
NEDL TRANSFER
HN 2SCU Q





HISTOIRE DE FRANCE

TOME II

HISTOIRE DE FRANCE

TOME II

DU MÊME AUTEUR :

LE MOUVEMENT COMMUNAL ET MUNICIPAL AU MOYEN AGE. Paris, Didier. Un vol. in-12, prix : 3 fr.

St-Quentin. — Imp. Jules MOUREAU, 7, Place de l'Hôtel-de-Ville.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A NOS JOURS

d'après les sources et les travaux récents

PAR

EDMOND DEMOLINS

II

La Monarchie Féodale



PARIS
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE
35, RUE DE GRENELLE, 35

1879

HISTOIRE DE FRANCE

LIVRE CINQUIÈME

LA ROYAUTÉ ET LA FÉODALITÉ

Louis le Gros. Philippe-Auguste

1108 — 1223

Pendant la période que nous venons de traverser, la royauté capétienne a grandi sous l'œil de l'Église; elle a appris d'elle le grand art de gouverner. Aussi, à la place des obscurs et débiles successeurs de Hugues-Capet, nous allons voir apparaître, au premier rang, deux grands rois et un grand ministre, véritables fondateurs de l'unité nationale.

Avec eux, la royauté commencera à protéger les routes, à assurer la sécurité des voyageurs, des marchands, des pèlerins; en un mot, elle s'efforcera de maintenir la paix publique par la force, ce premier argument des pouvoirs nouveaux. Ensuite, elle rattachera à elle les grands fiefs jusqu'alors indépendants et augmentera ses domaines, par conséquent sa

puissance, par des conquêtes, par des mariages, par des traités, par des confiscations.

Pour faire triompher cette œuvre d'unité, malgré l'opposition féodale, la royauté s'appuiera à la fois sur l'Église, dépositaire de la force morale, et sur le peuple, dépositaire de la force matérielle. Ainsi le peuple, que l'Église a fait naître à la vie publique par l'association pour la Trève de Dieu, devra à la royauté de naître à la vie civile, par le mouvement communal, d'où sortira un jour le tiers état.

CHAPITRE PREMIER *

RÉPRESSION DES GUERRES FÉODALES

Louis VI, le Gros. Les Communes.

1108-1137

I

1108-1130

Louis le Gros. — Suger : théorie nouvelle de la royauté. — Louis réprime les entreprises de ses vassaux : épisodes de Hugues du Puiset et de la Roche-Guyon.

Le prince qui, sous le nom de Louis VI, succéda à Philippe Ier, en l'année 1108, possédait toutes les qualités d'un chef féodal. Sa jeunesse s'était passée à guerroyer contre les vassaux du domaine royal, tou-

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :

SUGERIUS, ABBAS SANCTI DIONYSII, *De Vita Ludovici VI Grossi regis*, 1093-1137.

ORDERICUS VITALIS, *Ecclesiastica Historia*, lib. XIII, usque ad a. C. 1141.

AUCTORIBUS TEULFO ET ALIIS EJUS LOCI MONACHIS, *Chronicon Mauriniacensis monasterii*. Ab a. C. 1108 ad 1147.

EX NICOLAI AMBIANENSIS *Chronicon, seu appendix ad Sigebertum*. Ab an. 1135 ad an. 1214 continuata.

HUGONIS, ABBATIS FLAVINIACENSIS, *Chronicon Virdunense*.

GUIBERTUS, ABBAS DE NOVIGENTO, *De Vita sua*. 1053-1120.

AUCT. HUGONE PICTAVINO, *Historia Vizelliacensis monasterii*.

EX LIBRO BERNARDI GUIDONIS, *De origine regum francorum*.

jours révoltés, et à courir de château en château pour les forcer à la soumission. Ce furent là les jeux de son enfance. Cette vie d'aventures lui avait donné un courage et une audace précoces qui le firent appeler le *Batailleur*. Sa taille était élevée et bien proportionnée ; il n'avait point encore acquis, avec l'âge, cet embonpoint excessif qui lui valut plus tard le surnom de Louis le Gros.

A son avénement, Louis trouva le pouvoir royal établi de fait, quoique sans cesse contesté, mais non encore constitué en droit, d'après des principes fixes et une doctrine de gouvernement. Nul ne savait, et le roi lui-même ignorait quels étaient les devoirs et les limites de ce pouvoir. Heureusement, il se rencontra un homme supérieur, pour donner à l'autorité royale la formule qui lui manquait et lui assurer la suprématie politique. Cet homme, à la fois compagnon d'enfance, conseiller et historien du roi, était l'illustre Suger, abbé de Saint-Denis. Né vers 1081, d'une famille obscure, probablement de condition servile, Suger fut offert dès son enfance comme *oblat* à l'abbaye de Saint-Denis. Il y fut élevé avec le jeune

AUCTORE CLARIO monacho, *Chronicon S. Petri vivi senonensis.*

Chronicon S. Mexentii, quod vulgo *Malleacense* dicitur.

VILLELMI CALCULI, monachi Gemmeticensis, *Historia Ducum Normannorum*, usque ad 1137.

GUALTERIUS TERNANENSIS ARCHIDIACON., *Vita B. Caroli Boni, Flandriæ comitis.*

Ejusdem, AUCT. GALBERTO, Brugensi notario, coævo.

Abbreviatio gestorum Franciæ regum ab origine regni ad annum Christi 1137. AUCTORE ANONYMO.

Historia regum francorum usque ad annum 1152. AUCTORE ANONYMO.

AIMOINI, *Historia continuata, sive de gestis Francorum*, liber quintus, usque ad 1165.

GUILLELMI GODELLI, S. Martialis Lemovicensis monachi, *Chronicon.*

Louis; car, à cette époque, si la hiérarchie sociale semblait séparer les hommes, la communauté d'idées, de mœurs et de traditions religieuses les rapprochait. Lorsque Louis VI monta sur le trône, Suger le suivit, pour ne plus le quitter.

Le moine sut faire entendre aux seigneurs féodaux une théorie nouvelle du pouvoir, qu'il emprunta à l'Église pour l'appliquer à la royauté. « C'est le devoir des rois, dit-il, de réprimer de leurs mains puissantes, et par le droit originaire de leur office, l'audace des tyrans, qui déchirent l'État par des guerres sans fin, mettent leur plaisir à piller, désolent les pauvres, détruisent les églises, et se livrent à une licence effrénée. » Le rôle de la royauté était ainsi tracé : d'une part, contenir les puissants; de l'autre, protéger les faibles, maintenir la paix publique partout et toujours.

Quel chemin l'autorité royale a parcouru, depuis le jour où l'impuissant Charles le Chauve répondait aux populations, qui imploraient son assistance contre les Normands : « Chacun doit se défendre comme il pourra ! » On sent, entre ces deux époques, l'intervention puissante de l'Église, qui, après avoir réformé et organisé la société, donna à la puissance royale les règles de son autorité. Il ne restait plus qu'à imposer cette doctrine à la féodalité elle-même. Louis y consacra sa vie entière. Ses efforts se portèrent d'abord contre les vassaux du domaine royal; puis, lorsque ceux-ci furent soumis, contre les grands feudataires du reste de la France.

Alors, raconte Suger, vivait un vassal riche et puissant, qui ne respectait ni l'autorité divine, ni

l'autorité royale; il se nommait Hugues du Puiset. Après avoir impunément attaqué des églises et des monastères sans défense, il osa ravager les terres de la comtesse de Chartres et de son fils Thibaut. Ceux-ci, incapables de résister à un ennemi si redoutable, se rendirent auprès du roi, et implorèrent son assistance, en ayant soin de rappeler les crimes et les parjures dont Hugues du Puiset s'était rendu coupable envers les prédécesseurs de Louis. Le roi se laissa toucher et convoqua à Melun une assemblée de clercs et de laïques.

On vit arriver aussitôt un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de clercs et de moines, qui criaient que le comte du Puiset, « ce loup dévorant, » ravageait leurs terres. Tous se tenaient prosternés aux pieds du roi, le priant humblement de réprimer « le rapace brigand, d'arracher de la gueule de ce dragon les prébendes données aux serviteurs de Dieu par la munificence des rois, d'affranchir les terres ecclésiastiques asservies par la cruauté de ce Pharaon ; car le roi, ajoute Suger, est le vicaire de Dieu, l'image vivante de la Divinité. »

Louis, prenant aussitôt ses dispositions pour l'attaque, envoya Suger au monastère de Bourg en Beauce, avec ordre de l'approvisionner et de le mettre à l'abri d'un coup de main. Son intention était de faire de ce poste, voisin du château du Puiset, le centre de ses opérations. Suger, se conformant à ces ordres, rassembla promptement les hommes d'armes de l'abbaye de Saint-Denis, pendant que le roi sommait le comte de venir se justifier des accusations portées contre lui. Celui-ci, n'ayant point

comparu, fut reconnu coupable, d'après les lois féodales ; en conséquence, Louis se mit en marche, avec une armée considérable, et vint rejoindre Suger, au monastère de Toury. De là, il enjoignit au comte de livrer le château : sur son refus, il commença le siège avec ses chevaliers et ses fantassins.

Tout fut mis en œuvre « contre cette gent excommuniée et entièrement vouée au démon : » les balistes, le fer, le feu. Mais tout semblait inutile. Heureusement, un pauvre prêtre chauve, venu avec les communautés des paroisses du pays, associées pour la trève de Dieu, exécuta ce que tant de chevaliers regardaient comme impossible, malgré leurs armures de fer. Cet homme, le front découvert et portant devant lui pour toute défense une mauvaise planche, s'élance, parvient facilement jusqu'à la palissade, et l'arrache pièce à pièce en se glissant à terre ; voyant qu'il réussit aisément, il fait signe de le suivre à ceux qui restaient dans la plaine sans prendre part au combat. Ceux-ci, apercevant ce prêtre désarmé qui brisait courageusement la palissade, accourent revêtus de leurs armes, la frappent à coups de haches et d'épées, et la renversent. Au même instant, les troupes du roi et du comte Thibaut enfoncent les portes et pénètrent dans le château. Les assiégés, pris de deux côtés à la fois, sont obligés de se rendre.

Hugues essaya de continuer la lutte en s'enfermant dans une tour de bois élevée sur un tertre; mais, forcé dans ce dernier asile, il tomba entre les mains du roi, qui fit brûler son château et vendre publiquement les meubles et les objets précieux. Quant à lui, pour recouvrer la liberté, il dut promettre de ne lever

ni corvées, ni tailles, ni contributions sur les biens des églises et des monastères ; jurer de ne jamais fortifier le Puiset, sans le consentement du seigneur roi ; enfin, donner des otages, comme garantie de toutes ses promesses. « Alors, ajoute Suger, nous nous séparâmes, trompés, non par son habileté, mais par sa perfidie. »

Hugues n'était pas homme à tenir des promesses qui contrariaient son ambition. Ayant appris, peu de temps après, que le roi se trouvait en Flandre, il rassemble ses hommes d'armes et arrive, un samedi, sur les ruines de son château, où se tenait un marché public, avec la permission du roi. Dissimulant sa colère, il promet sous serment, par la voix d'un héraut, une entière sécurité pour tout le monde, puis tombe à l'improviste sur les plus riches marchands et les jette en prison. Il se dirige ensuite contre le domaine de Toury, dépendant de l'abbaye de Saint-Denis et confié à la garde de Suger. « La veille, raconte celui-ci, cet homme consommé dans la ruse et la scélératesse était venu vers moi et avait obtenu, à force de prières, que je me rendisse ce jour même auprès du roi pour intercéder en sa faveur ; il espérait, pendant mon absence, entrer sans difficulté dans le monastère de Toury ou l'emporter de vive force. Mais ceux qui, combattant pour la cause de Dieu et du bienheureux saint Denis, formaient la garnison, se défendirent courageusement. Quant à moi, lorsque je fus en-deçà de Corbeil, je rencontrai le roi, qui connaissait déjà les événements ; il se moqua de ma simplicité, me dévoila avec indignation la perfidie de Hugues, et me renvoya en toute

hâte secourir Toury. Tandis qu'il rassemblait lui-même une armée et prenait la route d'Étampes, je me dirigeai vers le monastère par le plus court chemin. En approchant, je regardai avec anxiété si j'apercevrais encore la tour à trois étages qui dominait au loin la plaine et que le comte eût infailliblement brûlée s'il avait pu pénétrer dans la place. Après avoir lutté avec les miens toute la journée contre les hommes d'armes du comte, je profitai du coucher du soleil pour me mêler aux ennemis. Alors, guettant l'occasion favorable, je m'élançai tout à coup, non sans danger, vers la grande porte de Toury, qui me fut ouverte par les gardes des remparts, à qui j'avais fait signe. » L'arrivée de Suger ranima le courage des assiégés, et obligea Hugues à lever le siège après des pertes considérables.

Ainsi repoussé, le comte courut se réfugier au milieu des ruines de son château du Puiset, qu'il s'efforça de remettre en état de défense. Pendant ce temps, le roi, qui avait achevé de soumettre plusieurs seigneurs, arriva à la tête de son armée. Le siège fut long et la résistance acharnée. Le prince, entouré d'ennemis, combattait au premier rang, l'épée au poing ; il luttait corps à corps, « plus qu'il ne convenait à la dignité royale, plutôt comme un soldat que comme un roi. » Il allait enfin s'emparer de la place, lorsqu'il fut tout à coup obligé de s'éloigner, à cause de l'arrivée de Milon de Montlhéry, d'Hugues de Crécy et de Guy, comte de Rochefort, heureux d'accourir au secours du vassal révolté contre son seigneur. Sans perdre courage, Louis revint bientôt à la tête de

forces considérables, et, après une lutte de plusieurs mois, mêlée de revers et de succès, il s'empara une seconde fois du redoutable château. Non content de dépouiller Hugues de ses biens, il abattit les murailles de la forteresse et la rasa complétement, « comme un lieu voué à la malédiction divine. » Enfin, il obligea le comte du Puiset, pour expier tant de crimes, à se rendre à Jérusalem et à prendre part à la délivrance des Lieux saints. « La croisade, dit Suger, également funeste à beaucoup d'autres méchants, mit un terme à sa vie et à sa scélératesse. »

Du Puiset, Louis alla attaquer d'autres châteaux de son domaine où s'organisait également la résistance contre l'autorité royale. Il réprima les incursions de Bouchard de Montmorency, sur les terres de l'abbaye de Saint-Denis, et le força à comparaître devant sa cour. Bouchard fut condamné, mais il refusa d'obéir à la sentence et se retira sans qu'on le retînt captif, « ce que ne permettait pas la coutume des Français. » Néanmoins il éprouva bientôt les effets de l'autorité royale, et fut contraint de se soumettre.

Le sire de Montlhéry, dont la tour fermait la route de Paris à Orléans, donna aussi beaucoup de mal au roi de France. Philippe Ier avait souvent répété à son fils : « Enfant, sois bien attentif à conserver cette tour dont les vexations m'ont fait vieillir, dont les fraudes et les trahisons ne m'ont laissé ni paix ni trêve, et que je n'ai pu acquérir qu'en mariant l'un de mes fils à l'héritière de ce château. » Mais cette union ne produisit pas les résultats qu'en espérait le roi de France. La descendante des sires de Mont-

lhéry réussit à souffler à son époux l'esprit de révolte qui semblait être héréditaire dans cette puissante famille.

Louis tient tête à toutes les attaques, réprime toutes les résistances. Hugues de Pomponne, seigneur de Crécy et de Gournay, ayant dérobé, comme un voleur de grand chemin, des chevaux à des marchands qui traversaient ses domaines, est obligé à les restituer. Le roi le contraint également à remettre en liberté son frère Eudes de Corbeil et le sénéchal Anselme de Garlande, retenus prisonniers à la Ferté-Baudoin. Il court ensuite démolir les châteaux de Coucy et de Brisson-sur-Loire, pour punir leurs seigneurs des déprédations qu'ils commettaient sur les grandes routes. Ailleurs, Amaury de Montfort oublie ses devoirs féodaux; aussitôt, il en est châtié par la perte du château de Livry.

« Sur un promontoire que forment dans un endroit de difficile accès les rives du grand fleuve de la Seine, raconte Suger, est bâti un château d'un aspect effrayant, nommé la Roche-Guyon; invisible à sa surface, il est creusé dans une roche élevée : la main habile de celui qui le construisit a taillé dans le rocher, sur le penchant de la montagne, une étroite ouverture, et formé sous terre une habitation d'une grande étendue. C'était autrefois, selon l'opinion générale, soit un antre prophétique où l'on interrogeait les oracles d'Apollon, soit l'entrée même des enfers. »

Ce château souterrain, non moins odieux aux hommes qu'à Dieu, avait pour maître Guy, jeune seigneur plein de nobles qualités, et qui n'avait rien conservé

de la méchanceté de ses ancêtres. Son beau-père était un certain Guillaume, Normand d'origine, qui n'avait pas son égal en perfidie. Cet homme jetait depuis longtemps un regard d'envie sur le château de la Roche-Guyon. Un dimanche, il se rend, couvert d'une cuirasse et enveloppé d'un manteau, à la tête d'une poignée de scélérats, dans une église qui communiquait au château par une fente du rocher. Il se confond, ainsi que ses hommes, dans la foule des fidèles; mais, tandis qu'on se livre à la prière, il examine furtivement par quel endroit il pourrait pénétrer jusqu'à son gendre. Au même instant, celui-ci apparaît à la porte de l'église; Guillaume, tirant alors son épée et appelant ses hommes d'armes, se jette sur lui et l'étend mort à ses pieds. Les assaillants pénètrent sans peine dans l'intérieur du château, s'emparent des enfants du seigneur de la Roche-Guyon, et, « par une cruauté digne d'Hérode, » les écrasent contre le rocher.

Le lendemain matin, la nouvelle de cet horrible forfait se répand au dehors; de toutes parts, les communautés, associées pour la trève de Dieu, accourent contre le château l'entourent, afin que personne ne puisse en sortir, et interceptent la route par laquelle les Normands pourraient amener des secours. En même temps, une députation est envoyée vers le roi pour lui apprendre le crime de Guillaume et lui demander quelle vengeance doit en être tirée. Ce prince, « par un exprès commandement de son autorité royale, » leur enjoint de faire subir aux coupables la mort la plus cruelle et la plus honteuse, et promet de les aider, s'il le faut. A cette réponse, la

foule se précipite le glaive à la main dans le château, attaque les assassins dans leur dernière retraite, et « égorge pieusement ces impies. »

Le cadavre de Guillaume, attaché sur une claie avec des cordes, est jeté dans la Seine, « afin que, flottant jusqu'à Rouen, il montrât quelle punition la justice royale réservait à la perfidie, et qu'il infectât la Normandie, terre natale de tels gens. »

II

1108-1137

Le mouvement communal : tableau d'une commune et vie d'un bourgeois au moyen âge.— Établissement des communes : Noyon, Amiens, etc. — Caractère des chartes de commune. — Alliance de la royauté et du peuple.

Celui qui parcourrait aujourd'hui la France, en voyant des villes si calmes, administrées par un fonctionnaire venu de Paris, des bourgeois si attentifs au moindre bruit de la capitale, ne se douterait pas qu'il fut un temps où ces mêmes villes étaient agitées comme l'antique Rome, où elles s'administraient elles-mêmes par des magistrats élus dans l'assemblée générale des habitants, où les bourgeois réunis, soit dans l'église, soit sur la place publique changée en forum, délibéraient plus librement qu'à Sparte ou qu'à Athènes sur les affaires de la ville.

Ces libertés municipales du moyen âge étaient nées à la suite et sous l'influence de l'association pour la paix et la trêve de Dieu, dont l'Église avait pris l'initiative au XI[e] siècle. En effet, de l'association

pour la trève à l'association pour la commune jurée ou pour la liberté municipale, il n'y avait qu'un pas : il fut aisément franchi. Le jour où le peuple se réunit par commune et par paroisse, au lieu de s'assembler par contrée et par diocèse, le mouvement communal commença. Ce changement est sensible sous Louis VI : « Alors, dit le chroniqueur Orderic Vital, une communauté populaire fut établie en France par les évêques et les prêtres qui accompagnèrent le roi pour les combats ou les sièges avec les bannières et tous les paroissiens. »

C'est à la même époque que le mot *commune* apparaît dans les actes publics ; mais le mot de *paix* persiste encore pendant longtemps, comme pour montrer le lien étroit qui unit ces deux institutions. Dès ce moment, la puissance royale et la puissance populaire, rapprochées par l'Église, se prêtent un mutuel appui, et se développent simultanément pour arriver de concert à cette magnifique expression du moyen âge : la France des communes, la royauté de saint Louis.

Transportons-nous dans l'intérieur d'une cité du XIIe siècle, au moment où éclate le mouvement communal. Les habitants, les bourgeois comme l'on disait alors, réunis dans l'église ou sur la place du marché, prêtent serment sur les reliques de se soutenir mutuellement, et de ne permettre à qui que ce soit de faire tort à l'un d'entre eux ou de le traiter en serf. Ensuite, ces mêmes bourgeois nomment des magistrats, consuls dans le Midi, jurés ou échevins dans le Nord ; puis ces nouveaux magistrats reçoivent la mission d'assembler les bourgeois au son de la

cloche et de les conduire en armes sous la bannière de la commune, soit pour la défense des libertés municipales, soit pour le service du roi.

Tel est l'aspect que présente une ville dans le premier moment d'effervescence. En face d'une pareille attitude, ou bien le seigneur entre en composition et octroie la commune, ou bien, confiant dans sa force, il refuse de céder et en appelle aux armes; dans le premier cas, la résistance cesse, le seigneur est acclamé, la commune reconnue, le traité conclu, c'est-à-dire la charte promulguée. Dans le cas de refus, c'est une véritable guerre qui se prépare; le seigneur peut bien avoir ses hommes d'armes, le bourgeois a aussi ses moyens de défense: dès ce jour, la cotte de mailles ne quitte plus sa poitrine, la pique ne sort plus de sa main, sa vie devient aussi orageuse, aussi dure que celle des seigneurs qu'il combat; et il ne tarde pas, au milieu de ces continuels périls, à acquérir ce mâle caractère, cette énergie obstinée qui place le bourgeois de cette époque à côté, sinon au-dessus, des citoyens des anciennes républiques.

Si le seigneur vient à être réduit à la défensive, il a son château qui lui offre un refuge assuré. Le bourgeois, de son côté, n'est pas sans abri: il a sa maison, c'est-à-dire une véritable forteresse. « Que l'on s'imagine un édifice composé de trois étages, une seule pièce à chaque étage. La pièce du rez-de-chaussée sert de salle à manger; le premier étage est très-élevé, comme moyen de sûreté; c'est la circonstance la plus remarquable de la construction. A cet étage est une pièce dans laquelle le bourgeois, le

maître de la maison, habite avec sa femme ; de plus, la maison est presque toujours flanquée d'une tour à l'angle, carrée le plus souvent : encore un symptôme de guerre, un moyen de défense. Au second étage, une pièce dont l'emploi est incertain, mais qui servait probablement pour les enfants et le reste de la famille. Au-dessus, très-souvent, une petite plate-forme destinée évidemment à tenir lieu d'observatoire ; toute la construction, en un mot, rappelle la guerre, tout est disposé pour la résistance. »

Maintenant, que l'on suppose les peripéties les plus émouvantes, les luttes les plus acharnées, les négociations les plus habiles, l'intervention de l'évêque, l'intervention du roi et, après tout cela, la charte, dernier mot et seule cause de cette lutte, et l'on aura une idée générale de la manière dont s'obtenait une commune au moyen âge, lorsque le seigneur avait refusé de l'octroyer de plein gré.

Le mouvement communal marqua pour nos pères une ère nouvelle et signala d'une manière définitive l'introduction des classes inférieures dans la vie publique, l'extension de l'autorité royale et la décadence des pouvoirs seigneuriaux.

Au moment où s'éleva en France la première constitution communale, il n'y avait presque pas de ville qui n'eût en elle le germe d'un semblable changement ; mais il fallait, pour le développer, des circonstances favorables. Il fallait surtout que l'exemple fût donné par quelque ville voisine : tantôt c'était le bruit d'une insurrection qui en faisait éclater d'autres, comme un incendie se propage ; tantôt c'était une chartre octroyée qui mettait le trouble dans la

province. La révolution de Laon en 1109, la plus sanglante de toutes, eut pour cause occasionnelle l'établissement des communes de Saint-Quentin et de Noyon, l'une consentie par un comte, l'autre instituée par un évêque. Le coup frappé à Laon se fit aussitôt sentir à Amiens, puis à Soissons, puis à Reims.

Baudri de Sarchainville, archidiacre de l'église de Noyon, avait été promu en l'année 1098, par le choix du clergé de cette ville, à la dignité épiscopale. C'était un homme d'un caractère élevé, d'un esprit sage et réfléchi. De son propre mouvement, il convoqua, en assemblée générale, tous les habitants de la ville, clercs, chevaliers, commerçants et gens de métiers, et leur présenta une charte qui constituait le corps des bourgeois en association perpétuelle, sous des magistrats appelés *jurés*.

« Quiconque, disait la charte, voudra entrer dans la commune, ne pourra être reçu membre par un seul individu, mais en presence des jurés. Si la commune est convoquée en armes, tous ceux qui l'auront jurée devront marcher pour sa défense, et nul ne pourra rester dans sa maison, à moins qu'il ne soit infirme, malade, ou tellement pauvre qu'il ait besoin de garder lui-même sa femme ou ses enfants malades. Si quelqu'un a tué ou blessé sur le territoire de la commune, les jurés en tireront vengeance. » Les autres articles garantissaient aux membres de la commune de Noyon l'entière propriété de leurs biens et le droit de n'être traduits en justice que devant leurs magistrats électifs. L'évêque jura le premier cette charte, et les habitants de tout état prêtèrent

après lui le même serment. « En vertu de son autorité pontificale, il prononça l'anathème et toutes les malédictions de l'Ancien et du Nouveau Testament contre celui qui, dans l'avenir, oserait dissoudre la commune ou enfreindre ses règlements, En outre, pour donner à ce nouveau pacte une garantie plus solide, il invita le roi de France, Louis le Gros, en l'année 1108, à le corroborer, comme on disait alors, par son approbation et par le grand sceau de la couronne. »

Le roi y consentit et l'évêque consigna le détail de ces événements dans un acte public, destiné à en conserver la mémoire. « Sachent tous les chrétiens, présents et à venir, y était-il dit, que j'ai fait à Noyon une commune, constituée par le conseil, et dans une assemblée des clercs, des chevaliers et des bourgeois; que je l'ai confirmée par le serment, l'autorité royale et le lien de l'anathème, et que j'ai obtenu du seigneur roi Louis l'octroi de cette commune. Cet établissement fait par moi, juré par un grand nombre de personnes et octroyé par le roi, comme vient d'être dit, que nul ne soit assez hardi pour le détruire ou l'altérer; j'en donne l'avertissement de la part de Dieu et de ma part, et je l'interdis au nom de l'autorité pontificale. Que celui qui transgressera et violera la présente loi subisse l'excommunication ; que celui qui, au contraire, la gardera fidèlement, demeure sans fin avec ceux qui habitent la maison du Seigneur. »

Le mouvement communal se propage rapidement. Dès l'année 1113, il apparaît à Amiens. A cette époque, cette grande et antique cité n'avait pas moins de

quatre seigneurs. L'évêque exerçait les droits de la seigneurie sur une partie de la ville, le comte sur une autre, le vidame sur une troisième; enfin le châtelain d'une grosse tour, qu'on nommait le castillon, prétendait aux mêmes droits sur le quartier voisin de sa forteresse. De ces quatre puissances, la plus généralement reconnue, mais la plus faible de fait, était celle de l'évêque. La dignité épiscopale appartenait alors à un homme d'une vertu exemplaire, d'un esprit éclairé et plein de zèle pour le bien général. L'évêque Geoffroi comprit ce qu'avait de légitime le désir de garanties pour les personnes et pour les biens. Il céda sans efforts et gratuitement aux requêtes des bourgeois, et concourut avec eux à l'érection d'un gouvernement municipal. Ce gouvernement, composé de vingt-quatre échevins, sous la présidence d'un majeur, fut installé sans trouble, au milieu de la joie populaire, et la nouvelle commune promulgua ses lois : « Si quelqu'un viole sciemment les constitutions de la commune, y disait-on, et qu'il en soit convaincu, la commune, si elle le peut, démolira sa maison et ne lui permettra point d'habiter dans ses limites jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction. »

Cette charte, établie d'un commun accord par l'évêque et les bourgeois de la ville, fut soumise à l'agrément des trois autres seigneurs, comme parties intéressées. Le vidame, le moins puissant des trois, y donna son approbation, moyennant garantie pour quelques-uns de ses droits, et une rançon pour le reste; mais le comte ne voulut entendre à rien. Il dit qu'il maintiendrait jusqu'au dernier tous les

privilèges de son titre, et entraîna dans son parti le châtelain de la grosse tour. Dès lors, il y eut guerre déclarée entre ce parti et celui de la commune. Le comte d'Amiens était, à cette époque, Enguerrand de Boves ou de Coucy. Afin de s'assurer un appui contre ce puissant adversaire, les bourgeois eurent recours au roi, et, par l'entremise de leur évêque, ils obtinrent de Louis le Gros l'approbation ou, suivant le style officiel, l'octroi de leur constitution municipale et la promesse d'un secours.

Ce fut vers la fête des Rameaux de l'année 1115 que l'armée du roi arriva aux portes d'Amiens. Son entrée ranima le courage et les espérances populaires. L'évêque, associé de cœur aux intérêts et aux passions de la multitude, prêcha, devant le roi et tout le peuple assemblé, sur les événements du jour. Il prononça l'anathème contre la garnison de la grosse tour, promettant le royaume du ciel à quiconque périrait à l'attaque de cette forteresse. L'évêque se rendit ensuite nu-pieds, au tombeau de saint Acheul, et y pria avec ferveur pour le succès de l'entreprise. Malgré les plus grands efforts de la part du roi et des bourgeois de la ville, la forteresse ne put être enlevée d'assaut. Ce ne fut qu'en 1117 qu'elle se rendit aux officiers royaux, et délivra ainsi la commune de toute hostilité à main armée.

Le mouvement communal n'est point limité aux villes principales du royaume; il s'étend à de petites villes, à de simples villages, et jusqu'à des confédérations de plusieurs villages ou hameaux, réunis en municipalité sous une charte et une magistrature collective; c'est ainsi que Louis le Gros en octroya

une à six villages de l'Ile-de-France, Taisly, Condé, Charmes, Celles, Pargny et Filain.

On se représente difficilement l'effet que produisait dans les localités voisines l'érection d'une commune : on s'en communiquait les chartes, on les lisait avec avidité, jusqu'au jour où enfin on en demandait une semblable. Ainsi celles de Lorris en Gâtinais et de Beaumont en Argonne furent adoptées par plus de cinq cents villes ou villages.

Ces chartes déterminaient avec une grande précision les rapports des habitants entre eux ; le premier article porte en général que les bourgeois se prêteront un secours mutuel, pour empêcher qu'on leur fasse aucun tort, qu'on les assujettisse à des tailles arbitraires. Si le roi ou le seigneur veut faire son entrée dans la ville, les bourgeois, avant d'ouvrir la porte, lui font signer la confirmation de la charte. Elle donne aux habitants une sorte de souveraineté ; c'est la bourgeoisie qui règle la solde, le nombre des troupes, qui nomme les officiers, le commandant ou connétable, qui fait la guerre, qui fait la paix avec les villes, avec les seigneurs d'alentour ; dans les traités, on voit figurer les noms de simples artisans : *Martinus faber, Johannes tonsor pannorum.*

Les communes s'unissent souvent entre elles contre les seigneurs, sans cesse appelant le roi à leur secours, sans cesse prêtes à courir au sien et à lui fournir contre eux des milices et de l'argent. « Le roi le sait bien, dit un chroniqueur du moyen âge ; les bourgeois sont beaucoup plus attachés au roi que les nobles ; aussi le prince les aime davan-

tage; il va dîner, souper chez eux, y faire le compère; enfin, voulant être bourgeois, autant qu'il le peut, il signe sur le registre de la grande confrérie des bourgeois. »

La royauté trouvait ainsi, dans les classes bourgeoises et populaires, son allié naturel et désormais inséparable pour le maintien de l'ordre et l'exercice du gouvernement. Dès ce moment, la royauté et le tiers état naissant se développent ensemble, sous l'influence de l'Église, jusqu'à saint Louis, la plus haute expression du pouvoir chrétien et populaire.

III

1109-1137.

Louis le Gros étend sa suzeraineté avec l'aide des milices communales. — Guerre entre le roi de France et le duc de Normandie, roi d'Angleterre : bataille de Brenneville. — Intervention des milices bourgeoises. — Concile de Reims : plaintes de Louis le Gros contre le duc de Normandie; décision du pape en faveur de la paix. — Reprise des hostilités. — Première armée nationale. — Dernières expéditions de Louis contre les seigneurs. — Sa mort.

Louis le Gros, fort de l'appui des milices communales, pouvait parler en maître à la féodalité, et contraindre à l'obéissance, non plus seulement les vassaux de son domaine, mais les grands feudataires de la couronne. « Ce petit roi de Paris, qui, peu d'années auparavant, promenait ses expéditions militaires autour du clocher de Saint-Denis, » fit reconnaître sa suzeraineté dans le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Auvergne et le Velay. Guillaume IX,

duc d'Aquitaine, dut renoncer, en présence de l'armée royale, à ses prétentions sur le comté d'Auvergne, et livrer des otages. Son fils, Guillaume X, au moment de partir pour le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, pendant lequel il mourut, se reconnut vassal du roi, en lui confiant, selon la loi féodale, la tutelle de sa fille Éléonore, son unique héritière. Louis le Gros la donna en mariage à son fils Louis le Jeune, auquel elle apporta en dot l'Aquitaine, le Poitou, la Gascogne, l'Agenais, le Limousin, et la suzeraineté sur l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Marche et le Périgord; toutes ces provinces devaient être réunies à la couronne à l'avénement de ce prince. Ainsi s'agrandissait le domaine royal, grâce à l'habile politique et à la puissance croissante des rois de France.

Parmi les grands vassaux de la couronne, le plus puissant et le plus redoutable était Henri duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant. Louis le Gros, qui sentait derrière lui les gens des « bonnes villes » et la masse du peuple, ne craignit pas d'entrer en lutte contre un seigneur qui réunissait sur sa tête la couronne d'Angleterre à celle de Normandie.

Une première querelle avait déjà éclaté entre les deux princes, à l'occasion de la citadelle de Gisors-sur-Epte, qui commandait les frontières du Vexin normand et du Vexin français (1109). Les rois de France et les ducs de Normandie se l'étaient disputée à plusieurs reprises; enfin, on convint que Gisors serait neutre, et on en confia la garde à un baron nommé Pains, qui ne devait y laisser entrer ni Fran-

çais ni Normands. Mais Henri, violant la convention, s'empara de la place par surprise. Louis protesta, réclama la démolition des remparts et demanda une entrevue, qui eut lieu sur les bords de l'Epte. Il proposa au monarque anglo-normand de détruire les fondations de Gisors, ou de se mesurer avec lui en combat singulier. Henri refusa l'alternative, et les deux rivaux se firent, pendant deux saisons, le plus de mal possible. Enfin, Louis se décida à octroyer en fief le château de Gisors à Guillaume, fils de Henri, à condition que ce dernier lui ferait hommage.

Mais il y avait entre les deux princes une perpétuelle cause de discorde : Henri possédait la Normandie au détriment de son neveu Guillaume Cliton, fils de Robert II. Sur ces entrefaites, Cliton vint chercher un asile à la cour du roi de France (1116). Celui-ci saisit avec empressement cette occasion d'affaiblir son trop puissant rival, et, sûr de l'appui d'une partie des barons normands, il résolut de rendre cette province au légitime héritier.

L'entreprise était difficile, car la frontière normande était défendue par des châteaux nouvellement élevés et par plusieurs cours d'eau. Louis usa de ruse. Pour ne pas éveiller l'attention, il se dirigea vers les possessions de son adversaire à la tête d'une poignée d'hommes, et précédé de quelques espions déguisés. Ceux-ci, cachant sous leur cape leurs cuirasses et leurs épées, suivirent la route, comme de simples voyageurs, et gagnèrent la ville appelée le Gué-Nicaise. C'était une place qui commandait l'entrée de la Normandie, et qui, protégée par la rivière

d'Epte, offrait une facile défense. A peine les envoyés y eurent-ils pénétré, qu'ils jetèrent leurs capes et tirèrent leurs épées. Le roi accourut presque en même temps et s'empara de l'église que fortifiait une tour. De cet asile inexpugnable les Français se répandirent au dehors, et, pendant trois ans, portèrent le ravage dans toute la Normandie, sans qu'Henri pût les arrêter.

Devenu imprudent à force de succès, Louis dédaignait le prince anglo-normand, lorsqu'un jour celui-ci, observant la téméraire audace du roi de France, rassemble de grandes forces, s'avance secrètement à la tête d'une armée bien disciplinée, dispose des feux destinés à éclater à l'improviste, fait mettre pied à terre à ses chevaliers, et ne néglige aucune des précautions qui peuvent lui assurer la victoire. Louis, au contraire, sans daigner faire aucun préparatif de combat, court à l'ennemi qu'il rencontre dans les plaines de Brenneville, à trois lieues des Andelys (1119). La première ligne des Normands est rejetée sur la seconde par le choc irrésistible des Français. Guillaume de Crespigny, chevalier du parti de Cliton, dont le roi de France défendait les droits, charge le premier avec quatre-vingts hommes d'armes ; il pénètre jusqu'à Henri et lui porte sur la tête un coup d'épée, qui lui eût fendu le crâne sans son chaperon de mailles. Mais à son tour, renversé de cheval, Crespigny fait prisonnier avec la plupart des siens. Ce succès donne de l'audace aux Normands ; ils resserrent leurs rangs et s'avancent en bon ordre contre les

troupes françaises, parmi lesquelles ils jettent la confusion. Le roi de France court lui-même de grands dangers; un Anglais saisit la bride de son cheval, en s'écriant, si l'on en croit un récit peu digne de foi : « Le roi est pris! » — « Ne sais-tu pas, réplique Louis le Gros, qu'on ne prend jamais le roi aux échecs? » Et, d'un coup de sa masse d'armes, il l'étend mort à ses pieds. Après des prodiges de courage, Louis est obligé d'abandonner le champ de bataille et de se retirer aux Andelys, en laissant entre les mains de son adversaire cent quarante chevaliers français.

Il retournait vers Paris, fort triste de la perte de ses hommes d'armes, lorsque Amaury de Montfort, qui n'avait point assisté au combat, vint lui rendre visite. « Je vais, lui dit-il, vous donner un avis salutaire pour réparer l'échec fait à votre gloire. Que les évêques, les comtes et les barons de vos états se réunissent autour de vous; que les prêtres, avec tous leurs paroissiens, vous accompagnent où vous l'ordonnerez, afin qu'une armée composée du menu peuple vous venge des ennemis publics. » Et il se mit à la disposition du roi, avec tous ses vassaux.

Ainsi, un chevalier, un seigneur féodal, témoin de la détresse du roi, ne trouvait d'autre moyen de résistance que ces milices bourgeoises organisées par la trêve de Dieu, et constituées en corps par le mouvement communal. Le roi s'empressa de suivre le conseil; vaincu avec les chevaliers, il fit appel au peuple. « A la voix des évêques, raconte avec un dépit mal déguisé un chroniqueur normand, les peuples

de la Bourgogne, du Berry, du Sénonais, de la France, de l'Orléannais, du Vermandois, du Beauvaisis, du Laonnais et du Gâtinais, accoururent avidement comme des loups à la proie, et, à peine sortis de leurs demeures, se livrèrent au pillage. » Ce n'était encore, il est vrai, qu'une foule confuse et indisciplinée ; mais le jour n'est pas loin où nous verrons ces bourgeois et ces paysans fortement organisés, descendre dans les plaines de Bouvines au secours de la royauté.

La guerre allait recommencer avec plus d'ardeur, lorsque la présence en France du pape Calixte II et la convocation à Reims d'un concile général ralentirent les hostilités. Le différend que l'on s'apprêtait à trancher par les armes fut porté devant cette assemblée à la fois ecclésiastique et laïque. Elle se réunit au mois d'octobre de l'année 1119 ; six cardinaux, quinze archevêques, deux cents évêques et un grand nombre d'abbés y assistaient.

Quand on eut réglé les affaires ecclésiastiques, le roi de France entra dans le concile, suivi de ses principaux barons, et monta au consistoire où le pape était assis. Il avait le visage pâle ; sa taille était élevée quoique déjà forte. « Je viens, dit-il, seigneur Pape, à cette sainte assemblée, avec mes barons, pour recueillir conseil de vous, et vous prie de me prêter attention. Le roi des Anglais, qui longtemps avait été mon allié, m'a fait, ainsi qu'à mes sujets, beaucoup de dommages et d'injures ; il a envahi violemment la Normandie, qui relève de mon royaume, et a dépouillé, contre tout droit, Guillaume Cliton, son neveu, vrai duc de Normandie, qui est ici devant

vous. En outre, il a fait charger de fers et retenir en prison Robert de Bellesme, mon ambassadeur et il pousse sans cesse à la révolte mes propres vassaux. »

Quand Louis le Gros eut ainsi parlé, Geoffroy, archevêque de Rouen, se leva avec les évêques et les abbés ses suffragants, et répondit pour le roi des Anglais; mais son discours fut plusieurs fois interrompu par les partisans du roi de France. Le pape prit enfin la parole : « Mes très-chers frères, dit-il, ne disputez pas ainsi, je vous prie, avec tant de discours; mais plutôt, cherchez la paix en vrais enfants de Dieu. Le Fils de Dieu n'est-il pas descendu du ciel pour nous donner la paix? Je prescris donc l'observation de la trêve de Dieu, telle que le pape Urbain, de sainte mémoire, l'établit au concile de Clermont; je confirme, en vertu de l'autorité de Dieu, de l'apôtre saint Pierre et de tous les saints, les autres décrets qui furent à ce sujet publiés par les Pères. J'irai bientôt trouver le roi des Anglais, mon fils spirituel et mon cousin par les liens de la parenté; je l'engagerai à mettre un terme à la guerre et à se réjouir dans la paix avec les peuples qui lui sont soumis. Quant à ceux qui persévéreront dans leurs entreprises contre le droit et la paix, je les frapperai de la terrible sentence de l'anathème, s'ils ne viennent à résipiscence. »

Après la clôture du concile, Calixte II se rendit en Normandie pour conférer avec le roi Henri, ainsi qu'il l'avait annoncé. Le prince anglo-normand consentit à traiter. On se restitua de part et d'autre les captifs et les forteresses; Louis le Gros abandonna

la cause de Cliton, et la paix parut pour un moment rétablie (1119).

Mais ce n'était là qu'une trève, et la Normandie fut bientôt en proie à de nouveaux troubles. Tandis que le roi Henri était en Angleterre, ses prévôts et ses autres officiers, « pires que des larrons, » tourmentaient les seigneurs et le peuple par des exactions de tout genre. Les seigneurs étaient en outre mécontents que ce prince, dont les deux fils venaient de périr dans un naufrage, refusât toujours de reconnaître pour héritier son neveu, Guillaume Cliton, et lui préférât, contre tout droit, son gendre Henri V, empereur d'Allemagne. Pour empêcher ce dernier de devenir, à la fois, roi d'Angleterre et duc de Normandie, une partie des barons normands reprit les armes. Le roi d'Angleterre repassa la mer et poursuivit les rebelles. Mais, craignant une nouvelle intervention du roi de France, il arma contre lui l'empereur.

« L'empereur, dit Suger, conservait un vif ressentiment de ce que Louis l'eût laissé anathématiser par le pape Calixte, au concile de Reims. D'après le conseil du roi d'Angleterre, il rassembla une grande armée de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois et de Saxons, et se prépara à marcher contre la cité de Reims, d'où était parti l'anathème. Louis le Gros, à cette nouvelle, ayant appelé à lui tous ses barons et les gens des bonnes villes, se rendit au monastère de Saint-Denis, où il prit sur l'autel la bannière du comté de Vexin, pour lequel il relevait de cette église. » Cette bannière était l'oriflamme, panonceau de soie rouge, fendu par le milieu et attaché à une

pique d'or ; ce fut désormais l'étendard de la royauté française, comme *Montjoie! Saint-Denis!* fut son cri de guerre.

Cependant tous les peuples de la France avaient entendu l'appel du roi et arrivaient à Reims en masses innombrables. « Il s'y trouva, ajoute Suger, une si grande quantité de cavaliers et de gens de pied, qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre. » Cette multitude fut divisée en huit corps : le premier composé des milices bourgeoises de Reims et de Châlons-sur-Marne, au nombre de plus de soixante mille; le second, de celles du Soissonnais et du Laonnois; le troisième, des Orléanais, des Parisiens, des hommes du pays d'Étampes, et des vassaux de Saint-Denis. « C'est avec ceux-ci que je combattrai hardiment et sûrement, dit le roi : outre la protection de mon seigneur saint Denis, je trouve parmi eux des compatriotes qui m'aiment chèrement, qui me seconderont tant que je pourrai combattre, ou qui rapporteront mon corps. » Thibaut, comte de Chartres, et Hugues, comte de Champagne, commandaient la quatrième division; le duc de Bourgogne et le comte de Nevers dirigeaient la cinquième; puis, marchait le comte Raoul de Vermandois avec les hommes de Saint-Quentin et de Péronne; enfin venait la milice du Ponthieu, de l'Amiénois, du Beauvaisis, et dix mille guerriers de Flandre, sous les ordres de Charles le Bon. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, Conan, duc de Bretagne, et Foulques, comte d'Anjou, étaient également présents à ce rendez-vous général, malgré l'éloignement de leurs États, comme pour affirmer le

concours de toutes les classes de la nation et l'unité naissante de la France autour de la royauté capétienne.

Tout annonçait une lutte acharnée, lorsqu'on apprit subitement que l'empereur Henri V, effrayé des redoutables préparatifs dirigés contre lui, s'était arrêté et battait en retraite. A cette nouvelle, les Français s'écrièrent qu'il fallait envahir les États de ce prince et y porter la dévastation. L'intervention des évêques put seule calmer cette multitude surexcitée par ce facile triomphe. L'armée se dispersa, et le roi se rendit à Saint-Denis pour remercier son patron, et porter lui-même sur ses épaules, par dévotion, la châsse des saints martyrs Denis, Rustique et Eleuthère (1124).

L'empereur Henri V étant mort l'année suivante, le roi d'Angleterre se décida à faire la paix. Quant à Guillaume Cliton, le prétendant malheureux au duché de Normandie, Louis le Gros, son protecteur, le dédommagea en l'investissant de la Flandre. Le comte de Flandre, Charles le Bon, venait d'être assassiné dans l'église Saint-Donatien, à Bruges, par un émissaire de la famille des Vander Straten, la plus puissante de cette ville (1126). Ce prince ne laissait pas d'enfants; Louis VI envoya dire aux seigneurs flamands : « Je veux que vous vous réunissiez en ma présence pour élire un comte, qui sera votre égal et régnera sur les habitants. » Les seigneurs, se rendant à cet ordre, vinrent à Arras, où l'élection eut lieu selon le désir du roi de France (1127).

Louis le Gros réprima jusqu'au dernier moment les empiétements et les révoltes des seigneurs. Quoique

épuisé par la maladie, et pouvant à peine se soutenir par suite d'une blessure à la jambe, il marcha contre Thibaut, comte de Chartres, et brûla son château de Bonneval. Une autre fois, il fit ruiner de fond en comble Château-Renaud, qui relevait du même comte. Sa dernière expédition eut lieu contre le château de Saint-Brisson-sur-Loire, qu'il détruisit par les flammes, pour punir les violences que le seigneur exerçait sur les marchands.

Au retour de cette guerre, il tomba malade. Sentant sa fin approcher, il se mit au lit et reçut le saint viatique. Ensuite, en présence de tous, il se dépouilla de la royauté, se confessa d'en avoir mal rempli les devoirs, remit à son fils Louis l'anneau royal, et l'obligea à promettre sous serment de protéger l'Église de Dieu, les pauvres et les orphelins, et de respecter les droits de chacun. Il distribua aux pauvres l'or, l'argent, les vases précieux, les vêtements et tout le mobilier qu'il possédait, « ne se réservant, ajoute Suger, ni les manteaux, ni les habits royaux, ni même sa propre chemise. » Et comme l'illustre abbé de Saint-Denis ne pouvait retenir ses larmes : « Ne pleure pas sur moi, très-cher ami, lui dit-il, mais plutôt triomphe et réjouis-toi de ce que la miséricorde de Dieu m'a donné les moyens de me préparer à mourir. » Après une amélioration de courte durée, le mal l'ayant repris avec plus de violence, il fit étendre par terre un tapis sur lequel on jeta de la cendre en forme de croix. Il s'y fit déposer par ses serviteurs ; puis, ayant fait le signe de la croix, il rendit l'âme le 1er août 1137, dans la trentième année de son règne, la soixantième

de son âge. Son corps fut placé, au milieu d'un grand concours de peuple, dans l'abbaye de Saint-Denis, sépulture des rois de France.

CHAPITRE II*

AFFERMISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE

Suger et Saint Bernard

1137-1180.

I

1137-1148

Troubles à l'avénement de Louis le Jeune. — Incendie de Vitry. — Prédication de la deuxième croisade par saint Bernard. — Séjour des croisés à Constantinople; perfidie des Grecs. — Victoires et revers. — Premier dissentiment entre Louis et Eléonore d'Aquitaine. — Entrée à Jérusalem. — Les croisés assiègent inutilement Damas. — Lettre de Suger à Louis.

Le fils de Louis le Gros, qui porte dans l'histoire le nom de Louis VII le Jeune, reçut, à Poitiers, au milieu des fêtes de son mariage avec Éléonore d'A-

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :

ANONYMI, *Gesta Ludovici VII regis.*
ANONYMI, *Historia regis Ludovici, filii Ludovici Grossi.*
ROGERIUS DE HOVEDEN, *in Annalibus Angliæ*, ab. a. C. 732-1201.
JOANNES BROMTON, *in Chronico*, ab a. C. 688-1198.
Ex Epistol. Petri Abælardi ad amicum, seu libello de calamitatibus suis.
SUGERII, *Libellus de consecratione ecclesiæ S. Dionysii.*
AUCTORE GUILLELMO, olim abbate S. Theodorici, tunc monacho Signiacensi, *Vita S. Bernardi, abbatis Clarevallensis;* ex libro secundo auct. ERNALDO, Bonævallis abbate; ex libro tertio, auct. GAUFRIDO, S. Bernardi discipulo ac notario.

quitaine, la nouvelle de la mort de son père. Les conseillers du jeune prince qui redoutaient pour la France « les pillages, querelles, séditions et autres désordres, suites ordinaires de la mort des rois, » l'engagèrent à laisser sa nouvelle épouse sous la garde de l'évêque de Chartres et à reprendre en toute hâte la route de Paris. Une certaine animation régnait, en effet, dans le domaine royal; les seigneurs, longtemps contenus par Louis le Gros, relevaient la tête, et quelques villes qui n'avaient point encore de charte de commune, se remuaient, pour en obtenir du nouveau roi.

De ce nombre était Orléans. Les bourgeois, ne se contentant plus des dix prud'hommes qu'ils élisaient annuellement, de temps immémorial, s'étaient assemblés, avaient juré la commune et pris l'engagement d'accourir au son du beffroi pour se défendre contre quiconque les attaquerait. Louis précipita sa marche, et pénétra dans la ville, à la tête de ses chevaliers, avant que les bourgeois eussent pu organiser la résistance. « Alors, dit la chronique de Saint-Denis, il apaisa l'orgueil et la *forcenerie* de certains *musards*

Vita Petri Venerabilis, Cluniacencis abbatis, auct. RADULFO, monacho ejus discipulo.

SUGERII, abbatis S. Dionysii, liber *de Rebus in administratione sua gestis*.

A. WILLELMO S. Dionysiano ejus discipulo, *Vita Sugerii abbatis*.

ROBERTI DE MONTE, *Chronicon usque ad annum* 1184, *sive appendix ad Sigebertum*.

Chronica GAUDEFREDI, cœnobitæ monasterii sancti Martialis Lemovicensis, ac prioris Vosiensis cœnobii, a Roberto rege ad annum 1184.

Chronica abbreviata, usque ad 1190.

GUILLAUME DE TYR, *Historia belli sacri a principibus Christianis in Palestina et in Oriente gesti*.

JACQUES DE VITRY, *Historia Hierosolymitana*, 1096-1220.

ODON DE DEUIL, *Histoire de la croisade de Louis VII*.

de la cité, qui, sous prétexte de faire commune, paraissaient vouloir se rebeller et se bander contre la couronne : beaucoup il y en eut de ceux-là qui le payèrent cher ; car Loys en fit mourir et détruire de male mort plusieurs, selon qu'ils avaient mérité. » Cependant le roi, qui se rappelait le secours que la royauté avait retiré, sous son père, de l'appui des gens des bonnes villes, fit à Orléans des concessions successives qui calmèrent les ressentiments des bourgeois : il interdit au prévôt royal, qui gouvernait la ville et à ses sergents, de faire aucune entreprise sur les privilèges des habitants ; plus tard, il abolit la mainmorte, et favorisa par divers règlements le commerce de cette grande cité.

Quelques seigneurs crurent également que le changement de règne était une occasion favorable pour recommencer leurs incursions, et piller les sujets du roi. Parmi eux était Gaucher, sire de Montjai, d'une branche cadette de la maison de Montmorency, « homme enflé de l'orgueil du diable, » dit un chroniqueur contemporain. Louis rassembla quelques troupes, et vint mettre le siège devant son château. Il s'en empara, abattit les fortifications à l'exception d'une tour, où il plaça garnison, et emmena Gaucher prisonnier.

Il mit ensuite un terme à la guerre que se faisaient, dans le pays d'Aunis, Ebles de Mauléon et Godefroi de Rochefort : ayant évoqué à son tribunal le jugement de leur querelle, il les força à faire la paix. Puis, se dirigeant vers le Midi, il mit le siège devant la ville de Toulouse, sur laquelle il avait des droits par sa femme Éléonore d'Aquitaine. Mais il dut bientôt se retirer, à cause de l'abstention de plusieurs

seigneurs, qui, effrayés des progrès de la royauté, refusèrent de se rendre à l'armée royale. L'absence de Thibaut, comte de Champagne, était surtout remarquée. Ce puissant seigneur accentua son opposition, en prenant parti contre le roi, pour Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges. Ce prélat avait été promu au siège archiépiscopal par le pape Innocent II, sans le consentement de Louis VII. Irrité qu'on eût ainsi agi sans l'avoir consulté, Louis repoussa l'élu du souverain-pontife et lui fit interdire par ses gens l'entrée de la ville de Bourges. Le comte Thibaut s'empressa d'offrir à l'archevêque un asile sur ses terres. Le roi marcha contre son vassal (1142). L'expédition prit, par ses conséquences, des proportions considérables : le roi ayant assiégé Vitry s'en empara, y fit mettre le feu, et l'incendie, gagnant de proche en proche, atteignit la principale église, où la plupart des habitants s'étaient réfugiés. Treize cents personnes périrent dans les flammes, et Louis put entendre leurs cris, mais trop tard pour remédier au mal. Cette scène d'horreur le glaça d'épouvante et excita ses remords. Pour les faire cesser, il résolut de marcher au secours du royaume de Jérusalem, qui se trouvait alors dans une situation presque désespérée.

Dans l'hiver de l'année 1145, on apprit tout à coup en Occident, que, pendant la nuit de Noël, la ville d'Édesse, en Mésopotamie, avait été prise par les Turcs et noyée dans le sang de trente mille chrétiens. A cette nouvelle, Louis, que le souvenir de l'incendie de Vitry poursuivait partout, convoqua une assem-

blée générale à Vezelay, en Bourgogne. La réputation de l'abbé de Clairvaux, l'illustre saint Bernard, qui devait prêcher la croisade, et les lettres adressées par le pape à toute la chrétienté, y attirèrent un grand nombre de seigneurs, de chevaliers, d'évêques, de moines et d'hommes de toutes conditions. Le roi, dans l'appareil de la royauté, et le moine Bernard, dans le costume modeste d'un cénobite, prirent place sur une estrade, aux acclamations d'une multitude innombrable.

Le prédicateur de la croisade, après avoir lu les lettres du souverain-pontife, s'adressa à la foule : « Si l'on vous annonçait, dit-il, que l'ennemi est entré dans vos cités, qu'il a ravi vos épouses et vos filles, profané vos temples, qui de vous ne volerait aux armes? Eh bien, tous ces malheurs, et des malheurs plus grands encore sont arrivés : la famille de Jésus-Christ, qui est la vôtre, a été dispersée par le glaive des païens; des barbares ont renversé la demeure de Dieu et se sont partagé son héritage. Volez donc aux armes! Qu'une sainte ardeur vous anime au combat et que le monde chrétien retentisse de ces paroles du prophète: *Malheur à celui qui n'ensanglante pas son épée !* »

A ces mots, l'assemblée tout entière interrompit l'orateur par ce cri mille fois répété : « Dieu le veut! Dieu le veut! la croix! la croix! » Le roi prit le premier le signe de la croisade, et avec lui sa femme, Éléonore d'Aquitaine, une foule de barons, d'évêques, de chevaliers et de gens du peuple. Les croix que l'abbé de Clairvaux avait apportées ne purent suffire, il dut déchirer ses vêtements pour en faire de nou-

velles ; beaucoup imitèrent cet exemple (1146). Saint Bernard parcourut ensuite l'Allemagne, prêchant partout la croisade et entraînant les peuples à sa suite. L'empereur Conrad et une foule de seigneurs reçurent la croix de ses mains.

Peu après, Louis VII prit à Saint-Denis l'oriflamme et le bourdon de pèlerin ; de son côté, Conrad partit de Ratisbonne au commencement du printemps.

L'empereur d'Orient, Manuel Comnène, petit-fils d'Alexis Ier, avait hérité de la politique astucieuse de son aïeul. Il déploya, à l'arrivée des croisés, cet art de profonde dissimulation dont les Grecs semblaient avoir conservé le secret. Ces Orientaux efféminés regardaient les guerriers d'Occident comme des hommes de fer, dont les yeux lançaient des flammes, et qui répandaient des torrents de sang avec la même indifférence que s'ils eussent versé de l'eau. Tandis qu'il envoyait des ambassadeurs aux croisés et leur fournissait des vivres, Comnène s'alliait avec les Turcs, faisait fortifier sa capitale et semait sur la route des chrétiens toutes les embûches qui pouvaient les arrêter et les décimer.

Conrad quitta le premier Constantinople, à la tête de son armée, et se dirigea vers Laodicée, avec des Grecs que Comnène lui avait donnés pour guides. Ceux-ci l'égarèrent à dessein et livrèrent l'armée chrétienne aux Turcs, qui la détruisirent presque sans combat. Le malheureux empereur revint avec un petit nombre de guerriers à Nicée, d'où il regagna, à grand'peine, Constantinople.

Instruit par cette cruelle expérience, Louis VII prit la route qui côtoyait le rivage de la mer et offrait

plus de ressources pour l'approvisionnement d'une armée. Il rencontra les Turcs, pour la première fois, au passage du Méandre, qu'il traversa heureusement, en repoussant les infidèles sur tous les points. On racontait parmi les croisés qu'un cavalier, revêtu d'une blanche armure, avait été vu guidant les Français sur l'autre rive. Mais les Turcs épiaient l'occasion favorable pour surprendre et attaquer l'armée chrétienne ; les croisés la leur fournirent au défilé du Cadmus. Assaillis à l'improviste, il furent mis en déroute après une lutte acharnée et obligés d'abandonner le champ de bataille. Le roi, resté seul au milieu des seigneurs étendus à ses pieds, saisit les branches d'un arbre et s'élança au sommet d'un rocher. De là, sous une pluie de flèches, il abattit avec son épée les têtes et les mains de ceux qui osaient l'approcher. Enfin, à la nuit tombante, il put regagner son avant-garde sur un cheval abandonné.

Après quelques rencontres heureuses, accompagnées de misères sans nombre, les croisés arrivèrent à Antioche, principauté de Raymond de Poitiers, le 19 mars 1148. Les bords riants de l'Oronte, les bosquets de Daphné, le beau ciel de la Syrie, mais surtout les instances de Raymond, les plaisirs et les fêtes d'une cour déjà corrompue par le contact des Orientaux, séduisirent la reine Éléonore, qui déclara qu'elle voulait retarder son départ pour Jérusalem. Mais Louis, qui soupçonnait, non sans raison, les motifs de la reine et qui d'ailleurs voulait être fidèle à son serment, demeura inébranlable, et, ayant enlevé Éléonore de nuit, leva précipitamment le camp. On verra bientôt les tristes conséquences de ce premier

dissentiment entre le roi et l'héritière des ducs d'Aquitaine.

Louis le Jeune atteignit Jérusalem, où il fut reçu en triomphe par le roi, les barons et le peuple, qui vinrent au-devant de lui, en portant des branches d'oliviers et en chantant : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !* L'empereur Conrad arriva, dans la ville sainte, vers la même époque, accompagné seulement de quelques barons.

Dans un conseil général, auquel assistait le roi de France, l'empereur et le jeune roi de Jérusalem, Baudoin III, on décida qu'on ouvrirait les hostilités par le siège de Damas. Les opérations commencèrent dans les premiers jours de juin. La place allait tomber entre les mains des croisés, lorsque, d'une part, la division entre les chefs et, de l'autre, l'arrivée d'une armée d'infidèles contraignirent à lever le siège. Pour couvrir cet échec, on proposa, dans le conseil des croisés d'attaquer Ascalon ; mais les courages étaient abattus par tant d'insuccès et de souffrances. L'empereur d'Allemagne déclara le premier qu'il était résolu à reprendre le chemin de l'Europe ; quant au roi de France, il allait peut-être se décider à quelque expédition nouvelle contre les infidèles, lorsqu'il reçut de Suger une lettre qui le pressait de hâter son retour.

« Des perturbateurs du repos public, lui écrivait l'abbé de Saint-Denis, sont revenus de la croisade, tandis que vous demeurez comme captif sur une terre étrangère. A quoi pensez-vous, seigneur, de laisser à la merci des loups les brebis qui vous sont confiées ? J'étais déjà âgé lorsque vous êtes parti ;

mais j'ai vieilli bien davantage au milieu des soucis que mon amour pour Dieu et pour vous a seul pu me décider à accepter. Nous supplions donc Votre Altesse de ne pas prolonger son séjour en Syrie au-delà des fêtes de Pâques. Vous trouverez à votre retour vos maisons et vos palais en bon état, par le soin que nous avons pris de les entretenir. Hâtez votre retour, car je suis sur le déclin de l'âge, et j'ose dire que les occupations où je me suis engagé, par amour de Dieu et par attachement pour votre personne, ont beaucoup avancé ma vieillesse. »

En effet, des événements assez graves pour le repos public avaient eu lieu en France pendant l'absence du roi, et l'abbé de Saint-Denis avait bien des motifs pour le presser de revenir.

II

1147-1149

Régence de Suger pendant l'absence du roi ; son administration. — Conspiration de Robert de Dreux. — Énergie de Suger. — Retour du roi et retraite de Suger.

Avant de partir pour la croisade, Louis VII avait convoqué, le 16 février 1147, dans la ville d'Étampes, une assemblée générale des évêques et des principaux seigneurs, pour nommer un régent du royaume. Saint Bernard ouvrit la réunion par un discours sur les qualités qu'il fallait demander à celui qui exercerait cette haute fonction. On se retira dans une salle pour

délibérer. L'avis qui prévalut fut de nommer deux régents, l'un pris dans la noblesse, l'autre dans le clergé. Saint Bernard annonça au roi le choix de l'assemblée : « Sire, lui dit-il en désignant Suger et le comte de Nevers, voici deux gloires et c'est assez. » Le comte de Nevers refusa, en déclarant qu'il avait résolu depuis longtemps de se retirer du monde et de prendre l'habit religieux. Suger, malgré ses protestations, dut accepter devant l'insistance du roi et sur l'ordre du pape.

L'abbé de Saint-Denis avait assumé une tâche bien lourde, mais non au-dessus de ses forces. « A peine, dit le biographe contemporain, le roi était-il parti pour les pays étrangers, que des hommes avides de pillage, croyant trouver dans l'absence du prince, l'occasion d'exercer impunément leurs rapines, commencèrent à désoler le royaume, en enlevant par la violence les biens des églises et des pauvres. Mais Suger s'arma sur-le-champ pour les punir ; il réprima ces téméraires sans répandre une goutte de sang, et sans que le royaume fût troublé par leurs violences. » Des points les plus éloignés de la France, du Limousin, du Berry, du Poitou, de la Gascogne, on voyait les habitants accourir auprès de lui, dans leur détresse et solliciter son appui.

Pour rétablir l'ordre et faire régner la paix, Suger ne pouvait guère compter que sur les évêques et les moines. Eux seuls avaient sauvé du grand naufrage social du ve siècle les traditions de gouvernement ; seuls ils étaient capables d'administrer les affaires publiques pendant l'enfance de la monarchie. Aussi est-ce au clergé que Suger s'adressa pour faire exé-

cuter ses ordres ; c'est de lui qu'il apprit tout ce qui pouvait intéresser le gouvernement général.

« Nous avons à vous communiquer, lui écrivit l'archevêque de Bordeaux, Geoffroy, l'état de notre pays, comme nous en étions convenus ensemble. Vous saurez d'abord que le jour de l'Assomption de la bienheureuse Marie, à Marsan, où s'étaient réunis l'archevêque d'Auch et presque tous les évêques et seigneurs de Gascogne, nous avons, en présence de tous, attaqué le vicomte de Gabardan, qui avait envahi et dépouillé les terres du seigneur roi, et qui assiégeait la cité de Dax, propriété royale. Ensuite, nous avons lu et exposé les lettres du seigneur pape, portant excommunication sur lui et sur sa terre, s'il continuait à ravager les domaines du roi. Nous avons ensuite obtenu de l'assemblée, non sans de grandes difficultés, qu'on fît une enquête, selon l'intention du seigneur pape et du seigneur roi. Nous ignorons quelle sera l'attitude du vicomte de Gabardan, mais on croit qu'il ne soutiendra pas longtemps la sentence, si elle est exécutée à la rigueur. C'est pourquoi il serait nécessaire que le seigneur pape intervînt dans ce sens pour fléchir son opiniâtreté. Nos autres grands semblent, par la grâce de Dieu, mieux disposés que de coutume au bien et à la paix du pays. Quant aux officiers établis par le roi en Aquitaine et à ceux qui leur sont préposés, le frère, porteur de la présente, vous en instruira. »

Ce n'étaient pas seulement de simples particuliers, c'étaient des cités importantes, des communes qui s'adressaient à Suger afin d'obtenir sa protection, soit pour des affaires d'intérêt général, soit même

pour des offenses faites à un seul de leurs membres. C'est ainsi que les bourgeois de Beauvais lui envoyèrent la lettre suivante : « Au seigneur Suger, par la grâce de Dieu, révérend abbé de Saint-Denis, les pairs de la commune de Beauvais, salut et respect comme à leur seigneur. Nous en appelons à vous, comme à notre seigneur, puisque nous avons été remis en votre tutelle par le seigneur roi. Un certain homme, juré de notre commune, ayant entendu dire que deux chevaux, qui lui avaient été enlevés pendant le carême, étaient à Levémont, s'y rendit le jeudi de la Résurrection du Seigneur, pour les reprendre. Mais Galeran, seigneur de ladite ville, ne portant aucun respect à la Résurrection du Seigneur, fit arrêter cet homme qui n'avait commis aucun délit, et le força de racheter sa liberté au prix de dix sols parisis et ses chevaux au prix de cinquante. Comme cet homme est pauvre, et doit à usure cette somme et beaucoup d'autres, nous supplions, au nom du Seigneur, votre sainteté de faire bonne justice de Galeran, pour qu'il rende à notre juré son argent, et désormais n'ose plus troubler quelqu'un qui vous est confié. Salut. »

On s'habituait ainsi à s'adresser à la royauté toutes les fois qu'un intérêt quelconque était menacé sur un point de la France. Le roi ou ses représentants commençaient à apparaître comme les défenseurs naturels de la paix publique. La royauté était dès lors regardée comme un pouvoir général, dont on ne connaissait pas exactement l'origine et les limites, mais essentiellement distinct des pouvoirs féodaux, ayant mission de les contenir, de les surveiller et de pro-

téger contre toute injustice les faibles et les opprimés.

Pendant qu'il maintenait avec une sage fermeté la tranquillité publique, Suger administrait les domaines du roi, « mieux que le meilleur père de famille; » il restaurait les habitations royales, relevait les tours et les murs en ruine, donnait aux chevaliers leur paye ordinaire, et, à certains jours, des habits et des dons vraiment royaux, « de peur, dit son biographe, que la dignité du trône ne parût diminuer pendant l'éloignement du prince. Il faisait cela de ses propres deniers, car il envoyait en terre sainte ou réservait pour le roi l'argent du fisc royal. »

Tout allait pour le mieux, lorsqu'une conjuration, ourdie dans l'ombre, éclata tout à coup et menaça de compromettre gravement de si heureux résultats. Plusieurs seigneurs étaient revenus depuis peu de la croisade; parmi eux se trouvait le frère du roi, Robert de Dreux. Ce prince brouillon et ambitieux n'avait pas cessé, pendant son séjour en terre sainte, de faire de l'opposition à Louis VII; à peine de retour en France, il se mit à répéter autour de lui que les revers des croisés avaient pour auteur le roi lui-même; et il ajoutait que le prince songeait beaucoup plus à s'établir en Palestine qu'à revenir en France. Ces bruits, perfidement répandus, agitaient les esprits, et les seigneurs les plus remuants se groupaient déjà autour de Robert de Dreux. D'ailleurs beaucoup commençaient à regarder ce prince comme le futur héritier de Louis VII, qui n'avait pas encore d'enfant mâle.

Suger, qui connaissait toutes ces menées d'après des avis indirects, apprit, par une lettre de Thierry,

comte de Flandre, tout le plan de la conjuration : « Robert, disait celui-ci, pendant toute la durée de la croisade, s'est conduit de manière à mécontenter vivement le roi. A votre tour, si vous ne voulez pas être surpris par quelque entreprise, tenez de nombreuses garnisons dans les principales villes du royaume, et ouvrez les yeux sur ceux qui en ont la garde. Du reste, je suis moi-même à votre disposition, et, au premier ordre, je me rendrai en personne, à la tête de mes troupes, partout où vous me l'ordonnerez, pour la défense des intérêts du roi, mon seigneur. » Suger se hâta de prendre des mesures. Il répondit au comte de Flandre de se tenir prêt avec tous ses hommes d'armes, et adressa le même avis aux comtes de Vermandois et de Champagne également dévoués au roi. Il obtint ensuite du pape un décret d'excommunication contre tous ceux qui troubleraient la paix du royaume, quel que fût leur rang. En même temps, les principales villes reçurent des garnisons et des gouverneurs sûrs et énergiques.

Pour étouffer la révolte dans son principe, Suger résolut de réunir une grande assemblée. Il communiqua son projet au pape, qui, après l'avoir approuvé, écrivit à l'archevêque de Sens, primat des Gaules, une lettre circulaire pour tous les évêques du royaume. Le pape leur ordonnait de se réunir et de frapper les coupables avec toute la rigueur des lois ecclésiastiques. Il leur recommandait, en outre, de mettre à la disposition du régent l'argent et les troupes nécessaires pour maintenir l'ordre dans l'État.

Fort de cet appui, Suger envoya des lettres de convocation aux évêques et aux principaux sei-

gneurs. « Depuis le départ de notre cher Louis, roi de France, disait-il dans sa lettre à l'archevêque de Reims, le royaume est gravement agité par les égarements et les attaques des méchants; il est donc nécessaire d'agir promptement. Aussi, nous vous supplions humblement de venir près de nous à Soissons, avec vos suffragants, le dimanche qui précède les Rogations. Nous avons également mandé les archevêques, les évêques et les principaux seigneurs du royaume, parce que, si vous ne soutenez pas fermement l'État, l'Église de Dieu sera en péril et le royaume divisé contre lui-même sera livré à la désolation. » Saint Bernard, également convoqué, s'empressa de répondre à Suger : « C'est Dieu qui vous a inspiré la pensée de réunir en une assemblée tous ceux qui ont quelque zèle pour l'utilité publique. Mais il importe que l'élite de l'Église ne s'assemble pas sans résultat, et, pour cela, il faut obtenir de l'assemblée des ordonnances sévères qui préviennent le retour de semblables entreprises. Que nul n'ignore que nous avons parmi nous un homme de tête et de conseil, ami généreux, ministre infatigable, inébranlable appui du trône royal. »

L'assemblée se tint à Soissons au commencement de l'année 1149. Suger prit hardiment l'initiative. Il déclara qu'il était prêt, s'il le fallait, à sacrifier sa vie pour conserver la couronne à son roi légitime ; il ajouta qu'il saurait frapper les coupables, sans avoir égard à leur rang et sans se laisser intimider par leurs menaces. Ces énergiques paroles entraînèrent l'assemblée. Les évêques se levèrent les premiers et déclarèrent par acclamation qu'ils reste-

raient fidèles au roi et à son ministre, et qu'au besoin, ils soutiendraient le régent par tous les moyens en leur pouvoir. Le comte Robert de Dreux voulut prendre la parole pour rallier ses partisans, mais un grand nombre de seigneurs se déclarèrent ouvertement pour Suger. En face de cette imposante manifestation, aucun des conjurés n'osa protester. Henri, fils du comte de Champagne, se leva ensuite; comme Robert, il revenait de la croisade, et tout le monde connaissait son attachement au roi et sa grande valeur. Après avoir promis son appui au régent, il se tourna vers le comte de Dreux et lui reprocha en termes énergiques sa conduite à la croisade et ses coupables machinations depuis son retour. Des paroles on allait en venir aux actes, et la querelle entre les deux seigneurs menaçait de se vider l'épée à la main au milieu même de l'assemblée, lorsque les évêques intervinrent, en se jetant entre eux. Le comte de Dreux, vaincu et humilié, n'essaya pas de résister plus longtemps. Il s'excusa publiquement de sa conduite et promit de l'effacer par un dévouement absolu envers le roi son frère et envers le régent.

L'affaire paraissait terminée et l'assemblée s'était séparée depuis quelques jours, lorsque Suger reçut de saint Bernard la lettre suivante : « Le fils du comte de Champagne et Robert de Dreux, frère du roi, sont à peine revenus de la Terre sainte qu'ils commencent à se quereller; décidés à en venir aux mains, ils ont fixé leur coupable rendez-vous aux jours qui suivent les fêtes de Pâques. Vous êtes le chef de cet État, c'est à vous de mettre obstacle aux malheurs qui se préparent. La gloire de votre régence, la tran-

quillité du royaume, l'intérêt de l'Église vous en font un devoir. » Suger n'hésita pas ; il défendit aux deux champions de donner suite à cette affaire, ajoutant que, s'ils refusaient, il les ferait arrêter et emprisonner à Saint-Denis. Le prestige de l'autorité royale avait tellement grandi depuis un siècle, le gouvernement de l'abbé de Saint-Denis était si respecté, que cette menace suffit à forcer à l'obéissance les deux puissants seigneurs. La crosse du moine l'emporta sur l'épée du guerrier féodal et la fit rentrer au fourreau.

Cependant Louis VII avait reçu en terre sainte la lettre par laquelle Suger pressait son retour, et il n'avait pas tardé à se mettre en route. En arrivant en Italie, il informa son ministre de sa prochaine arrivée : « Nous ne pouvons exprimer avec quelle ardeur de cœur nous désirons la présence de votre dilection. Mais nous voulons vous faire connaître la cause de notre retard. Après avoir attendu pendant trois jours la reine, en Calabre, nous nous sommes dirigés vers Roger, roi de Pouille, qui nous a de nouveau retenu pendant trois jours. A peine nous le quittions que la reine tomba malade, et il fallut attendre sa convalescence pour nous rendre chez l'Apostolique (le pape), auprès duquel nous sommes restés deux jours. Et maintenant, nous hâtant de retourner vers vous sain et sauf, nous vous ordonnons de venir nous trouver en secret, un jour avant nos autres amis ; car ayant entendu certains bruits sur notre royaume, nous voulons savoir de votre bouche comment nous devons nous comporter envers chacun. Gardez ceci tellement secret que nul autre que vous n'en ait connaissance. »

Suger, se rendant au désir du roi, lui exposa dans une entrevue secrète tout ce qu'il avait fait pour le gouvernement du royaume. Quelques jours après, Louis rentrait à Paris, après une absence de deux ans, et décernait à son illustre ministre le titre glorieux de *Père de la patrie* (1149).

Mais Suger, épuisé par le poids des années et par les fatigues du pouvoir, et désireux de retrouver la solitude, se retira bientôt dans son monastère de Saint-Denis, pour y faire fleurir la réforme, suivant les conseils de saint Bernard. Dès ce moment, il disparaît de la scène politique pour se plonger dans les rigueurs de la vie cénobitique, couchant sur la paille et n'ayant pour toute retraite qu'une étroite cellule. Il devint ainsi, au témoignage de saint Bernard, « aussi fervent et humble dans les choses spirituelles qu'il était prudent dans les temporelles. »

III

1120-1153

Saint Bernard. — Il rétablit la discipline ecclésiastique. — Pierre Abailard. — Son enseignement. — Saint Bernard le combat. — Condamnation d'Abailard. — Sa retraite, sa pénitence et sa mort. — Mort de Suger et de saint Bernard.

Tandis que Suger maintenait l'ordre dans l'État, l'illustre fondateur de Clairvaux, le prédicateur de la croisade, veillait dans l'Église au maintien de la discipline et à l'intégrité de la doctrine.

Saint Bernard était né en 1091, à Fontaine, en

Bourgogne, d'une famille distinguée par sa noblesse. Pendant que sa mère le portait dans son sein, elle eut un songe qui lui causa une grande frayeur : il lui semblait entendre, à la place de l'enfant, un petit chien qui commençait à aboyer. Un saint homme la rassura, en lui prédisant que son fils serait un chien fidèle du troupeau du Seigneur, qui ne cesserait d'aboyer contre les loups, et annoncerait la parole de Dieu avec une éloquence irrésistible. La prédiction se réalisa : Bernard se fit moine à Cîteaux. Dans cette paisible retraite, ses vertus brillèrent d'un si vif éclat qu'à peine âgé de vingt-cinq ans, il fut chargé de fonder le monastère de Clairvaux, dont on le nomma abbé. Cette tâche ne suffisant point à son ardeur, il médita d'étendre à l'ordre monastique et à la société entière les réformes qu'il avait introduites à Clairvaux.

L'illustre abbaye de Cluny était alors, comme au XIe siècle, le foyer des traditions monastiques ; mais elles s'y étaient altérées avec le temps, et une réforme était d'autant plus nécessaire que Cluny avait sur la plupart des monastères une influence considérable. L'ordre naissant de Cîteaux, au contraire, conservait le premier esprit de son institution, aussi était-il plus frappé du relâchement des moines de Cluny. Saint Bernard, se faisant l'interprète des sentiments de son ordre, reprocha aux clunistes de porter des fourrures, de faire usage de graisse, de se faire servir trois ou quatre sortes de mets par repas : « Oh ! ajoutait-t-il, que nous ressemblons peu aux moines du temps de saint Antoine ! Quand la charité les obligeait à se rendre visite, ils prenaient avec tant d'ardeur le

pain des âmes qu'ils oubliaient la nourriture du corps et passaient des jours entiers sans manger. Aujourd'hui, quand nous nous assemblons, on ne cherche plus le pain céleste, on ne parle pas des saintes Écritures, on n'a que des conversations frivoles. Pendant ce temps, on accumule mets sur mets, et on remplace la chair interdite par des poissons monstrueux. Après s'être rassasié du premier service, on goûte au second, comme si l'on était encore à jeun, car les cuisiniers apprêtent tout avec tant d'art que l'appétit ne s'émousse point. Qui pourrait seulement dire en combien de manières on accommode les œufs ? Que dirai-je de la boisson ? On ne boit plus d'eau, pas même avec le vin, car, sous prétexte de faiblesse, nous ne manquons pas de suivre la parole de l'Apôtre, qui conseille de boire du vin pour fortifier l'estomac ; mais nous oublions qu'il conseille d'en boire peu. »

Saint Bernard se plaint ensuite qu'on envoie à l'infirmerie de jeunes moines qui se portent bien, dans le seul but de leur faire manger de la chair. « Est-ce ainsi, s'écrie-t-il, que les saints abbés de Cluny, Odon, Mayeul, Odilon et Hugues ont vécu autrefois ? Hélas ! je ne puis le dire sans douleur, notre habit, qui est un symbole d'humilité, est devenu un sujet d'orgueil : un officier d'armée et un moine se font, avec le même drap, l'un un manteau et l'autre une cucule. J'ai vu un abbé marcher avec soixante chevaux ; on eût dit un seigneur et non un supérieur de moines, un gouverneur de province et non un directeur des âmes. » Saint Bernard condamne ensuite les richesses et les ornements superflus qui ornaient les églises de la congrégation de Cluny ; tout cela ne

pouvant que distraire les religieux pendant la récitation de l'office.

Ces manquements à la règle, qui nous semblent si légers, paraissaient, au contraire, très-répréhensibles à l'austère religieux de Cîteaux, qui ne se nourrissait que de pain d'orge, parfois même de feuilles de hêtre cuites dans l'eau, et qui regrettait, comme perdu, le temps qu'il consacrait au sommeil. Que n'eût-il pas dit, un siècle plus tôt, à l'époque où des désordres autrement graves appelèrent cette grande réforme à laquelle saint Grégoire VII a attaché son nom! Mais les moines du XIIe siècle, malgré quelques défaillances propres à la nature humaine, avaient été transformés par la réforme; aussi, les religieux de Cluny, rougissant des désordres signalés par saint Bernard, s'empressèrent-ils d'y porter remède. Les abbés des divers monastère de la congrégation se réunirent et rétablirent la règle dans sa pureté primitive.

De Cîteaux et de Cluny, la réforme de saint Bernard se répandit dans les autres monastères et fit revivre dans toute la France l'esprit du grand patriarche de la vie monacale en Occident.

Le rétablissement de la discipline ecclésiastique eut pour conséquence de régénérer les études, en multipliant le nombre des écoles, et de préparer une véritable renaissance littéraire. A Laon, à Reims, à l'abbaye du Bec, dans les grands monastères, à côté des cathédrales, brillaient des écoles illustrées par des maîtres renommés; celle de Paris, transportée du cloître Notre-Dame à la montagne Sainte-Geneviève, à cause de l'affluence des étudiants, était la

plus célèbre de toutes. Là, enseignaient Guillaume de Champeaux et son disciple Abailard, plus célèbre que le maître par la hardiesse de ses doctrines et par sa lutte avec saint Bernard.

Né en 1079, au château de Palais, près de Nantes, Pierre Abailard était le fils d'un chevalier breton qui plaçait les études littéraires au-dessus de la profession des armes. Le jeune Pierre, héritant de ces préférences, céda à ses frères tous ses droits d'héritage et renonça à la carrière des armes pour s'adonner tout entier à la dialectique. Après cinq ans de voyages et d'études, il arriva à l'école de Paris, où enseignait Guillaume de Champeaux. D'abord auditeur assidu, il ne tarda pas à devenir un adversaire redoutable ; il combattait avec une éloquence entraînante les opinions de son maître et l'embarrassait souvent par les subtilités de sa dialectique.

Depuis un siècle, des tendances nouvelles se manifestaient dans les écoles, où tout faisait prévoir une révolution : le raisonnement, avec ses avantages et ses périls, venait fortifier la foi, mais aussi la menacer : « La dialectique et la logique étaient passées d'Orient en Occident, et les doctrines philosophiques des docteurs de Byzance avaient suivi le grand mouvement intellectuel imprimé par Charlemagne. Les théologiens occidentaux mettaient en œuvre, dès le XI[e] siècle, dans leurs écrits ou leurs discussions, toutes les ressources de la raison et de la logique, pour arriver à la démonstration et à la preuve des vérités de la religion. »

L'école, sous le nom de *réalistes* et de *nominaux*, se partageait en deux sectes philosophiques, dont les

discussions remplissent tout le moyen âge. Les réalistes n'admettaient de réalité que dans les idées générales et les êtres collectifs ; cette doctrine allait au panthéisme, c'est-à-dire à l'absorption de tous les êtres particuliers dans l'Être absolu. Les nominaux, au contraire, n'admettaient d'existence réelle que dans les individus; leur doctrine, en décomposant l'individualité jusqu'à l'atome, pouvait conduire au matérialisme. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, essaya le premier, au XI[e] siècle, de maintenir le réalisme dans l'orthodoxie ; mais, après lui, Guillaume de Champeaux développa à l'école de Paris une doctrine réaliste où le panthéisme était en germe. Dans le camp opposé, Roscelin de Compiègne, poussant le nominalisme à ses dernières limites, attaqua le dogme de la Trinité, en niant l'existence d'un Dieu unique en trois personnes; doctrine hérétique qui fut condamnée au Concile de Compiègne, en 1092.

Abailard, nourri à la fois des doctrines réalistes de Guillaume de Champeaux et des doctrines nominalistes de Roscelin, vint s'asseoir sur les bancs de l'école de Paris, au moment où ces disputes philosophiques passionnaient les esprits. L'élève, après avoir combattu ses deux maîtres, entreprit de concilier leurs doctrines, tentative d'autant plus utile que les réalistes et les nominaux ne se comprenaient plus eux-mêmes. Mais il réussit mieux à réfuter qu'à fonder un système solide. Sa doctrine, connue sous le nom de *Conceptualisme*, manquait de base, réduisait la recherche de la vérité à un exercice de dialectique, et surtout prétendait expliquer les dogmes

de la révélation par la seule puissance du raisonnement. D'après Abailard, la foi n'était qu'une opinion (*æstimatio*), qui attendait le secours de la logique et du syllogisme pour entraîner le consentement définitif.

Le talent du jeune maître, son extérieur agréable exerçaient sur la masse des étudiants et du peuple une influence irrésistible. « La foule, des rues, jalouse de le contempler, s'arrêtait sur son passage. Pour le voir, les habitants des maisons descendaient sur le seuil de leur porte, et les femmes écartaient leurs rideaux derrière les petits vitraux de leur étroite fenêtre. » Le nombre des étudiants qui assistaient à ses leçons était si considérable, qu'ils étaient obligés de se réunir en plein air, aux portes de Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève. Abailard, esprit élevé et subtil, croyant, mais penchant vers le *rationalisme*, façonnait la jeunesse des écoles à cette argumentation scolastique qui peut conduire au doute les esprits descendus des hauteurs de la foi.

Saint Bernard comprit le danger d'une pareille doctrine; pour arrêter le mal dans son principe, il abandonna sa chère cellule et se rendit auprès d'Abailard. Le philosophe avait embrassé depuis peu la vie monastique, à la suite d'une aventure romanesque terminée malheureusement. Chargé par le chanoine Fulbert de donner des leçons à sa nièce Héloïse, il s'éprit pour son élève d'une vive passion, l'enleva, et en eut un fils, qu'il nomma Astrolabius. Furieux d'une semblable audace, Fulbert poursuivit Abailard et le fit cruellement mutiler par ses gens. Le malheureux philosophe alla cacher sa

honte dans un monastère, où il revêtit l'habit religieux, pendant qu'Héloïse prenait le voile au couvent d'Argenteuil.

Saint Bernard exhorta le nouveau moine, avec une grande douceur, à corriger ses livres et à contenir les excès de ses disciples. Abailard promit, mais ne tarda pas à faire paraître et à répandre en secret de nouveaux ouvrages empreints de la même doctrine. L'abbé de Clairvaux dénonça alors publiquement celui qu'il appelait le nouveau Goliath : « C'est un homme orgueilleux, enflé de sa science, un moine sans règle, pieux extérieurement, mais au fond ennemi de Dieu. Il n'a point enfanté une seule hérésie, mais un système complet d'hérésies, un nouvel évangile uniquement fondé sur la raison. »

Avant d'écrire au pape, saint Bernard adressa une lettre à tous les cardinaux et aux évêques qui composaient la cour pontificale. « Il vous appartient, leur dit-il, de faire disparaître les scandales du royaume de Dieu. La raison humaine usurpe tout et ne laisse rien à la foi ; elle cherche à s'élever à des hauteurs inaccessibles, scrute des profondeurs qui lui échappent. Lisez le livre de Pierre Abailard intitulé la *Théologie*, et voyez ce qu'il dit de la sainte Trinité, de la génération du Fils, de la procession du Saint-Esprit, et d'un grand nombre d'autres dogmes, en termes étranges pour des oreilles chrétiennes. Il admet des degrés dans la Trinité, comme Arius ; il place le libre arbitre au-dessus de la grâce, comme Pélage ; il divise Jésus-Christ comme Nestorius. Agissez ainsi que le demande la dignité dont vous êtes

revêtus, afin que celui qui s'est élevé jusqu'aux cieux descende jusqu'aux enfers. »

Abailard se plaignit avec amertume, de ces reproches; il convoqua ses disciples et répandit partout le bruit qu'il confondrait son adversaire au concile de Sens, qui allait se réunir pendant l'octave de la Pentecôte (1140). Saint Bernard céda, malgré lui et en pleurant, au conseil de ses amis, et partit pour Sens, en se confiant dans ces paroles de Jésus-Christ : « Ne vous inquiétez pas de ce que vous répondrez; il vous sera donné à l'heure même ce que vous devez dire. »

Un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés étaient accourus à Sens, attirés par la grandeur du débat et par le nom des adversaires. Le roi Louis VII lui-même avait voulu y assister avec toute sa cour. Saint Bernard et Abailard prirent place en face l'un de l'autre. L'abbé de Clairvaux tenait à la main les livres incriminés, dont il avait extrait dix-sept propositions hérétiques sur la Trinité et la grâce. Il ordonna de les lire à haute voix devant le concile; puis, se tournant vers Abailard, il le somma de déclarer s'il reconnaissait, comme étant de lui les passages cités, et l'invita à les repousser ou à les défendre.

Quel ne fut pas l'étonnement général, quand Abailard, qui avait si audacieusement provoqué une discussion publique, demeura muet et interdit, sans trouver une parole pour se rétracter ou se défendre, et ne sachant que formuler un appel au Saint-Siège pour gagner du temps. Les évêques se prononcèrent alors et déclarèrent les écrits d'Abailard hérétiques

et condamnés comme tels; puis ils adressèrent au pape une relation de ce qui s'était passé.

Cependant Abailard rédigeait une apologie de ses doctrines, qu'il se préparait à porter lui-même à Rome; déjà il se dirigeait vers la ville éternelle, lorsqu'il apprit, en passant à Cluny, que le pape, confirmant les décisions du concile de Sens, venait de le condamner solennellement. Frappé par ce coup qui rendait son voyage inutile, Abailard n'alla pas plus loin, et se fixa au monastère de Cluny, dont l'abbé, Pierre le Vénérable, le reçut comme un fils.

Cette paisible retraite le transforma. Bientôt on ne reconnut plus en lui le philosophe orgueilleux et téméraire; il consentit à se rendre à Clairvaux, auprès de saint Bernard, avec lequel il se réconcilia en rétractant toutes ses erreurs. Pierre le Vénérable put dès lors écrire au pape : « Abailard n'est plus ce dialecticien toujours en lutte pour la défense de ses opinions. Le silence de notre monastère est aujourd'hui l'école où il se condamne à une éternelle solitude. J'ai pensé que son enseignement serait très-utile à nos frères, et je demande, sur ce point, l'approbation de Votre Sainteté, au nom de tous les moines de Cluny. Ordonnez, Saint-Père, que cet infortuné professeur, qui n'a plus que quelques jours à vivre, puisse les passer ici, où il trouve le repos qu'il y a cherché. »

La santé d'Abailard était, en effet, cruellement ébranlée; ses forces diminuaient et l'avertissaient d'une fin prochaine. On assembla toute la communauté; Abailard fit une profession de foi publique,

confessa ses péchés et reçut le corps du Sauveur; il mourut peu après à l'âge de soixante-trois ans, le 21 avril 1142, et fut enterré au prieuré de Saint-Marcel, où Pierre le Vénérable l'avait envoyé pour réparer sa santé.

Peu d'années après, le grand ministre de Louis le Gros et de Louis VII, l'abbé de Saint-Denis, Suger, était frappé de la maladie qui le conduisit au tombeau. Prosterné aux pieds de ses frères et versant d'abondantes larmes, il demanda pardon à tous des sujets de plaintes qu'il avait pu leur donner. Son âme se tourna en ce moment suprême vers l'abbé de Clairvaux, son conseiller et son ami. « Homme de Dieu, lui écrivit celui-ci, ne craignez point de vous dépouiller de l'homme terrestre qui vous courbe vers la terre pour vous conduire au tombeau. Qu'avez-vous de commun avec ces restes mortels, vous qui allez être revêtu, dans le ciel, de la robe de gloire? Souffrez donc avec patience, ou plutôt désirez avec joie le dépouillement complet de tout ce qu'il y a de terrestre en vous. » Suger expira peu après, le 13 janvier 1151, en récitant l'Oraison dominicale et le Symbole des apôtres. Louis VII assista aux funérailles de son ministre, dont le tombeau fut placé à Saint-Denis, avec cette simple inscription : *Ci-gît l'abbé Suger.*

Saint Bernard, dans sa lettre à Suger, suppliait ce dernier de se souvenir de lui après sa mort, et de lui obtenir la grâce de le suivre bientôt. Il ne tarda pas à être exaucé. Jusqu'au dernier moment, son esprit demeura calme et serein; il demanda à tous les assistants des prières pour aller plus tôt à Dieu et échapper « à la dent et aux embûches du serpent. » Il

mourut le 20 août 1153, dans la soixante-troisième année de son âge.

Ainsi s'éteignirent à la fois les trois hommes qui avaient le plus illustré ce siècle : le premier, par l'éclat de son enseignement et par sa pénitence ; le second, par son administration ferme et éclairée ; le troisième, enfin, par son zèle pour la réforme religieuse et le maintien de l'orthodoxie.

IV

1152-1180

Divorce de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine. — Mariage d'Éléonore avec Henri Plantagenet. — La France du Nord et la France du Midi. — Guerre entre Louis et Henri. — Couronnement de Philippe-Auguste. — Mort de Louis VII.

Suger avait terminé par ces mots la lettre dans laquelle il pressait Louis VII de revenir de la croisade : « A l'égard de la reine votre épouse, je suis d'avis que vous dissimuliez le mécontentement qu'elle vous cause, jusqu'à ce que, rendu en vos États, vous puissiez délibérer tranquillement sur cela et sur d'autres sujets. » Il y avait longtemps, en effet, que des symptômes de mésintelligence s'étaient manifestés entre le roi et l'altière Éléonore d'Aquitaine ; ils s'accentuèrent pendant la croisade, où la reine avait suivi son mari. Persuadé qu'Éléonore le trompait, Louis, dès qu'il fut de retour dans son royaume, s'adressa à l'autorité ecclésiastique, pour obtenir la rupture de son mariage.

On réunit, en l'année 1152, à Beaugency-sur-Loire

un concile devant lequel la reine de France dut comparaître. L'évêque chargé de porter l'accusation déclara que le roi demandait le divorce, « parce qu'il ne se fiait point en sa femme, et jamais ne serait assuré de la lignée qui viendrait d'elle. » Le concile, sans daigner s'arrêter à cette accusation, déclara le mariage nul, pour cause de parenté.

« L'épouse répudiée se mit aussitôt en route pour retourner dans son pays d'Aquitaine, et s'arrêta quelque temps à Blois. Durant son séjour dans cette ville, Thibaut, comte de Blois, s'efforça de lui plaire et d'obtenir sa main. Indigné du refus qu'il essuya, il résolut de la retenir en prison dans son château, et même de l'y épouser de force, comme s'exprime un vieil historien. Elle soupçonna ce mauvais dessein, et, partant de nuit, descendit la Loire jusqu'à Tours, ville qui faisait alors partie du comté d'Anjou. Au bruit de son arrivée, le second fils du comte d'Anjou, nommé Geoffroy, épris du même désir que Thibaut de Blois, vint se placer en embuscade à un port de la Creuse, qu'on appelait le port de Piles, sur la limite commune du Poitou et de la Touraine, pour arrêter le cortège de la duchesse, l'enlever elle-même et l'épouser; mais Éléonore, dit l'historien, en fut avertie par son bon ange, et prit subitement un autre chemin pour aller à Poitiers, où elle devait trouver un troisième prétendant. » Henri Plantagenet, fils aîné du comte d'Anjou, attendait, en effet, dans cette ville la reine disgraciée. Plus heureux, ou plus adroit que les autres, il vit ses propositions agréées et devint l'époux de la riche héritière des ducs d'Aquitaine.

Par ce mariage, la Normandie, l'Anjou, la Touraine,

le Poitou, l'Aquitaine et bientôt la Bretagne se trouvèrent réunis dans la même famille, tandis que les possessions du roi de France étaient du même coup réduites aux pays compris entre la Loire, la Saône et la Meuse. Louis VII, prévoyant les conséquences de son divorce, s'était efforcé d'empêcher l'union du jeune Henri avec Éléonore, et il l'avait inutilement sommé, comme son vassal pour le duché de Normandie, de ne point contracter mariage sans l'aveu de son suzerain. Pour comble de malheur, Étienne Ier, roi d'Angleterre, mourut sur ces entrefaites, en désignant pour héritier ce même Henri Plantagenet, qui avait des droits au trône, par sa mère, Mathilde, petite-fille de Guillaume le Conquérant. Le nouveau roi d'Angleterre, qui possédait déjà la plus grande partie du midi et de l'ouest de la France, devint ainsi plus puissant que son suzerain. Dès ce moment, on put prévoir la longue rivalité qui désola la France pendant quatre siècles et la mit à deux doigts de sa perte.

De tout temps, le nord et le midi de la France avaient représenté deux civilisations différentes et opposées : le premier, plus germain ; le second, plus romain. Dans le Nord, les trouvères rudes et presque barbares chantaient la guerre et les plaisirs de la conquête ; dans le Midi, les troubadours raffinés et voluptueux chantaient l'amour et ses triomphes. La rivalité du roi de France et du roi d'Angleterre réveilla l'antipathie du Midi pour le Nord, et, dès lors, les Méridionaux n'eurent plus qu'un désir : susciter entre les deux rois quelque nouveau motif de querelle au profit de leur propre indépendance. « Quand donc

finira la trève des sterlings avec les tournois ? » chantait le troubadour Bertrand de Born, l'âme et l'interprète de tous leurs complots.

Bertrand de Born, seigneur de Haute-Fort, près de Périgueux, réunissait toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle au milieu des populations impressionnables du Midi. Il était guerrier et poète, et de plus politique consommé. Sa conviction profonde était que sa patrie ne pouvait échapper au roi de France ou au roi d'Angleterre que par la guerre entre ces deux princes. « En tout temps, dit son biographe provençal, il voulait que le roi de France et le roi d'Angleterre eussent guerre ensemble, et s'ils avaient paix ou trêve, alors il se *peinait* et se travaillait pour défaire cette paix. » Il acquit ainsi une célébrité funeste, et Dante lui donna une place dans son enfer : « Je vis, dit le poète italien, un tronc sans tête, marcher vers nous, lequel tenait sa tête à la main en guise de lanterne : Sache que je suis Bertrand de Born, celui qui donna au roi de si mauvais conseils. » Bertrand avait, en effet, un grand ascendant sur le roi d'Angleterre, qu'il excitait sans cesse contre le roi de France, et sur ses fils, qu'il poussait secrètement à la révolte contre leur père, par des *sirventes*, ou chants satiriques, fort à la mode dans le Midi.

La poésie jouait alors un grand rôle dans les événements politiques des contrées situées au sud de la Loire. Il n'y avait pas une paix, une guerre, une révolte, qui ne fût proclamée, louée ou blâmée en vers; ces chants des troubadours circulaient rapidement de château en château, et de ville en ville : « Réjouis-

toi, pays d'Aquitaine, réjouis-toi, terre de Poitou, car le sceptre du roi du Nord s'éloigne. Grâce à l'orgueil de ce roi, la trève est enfin rompue entre les royaumes de France et d'Angleterre ; l'Angleterre est désolée et la Normandie est en deuil. Nous verrons venir à nous le roi du Sud avec sa grande armée, ses arcs et ses flèches. Malheur au roi du Nord, qui a osé lever la lance contre le roi du Sud, son seigneur, car sa ruine approche et les étrangers vont dévorer sa terre. »

Le roi du Sud, c'est-à-dire le roi de France, arrivait, en effet, contre le roi d'Angleterre, le roi du Nord, qui assiégeait la ville de Toulouse, placée sous la suzeraineté de la couronne de France. A cette agression inattendue, le conseil commun de la cité et des faubourgs était entré de lui-même en négociation avec Louis VII ; et celui-ci, heureux de trouver un prétexte pour attaquer son rival, s'avançait rapidement à travers le Berry et le Limousin. Il arriva sous les murs de la ville et s'y enferma, déterminé à la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais Henri, « n'osant assiéger son seigneur suzerain, » se retira et tourna ses armes contre Cahors, dont il se rendit maître, tandis que le comte de Champagne et les seigneurs de Normandie attaquaient le royaume de France par un autre point. La guerre se prolongea encore quelques temps, et il fallut l'intervention du pape pour ramener la paix.

Afin de se dédommager de cette suspension d'armes, Louis suscita à son rival des troubles domestiques. Cela n'était pas difficile avec une femme comme Éléonore, dont il connaissait par expérience la cou-

pable légèreté. Il y avait déjà longtemps que la bonne intelligence n'existait plus entre Henri II et Éléonore d'Aquitaine, qui reprochait sans cesse à son nouveau mari de la délaisser. Pour se venger, cette femme, passionnée et vindicative, conçut l'idée d'inspirer à ses fils de l'aversion pour leur père, et elle les décida à se révolter contre lui. Elle persuada à l'aîné, entré en partage de la dignité royale, que son père, en le faisant couronner roi d'Angleterre, avait pleinement abdiqué en sa faveur. En conséquence, celui-ci réclama la possession du royaume d'Angleterre, et, sur le refus de son père, passa pendant la nuit sur les terres du roi de France. Henri II envoya aussitôt des messagers à Louis VII, afin de réclamer le fugitif. Le roi de France reçut les ambassadeurs dans sa cour plénière, ayant à sa droite le jeune Henri revêtu d'ornements royaux. « De la part de qui m'apportez-vous ce message ? » demanda-t-il aux ambassadeurs. — « De la part de Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, comte des Angevins et des Manceaux. — Cela n'est pas vrai, répondit le roi, car voici à mes côtés Henri, roi d'Angleterre, qui n'a rien à me faire dire par vous. Mais si c'est le père de celui-ci, l'ancien roi d'Angleterre, à qui vous donnez ces titres, sachez qu'il est mort depuis le jour où son fils porte la couronne ; et s'il se prétend encore roi, après avoir, à la face du monde, résigné le royaume entre les mains de son fils, c'est à quoi l'on portera remède avant qu'il soit peu. »

A la suite de cette réponse, le jeune Henri, surnommé Court-Mantel, fut reconnu seul roi d'Angleterre dans une assemblée générale de tous les barons

et évêques de France. Louis VII et, après lui, tous les seigneurs jurèrent de le soutenir par les armes; en reconnaissance, le jeune Henri distribua des terres et des honneurs aux principaux barons français, et aux autres ennemis de son père. Deux autres fils de Henri II, Richard, surnommé plus tard Cœur-de-Lion, et Geoffroy, vinrent rejoindre leur aîné à la cour de France; leur mère, Éléonore, qui se disposait à les suivre, fut surprise voyageant en habit d'homme et jetée dans une prison par l'ordre de son mari. Les deux jeunes frères jurèrent au roi de France de ne conclure ni paix ni trève avec leur père, et la guerre commença sur les frontières de la Normandie. Ces fils révoltés se croyaient affranchis de tout scrupule par la protection de Louis VII, à la fois leur suzerain et celui de leur père; les obligations de la famille s'effaçaient devant les devoirs du vasselage.

Attaqué sur plusieurs points à la fois, le roi d'Angleterre se défendit avec un corps de mercenaires appelés Brabançons ou Routiers, et parvint à arrêter les progrès de ses fils et du roi de France. Enfin, ce dernier, craignant les conséquences d'une lutte plus longue, et probablement aussi concevant des remords au sujet de la révolte qu'il avait fomentée, décida les fils à se réconcilier avec leur père.

Louis VII avait d'ailleurs dépassé l'âge des expéditions aventureuses. Dans une entrevue qu'il eut avec le roi d'Angleterre, il dit à son redoutable vassal : « Il serait difficile de calculer les dommages que vous m'avez causés, au mépris de l'hommage qui vous lie à moi. Je suis trop vieux aujourd'hui pour revendiquer, par la force des armes, les terres que

vous m'avez prises; mais je n'y renonce point, et je réclame ici devant Dieu et devant tous les barons du royaume tous les droits de ma couronne sur l'Auvergne, le Berry, Gisors et le Vexin normand. Je supplie le Roi des rois d'accorder à mon fils la grâce de reconquérir ces domaines que mes péchés m'ont fait perdre. Je remets donc la cause de mon royaume à Dieu, à mon héritier et aux barons de la couronne. »

« Cependant le roi Loys, dit la chronique de Saint-Denis, ayant près de soixante ans d'âge, et sachant bien que le temps de sa vie ne pouvait pas *moult* longuement durer, car il sentait son corps atteint d'une maladie que les *physiciens* appellent paralysie, assembla grand conseil, à Paris, de tous les archevêques, évêques, abbés et barons du royaume, et leur annonça qu'il voulait couronner son fils Philippe, à Reims, par leur conseil et par leur volonté. Les seigneurs et les prélats s'écrièrent : « Ainsi soit fait ! Ainsi soit fait ! »

Le 1er novembre 1179, le jeune Philippe fut donc sacré roi par Guillaume, archevêque de Reims. Il répondit aux questions d'usage; puis, le sénéchal lui chaussa les bottines recouvertes de soie azurée, et le duc de Bourgogne les éperons d'or; l'archevêque de Reims lui ceignit l'épée et la tira du fourreau en s'écriant : « Prends ce glaive pour combattre tes ennemis et ceux de l'Église. » Le jeune roi fut oint en sept endroits avec l'huile sainte; il reçut l'anneau, le sceptre et la main de justice, la tunique et le manteau royal; la couronne fut ensuite posée sur sa tête aux acclamations de l'assistance.

Louis VII pouvait mourir en paix : il laissait en bonnes mains le royaume qu'il avait reçu de ses ancêtres et que Philippe-Auguste devait transmettre à ses successeurs, agrandi et fortifié. Le vieux roi s'éteignit le 18 septembre 1180, après une maladie de dix mois.

CHAPITRE III*

SUPRÉMATIE DE LA ROYAUTÉ SUR LA FÉODALITÉ

Philippe-Auguste

1180-1223

I

1180-1194.

Guerre de Philippe-Auguste contre le roi d'Angleterre. — Ordonnance pour le gouvernement du royaume. — La troisième croisade : commencement de la rivalité de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion. — Retour de Philippe-Auguste, son alliance avec Jean Sans-Terre, frère de Richard. — Retour de Richard.

Philippe-Auguste, en montant sur le trône, rencontrait en face de lui les grands vassaux de la couronne et le prince anglo-normand, Henri II Plantagenet, le rival de son père. Mais il était plein de

*. SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :

RIGORDUS, chronographus, *Gesta Philippi Augusti*, ab anno inunctionis ejus primo, usq. ad 28 annum regni ejus ad Ludovicum, Philippi regis filium.

GUILLELMUS ARMORICUS, sive WILHELMUS BRITO, *Historia de vita et gestis Philippi Augusti*. 1165-1217.

IBID., *Philippidos*, lib. XII, sive *Gesta Philippi Augusti versibus heroïcis descripta*, 1180-1223.

vigueur, de jeunesse et d'énergie : « Ils essayent leurs forces contre moi, disait-il, parce que je suis jeune et hors d'état de me défendre ; mais ils vieilliront, ils s'affaibliront, tandis que je croîtrai, et, s'il plaît à Dieu, je me vengerai de leurs outrages. » Fidèle à la politique paternelle, Philippe affectait pour le jeune Richard, fils et futur héritier de Henri II, une vive amitié. « Chaque jour, raconte un chroniqueur contemporain, ils mangeaient à la même table et au même plat, et la nuit ils couchaient dans le même lit. » Cette grande intimité déplaisait au roi d'Angleterre, qui redoutait toujours les entreprises de ses fils ; aussi envoyait-il en France message sur message pour rappeler Richard auprès de lui.

Enfin, les rois de France et d'Angleterre convinrent d'une trève et d'une conférence pour la paix. La rencontre eut lieu près de Bonmoulin en Normandie ; Philippe y défendit les intérêts de Richard. Après avoir réclamé la conclusion du mariage de sa sœur Alix, fiancée à Richard, il de-

Geoffroy de Ville-Hardouin, *De la Conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens.*

Les Gestes de Philippe-Auguste, extraits des *Grandes Chroniques de France*, dites de Saint-Denis.

Ex Benedicti Petroburgensis abbatis, *vita et gestis Henrici II, Angliæ regis.*

Ex Rogeri de Hoveden, *Annalium parte posteriori.*

Ex Radulfii de Diceto, *Imaginibus Historiarum.*

Gaufredi prioris Vosiensis, *Pars Altera Chronici Lemovicensis.*

Selecta ex variis chronicis ad Philippi Augusti regnum pertinentibus. Apud. D. Bouquet.

Bernard le Trésorier, *Histoire de la conquête de la Terre-Sainte ;* continuation de l'hist. de Guillaume de Tyr, 1184-1275.

Alberici Trium-Fontium monachi, *Chronicon.*

Balduini Præmonstratensis canonici Ninoviensis, *Chronicon,* usque ad 1293.

manda que ce dernier fût déclaré héritier de tous les États de son père et reçût le serment d'hommage des barons d'Angleterre et du continent. Mais le vieux roi, instruit par l'expérience du passé, ne voulut point y consentir. A ce refus, Richard, outré de colère, se tourna vers le roi de France, joignit les mains entre les siennes, et se déclara son vassal; ensuite, il lui fit hommage pour les duchés de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, et pour les comtés de Poitou, d'Anjou et du Maine. En retour de ce serment, Philippe lui donna en fief les villes de Châteauroux et d'Issoudun.

Il fallut donc recourir de nouveau aux armes; mais le roi d'Angleterre, abandonné par ses meilleurs soldats rangés sous les drapeaux du rebelle, perdit en peu de mois les villes du Mans et de Tours avec leur territoire. Pendant ce temps, Philippe-Auguste l'attaquait en Anjou, par la frontière du nord, les Bretons s'avançaient par l'ouest et les Poitevins par le sud. Le malheureux prince, incapable de résister plus longtemps, sollicita la paix, en offrant de se résigner à tout. Philippe et Henri se rencontrèrent dans une plaine près de Tours. Le roi de France exigea que son rival s'avouât expressément son homme lige et se remît entre ses mains à merci et à miséricorde; qu'il renonçât à tout droit de suzeraineté sur le Berry; qu'il lui payât vingt mille marcs d'argent; que tous ceux qui s'étaient attachés au fils contre le père demeurassent vassaux du fils; qu'enfin le père reçût le fils en grâce par le baiser de paix. Ceci se passait en pleine campagne; les deux rois conversaient à cheval, lorsqu'il tonna subite-

ment, quoique le ciel fût sans nuage, et la foudre tomba entre eux sans leur faire aucun mal. Le roi d'Angleterre, déjà affaibli par l'âge, fut tellement troublé qu'il laissa aller les rênes de son cheval et chancela sur sa selle. On dut le ramener à son quartier, où il reçut les conditions de paix rédigées par écrit.

Quand les envoyés du roi de France arrivèrent à l'article relatif aux partisans de Richard, il demanda leurs noms, pour connaître ceux qui renonçaient à sa foi. En entendant désigner Jean, son plus jeune fils, il sentit son esprit l'abandonner, et se levant sur son séant, avec des yeux hagards : « Est-ce bien vrai, dit-il, que Jean, mon cœur, mon fils de prédilection, celui que j'ai chéri plus que les autres et pour l'amour duquel je me suis attiré tous mes malheurs, se soit aussi séparé de moi ! » On lui répondit que rien n'était plus vrai. « Eh bien, dit-il, en retombant sur son lit et en tournant son visage contre le mur, que tout aille dorénavant comme il pourra, je n'ai plus de souci ni de moi ni du monde. » Richard s'approcha alors du lit de son père et lui demanda le baiser de paix, en exécution du traité. Le roi le donna en contenant son émotion ; mais, en s'éloignant, Richard l'entendit murmurer à voix basse : « Si seulement Dieu me faisait la grâce de ne pas mourir avant de m'être vengé de toi ! » A son arrivée au camp français, le jeune prince rapporta ces paroles à Philippe et à ses courtisans, qui firent de grands éclats de rire et plaisantèrent sur la bonne paix qui venait de se conclure entre le père et le fils.

Le roi d'Angleterre ne survécut pas longtemps à

cette longue infortune. On l'entendait proférer des paroles entrecoupées : « Honte, s'écriait-il, honte à un roi vaincu ! Maudit soit le jour où je suis né, et maudits soient de Dieu les fils que je laisse ! » Malgré tous les efforts des évêques pour lui faire rétracter cette malédiction, il y persista jusqu'au dernier soupir. Richard apprit, par le bruit public, la mort de son père ; il se rendit à l'église où l'on avait déposé le corps, dans un cercueil, la face découverte, et conservant encore tous les signes d'une terrible agonie. Il se mit à genoux, mais se releva bientôt, après l'intervalle d'un *Pater noster*, disent les chroniqueurs, et quitta l'église pour n'y plus retourner.

Le premier acte de Richard surnommé bientôt Cœur-de-Lion, après la mort de son père, fut de courir aux différents trésors royaux et de s'en emparer. « Je vendrais Londres, disait-il à ses courtisans, si je trouvais un acheteur. » La croisade qui se préparait, et à laquelle Philippe et Richard avaient juré de prendre part, servait de prétexte à ses dilapidations.

Les chrétiens de Syrie et de Palestine se trouvaient alors dans une situation très-difficile : Jérusalem et le bois de la vraie croix venaient de tomber au pouvoir des musulmans commandés par Saladin. L'Occident s'était ému à cette nouvelle ; les rois de France, d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne, préparaient tout pour une expédition en Terre-Sainte.

Avant de s'éloigner du royaume, Philippe-Auguste prit les dispositions les plus propres à assurer l'ordre et le gouvernement pendant son absence. « Nous

ordonnons à nos baillis, dit-il, de choisir pour chaque prévôté quatre hommes sages, loyaux et de bonne renommée; les affaires des villes ne pourront se traiter sans leur conseil. Nos baillis tiendront assises un jour par mois pour rendre à chacun prompte justice. Notre très-chère mère, la reine et notre très-cher oncle Guillaume, archevêque de Reims, donneront audience tous les quatre mois à nos baillis et aux envoyés de chaque ville, pour y entendre leurs réclamations. Si un siège épiscopal ou une abbaye vient à vaquer, nous voulons que les chanoines, ou les moines demandent à la reine et à l'archevêque le droit de libre élection, qu'on leur accordera sans difficulté. Nous défendons à nos prévôts et baillis de saisir un homme ou son bien quand il offrira caution. »

Ainsi la royauté, purement guerrière sous Louis le Gros, était devenue, depuis Suger, un pouvoir mieux défini, possédant une administration centrale et des fonctionnaires, prévôts et baillis, déjà indépendants de la féodalité, et destinés à ruiner peu à peu son influence. La lutte commencée sur les champs de bataille entre les pouvoirs royaux et les pouvoirs seigneuriaux, se poursuivra désormais plus obscurément, mais plus sûrement, dans les mille détails de l'administration fiscale, civile ou judiciaire.

Au moment de partir pour la croisade, Philippe et Richard jurèrent de défendre mutuellement leur vie et leur honneur; puis, ils s'embarquèrent pour la Sicile, où ils devaient prendre leurs quartiers d'hiver. Pendant leur séjour prolongé dans cette île, les deux

rois, également jeunes et bouillants, eurent plusieurs fois l'occasion de se prendre de querelles, qui s'envenimèrent et menacèrent d'amener une rupture. Un jour, entre autres, que Richard, emporté par la colère, était allé plus loin que de coutume, Philippe lui répondit : « Vous me cherchez malice pour avoir prétexte de ne point épouser ma sœur Alix, ainsi que vous l'avez juré ; mais tenez pour certain que, si vous l'abandonnez pour une autre femme, je serai toute ma vie votre ennemi. » — « Votre sœur, reprit Richard sans se troubler, je ne puis l'épouser ; car il est certain qu'elle s'est déjà unie secrètement à un autre homme ; je puis le prouver par de bons et nombreux témoignages. » Les preuves étaient incontestables et le roi de France dut dispenser Richard de sa promesse de mariage, moyennant la somme de dix milles marcs d'argent, payables en quatre années.

Après avoir passé l'hiver à Messine, les deux rois se dirigèrent vers Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre, dont ils s'emparèrent après un siège héroïque. Cependant la discorde était au camp des croisés ; les uns voulaient nommer roi de Jérusalem Conrad de Montferrat, les autres Guy de Lusignan. Philippe-Auguste se prononça pour Montferrat ; il n'en fallut pas davantage pour que Richard prît parti pour son rival. La dispute s'envenimait, lorsqu'on apprit tout à coup que Conrad de Montferrat venait d'être assassiné par deux Arabes, émissaires, disait-on, du roi d'Angleterre.

Philippe-Auguste, qui cherchait déjà un prétexte pour abandonner la Terre-Sainte, étant tombé

malade sur ces entrefaites, répandit le bruit qu'il était empoisonné par un agent secret de Richard. Feignant de croire sa vie en danger, il déclara sa résolution de retourner dans son royaume. Avant de s'éloigner, il jura de respecter et de défendre les États de Richard, et laissa le commandement de son armée à Hugues III, duc de Bourgogne. Il regagna ainsi la France, où il arriva après une absence de dix-huit mois ; mais « de son retour, dit Joinville, il fut moult blâmé. »

En passant par Rome, Philippe demanda au pape de l'exempter du serment de paix qu'il avait prêté à Richard. Le pontife refusa, et lui défendit même, sous peine d'excommunication, de combattre un prince engagé dans une croisade contre les infidèles. Malgré cette menace, Philippe, dès son arrivée à Fontainebleau, se vanta de ravager bientôt les domaines du roi d'Angleterre. Il affectait de redouter sans cesse, malgré la distance, quelque embûche de son rival; c'est pourquoi il ne marchait qu'escorté de gens armés de massues de cuivre : telle est l'origine des gardes du corps. Ayant réuni l'assemblée des barons et des évêques de France, il accusa Richard d'avoir fait assassiner le marquis de Montferrat et d'avoir essayé de l'empoisonner lui-même. « Y a-t-il lieu, après cela, s'écriait-il, de s'émerveiller que j'aie de moi plus de soin que de coutume? Dites s'il n'est pas légitime que je tire bonne et prompte vengeance des torts que m'a faits ce traître de Richard. » Les barons se prononcèrent unanimement pour la guerre.

Philippe songea dès lors à s'assurer l'alliance de

Jean, surnommé Sans-Terre, frère puîné du roi d'Angleterre. Il promit de lui garantir la possession de la Normandie, de l'Anjou et de l'Aquitaine, il ne demandait en retour que son concours et la promesse d'épouser sa sœur Alix, déjà refusée par Richard. Jean promit tout; il s'avoua vassal et homme lige de Philippe-Auguste pour l'Angleterre et tous les autres États de son frère; jura d'épouser Alix et de lui abandonner une partie considérable de la Normandie, ainsi que plusieurs villes, dès qu'il aurait obtenu le trône. « Si mon frère Richard, ajouta-t-il, m'offre la paix, je ne l'accepterai point sans l'aveu de mon allié, le roi de France, même dans le cas où celui-ci la ferait lui-même avec mon frère. » Il se mit ensuite à exiger le serment de fidélité des officiers publics, des gouverneurs de villes et de châteaux.

De son côté, Philippe commençait à envahir la Normandie à la tête d'une nombreuse armée, lorsqu'il reçut de l'empereur d'Allemagne, Henri VI, un message qui lui causa une grande joie. « Comme notre grandeur impériale ne doute pas que ta royale magnificence ne se réjouisse de toutes les prospérités que nous envoie le Créateur, nous informons ta noblesse que Richard, roi d'Angleterre, l'ennemi de notre empire et le perturbateur de ton royaume, revenant par mer en son pays, a fait naufrage sur les côtes d'Istrie. Notre fidèle Mainhard, comte de Goritz, et le peuple de la contrée, sachant les trahisons commises par Richard en Terre-Sainte, l'ont poursuivi pour se saisir de lui; notre bien-aimé parent Léopold, duc d'Autriche, est enfin parvenu à

s'en emparer dans une pauvre cabane près de Vienne. Il est maintenant en notre pouvoir. »

De sa prison, le malheureux Richard envoyait message sur message à ses officiers et à ses amis d'Angleterre pour les presser de payer sa rançon. « Qu'ils sachent bien, mes hommes et mes barons, disait-il tristement, que je n'ai pas si pauvre compagnon que pour argent je laissasse en prison : je ne dis pas cela par reproche, mais je suis encore prisonnier ! »

Lorsque Philippe-Auguste et Jean Sans-Terre apprirent que la rançon de Richard était sur le point d'être payée, ils offrirent à l'empereur 70,000 marcs d'argent, s'il consentait à garder son prisonnier pendant un an encore, et 150,000 marcs, s'il voulait le leur livrer. L'empereur allait céder, lorsque, sur les instances du pape, qui voulait faire respecter les droits d'un prince croisé, il dut remettre son prisonnier en liberté. Mais il écrivit aussitôt à Philippe et à Jean : « Tenez-vous sur vos gardes, le diable est déchaîné, je n'ai pu faire autrement.

II

1194-1200

Portraits de Richard Cœur-de-Lion, de Philippe-Auguste et de Jean Sans-Terre. — Trahison de Jean. — Luttes de Philippe et de Richard. — Mort de ce dernier. — Divorce de Philippe et d'Ingerburge ; le royaume en interdit. — Tableau d'une cour féodale au XIIe siècle : les grands dignitaires. — Trouvères et troubadours. — Épisode d'un tournoi.

La délivrance de Richard mettait en présence trois princes de caractère bien différent. Richard Cœur-

de-Lion « était le type des mœurs et des passions de son temps. En lui éclataient, dans toute leur énergie, cette soif de mouvement et d'action, ce besoin de déployer son individualité, de faire sa volonté toujours, partout, au risque, non-seulement du bien-être et des droits de ses sujets, mais de sa propre sûreté, de sa couronne même. Richard est le roi féodal par excellence, c'est-à-dire le plus hardi, le plus inconsidéré, le plus passionné, le plus brutal, le plus héroïque aventurier du moyen âge. Philippe-Auguste devait lutter avec grand profit contre un tel homme. Philippe était d'un sens rassis, patient, persévérant, peu touché de l'esprit d'aventure, plus ambitieux qu'ardent, capable de longs desseins, et assez indifférent dans l'emploi des moyens. Ces qualités lui donnaient encore plus d'avantages sur Jean Sans-Terre que sur son frère Richard. Jean était un prince poltron et insolent, fourbe et étourdi, colère, débauché, paresseux, vrai valet de comédie, avec la prétention d'être le plus despote des rois. » Entre ces trois hommes, la lutte pouvait se prolonger, mais l'issue n'était pas douteuse.

Richard Cœur-de-Lion, mis en liberté au mois de février 1194, après quatorze mois de captivité, débarqua en Angleterre le 13 mars, et y fut accueilli par la noblesse avec enthousiasme. Son premier acte fut de gagner la Normandie, à la tête de ses barons, « pour avoir raison du roi Philippe. »

En apprenant l'approche de son frère, dont il avait envahi les domaines et usurpé les titres, Jean Sans-Terre perdit tout courage, et recourut, à ses armes ordinaires, la lâcheté et la trahison. Il se trouvait en

ce moment à Évreux avec trois cents hommes d'armes français et cent cinquante archers anglais. Ayant réuni tous les Français dans un grand festin, il les fit égorger jusqu'au dernier, et offrit à son frère ces victimes sanglantes, en gage de réconciliation. Mais Richard, qui savait par expérience ce que valaient de pareilles démonstrations, n'accorda pas au traître une grande confiance et ne lui reconnut ni villes ni places fortes.

Philippe assiégeait le château de Verneuil, lorsqu'il apprit le massacre des chevaliers de France : « Aux armes, aux armes! s'écria-t-il; que le gonfanon de deuil soit arboré sur ma tente. » Et aussitôt, levant le siège, il marcha sur Évreux, qu'il livra, comme représailles, aux flammes et au pillage.

« Entre Fréteval et le château de Blois, raconte le poète contemporain Guillaume le Breton, est un lieu célèbre nommé Beaujour, perdu en quelque sorte au milieu des bois et enfoncé dans de noires vallées. Le roi Philippe était, par hasard, en ce réduit avec ses barons, et, vers la matinée, il prenait son repas, tandis que les troupes cheminaient avec les chariots et les chevaux chargés d'armes, de vases et de toutes les choses nécessaires pour l'usage d'un camp. Tout à coup, le roi des Anglais s'élance de sa retraite et disperse facilement ce peuple de chevaliers désarmés; il tue, emmène les chevaux, les hommes, les chariots et les bagages, avec les registres des impôts et les papiers du fisc; le sceau royal fut enlevé, et le roi éprouva dans cette déroute des pertes immenses. Philippe ordonna plus tard de tout réparer, mais on ne put rétablir qu'avec une peine infinie les registres par

lesquels on connaissait à l'avance ce qui était dû au trésor, à combien se montait ce que chacun était tenu de payer à titre de cens, de taille ou pour droit féodal, quels étaient ceux qui en étaient exemptés et ceux qui étaient astreints aux corvées, quels étaient les serfs de la terre et les serfs de corps, enfin par quels devoirs un affranchi était encore lié envers son patron. »

Pour se venger de cet échec, Philippe envoya, vers le mois de juillet de l'année 1195, un messager au camp de Richard, avec ordre de lui proposer de vider la querelle en champ clos par cinq chevaliers anglais et cinq français, au choix des deux monarques. « J'accepte le défi, s'écria Richard, pourvu que Philippe soit de la partie. — Eh bien, j'irai voir ce fier Anglais, répondit le roi de France ; qu'il m'attende ! » Mais on lui remontra que les lois féodales s'opposaient à ce qu'un suzerain entrât en champ clos avec son vassal, et le combat n'eut pas lieu.

Les expéditions des deux rois se ressentaient de leur caractère : ils passaient du désir de la guerre au besoin de la paix, faisaient des trêves, qu'ils rompaient avec impétuosité, à peu près comme ils donnaient un coup de lance ; puis, lorsque leurs forces étaient épuisées, ils demandaient de nouveau trêve et merci : c'était bien là le caractère des guerres féodales, où la bravoure personnelle l'emportait sur la tactique et le plan général de l'action.

Un jour, Philippe s'avançait vers Gisors pour en former le siège, n'ayant à sa suite que quarante chevaliers et quelques sergents d'armes. Ils s'aperçoivent tout à coup qu'ils sont environnés d'armes

étincelantes, parmi lesquelles on reconnaît les écussons mi-parti des comtes de Leicester, d'Arundel et de Salisbury. Un chevalier français prévient aussitôt le roi : « Où cours-tu? crois-tu que ta faible troupe puisse combattre cette armée? Tournons bride, tandis qu'il en est temps encore. — Tu veux donc, reprit Philippe, présenter le dos aux Anglais? Il faut que cette route me conduise à Gisors, et si nous sommes entourés, voilà une clef, ajouta-t-il en montrant son épée, qui nous ouvrira la porte. » En achevant ces mots, il s'élance, la lance au poing, sur les chevaliers anglais qui lui barraient le passage, et s'ouvre un chemin vers Gisors avec quelques compagnons seulement. Le pont qui mène à la ville s'écroula sous leurs pas précipités, et Philippe, avec plusieurs des siens, tomba dans le fleuve de l'Epte, qu'il dut franchir à grand'peine à la nage. Richard s'empressa d'annoncer ce succès au baronnage d'Angleterre : « Nous avons pris au moins cent chevaliers, écrivit-il, et une multitude de sergents d'armes; et le roi lui-même, a bu des eaux de la rivière et il en a bu copieusement. »

Richard marcha ensuite pour soumettre l'Aquitaine insurgée contre la domination anglaise. Il y rencontra de nouveau son rival, comme si une puissance irrésistible eût poussé les deux rois l'un contre l'autre. Pendant que les armées étaient en présence près de Mirambeau en Saintonge, les évêques et les abbés présents, allaient d'un camp à l'autre proposer des arrangements. Philippe exigeait de Richard le serment de vasselage pour la Normandie, la Guienne et le Poitou. A cette proposition, le prince anglais

monta à cheval, mit le heaume en tête, fit sonner les trompettes et déployer sa bannière pour passer l'eau. « Or, toute cette confiance lui venait, dit un chroniqueur, de ce que les Champenois, au service du roi de France, avaient promis secrètement de ne point venir à l'encontre des siens, à cause de la grande quantité d'*esterlings* qu'il avait semés parmi eux. » Les Champenois refusèrent, en effet, de marcher, et Philippe se résigna à envoyer au-devant de Richard des évêques et des moines pour lui faire des propositions plus acceptables. Une trêve de dix ans fut conclue, mais bientôt violée par Richard, qui recommença à ravager les provinces de France voisines des siennes. La lutte entre les deux rois continua en Auvergne, mais elle devait être fatale au prince anglo-normand.

Il assiégeait le château de Chalus, « sans souci du saint temps de Carême, » et faisait le tour des remparts pour chercher le côté faible de la place, lorsqu'un arbalétrier, nommé Bertrand de Gourdon, le visa du haut des murailles et l'atteignit à l'épaule; les brassards ne purent amortir le coup, et le trait pénétra d'outre en outre. Richard, couvert de sang, le visage altéré par la douleur, se tourna vers Marcader, le chef des Brabançons enrôlés à sa solde : « Continue le siège jusqu'à ce que le château nous appartienne, dit-il; je suis blessé par un trait d'arbalète : je retourne au camp. » Chalus fut pris, mais la blessure du roi, aggravée par une opération malheureuse, devint mortelle. Se sentant défaillir, il dicta ses dernières volontés, et mourut peu après, le 6 avril 1199. Les contemporains jugèrent diversement sa mémoire. « Une fourmi a tué le lion, » s'é-

crìaient les uns. — D'autres répondaient : « L'adultère, l'avarice ont régné pendant dix ans sur le trône d'Angleterre : une arbalète les a détrônés. »

La mort de Richard Cœur-de-Lion, en délivrant Philippe-Auguste d'un rival redoutable lui permit de reporter vers les affaires intérieures du royaume son attention jusqu'alors distraite par les entreprises incessantes de son vassal.

Philippe avait perdu sa première femme, Isabelle de Hainaut, peu de temps avant la croisade, et il n'avait pas tardé à épouser la fille du roi de Danemark, Ingerburge. Mais bientôt, dégoûté de sa nouvelle épouse, il songea au moyen de la répudier sous un faux prétexte de parenté. L'Église défendait, en effet, le mariage jusqu'au treizième ou quatorzième degré, d'après notre supputation moderne; ces prescriptions rendaient les alliances plus difficiles, mais elles étaient salutaires pour empêcher les unions entre parents, très-fréquentes à une époque où les relations étaient extrêmement circonscrites, et où les lois féodales défendaient aux serfs de s'allier en-dehors de leurs seigneuries.

En apprenant le sort qu'on lui préparait, la malheureuse Ingerburge s'écria tout en larmes, dans un français presque inintelligible : « Mauvaise France! Mauvaise France! » puis elle prononça avec force ces deux mots que tous les opprimés connaissent : « Rome, Rome! » Elle en appelait ainsi au père commun des fidèles, qui s'empressa de prendre sa défense. « Je suis bien déterminé, écrivit Innocent III à l'évêque de Paris, à obtenir par tous les moyens l'accomplissement de la loi de Dieu : parlez-

en souvent au roi de ma part, et dites-lui que ses refus obstinés pourraient lui attirer la colère divine et les foudres de l'Église. »

Malgré ces avertissements, Philippe s'étant uni à Agnès, sœur d'Othon, duc de Moravie, Innocent se décida à lui écrire : « Tu connais la puissance des pontifes; tu sais qu'elle domine les rois et les couronnes. Rien ne peut détacher tes actions du sein de cette Église que Dieu a posée sur la terre comme une tour qui protège les bons et menace les méchants. Sépare-toi donc d'Agnès; elle n'est point ton épouse, mais ta concubine; on assure qu'elle est aussi ta parente. Tes enfants seront donc incestueux. Je suis résolu à user de toute rigueur envers toi et les tiens; les foudres de l'Église sont prêtes; elles pourront t'atteindre. »

Philippe n'ayant tenu aucun compte de ces menaces, Innocent dut envoyer un légat en France : « Si dans un mois, lui dit-il, le roi n'a pas obéi, je t'ordonne par la volonté apostolique de mettre le royaume en interdit, et de permettre uniquement le sacrement de baptême pour les enfants et celui de pénitence pour les mourants; on ne pourra célébrer aucun office dans tout le royaume. »

Le délai étant expiré, le légat convoqua, le 6 décembre 1199, un concile à Dijon; les évêques et les prêtres, chacun un flambeau à la main, entonnèrent d'une voix lugubre le *Miserere* au milieu du silence de la nuit, pendant que les cloches, qu'on entendait pour la dernière fois, sonnaient le glas des agonisants. Le Christ des autels était voilé; on avait consommé les dernières hosties consacrées, et descendu dans les

caveaux les corps saints et les images des patrons des églises. Alors, en présence du peuple assemblé, le légat, revêtu d'une étole violette, comme au jour de la Passion, éleva la voix et annonça à la multitude à genoux, qu'au nom de Jésus-Christ, tous les domaines du roi de France étaient mis en interdit, jusqu'à ce qu'il cessât son commerce adultère avec Agnès de Méranie, sa concubine.

Les populations se prononcèrent hautement pour le pape et pour la malheureuse Ingerburge contre le roi; les barons et les vassaux eux-mêmes s'éloignèrent de Philippe comme d'un relaps, rebelle aux lois de l'Église. En présence de cette réprobation universelle, celui-ci dut céder et envoyer deux clercs à Rome pour demander que l'interdit fût levé, et déclarer qu'il était prêt à se soumettre. Un nouveau concile proclama Ingerburge seule épouse légitime, et, sur la promesse de Philippe de renvoyer Agnès, il leva l'interdit du royaume.

La paix une fois rétablie entre les deux pouvoirs, Philippe-Auguste put goûter, au milieu d'une cour déjà brillante, le plaisir des fêtes de la chevalerie.

La hiérarchie des pouvoirs civils et domestiques commençait à s'organiser autour du roi, à mesure que son domaine s'étendait. La première dignité était celle du sénéchal, qui présidait la cour : « Sénéchal a autorité sur toutes les recettes du roi; il doit châteaux et forteresses visiter, changer sergents d'armes, sauf les châtelains; en cas d'absence du suzerain, tout se fait par le sénéchal. » Lorsque le suzerain voulait manger, il disait : « Sénéchal, je veux mes vi-

vres. » Aussitôt celui-ci ajoutait : « Chamberlans, donnez-moi l'aigue pour laver les mains du roi ; » puis il commandait aux sergents de servir les écuelles du dîner.

Au-dessous, venait le chamberlan ou chambrier chargé de la garde-robe et du trésor, et ayant juridiction « sur tous autres officiers et gens de métiers pui se mêlent de vêtements à Paris. » Le bouteillier était préposé à la cave du roi ; debout derrière lui dans les festins, il devait veiller à ce que « joyeux convive, le suzerain vidât souvent sa large coupe, comme autrefois Roland et l'archevêque Turpin. » Puis venait le connétable, *comes stabuli*, chargé des écuries, et placé à la tête de la cavalerie et des armées ; les maréchaux étaient sous ses ordres. Le chancelier, gardien du scel des chartes royales, était chargé des archives et des livres du fisc ; il promulguait les lois et présidait le conseil royal.

Mais ce qui donnait à la cour de Philippe-Auguste le plus d'éclat, c'était l'institution des douze pairs. Les romans du moyen âge font remonter leur origine à Charlemagne, et la chronique fabuleuse du faux Turpin ne les sépare jamais du grand empereur. Mais cette institution est postérieure à l'avénement de la troisième race ; elle est le résultat de l'organisation et de l'accroissement de la royauté féodale. Alors six des plus puissants parmi les vassaux du roi devinrent les pairs de sa cour : c'étaient les ducs de Normandie, de Guyenne et de Bourgogne, les comtes de Champagne, de Toulouse et de Flandres ; on leur adjoignit six pairs ecclésiastiques, choisis parmi les évêques possesseurs de fiefs relevant immédiatement

de la couronne : l'archevêque de Reims, les évêques comtes de Laon, de Langres, de Noyon, de Châlons et de Beauvais.

Au milieu de cet entourage brillant et chevaleresque, Philippe-Auguste passait en tournois et en fêtes le temps que ne réclamaient pas les guerres féodales.

Au mois de juin 1184, c'était grande liesse à la cour de France pour les fiançailles de Robert de Dreux, neveu du roi, et de Yolande de Coucy. De toutes les parties de la France on s'était réuni à Champeaux ; les barons, leur faucon au poing, suivis de nobles dames et demoiselles vêtues de leurs plus beaux atours, avaient quitté leur manoir et s'étaient acheminés vers la cour plénière.

Cette réunion de la haute société féodale, l'éclat des fêtes annoncées avaient également attiré toutes les joyeuses bandes de troubadours, trouvères, ménestrels et jongleurs, à la cour du roi Philippe, qui les recevait gaiement et en joyeux baron. Quand la guerre avait suspendu ses fureurs et que l'hiver appelait les châtelains autour de leur immense foyer, le ménestrel venait embellir les soirées trop longues. Là, en présence d'un nombreux baronnage de dames et de demoiselles, *il fablait les romans d'aventures*. Tantôt il racontait les prouesses de Guillaume au court nez, d'Aimeri de Nanteuil, d'Ogier le Danois, de Regnaud de Montauban, *qui conquist l'Ardenois*, de Gauvain *le bon chevalier*, neveu du roi Arthus. Tantôt il faisait entendre les rauques accents de la vielle, de la gigne et du psaltérion ; souvent il joignait aux agréments de la voix une facilité extrême pour les

tours d'adresse et il excitait les éclats de rire de l'assemblée par de grosses plaisanteries. « Dames et chevaliers, quel tour voulez-vous du jongleur? car je suis le bon seigneur des chats, je fais des gants pour les chiens, des coiffes pour les chèvres et de bons hauberts pour les lièvres. »

Un grand nombre de trouvères se dirigèrent vers la cour plénière ; ils devaient chanter les hauts faits de Charlemagne et de Roland et des barons qui férirent de grands coups. Le trouvère est essentiellement nomade ; il porte avec lui une vielle, et va ainsi des abbayes aux châteaux, des châteaux aux places publiques. Ses chants sont guerriers et excitent les courages, ils sont la vivante image de cette société féodale de la France du Nord.

Les troubadours de la France du Midi arrivèrent également. Mais au lieu de célébrer comme les trouvères, les aventures et les grands coups de lances, ils chantaient de préférence l'amour et la beauté. Parmi eux, se trouvait Pierre Barjac, qui, brouillé puis raccommodé avec sa dame, soutint, dans une *sirvente*, que raccommodement « valait mieux que premier amour. » Tous ces troubadours et leur auditoire disputaient sur des points de jurisprudence amoureuse, et sur la décision des cours d'amour. De nobles dames tenaient des assemblées où l'on discutait des questions de galanterie ; on rapportait avec respect leurs décisions souveraines et plusieurs furent produites dans la cour plénière de France.

Ces jeux d'esprit et cette morale facile attestaient la décadence de la haute société féodale du midi de la France : on pouvait déjà prévoir que la corruption

des mœurs amènerait bientôt la corruption des idées, et livrerait un jour à la France du Nord, énergique et chrétienne, la France du Midi énervée et hérétique.

Pour terminer dignement les fêtes de sa cour plénière, le roi Philippe annonça un tournoi solennel; « il fit, en conséquence, dresser des chartes de convocation par son clerc. Ses hommes d'armes revêtus de pelisses fourrées d'hermine, portant sur leur poitrine les armoiries de France, émaux, cimier et supports, se rendirent dans tous les lieux de ses domaines et vers tous les prud'hommes en chevalerie. Dans chaque château, ils proclamèrent leur mission, le pont-levis s'abaissa; le nain sonna du cor, et les arbalétriers détendirent leurs armes meurtrières. Le seigneur et les damoiselles accueillirent les hérauts avec distinction. On publia le lendemain dans les contrées voisines que, tel jour, le bon roi Philippe se proposait de faire jouter en un tournoi, et que les chevaliers y étaient attendus pour donner force coups de lance. Cette nouvelle fut reçue avec joie. Toute la chevalerie apprêta ses armes, ses devises, ses grands chevaux de bataille noblement caparaçonnés. Les dames songèrent à leurs amours et au beau chevalier qui avait pris leurs couleurs. Ce n'était partout que préparatifs pour assister à cette grande fête militaire, seul moyen de communication que la noblesse eût alors sur le territoire morcelé de la monarchie féodale. »

Le dimanche qui précèda la joute, toutes les armoiries, les couleurs et les bannières des chevaliers furent exposées aux fenêtres du château royal et des

tourelles, afin que les dames et les juges du camp pussent s'assurer qu'il ne s'était glissé aucun chevalier discourtois et félon. Le jour du tournoi arrive; les chevaliers se disposent en ordre; au signal donné, ils se précipitent dans la lice, fournissent d'abord pêle-mêle quelques coups de lance, puis, engagent les combats singuliers selon les lois de la chevalerie. « Sénéchal, disait l'un des assistants, le chevalier au lion porte de fiers coups de lance. En voilà un autre qui est certainement de noble race, car il culbute à tort et à travers. » Les damoiselles couvraient de dons et de parures les chevaliers qui se distinguaient le plus : « A la fin du tournoi, elles étaient si dénuées de leurs atours que la plupart étaient en pur chef (nu-tête). Elles s'en allaient les cheveux gisants sur leurs épaules, plus jaunes que fin or et avec leur cotte sans manche, car toutes avaient donné aux chevaliers, pour eux parer, guimpes et chaperons, manteaux et camises, manches et habits. Quand elles se virent à tel point dénuées, elles en furent ainsi comme toutes honteuses; mais sitôt qu'elles virent que chacune était au même point, elles se prirent toutes à rire de cette aventure, car elles avaient donné leurs joyaux et leurs habits de si grand cœur aux chevaliers, qu'elles ne s'apercevaient pas de leur dévestement. »

L'issue du tournoi fut marquée par un triste événement : Geoffroy Plantagenet, duc de Bretagne, fut renversé de son coursier et foulé aux pieds des chevaux; il expira peu après entre les bras du roi de France. Ses domaines passèrent à son fils Arthur, dont la fin, également tragique, devait rappeler

bientôt Philippe-Auguste sur les champs de bataille.

III

1200-1223

Guerre de Philippe contre Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre. — Meurtre d'Arthur de Bretagne. — Jugement et condamnation de Jean Sans-Terre. — Gouvernement des provinces réunies à la couronne.— Coalition de la féodalité contre la royauté.— Alliance de la royauté et du peuple : victoire nationale de Bouvines. — Mort de Jean Sans-Terre et de Philippe-Auguste.

La trève conclue avec l'Angleterre expirait en l'année 1200; les hérauts d'armes parcoururent les châteaux pour annoncer aux vassaux de la couronne qu'ils eussent à se préparer à la guerre contre Jean Sans-Terre, successeur de Richard. A la nouvelle de ces préparatifs, le nouveau roi d'Angleterre se plaignit à Philippe : « Roi de France, lui dit-il, pourquoi ne me laisses-tu pas en repos? Je touche à peine la couronne; mes vassaux d'Angleterre ne sont pas encore domptés, l'Anjou me refuse la féauté, et déjà tes chevaliers s'avancent pour soutenir Arthur; faisons paix et alliance durables. — Jean, répondit Philippe, donne-moi raison de mes fiefs dans la Normandie et le Berry. »

La situation de Jean Sans-Terre était alors très-incertaine; ses droits à la couronne étaient loin d'être régulièrement établis. Arthur de Bretagne, fils de Geoffroi, frère puîné de Richard Cœur-de-Lion, de-

vait passer avant son oncle Jean Sans-Terre, le dernier-né de la famille des Plantagenet. Mais les intrigues de la vieille reine Éléonore avaient fait donner la préférence à son fils Jean, qui fut reconnu par l'Angleterre, la Normandie, la Guyenne et le Poitou, tandis que l'Anjou se prononçait énergiquement pour Arthur.

Philippe-Auguste profita de cette compétition pour imposer à Jean un traité avantageux à la couronne. Un parlement fut réuni aux Andelys, le 27 mai 1201 : on y signa un traité et on célébra les fiançailles de Louis, héritier du trône de France, avec Blanche de Castille, nièce du roi d'Angleterre. Ensuite, Arthur rendit foi et hommage au roi Jean, son oncle, pour la Bretagne, fief d'Angleterre. Le jeune prince venait d'être reçu chevalier par Philippe-Auguste ; il portait les éperons d'acier, et sur son casque un cimier où étaient représentés le lion, la licorne et le griffon, ancienne devise du roi de la légende, Arthus. Il s'avança revêtu de ses armes au-devant de son oncle, mit un genou en terre, et le héraut lut la formule suivante : « Moi, Arthur, duc des Bretons, je fais hommage lige à mon oncle et à mon sire, sauf les droits du roi de France ; je lui prêterai mes services, je le rachèterai en captivité, et ne ferai jamais outrage à sa fille, ni à sa femme, vivant en son hôtel. » Arthur jura toutes ces conditions, mais il refusa constamment de se confier à son oncle : on eût dit qu'un secret pressentiment lui annonçait sa malheureuse destinée. Il resta auprès du roi de France.

La trêve fut bientôt rompue par Jean Sans-Terre,

qui ne craignit pas d'enlever, au milieu de son escorte, Isabelle d'Angoulême, fiancée à Hugues le Brun, sire de Lusignan, comte de la Marche. D'après les lois féodales, l'enlèvement de la fille ou de la femme d'un vassal était un cas de déloyauté, et Hugues le Brun porta plainte à la cour de Philippe-Auguste, suzerain du roi d'Angleterre. Jean ayant refusé de comparaître, Philippe courut attaquer et détruire plusieurs de ses places fortes, pendant que le jeune Arthur de Bretagne appelait à lui ses barons et marchait à l'attaque du château de Mirebeau, propriété de Jean Sans-Terre. Le prince anglais, plus habitué à employer la ruse que la force, rassembla ses hommes d'armes et leur dit : « Je pense qu'il serait plus sûr d'assaillir les ennemis de nuit, lorsqu'ils seront accablés par le sommeil et appesantis par le vin et la nourriture. » Le malheureux Arthur tomba ainsi, par surprise, au pouvoir de son oncle, et fut enfermé dans la tour de Falaise, sur un rocher isolé battu par les flots.

Un jour qu'ils avaient mangé ensemble, Jean Sans-Terre dit à son prisonnier : « Beau neveu, renonce à des couronnes que oncques ne porteras; je te ferai part d'héritage comme ton bon et droit seigneur et t'accorderai octroi de sincère amitié. — Bel oncle, mieux me vaudrait la haine du roi de France; car toujours il y a remède de générosité avec noble chevalier. — C'est folie de s'y fier, varlet musard; les rois de France naissent ennemis des Plantagenets. — Jamais ne serai si couard pour renier droit que je tiens de mon père après Dieu. Angleterre, Touraine, Anjou,

Guyenne sont miens de son chef, et Bretagne de l'estoc de ma mère; jamais n'y renoncerai que par la mort. — Ainsi sera donc beau neveu, » reprit Jean plein de colère. Et il ordonna de transporter Arthur dans une antique tour de Rouen.

Jean médite dès lors son noir projet : « il se cache pendant trois jours dans les vallées ombrageuses des Moulinaux, si l'on en croit un contemporain; dès la quatrième nuit, il monte sur une petite barque et traverse le fleuve. Il aborde à la porte de la tour, fait descendre son neveu et, l'ayant placé à ses côtés dans la barque, il s'éloigne du rivage. Le malheureux prince, prévoyant son sort, s'écriait : « Oh! mon oncle, prends pitié de ton jeune neveu; épargne, mon bon oncle, épargne ta race; épargne le fils de ton frère! » Mais Jean, le saisissant par les cheveux, lui enfonce son épée dans le corps et le jette privé de vie à la rivière. » Quoi qu'il en soit des détails de ce récit, la voix publique accusa Jean d'avoir tué son neveu de sa propre main et les chroniqueurs anglais ne contredirent point cette accusation.

A la nouvelle de ce meurtre, Philippe, qui continuait à guerroyer avec succès sur les terres de Jean Sans-Terre, n'hésita plus à recourir à un moyen, inouï jusqu'alors dans l'histoire de la féodalité, et qui nous permet de mesurer le chemin que l'autorité royale a parcouru depuis deux siècles. S'appuyant sur cette cour des pairs, que l'imagination des trouvères faisait remonter à Charlemagne, il cita le roi d'Angleterre à comparaître pour cause de félonie et de forfaiture. Or, si la législation féodale autorisait

le souverain à citer un vassal à sa cour, il n'y avait pas d'exemple d'un grand feudataire, et à plus forte raison d'un roi, appelé à comparaître devant la cour des pairs. Cependant, tel était l'ascendant qu'avait pris la royauté sur la féodalité, que le roi d'Angleterre ne songea même pas à décliner la compétence de la cour et à réclamer contre cette innovation juridique. Il se contenta d'envoyer, auprès de son suzerain, Eustache, évêque d'Hely, et Hubert du Bourg, pour déclarer qu'il comparaîtrait, pourvu qu'on lui donnât un sauf-conduit. « Volontiers, répondit Philippe; qu'il vienne en paix et sûreté. — Mais pourra-t-il aussi retourner en sûreté? — Oui, si le jugement de ses pairs le lui permet. — Mais si la cour le condamne? reprirent les envoyés. — Non, de par tous les saints de France, à moins que le jugement y consente. » Les évêques durent se retirer sans obtenir aucune promesse pour le retour de leur maître.

Cependant, après un délai de deux mois, la cour se réunit au jour fixé, dans la tour du Louvre ; elle était nombreuse, les barons portaient leur hermine. Les hérauts d'armes parcoururent les places publiques, sommant le roi Jean à haute voix de venir répondre pour cas de félonie. Il ne comparut point ; « ne voulant point se confier, dit Mathieu Pâris, aux barons de France, qui point ne l'aimaient. » L'arrêt fut donc rendu par défaut ; il prononça, pour meurtre et déloyauté, la confiscation au profit de la couronne, de tous les fiefs que le roi Jean tenait en France : la Normandie, l'Anjou, le Poitou et la Guyenne.

Philippe réunit aussitôt ses chevaliers et s'avança

sur les terres de son vassal pour en prendre possession, en commençant par la Normandie; de cette province il passa dans l'Anjou et le Poitou, dont il s'empara également après une énergique résistance.

Devenu ainsi suzerain immédiat de ces trois provinces, Philippe, tout en maintenant les juridictions féodales, délégua des officiers spéciaux chargés de rendre la justice en son nom et de le représenter. En Normandie, les évêques et les barons de l'échiquier furent présidés par un officier désigné par le roi. L'Anjou et le Poitou furent administrés par deux sénéchaux chargés de *semondre* les barons aux temps de bataille et de recueillir les tailles des communes. Mais de peur que ces officiers ne se rendissent, avec le temps, indépendants de la couronne, ils furent tenus de faire la déclaration suivante : « Nous n'avons aucun droit ni sur les revenus, ni sur les bois, ni sur les forêts du roi en nos sénéchaussées ; nous ne percevrons les tailles que pour lui; nous ne pourrons élever notre gonfanon sur les châteaux forts qui ne seraient pas dans nos fiefs propres. Si notre sire vend fiefs ou offices dans les terres de nos sénéchaussées, il aura deux tiers de la valeur et nous aurons le tiers restant. » D'autres acquisitions en cités et en fiefs isolés vinrent encore augmenter les possessions dépendant immédiatement de la couronne, et le descendant d'Hugues Capet devint non-seulement le premier des seigneurs féodaux, mais véritablement le roi de France.

On put même croire un moment que Philippe-Auguste allait placer sur sa tête la couronne d'An-

gleterre, dont Innocent III venait de dépouiller Jean Sans-Terre pour certaines entreprises contre l'autorité ecclésiastique. Le prince français était déjà en marche à la tête d'une nombreuse armée, lorsque Jean, toujours disposé à faire des promesses qui ne lui coûtaient rien, se reconnut vassal du Saint-Siège et promit de réparer ses torts. Philippe-Auguste dut s'arrêter; il était d'ailleurs retenu sur le continent par l'annonce d'une coalition formidable, qui se formait dans l'ombre, entre toutes les forces de la féodalité.

Les seigneurs dont les droits avaient été violés, les forteresses rasées, les biens confisqués, murmuraient depuis longtemps et cherchaient le moyen de recouvrer leur puissance. On répétait dans les châteaux que le roi méditait de rétablir le pouvoir absolu des empereurs romains, qu'il avait l'intention de créer des armées de mercenaires et de substituer aux juridictions féodales des justices royales; en un mot, qu'il voulait réduire la propriété féodale à une simple possession temporaire, comme au temps de Charlemagne. La dépossession de Jean Sans-Terre n'était que le premier pas dans cette voie d'envahissement et de conquête.

Ces mécontentements longtemps comprimés éclatèrent enfin, et une ligue puissante se forma, ayant à sa tête l'empereur Othon, Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, Ferrand, comte de Flandre, le duc de Brabant, le comte de Bar, le comte de Namur, le comte de Boulogne, le duc de Limbourg, et une foule de seigneurs de France, tous vassaux du roi ou de l'Empire, quelques-uns même proches parents ou amis de Philippe-Auguste.

Le comte de Boulogne était l'âme de cette conjuration. « Sire empereur, avait-il dit à Othon, ton intérêt doit être d'humilier et d'affaiblir la France. Frédéric de Souabe, ton compétiteur à l'Empire, est le favori de Philippe, qui le protège à tes dépens ; bientôt même, tu n'auras plus de terre à toi. Vois comme le roi se conduit avec les princes : Jean a voulu lui résister, il l'a dépouillé de ses domaines ; la Flandre sera bientôt subjuguée, si l'on ne met un frein à cette ambition menaçante pour tous. Rien n'est plus facile que de l'arrêter : il faut se liguer avec bonne foi ; Jean d'Angleterre fournira de l'argent ; tes chevaliers d'Allemagne sont de fiers jouteurs dans les combats ; nous aurons les communes de Flandre, et même tous les seigneurs féodaux mécontents de la France. J'ai des intelligences avec la chevalerie de Philippe, et je puis te répondre qu'elle passera sous nos gonfanons. » Othon comprenait trop bien la nécessité d'une pareille guerre, et il s'empressa de répondre : « Beau sire, comptez sur moi ; d'ici à trois mois, je serai dans la Flandre, à la tête de tous les hommes que je pourrai réunir, et j'en aurai bien cent mille. » Le comte s'en retourna fort satisfait.

Les confédérés se croyaient tellement sûrs du succès qu'ils avaient arrêté d'avance le partage de la monarchie : à l'empereur Othon reviendrait la France orientale ; à Jean Sans-Terre, la France occidentale et tout ce qui parlait la langue d'oc ; le comte de Boulogne s'attribuait le Vermandois ; Ferrand comte de Flandre, la seigneurie de Paris ; il n'y avait pas de petit seigneur qui n'eût sa part

dans ce démembrement du royaume : tous étaient d'accord pour abolir la juridiction royale, et pour rendre à chaque seigneur ses privilèges et son indépendance, comme au XI[e] siècle. On décida d'attaquer la France par deux points à la fois : les confédérés pénétreraient par la Flandre, et Jean Sans-Terre par l'Anjou et le Poitou, possessions héréditaires des Plantagenets.

Mais si la royauté capétienne voyait se dresser contre elle toutes les forces de la féodalité, elle retrouvait pour sa défense ses deux alliées héréditaires, l'Église et les communes. D'après leurs chartes, les communes devaient le service militaire toutes les fois que le suzerain était menacé dans sa personne ou ses domaines ; le ban fut donc proclamé, et l'on fit excercer trente-cinq mille archers, bourgeois de Corbie, Soissons, Mantes, Mâcon, et des principales villes du royaume. On décida que le jeune prince Louis, fils de Philippe-Auguste, marcherait dans l'Anjou et le Poitou, à la rencontre de Jean Sans-Terre, tandis que le roi se dirigerait vers la Flandre, au-devant des confédérés.

Philippe rencontra les ennemis le dimanche 27 juillet 1214, au pont de Bouvines, sur la Lys. Les forces des confédérés, s'élevaient, selon les chroniques, à plus de deux cent mille combattants, marchant sous quinze cents bannières de toutes couleurs. Cette multitude défila devant Othon en poussant de grands cris de joie en langue germanique. Puis l'empereur réunit dans sa tente les principaux seigneurs et leur dit : « Sires comtes, vous savez que nous ne serons jamais tranquilles dans nos

terres tant que Philippe régnera en France. Le pape, sûr de son appui, jette des interdits, nous excommunie, délie nos sujets du serment de fidélité, car Philippe prend la cause des clercs, comme s'il s'agissait de ses propres intérêts; il se fait un jeu de dépouiller les grands et les nobles hommes; il n'a pas craint de déshériter le roi Jean de tous ses fiefs de France. Il est donc nécessaire de nous en débarrasser par la mort. » Tous répondirent à ces paroles par des acclamations, et l'on se prépara au combat.

Cependant l'armée de France se déployait en ordre de bataille: on y voyait, mêlés au chevaliers, les bourgeois des villes: « de la commune d'Amiens, la confrérie des gantiers avait fourni dix hommes; celle des tréfileurs d'or, quinze; les enlumineurs d'images, vingt: les bouchers, vendeurs de poisson et pêcheurs à la ligne, vingt-cinq; ils portaient une même bannière, où se voyait peint le chef de saint Martin, leur patron. Puis venaient Beauvais avec ses bourgeois gros et forts, à la mine rebondie; Chartres, Compiègne, Nevers, Péronne, dont les habitants valaient des chevaliers. Les barons hautains riaient sous leurs casques de l'air peu martial de ces vilains, habillés de vert ou de gris, sans cotte de mailles, armés de masses, d'arbalètes, d'arcs et de haches tranchantes; mais ils virent bien, au fort de la bataille, qu'il ne fallait pas s'en moquer. Les bons bourgeois frappèrent dru et ferme comme chevaliers expérimentés. »

Les deux armées étaient ainsi en présence, et Philippe, fatigué par la marche, se reposait à l'om-

bre d'un frêne, lorsque des gens venus de l'arrière-garde accoururent lui annoncer que l'ennemi attaquait les arbalétriers et les sergents à pied qui se trouvaient en grand péril. Il se leva aussitôt, fit une courte prière, et sauta à cheval, comme s'il eût été convié à quelque fête. On criait de toutes parts dans la plaine : « Aux armes, barons, aux armes ! » Au moment d'engager l'action, le roi dit à ceux qui l'entouraient : « En Dieu est placé tout notre espoir ; le roi Othon et tous ses gens sont excommuniés par la bouche de notre seigneur le pape ; leur solde est le fruit des larmes du pauvre, du pillage des clercs et des églises. Mais nous sommes en paix avec la sainte Église. Ayons donc confiance, Dieu nous donnera la victoire. » Les chevaliers lui demandèrent sa bénédiction, les trompettes sonnèrent, les clercs entonnèrent les psaumes de David, et la bataille s'engagea.

Les gens de la commune de Soissons donnèrent les premiers; mais les nobles hommes de Flandre et de Germanie ne répondirent pas à cette attaque, « car ils eurent grand dédain de ce qu'ils étaient premièrement attaqués par sergents et non par chevaliers. » Cependant pressés par ces braves bourgeois, ils s'ébranlèrent enfin et s'élancèrent dans la plaine. en poussant le cri : « Mort aux Français ! »

La mêlée devint bientôt générale : chevaliers et gens des communes accomplirent de grandes prouesses ; enfin les Flamands, voyant leur comte prisonnier, prirent la fuite. Au centre de la bataille, les chances n'étaient pas égales. Les bourgeois de

Corbie, d'Amiens, d'Arras, de Beauvais, de Compiègne s'étaient groupés autour de l'oriflamme de Saint-Denis, en avant des chevaliers du roi. Mais leur bonne volonté fut inutile ; ils furent dispersés et le combat s'engagea entre les fidèles du roi et les Allemands bardés de fer. Philippe courut un moment un grand danger. Des sergents de Flandre, ayant saisi les parties saillantes de ses cuissards avec des crocs en fer, « le trébuchèrent de son cheval, et si les grandes armures dont son corps était garni ne l'eussent garanti, ils l'eussent occis. Mais Pierre Tristan et Galon de Montigny débandèrent tous les petits traîtres de sergents qui menaçaient le roi par derrière et le remontèrent à cheval. » La fortune se prononça enfin après une lutte héroïque, dont le poète Guillaume le Breton a chanté les hauts faits. De toute la grande armée des confédérés, il ne resta bientôt plus dans la plaine que sept cents Brabançonnais, qui furent bientôt mis en fuite. Alors trompettes et buccines sonnèrent la victoire des Français.

Philippe resta jusqu'au soir sur le champ de bataille ; le lendemain, il reprit le chemin de ses domaines, au milieu de l'enthousiasme des populations. Lorsqu'il approcha de Paris, « les bourgeois et toute l'université des clercs vinrent à sa rencontre. Ils firent festes et solennités sans comparaison, et si ne leur suffisait pas le jour, ainsi faisaient grant festes par la nuit, à grand luminaire, et les églises y firent aussi grant dépense. Cette solennité dura sept jours. »

Le roi partit ensuite pour l'Anjou et le Poitou, où Jean Sans-Terre, incapable de continuer la lutte

contre le vainqueur de Bouvines, signa une trève de cinq ans. Il n'en vit pas l'expiration. L'année suivante, étant retourné en Angleterre pour repousser le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, appelé au trône par les barons anglais, il s'arrêta un soir dans un monastère. Là, après s'être livré aux excès de la table, il fut pris de la fièvre, obligé de se mettre au lit, et bientôt réduit à toute extrémité. Un religieux lui demanda alors : « Si tu viens à mourir, quel lieu désignes-tu pour ta sépulture? » Il répondit d'une voix éteinte : « Je me recommande à Dieu et au corps de saint Vulstan, » et il expira.

Parmi les épitaphes que l'on composa après sa mort, se trouvait celle-ci : « L'Angleterre a été infectée par les vices du roi; il souillera l'enfer lui-même. » Cette mort ne suffit pas pour assurer le trône au prince Louis de France; il dut bientôt repasser la Manche, en laissant la couronne au fils de Jean Sans-Terre, Henri III.

Philippe-Auguste était parvenu à sa cinquante-sixième année; son corps était affaibli par tant de batailles et de fatigues, et ses médecins Gillon et le moine Rigord consultaient jour et nuit les livres d'Avicenne et des Arabes. Malgré sa faiblesse, il voulut assister au parlement qui allait se réunir à Paris, au sujet de la révolte des Albigeois, dans le Languedoc; mais la maladie l'obligea de s'arrêter à Mantes, où il fut pris par une fièvre violente qui le conduisit rapidement au tombeau (1223). Ce prince, qui avait tant contribué à l'agrandissement du domaine royal, expira au moment où la guerre des Albigeois allait réunir à la couronne les riches et puissantes provinces du midi de la France.

LIVRE SIXIÈME

APOGÉE DE LA MONARCHIE FÉODALE

Saint Louis

1203-1285

Avec Louis le Gros et Philippe-Auguste, la royauté est devenue une puissance territoriale supérieure de fait aux pouvoirs féodaux, mais souvent contestée en droit. L'œuvre de saint Louis sera de lui donner cette sanction du droit, en l'élevant à une hauteur qu'elle ne dépassera pas. La royauté a été jusqu'ici purement militaire, elle va devenir législative et administrative; Louis le Gros et Philippe-Auguste n'étaient que les premiers des seigneurs, saint Louis sera véritablement le roi de la France féodale.

Il semble que, sous ce règne, la société française soit arrivée à ce point culminant où l'autorité du pouvoir central se combine, dans de justes proportions, avec les droits de l'individu, de la commune et de la province. Avant saint Louis, la féodalité, c'est-à-dire la force individuelle l'emporte sur la royauté, c'est-à-dire sur le pouvoir central; après saint Louis, la royauté, victorieuse de la féodalité,

commence à absorber peu à peu les autonomies individuelles, communales et provinciales, conquises au moyen âge; mais, sous saint Louis, si la royauté se trouve assez forte pour maintenir l'ordre partout, elle ne l'est pas encore assez pour ramener à elle tous les éléments de la vie nationale; si les forces sociales répandues sur toute l'étendue du territoire sont assez puissantes pour maintenir leur autonomie, elles ne le sont plus assez pour rompre l'unité et troubler l'ordre public : la monarchie féodale est alors à son apogée.

Jamais société humaine ne s'est approchée de plus près de l'idéal chrétien, jamais le pauvre et le riche, le puissant et le faible, le maître et le serviteur ne furent plus attachés l'un à l'autre, plus véritablement unis. La question sociale, que l'antiquité avait résolue par l'esclavage, fut alors résolue par la charité chrétienne; la liberté humaine, l'indépendance individuelle, communale et provinciale, l'esprit d'initiative n'avaient jamais été poussés aussi loin dans les siècles précédents, ne furent jamais poussés plus loin dans les siècles qui suivirent.

CHAPITRE PREMIER*

SOUMISSION DES GRANDS SEIGNEURS FÉODAUX

Blanche de Castille — Saint Louis

1203-1243

I

1203-1214

La Mission de Pierre de Castelnau. — L'Hérésie des Albigeois. — Le Comte de Toulouse, Raymond VI. — Meurtre de Pierre de Castelnau. — Prédication de la croisade. — Prise de Béziers et de Carcassonne. — Simon de Montfort; il est élu vicomte de Béziers et de Carcassonne. — Bataille de Muret.

En l'année 1203, le pape Innocent III envoyait, en qualité de légat, dans le Languedoc, Pierre de Castelnau, religieux cistercien de l'abbaye de Fontfroide, du diocèse de Narbonne. Ce légat, homme d'un grand

* Sources principales de ce chapitre :

Anonymi, *Gesta, Lud. VIII.* 1223-1226.
Nicolai Braja, *Gesta Lud. VIII*, heroïco carmine.
Simonis Comitis Montisfortis, *Chronicon*, ab. a. C. 1201-1310.
Petri Vallium, Sarnaii monachi, *Historia Albigensium, et sacri belli in eos suscepti.*
Guillelmi de Podio Laurentii, *Historia albigensium, De gestis pro tuenda fide catholica et pravitate heretica exstirpenda.*
Jacques de Vitry, *Histoire occidentale.*

caractère et d'une austère vertu, avait pour mission spéciale de rétablir la paix dans l'Église, en ramenant à l'orthodoxie le midi de la France, qui avait embrassé avec ardeur l'hérésie des Albigeois. La ville de Toulouse était le foyer de l'erreur. Pierre et ses auxiliaires s'y rendirent dès le mois de décembre, et parvinrent, à force de remontrances, à faire expulser les hérétiques : les consuls et les principaux bourgeois promirent de rester fidèlement attachés à l'Église. Mais ce n'étaient là que des concessions arrachées par la crainte des peines ecclésiastiques ; à peine les hommes de Dieu se furent-ils éloignés, que les Toulousains retournèrent, comme par le passé, aux assemblées nocturnes des hérétiques.

Le légat vint ensuite à Carcassonne, où se trouvait le roi d'Aragon, qui désirait savoir en quoi consistait l'hérésie des Albigeois. Sur la demande de ce prince, on réunit une conférence dans laquelle les sectaires devaient exposer leur doctrine et entrer en discussion avec les envoyés du pape. On convint, de part et d'autre, que treize hérétiques et autant de catholiques seraient choisis comme assesseurs et arbitres ; puis, la discussion commença.

Delectus epistolarum, Innocent. III, papæ apud Bouquet.

GAUFRIDUS DE BELLOLOCO, ex ordine prædicatorum, pœnitentiarius regis, *De vita et conversatione Ludovici IX.*

GUILLELMUS DE NANGIACO, monachus. S. Dionysii, *Gesta S. Lud. IX, Francorum regis.*

LE CONFESSEUR DE LA REINE MARGUERITE, *Vie de saint Louis.*

Histoire de la guerre des Albigeois, 1202-1219, écrite en languedocien, par un ancien auteur anonyme.

JEHAN, sire DE JOINVILLE, sénéchal de Champaigne. *Histoire de saint Louis.*

AUCT. FRATRE GUILLELMO CARNOTENSI, ord. prædicatorum, *De Vita et actibus inclytæ recordationis regis francorum Ludovici noni.*

Pierre de Castelnau demanda aux Albigeois s'ils croyaient en un seul Dieu, créateur de toutes choses, auteur du Nouveau et de l'Ancien Testament. Après bien des subterfuges, ils déclarèrent que Jésus-Christ n'était qu'un homme, que les sacrements n'avaient aucune efficacité, et que la résurrection future n'était qu'une fable; ils établissaient deux créateurs, l'un des choses invisibles qu'ils appelaient le Dieu bon, l'autre des choses visibles qu'ils nommaient le Dieu du mal, attribuant au premier le Nouveau Testament et l'Ancien au second; ils rejettaient ainsi toute la tradition judaïque. L'Église romaine était, à les entendre, la caverne de fraude et de prostitution dont parle l'Apocalypse; ils disaient publiquement que l'eau du baptême n'a pas plus de vertu que l'eau des fleuves; que l'hostie du Saint-Sacrement n'est que du pain ordinaire, car le corps du Christ, quand bien même il contiendrait en lui l'immensité des Alpes, aurait été consommé par tous ceux qui en mangent. Ils avançaient de plus que la confirmation et la confession sont inutiles, et le sacrement du mariage une prostitution; ils prétendaient que nos âmes sont ces esprits angéliques qui, précipités du ciel pour leur orgueil, ont laissé dans les airs leurs corps glorieux, et que ces mêmes âmes, après avoir parcouru sept corps différents, doivent retourner dans le monde des esprits.

Ces hérétiques ne reconnaissaient ni prêtres ni hiérarchie ecclésiastique ; ils se divisaient en parfaits ou bons, et en croyants. Les parfaits étaient vêtus de noir, affectaient la plus sévère chasteté, repoussaient l'usage des viandes, des œufs et du

fromage, se refusaient au serment et à tout jurement.

Les simples croyants se contentaient de vivre dans le siècle, en plaçant leurs espérances de salut dans les exhortations et la conduite exemplaire des parfaits; ils pouvaient ainsi se livrer sans crainte aux excès les plus condamnables, pourvu qu'au moment de la mort, il se trouvât un parfait pour réciter sur leur tête les prières du Nouveau Testament.

Lorsqu'un catholique orthodoxe voulait embrasser l'hérésie, il s'adressait à un parfait, qui, élevant la voix, lui disait: « Ami, si tu veux être des nôtres, il faut que tu renonces à la foi tout entière, telle que la tient l'Église de Rome. » Le néophyte répondait: « J'y renonce. » Après quoi, le parfait lui soufflait sept fois dans la bouche. « Renonces-tu, lui disait-il encore, à cette croix qu'en ton baptême, le prêtre t'a faite sur la poitrine, les épaules et la tête avec l'huile et le chrême? » Et il répondait: « J'y renonce. » Alors il était *consolé*, c'est-à-dire qu'il recevait les enseignements de la foi nouvelle.

Pierre de Castelnau et les envoyés de Rome opposèrent à ces erreurs et à ces pratiques l'exposition de la doctrine catholique; mais ils ne purent parvenir à arracher aux Albigeois une rétractation publique. Ils les déclarèrent donc, le jour suivant, coupables d'hérésie, ce qui entraînait, d'après les lois de l'époque, la confiscation des biens et l'expulsion du royaume. Mais une pareille sentence était plus facile à prononcer qu'à faire exécuter, en présence de l'abstention et même de la complicité des principaux seigneurs, et particulièrement du comte de Toulouse, Raymond VI.

Pierre de Castelnau se décida à adresser à Innocent III un pressant appel : « Saint-Père, lui écrivit-il, les missions ne sont plus suffisantes pour arrêter le mal ; les vases sacrés et les livres saints subissent d'odieuses profanations ; les hérétiques baptisent publiquement à la manière des manichéens et prêchent sans crainte leurs damnables erreurs. Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse et successeur du pieux Fulcrand, est un homme avide et turbulent qui ne peut vivre en paix avec ses diocésains et trafique des choses de l'Église ; il soutient une guerre acharnée contre un gentilhomme, son vassal, au lieu de tourner ses armes contre l'hérésie. L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Béziers, effrayés du progrès de l'erreur, abandonnent leurs ouailles, ou refusent de faire acte de juridiction contre les sectaires. En vérité, les désordres des ecclésiastiques sont si criants, qu'il est impossible de ne pas regarder ces indignes ministres comme des loups dans le bercail de Jésus-Christ. De leur côté, les seigneurs de Toulouse et de Béziers nous ont refusé leur concours, et sont tous deux les protecteurs apparents ou secrets des hérétiques ; les menaces du roi de France sont seules capables de les contenir dans le devoir. » Le pape répondit en donnant à son légat les pouvoirs les plus étendus pour déposer les évêques et excommunier les seigneurs.

Pierre se rendit auprès du comte de Toulouse, Raymond, lui reprocha vivement la protection qu'il accordait au hérétiques, et l'exclut de la communion de l'Église. Effrayé de la sentence, Raymond invita le légat à se rendre à Saint-Gilles, sous prétexte de conférer avec lui. L'entrevue eut lieu en janvier 1209 ;

mais Pierre, s'apercevant que ces pourparlers n'avaient d'autre motif que de gagner du temps, prit congé du comte. Celui-ci ne put contenir sa colère : « Qu'il s'en aille par terre ou par eau, s'écria-t-il, je le retrouverai partout. » L'abbé et les bourgeois de Saint-Gilles, n'ayant pu calmer Raymond, se décidèrent à accompagner le légat avec une troupe armée, jusqu'au lieu de l'embarquement sur le Rhône. Pierre de Castelnau était plein des plus sombres prévisions : « Il faut le sang d'un soldat du Christ pour assurer la victoire, » répétait-il, et il appelait le martyre de ses vœux. La petite troupe arriva sur les bords du fleuve ; mais, au moment où Pierre se disposait à le passer, un chevalier qui l'avait suivi et s'était logé dans la même hôtellerie, le frappa par derrière d'un coup de lance qui le transperça d'outre en outre ; « Dieu te pardonne comme moi ! » murmura le légat, et il tomba sans vie.

Toutes les mesures de conciliation avaient été épuisées et étaient demeurées impuissantes. A une époque où la société religieuse était intimement unie à la société civile, l'hérésie causait un trouble public qui mettait en péril l'ordre social tout entier. Mais la situation du Midi en particulier était des plus menaçantes ; toutes les traditions de la société romaine en décadance, la corruption des idées et des mœurs, la licence effrénée de la littérature s'étaient réfugiées dans cette partie de la France, qui offrait avec celle du nord, énergique et guerrière, un contraste frappant.

En apprenant la mort de son légat, le pape ordonna aux évêques d'excommunier le comte de

Toulouse, à moins qu'il ne fît pénitence, et de dégager ses sujets du serment de fidélité. « Car, suivant les saints canons, disait-il, on n'est pas obligé de garder sa foi à celui qui ne la garde pas à Dieu. » Il écrivit en même temps aux princes séculiers, et en particulier au roi de France, pour implorer leur secours : « Levez-vous, soldats du Christ! levez-vous princes chrétiens! que le sang du juste crie vers vous! Ne soyez pas sourds aux lamentations de l'Église qui vous crie : levez-vous et jugez ma cause! Ceignez l'épée et rappelez-vous l'union qui doit exister entre le sacerdoce et la royauté. » En même temps, il faisait prêcher la croisade dans toute la France.

Le comte de Toulouse, le plus puissant et le plus riche des barons de France, était seigneur suzerain des cinq grands fiefs de Narbonne, de Béziers, de Foix, de Montpellier et du Quercy. Il favorisait ouvertement l'hérésie; on affirmait qu'il ne quittait point les hérétiques et se nourrissait nuit et jour de leurs enseignements. Il en avait sans cesse autour de sa personne, afin de mourir entre leurs mains si la maladie le prenait, et il portait toujours avec lui le Nouveau Testament, pour recevoir au moment suprême l'imposition du livre saint. Il déclarait hautement qu'il élèverait son fils dans l'hérésie, et offrait de l'argent à tous ceux qui voulaient quitter les croyances orthodoxes. Étant un jour dans une église, au moment où le prêtre se retournait vers le peuple en prononçant le *Dominus vobiscum*, il dit au bouffon qu'il menait habituellement avec lui : « Ornal, contrefais-moi ce drôle-là, » et aussitôt le

bouffon de faire gestes et grimaces, et tout le peuple de rire.

Cependant l'armée des croisés arrivait à Lyon des diverses parties de la France du Nord ; elle s'élevait, disait-on, à cent mille hommes couverts de fer, sans compter le menu peuple qui s'était engagé à combattre par dévotion. Elle atteignit bientôt le Midi, sous la conduite du nouveau légat, Arnaud, abbé de Cîteaux et vint mettre le siège devant Béziers. Cette ville était « toute infectée du poison de la perversité hérétique. » Un jour, racontait-on, un prêtre gagnait son église, pour y célébrer les saints mystères ; il avait son calice dans les mains, lorsque des habitants embusqués le saisirent et le frappèrent avec violence, jusqu'à lui casser un bras ; puis, prenant le vase sacré de leurs mains profanes, ils le souillèrent indignement.

De semblables récits excitaient l'ardeur des croisés, qui entourèrent la ville, après avoir inutilement sommé les habitants de se rendre. Le soir même de l'investissement, ceux-ci ayant fait une sortie mal combinée, furent poursuivis par les valets du camp, qui pénétrèrent à leur suite dans la ville. Il s'ensuivit une lutte très-vive, dans laquelle toute l'armée s'engagea insensiblement. Dans la chaleur de l'action, aucune pensée de modération ne pouvait prévaloir ; personne ne fut épargné. Les chanoines de la cathédrale eux-mêmes, après avoir ordonné de sonner les cloches, se présentèrent à l'ennemi revêtus de leurs ornements sacerdotaux ; on les repoussa dans le sanctuaire, où ils furent massacrés jusque sur les degrés de l'autel. Au massacre succéda le pillage,

puis l'incendie qui réduisit la ville en un vaste monceau de décombres. Le sac de Béziers, accompli malgré la volonté des chefs, répandit la terreur dans tout le Midi, et amena l'abandon d'un grand nombre de villages et de châteaux, dont les habitants se refugièrent dans les montagnes et dans les villes.

Les croisés se présentèrent ensuite devant Carcassonne, où le vicomte de Béziers s'était renfermé avec l'élite de ses troupes. Cette place était ceinte d'un double faubourg; le premier fut emporté à l'improviste par Simon de Montfort, un des chefs de la croisade; le second, défendu par le vicomte, fut pris après deux assauts, et les habitants durent se retirer dans la haute ville. Les Français déployèrent une telle activité que le vicomte ne put s'empêcher de s'écrier : « Ce ne sont pas des hommes, mais des démons que l'abbé de Cîteaux nous a amenés. » Malgré des prodiges de courage, les assiéges furent obligés de capituler; ils eurent la vie sauve et leur chef resta prisonnier comme otage.

La prise de Béziers et de Carcassonne, et leur confiscation prononcée par les bulles pontificales, nécessitaient l'élection d'un nouveau seigneur. On proposa d'abord le duc de Bourgogne, dans le conseil des croisés. « Je n'en veux pas, répondit celui-ci, car je ne peux dépouiller par trahison un homme de noble race. Le comte de Nevers fit à peu près la même réponse : on se tourna alors vers le comte Simon de Montfort, qui s'était rendu populaire par sa grande dévotion et son éclatante valeur : il refusa d'abord et n'accepta enfin que sur les instances de l'abbé de Cîteaux. Le 22 août 1209, Montfort fut pro-

clamé vicomte de Béziers et de Carcassonne. Il était d'une stature élevée ; sa chevelure blonde et flottante indiquait son origine franque ; son corps était gracieux et agile ; tous, barons, chevaliers, hommes d'armes, approuvèrent ce choix.

Depuis le commencement de la croisade le comte Raymond s'était abstenu de toute résistance ouverte ; il s'était même un moment soumis et avait promis entre les mains du légat d'expulser de ses États tous les hérétiques. N'ayant pas tenu ses engagements, il fut excommunié de nouveau et privé de ses domaines. Ce châtiment lui rendit quelque énergie et il s'enferma dans Toulouse, tandis que Simon de Montfort parcourait en vainqueur la campagne environnante (1212). Ce dernier soumit l'Agénois, Marmande, Moissac, les comtés de Foix et de Comminges, si bien que le pauvre sire de Montfort-l'Amaury devint le maître de tous les plus beaux fiefs du Midi. Les seigneurs ainsi dépossédés recoururent au roi d'Aragon pour réclamer leurs droits et leurs terres.

Don Pédro d'Aragon, malgré les qualités brillantes qui le rendaient si populaire dans toute la Langue-d'Oc, n'était pas un personnage héroïque de la hauteur de Simon de Montfort. Homme du Midi, il connaissait et pratiquait mieux les maximes des cours d'amour que celles de l'Évangile ; familiarisé avec le voisinage de l'hérésie, il ne l'avait point en grande horreur. Enfin, il ne portait pas dans le cœur cette forte conviction de la sainteté de sa cause qui rendait Montfort si puissant et si redoutable.

Après en avoir appelé au pape Innocent III, qui s'efforça sans succès de réprimer les excès des hommes

d'armes et de régler les différends, le roi d'Aragon, au mois de septembre 1213, franchit les Pyrénées avec une armée et vint mettre le siège devant la petite ville de Muret. Montfort accourut à la tête de ses Francs. Comme il passait au monastère de Bolbone, le prieur Maurice lui dit : « Sire comte, au nom du ciel, n'allez pas avec un si faible nombre de lances contre l'armée si formidable du roi d'Aragon. — Maître Maurice, répondit Montfort, lisez cette lettre et jugez. » Elle était du roi d'Aragon et adressée à une noble dame ; le monarque chevalier disait : « C'est pour l'amour de toi, que je vais chasser les Francs de notre pays. » — Eh bien ! maître Maurice, continua Simon, croyez-vous que le roi d'Aragon puisse renverser l'armée de Dieu au profit d'une femme ? »

La troupe de Montfort ne se composait que d'environ mille lances ; mais ses guerriers appartenaient tous à la race énergique des hommes du Nord ; ils se préparèrent au combat par des prières et des processions. L'armée des Provençaux, au contraire, conduite par le roi d'Aragon et le comte de Toulouse, présentait le spectacle d'une joie bruyante et dissolue : on n'entendait que rires et joyeuses paroles. Pendant que les chefs de l'armée du Midi délibéraient, Montfort défila en bon ordre, comme s'il préparait une retraite ; mais, tout à coup, il se précipita, la lance en arrêt, contre l'avant-garde des Catalans et la rejeta sur le corps des chevaliers, où se trouvait le roi d'Aragon. La mêlée fut terrible ; Montfort et don Pédro firent des prodiges de valeur ; mais ce dernier, après plus de deux heures de combat, fut atteint de plusieurs coups d'épée et ren-

versé mort de son cheval. Alors, le gonfanon d'Aragon s'abaissa; ce fut, pour l'armée des Provençaux, le signal de la retraite (1213).

La journée de Muret ouvrit aux croisés les trois grandes cités de Toulouse, de Narbonne et de Montauban, et hâta la convocation à Rome du concile général dans lequel on devait prononcer définitivement sur le sort de Raymond et du midi de la France.

II

1215-1229

Innocent III. — Concile de Latran. — Condamnation du comte de Toulouse. — Soulèvement du Midi; mort de Simon de Montfort. — Louis VIII. — Sa croisade contre les Albigeois; sa mort. — Traité de Paris. — Prédications catholiques dans le Midi. — L'Inquisition.

Le 11 novembre de l'année 1215, s'ouvrit dans l'église du palais de Latran, à Rome, le concile général convoqué par Innocent III. Plus de douze cents patriarches, archevêques, évêques, abbés et prieurs y assistaient. Frédéric II, élu roi des Romains; Henri, empereur de Constantinople; Philippe-Auguste, roi de France; Jean Sans Terre, roi d'Angleterre; Jean, roi de Jérusalem; André de Hongrie, Hugues de Chypre, Jacques d'Aragon, fils de don Pédro, tué à Muret, y avaient envoyé des représentants. Le comte de Toulouse et son fils, le comte de

Foix, des députés du comte de Montfort s'y étaient également rendus pour défendre leurs droits et exposer leurs plaintes.

Mais, au-dessus de tous ces illustres représentants de la chrétienté au XIIe siècle, apparaissait la grande et imposante figure de l'illustre pontife Innocent III, le digne continuateur de saint Grégoire VII. Issu de la famille des comtes de Segni, Innocent était cardinal à vingt-neuf ans, et, à trente-cinq, il s'asseyait sur le Siège apostolique. C'était un esprit élevé et profond, réfléchi et pratique. A peine monté sur la chaire de Saint-Pierre, il introduisit l'économie la plus rigoureuse dans la cour et la maison pontificales, et s'efforça de mettre en pratique les conseils de saint Bernard, dans son fameux traité sur la *Considération*. Aucun pape n'éleva si haut la puissance pontificale, et ne réalisa plus complétement l'idéal pour lequel saint Grégoire VII avait soutenu de si grandes luttes. L'unité brisée par la féodalité est véritablement reconstituée par la papauté ; elle ne repose point sur la force du glaive, mais sur l'union des intelligences, sur la communauté des croyances religieuses.

Les lettres de convocation au douzième concile œcuménique, quatrième de Latran, étaient adressées à tous les patriarches, archevêques et évêques de l'Orient et de l'Occident, aux grands maîtres des ordres de chevalerie, et à tous les princes chrétiens. « Deux choses, disait le pape, me préoccupent surtout : la délivrance de la Terre-Sainte et la réforme de l'Église universelle. Après avoir souvent prié Dieu, après de nombreuses délibérations avec des

cardinaux et des hommes prudents, je me suis décidé, d'après l'exemple des anciens Pères, à convoquer un concile général qui exterminera les vices, fera fleurir les vertus, redressera les torts, réformera les mœurs, anéantira les hérésies, fortifiera la foi, mettra fin aux discussions, établira la paix, protégera la liberté, gagnera à la cause de la Terre-Sainte les peuples et les princes chrétiens, et enfin rendra de sages ordonnances pour le haut et le bas clergé. » On le voit, ce n'étaient point seulement les assises de l'Église, mais celles de la société civile elle-même qui allaient se réunir au centre de l'unité politique et religieuse.

Le pape ouvrit le concile par un discours sur ce passage de saint Luc : « J'ai désiré célébrer encore la Pâque avant de souffrir. » Puis, on s'occupa de reviser une partie de la législation canonique, particulièrement en ce qui touchait les élections ecclésiastiques ; on abolit les épreuves judiciaires, regardées comme entachées de barbarie ; on restreignit au quatrième degré canonique les prohibitions de mariage, étendues jusqu'alors au septième ; on réforma plusieurs abbayes, entre autres celles de Cluny, où la discipline s'était relâchée depuis un demi-siècle. Enfin on aborda l'examen des doctrines hérétiques des Albigeois, auxquelles les Pères du concile opposèrent un symbole plus explicite de la foi catholique. L'anathème fut prononcé contre tous ceux qui défendaient ces erreurs : « Nous ordonnons, dit le concile, que les hérétiques soient livrés aux puissances séculières pour être punis comme ils le méritent, en ayant soin de dégrader les clercs, avant de les livrer au bras séculier. Que les biens des

laïques soient confisqués, et ceux des clercs appliqués à leurs églises. Si un seigneur temporel, averti par l'Église, néglige de purger sa terre de la contagion de l'hérésie, il sera d'abord excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux, et s'il ne satisfait pas dans l'année, on avertira le pape, afin qu'il délie les vassaux du serment de fidélité. »

Ces dispositions atteignaient particulièrement les seigneurs du midi de la France, qui, malgré les avertissements des légats et des évêques, avaient persisté à soutenir l'hérésie des Albigeois. Cependant, ils furent admis à se défendre ; le comte de Toulouse, Raymond, et son fils, les comtes de Foix et de Comminges, introduits dans l'assemblée, se prosternèrent aux pieds du pape, qui les releva avec bonté et leur permit d'exposer leurs griefs contre Simon de Montfort et les légats. Ils racontèrent qu'ils avaient été dépouillés de leurs domaines, malgré leur soumission à l'Église et l'absolution qu'ils avaient reçue du cardinal de Bénévent. L'abbé de Saint-Tibéry et un des cardinaux parlèrent avec beaucoup de force dans le même sens. L'évêque de Toulouse, Folquet, soutint l'accusation. « Le comte de Foix, dit-il, n'ignore point que son fief est plein d'hérétiques. Pendant quatre ans, sa sœur a protégé l'hérésie à Pamiers, et lui-même n'a-t-il pas tué plus de six mille croisés qui allaient au secours de Lavaur ? — Ces croisés, s'écria le comte, étaient des rôdeurs et des pillards qu'il était nécessaire d'arrêter. » Gui de Montfort, frère de Simon, se leva alors : « Si vous rétablissez les comtes provençaux dans leurs terres, et si vous en dépouillez les Francs, personne ne

voudra plus obéir aux ordres du pape, et ses promesses seront sans effet. » Mais un des principaux dignitaires de l'Église de Lyon, s'adressant alors au saint-père : « Vous savez bien que le comte Raymond vous a toujours obéi en toutes choses ; il vous a remis les châteaux que vous avez demandés comme garantie ; il a combattu contre son propre neveu, le vicomte de Béziers : vous ne pouvez le priver de ses domaines. »

Le pape paraissait vivement ému : « Mon frère, dit-il, lors même que le comte de Toulouse serait coupable, son fils ne l'est pas, et l'on peut lui rendre ses terres. » Cependant la majorité du concile s'étant prononcée contre le comte de Toulouse en faveur de Simon de Montfort, le pape rendit la sentence suivante : « Après avoir consulté le concile, nous déclarons que le comte de Toulouse, incapable de gouverner ce pays dans la foi, est privé pour jamais de ses États. Il demeurera dans un lieu convenable hors des fiefs confisqués, pour y faire pénitence de ses péchés ; toutefois, il recevra chaque année quatre cents marcs d'argent pour son entretien. Quant aux domaines conquis par les croisés sur les hérétiques, ils seront donnés au comte de Montfort, homme d'une valeur éprouvée et d'une foi solide, sauf le droit des seigneurs et des Églises de qui relèvent ces domaines. Les autres villes et châteaux seront confiés à des gens capables de défendre les intérêts de la paix et de la foi, et attribués au fils unique du comte de Toulouse, lorsqu'il aura l'âge légitime, et s'il s'en montre digne. » Le concile suspendit toute décision au sujet du comte de Foix, qui resta sous la

protection du Siège apostolique jusqu'à l'année suivante, où on lui rendit ses domaines.

Le comte de Toulouse quitta Rome immédiatement après la clôture de l'assemblée, mais son fils y demeura encore quarante jours. Au moment de partir, il se rendit, si l'on en croit une tradition douteuse, au palais pontifical pour prendre congé du pape qui, le tenant par la main, lui dit avec bonté : « Cher fils, si tu suis mes conseils, tu ne t'égareras jamais. Afin que tu ne sois pas privé de domaines, je te donne le comté Venaissin, Beaucaire et la Provence. Quand on réunira un nouveau concile, tes plaintes contre le comte de Montfort seront écoutées. — Saint-Père, répondit le jeune homme, ne vous irritez point si je parviens à arracher mon héritage au comte de Montfort. — Dans tout ce que tu feras, reprit le pape, que Dieu te donne la grâce de commencer et de finir en suivant les lois de la justice. » Raymond, ayant reçu la bénédiction pontificale et les titres de possession de ses nouveaux domaines, se rendit à Gênes où l'attendaient son père et le comte de Foix ; ils s'y embarquèrent tous ensemble, pour le midi de la France, où leur présence était impatiemment attendue.

En effet, Simon de Montfort, se hâtant d'exécuter les décisions du concile de Latran, avait déjà occupé les provinces concédées et prêté le serment d'hommage au roi de France. Mais les populations n'avaient pas accepté sans difficulté la suzeraineté des seigneurs du Nord ; aussi l'arrivée à Marseille du comte de Toulouse produisit-elle une grande effervescence. Cette puissante cité le reçut

avec de chaleureuses démonstrations, et se déclara pour lui. Avignon, Orange et Beaucaire arborèrent également ses couleurs, et le mouvement gagna rapidement la plupart des villes du Languedoc.

En apprenant le retour de leur ancien seigneur, les bourgeois de Toulouse forment une conjuration contre Montfort; ils envoient en secret des missives à Raymond, occupé à lever un corps d'Aragonais et de Catalans au-delà des Pyrénées. Celui-ci franchit rapidement les défilés des montagnes, rallie sur sa route les comtes de Comminges et de Foix, passe la Garonne à la tête de quinze cents lances et pénètre la nuit dans les murs de Toulouse. « Alors, dit un vieux chroniqueur provençal, vous eussiez vu tous les habitants, grands et petits, prendre cornets et trompettes, si bien que jamais on n'entendit autant de bruit en si peu de temps. »

A cette nouvelle Simon de Montfort convoque ses Francs et vient mettre le siège devant la ville. L'attaque traînait en longueur, lorsque, le 25 juin 1218, on l'avertit que l'ennemi est en embuscade dans les fossés du château. Il revêt aussitôt ses armes, et, avant de rien entreprendre, va entendre la messe; elle commençait à peine lorsqu'on vint lui dire précipitamment que les machines de guerre étaient attaquées et en danger d'être détruites. « Laissez-moi, répliqua-t-il, que je voie le sacrement de notre rédemption. » Un nouveau messager vint lui annoncer que ses hommes d'armes commençaient à plier: « Je n'irai pas, répéta-t-il, avant que j'aie vu mon Sauveur. » Enfin, le prêtre ayant élevé l'hostie après la consécration, Simon, à genoux sur la terre nue, et les mains levées vers le

ciel, prononça le *Nunc dimittis*, et se rendit au milieu des combattants. Son apparition fit reculer l'ennemi jusqu'aux fossés de la place; l'intrépide comte s'y précipitait déjà, mais une pierre lancée du haut des remparts l'atteignit à la tête; il recommanda son âme à Dieu et à la sainte Vierge, en se frappant la poitrine, et tomba mort aussitôt.

Le comte de Toulouse, Raymond VI, ne lui survécut pas longtemps; il mourut sans être relevé de l'excommunication, et personne n'osa lui donner la sépulture ecclésiastique (1222).

Les fils des deux compétiteurs, Amaury de Montfort et Raymond VII, se trouvaient en présence par cette double mort; mais ils n'avaient plus l'enthousiasme guerrier des premiers temps de la croisade. Le 14 janvier 1223, ils conclurent une trève. On convint qu'Amaury et ses chevaliers pourraient s'éloigner du Languedoc, pour consulter leurs amis de France, en promettant de rendre réponse pour la paix définitive, au plus tard, à la Pentecôte prochaine.

Le jeune Louis VIII, qui ne devait que passer sur le trône de France, succédait dans cette même année à son Père Philippe-Auguste. Amaury se rendit auprès de lui, afin de le gagner à sa cause. Il fut puissamment soutenu par le cardinal de Saint-Ange, légat du Pape auprès de Louis VIII. Ce prince était alors occupé à faire la guerre au roi d'Angleterre, Henri III, qui demandait la restitution des provinces conquises par Philippe-Auguste sur les Plantagenets. Il s'était déjà emparé de Niort, Saint-Jean-d'Angély et la Rochelle; mais, cédant

aux instances du légat, il conclut une trêve avec les Anglais, et déclara, le 28 janvier 1226, dans un concile tenu à Paris, sa résolution de marcher dans le Languedoc contre le comte Raymond VII.

Il partit de Bourges, en se dirigeant par Nevers et Lyon, et parut le 6 juin devant Avignon, avec le légat et une armée de cinquante mille hommes. Après trois mois de siège, la ville dut se rendre et lui livrer deux cents otages. Pendant ce temps, ses lieutenants obtenaient la soumission d'un grand nombre de places fortes et de plusieurs seigneurs. Raymond VII, retranché dans les montagnes avec quelques combattants, se trouva bientôt dans l'impuissance de résister. Heureusement pour lui, un événement imprévu vint ranimer ses espérances. Louis, dont la santé était fort affaiblie, tomba subitement malade, fut forcé de suspendre les opérations militaires et de renvoyer au printemps suivant la reprise des hostilités. Mais, le mal faisant de rapides progrès, il n'eut pas la temps de regagner Paris et dut s'arrêter à Montpensier, sur les limites de l'Auvergne et du Bourbonnais. Il succomba peu de jours après, emporté par un mal mystérieux que les médecins se déclarèrent impuissants à guérir.

Les hostilités ne se prolongèrent pas ; le comte de Toulouse sentait son impuissance. Une assemblée, à la fois ecclésiastique et politique, se réunit à Paris, pour régler la situation du Midi. Le 12 avril 1229, en présence du nouveau roi de France, Louis IX, de sa mère, Blanche de Castille, régente du royaum e du comte de Toulouse, d'un grand nombre de seigneurs et d'évêques, on arrêta les termes du traité,

qui terminait la guerre et assurait à la couronne la possession du midi de la France. Il débutait ainsi : « Moi, Raymond, fils de Raymond VI, autrefois comte de Toulouse, après avoir longtemps persisté dans l'état d'excommunication, de révolte et de contumace contre l'Église, touché de Dieu, soumis au commandement de l'Église et du cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siège, je suis venu humblement et respectueusement implorer au pied du trône, non un jugement juridique, mais la paix et la miséricorde de l'Église et du roi. »

Aux termes du traité de Paris, Raymond donnait la main de sa fille, son unique héritière, à Alphonse, frère du roi, et déshéritait par avance tout autre fils ou fille qu'il pourrait avoir ; par cette clause, les riches provinces du Midi ne pouvaient échapper à la domination du roi de France. On stipula, en outre, des indemnités et des garanties : obligation pour le comte de Toulouse de raser les murailles de trente places fortes ; serment de ses sujets de se révolter contre lui, s'il manquait à sa parole ; obligation de poursuivre les hérétiques, et promesse d'aller combattre en Palestine pendant cinq ans. Raymond accepta tout. Conduit à l'autel en chemise et nu-pieds, il fut réconcilié avec l'Église, le vendredi-saint de l'année 1229 ; il reçut la croix des mains du légat, fit hommage pour son comté, et alla se constituer prisonnier au Louvre, pendant que les envoyés du roi se rendaient en Languedoc pour faire exécuter le traité et ramener sa fille, alors âgée de neuf ans, la future épouse d'Alphonse.

Ce traité terminait définitivement la guerre des

Albigeois; mais il restait à ramener au calme et à l'orthodoxie les esprits égarés. La prédication, la répression légale, l'enseignement, furent les trois moyens que l'Église employa pour atteindre ce but.

Les franciscains et les dominicains, deux ordres nouveaux approuvés par Innocent III, au concile de Latran, devinrent les soldats de cette nouvelle croisade. « Les franciscains, dit un contemporain, Jacques de Vitry, s'efforcent de ramener la pauvreté et l'humilité de la primitive Église. On les envoie deux à deux; ils ne portent ni sac, ni pain, ni argent, ni souliers; car il ne leur est pas permis de posséder quoi que ce soit. Ils n'ont ni monastères, ni églises, ni maisons, ni terre, ni bestiaux. Il n'usent ni de fourrures, ni de linge, mais seulement de tuniques de laine, sans chapes, ni manteaux. Si on les invite à manger, ils mangent ce qu'ils trouvent; si on leur donne quelque chose, ils n'en gardent rien pour le lendemain. Leur exemple attire au mépris du monde non-seulement des gens du commun, mais des nobles, qui, laissant leurs villes, leurs terres et leurs grands biens adoptent l'habit de frères mineurs, c'est-à-dire une pauvre tunique et une corde pour ceinture. Ils se sont tellement multipliés en peu de temps, qu'il n'y a point de provinces en la chrétienté où ils n'aient quelques frères; car ils les reçoivent d'autant plus facilement qu'ils laissent à la Providence le soin de leur subsistance. » L'exemple et la prédication de ces apôtres du Christ firent plus pour détruire l'hérésie que les victoires des croisés et les sentences de l'*Inquisition*.

Ce tribunal fameux avait pour mission de rechercher et de punir les fauteurs d'hérésie, et de les empêcher de troubler la paix publique. Sa procédure d'*enquête*, d'où son nom d'*Inquisitio*, reposant sur le témoignage, constituait un progrès immense sur l'ancien système romain et germanique, qui n'admettait que les gages de bataille, le fer rouge, la torture et l'eau bouillante.

Cette justice, à la fois ecclésiastique et civile, fut promulguée dans le midi de la France après le traité de Paris, par un concile des provinces ecclésiastiques de Narbonne, Aix et Arles. « Vous appliquerez ces peines, ajoute le concile en s'adressant aux inquisiteurs, avec une telle réserve et une telle prudence que, soit en sévissant, soit en pardonnant, vous arriviez à corriger la vie des coupables; mais si les impénitents se repentent, vous ne devez pas les repousser. »

Ces recommandations étaient accompagnées de garanties pour les accusés; chaque poursuite était précédée d'un délai de grâce, pendant lequel tout apostat qui se déclarait lui-même, était absous. On ne devait arrêter que ceux dont les crimes étaient établis par des preuves suffisantes; les inquisiteurs ne pouvaient ordonner un emprisonnement qu'à la pluralité des voix, les interrogatoires avaient lieu en présence de deux prêtres chargés spécialement d'empêcher les peines arbitraires. L'accusateur était tenu de jurer qu'il n'obéissait point à un ressentiment personnel; tous les protocoles devaient être lus deux fois à l'accusé et reconnus vrais par lui; il avait le droit de récuser les témoins qu'il regardait

comme ses ennemis, et de demander des témoins à décharge, qui étaient toujours assignés, fussent-ils en pays étranger. Enfin, chaque procès traversait une série d'instances destinées à éclairer le jugement.

Aucun tribunal civil, dans aucun temps, n'a entouré la justice de pareilles garanties; et si, malgré toutes ces mesures, on doit déplorer quelques abus, il faut en accuser la faiblesse humaine, qui est de tous les pays et de toutes les époques.

La création d'une université à Toulouse, en 1229, acheva de convertir les esprits à l'orthodoxie, en formant un clergé instruit, capable d'enseigner et de discuter avec les hérétiques. Mais c'est au frère de saint Louis, à Alphonse de Poitiers, qu'il faut surtout, ainsi que nous le verrons, attribuer le mérite d'avoir ramené dans le grand courant de l'unité française ces populations méridionales, qui s'en éloignaient par la langue, par les mœurs et par les traditions.

III

1226-1236

Blanche de Castille. — Opposition des seigneurs. — Le Comte de Bretagne, Pierre Mauclerc. — Intervention du roi d'Angleterre, Henri III. — Soumission du comte de Bretagne.

La maladie et la mort de Louis VIII avaient été si rapides qu'on n'eut pas le temps d'en prévenir la reine Blanche de Castille. Cette princesse s'était

déjà mise en route avec ses enfants pour aller à la rencontre du roi, lorsque l'aîné de ses fils, Louis, qui marchait en avant, rencontra le chancelier Guérin, évêque de Senlis, porteur de la triste nouvelle. On reprit le chemin de Paris. La douleur de la reine était fort vive; mais cette princesse, qui avait « un courage d'homme dans un cœur de femme, » selon la parole d'un chroniqueur contemporain, n'accorda aux larmes que le temps qu'il fut impossible de ne pas leur donner. Elle dut s'occuper sans retard des troubles politiques que la mort imprévue du roi faisait naître de toutes parts.

Dans la lutte engagée depuis deux siècles entre la royauté et la féodalité, les seigneurs saisissaient avec empressement toutes les occasions favorables de prendre leur revanche. Louis VIII avait eu, en mourant, le triste pressentiment des désordres qui devaient éclater après lui. Quelques jours avant de rendre le dernier soupir, il fit appeler près de son lit les prélats et les seigneurs qui l'accompagnaient, pour leur faire jurer qu'aussitôt après sa mort ils reconnaîtraient pour roi et feraient couronner Louis, son fils aîné. Tous le jurèrent et signèrent un acte scellé de leur sceau.

Blanche de Castille, âgée de trente-huit ans, exerçait depuis longtemps à la cour la principale influence. Elle avait le génie du pouvoir, l'énergie, la persévérance, toutes les vertus viriles, et de plus l'adresse et les grâces insinuantes de son sexe. Sa piété était forte et profonde : « Ce fils que j'aime sur toutes les créatures, disait-elle en parlant du jeune Louis, s'il était malade à la mort, et qu'il pût être sauvé en péchant

une seule fois, plutôt le laisserais-je mourir, qu'offenser le Créateur par un seul péché mortel. » Elle donnait à ses enfants une éducation capable d'en faire des hommes dignes de gouverner. « Les maîtres du roi, dit un contemporain, le battaient souvent, pour lui enseigner choses de discipline. »

D'après les coutumes féodales, la mère devait avoir le *bail* ou la *garde* de ses enfants mineurs; mais cette règle des fiefs pouvait être contestée à la royauté, qui, depuis les Mérovingiens, ne s'était jamais trouvée dans le cas d'en user. Blanche, pour ne pas soulever l'opposition des seigneurs, s'effaça derrière son fils, auquel elle donna l'apparence du pouvoir, tout en gardant pour elle la réalité.

Les principaux barons de France étaient alors le jeune duc de Bourgogne, Hugues IV, encore sous la tutelle de sa mère; le comte de Flandre, Ferrand, fait prisonnier à Bouvines et toujours détenu à la tour du Louvre; le comte de la Marche, Hugues le Brun de Lusignan, le comte de Toulouse, Raymond VII, le comte de Boulogne, Philippe Hurepel, oncle du roi. Mais les deux plus redoutables étaient le comte de Champagne, Thibaut IV, parent du roi par les femmes, célèbre par ses poésies et ses galanteries, et le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, l'homme qui devait créer le plus de difficultés à la régente. « Elevé aux écoles de Paris, grand dialecticien, destiné d'abord à la prêtrise, mais, de cœur, légiste, chevalier, ennemi des prêtres, il en avait été surnommé *Mauclerc*. Homme extraordinaire, il entreprit bien des choses à la fois : en France, d'abaisser la royauté; en Bretagne, d'être absolu, malgré le clergé

et les seigneurs. Il essaya de s'attacher les paysans, en leur accordant des droits de pâture, d'usage du bois mort, des exemptions du péage. Pendant ce temps, il luttait contre l'Église, l'accusait de simonie par-devant les barons, employait contre les prêtres la science du droit canonique qu'il avait apprise d'eux-mêmes. Dans cette lutte, il se montra inflexible et barbare : un curé refusant d'enterrer un excommunié, il ordonna qu'on l'enterrât lui-même avec le corps. »

La régence d'une femme pendant une minorité parut aux seigneurs une occasion favorable d'abaisser la royauté. Ils affirmèrent d'abord leur opposition, en refusant d'assister à la cérémonie du sacre. Ils ne s'y rendraient, disaient-ils, que si le roi leur donnait des garanties contre la cour des pairs, s'il rétablissait les anciennes libertés féodales, s'il rachetait les seigneurs faits prisonniers à Bouvines, enfin s'il reconnaissait ce double principe du système féodal, « que nul dans le royaume de France ne doit être dépouillé de ses droits, sinon par le jugement de ses pairs; que personne ne peut être attaqué en guerre sans qu'on la lui ait déclarée un an d'avance, et qu'il se soit prémuni. » De pareilles prétentions tendaient à annuler à la fois tous les résultats du règne de Philippe-Auguste, et à reconstituer dans toute sa puissance la féodalité du XIe siècle.

Sans s'arrêter à les discuter, Blanche pressa les préparatifs du sacre, et convoqua autour d'elle les milices des communes les plus proches, pour la protéger, au besoin, contre les entreprises des seigneurs. Au milieu de ce cortège populaire, le jeune roi fit

son entrée à Reims, accentuant ainsi le nouveau caractère de la royauté, qui s'éloignait de plus en plus de la noblesse, d'où elle était sortie, pour se rapprocher du tiers état.

La cérémonie du sacre eut lieu le 29 novembre 1226, au milieu d'une brillante assistance, mais en l'absence d'un grand nombre de seigneurs : c'était un triste présage. Sans perdre de temps, Blanche, sur l'avis du cardinal de Saint-Ange, son conseiller, réunit les barons qui lui étaient fidèles, obtint leur concours et marcha contre les rebelles, dont le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc était l'âme. Elle dirigea d'abord ses efforts contre le comte de Champagne, Thibaut.

Bien qu'âgé de vingt-six ans seulement, ce seigneur, plus poète que guerrier, ressentait pour la reine, qui en avait alors trente-huit, un vif et chevaleresque amour. Sa passion ne l'avait cependant pas empêché de s'engager dans la ligue qui voulait « jeter hors l'étrangère, » et rétablir tous les privilèges du gouvernement féodal. Il était lié par un traité au comte de Bretagne, « contre tout homme et toute créature qui peut vivre et mourir. » Mais, à l'approche de la régente, soit qu'il désespérât de ses propres forces, soit qu'il sentît se réveiller dans son cœur une passion toujours ardente, il vint se jeter de lui-même aux genoux du roi et de sa mère. « Par ma foi, madame, lui dit-il, mon cœur et mon corps et toute ma terre sont en votre commandement; il n'est rien qui vous puisse plaire que je ne fasse volontiers; et jamais, s'il plaît à Dieu, contre vous ni contre les vôtres n'irai. » Il révéla

ensuite les forces de la conjuration et les noms des conjurés.

Ceux-ci avaient fixé leur rendez-vous à Thouars, en Poitou ; mais en apprenant la défection du comte de Champagne, ils commencèrent à se soupçonner mutuellement, et plusieurs se retirèrent. Seuls, l'intraitable Mauclerc et le comte de la Marche refusèrent de déposer les armes. Blanche les fit sommer, au nom du roi, par un simple sergent de comparaître en parlement. Une seconde et une troisième sommation suivirent la première ; enfin Mauclerc, abandonné par ses alliés, consentit à se soumettre. Il arriva le 16 mars 1227 à Vendôme, où la reine lui communiqua le traité connu sous le nom d'accommodement de Vendôme. C'était, pour mieux dire, un contrat de mariage entre Yolande, sa fille, et le prince Jean, second frère du roi ; parmi les stipulations, se trouvait la faculté pour les vassaux du comte de Bretagne d'en appeler de la cour de leur suzerain au parlement du roi. Cette clause presque inaperçue, et dont Mauclerc lui-même ne soupçonnait peut-être pas toute la portée, était le triomphe de la politique royale et l'instrument le plus puissant pour ruiner dans leurs domaines l'influence des seigneurs. C'est par ce moyen, habilement employé pendant plusieurs siècles, que la royauté féodale deviendra la royauté des temps modernes.

Les barons ne tardèrent pas à regretter d'avoir cédé à une femme, à une étrangère, comme ils l'appelaient ; ils se réunirent vers la fin de l'année à Corbeil, pour délibérer sur un nouveau soulèvement. Le plan fut ainsi arrêté : le comte de Bretagne pren-

drait les armes; de leur côté, les seigneurs, au lieu d'aller au rendez-vous royal avec toutes leurs forces, n'y conduiraient que deux chevaliers seulement: la reine ainsi abandonnée ne pourrait résister à l'armée de Mauclerc et serait obligée de céder.

Tandis qu'ils délibéraient, les barons apprirent que la reine et le jeune roi parcouraient avec une faible escorte les environs d'Orléans. Ils crurent l'occasion favorable pour s'emparer du prince; mais Blanche, avertie de leur complot, gagna en toute hâte le château de Montlhéry. De ce lieu fortifié, elle appela à son aide les bourgeois de Paris et les communes d'alentour. Aussitôt gens d'armes, bourgeois, artisans, écoliers, gens des communes, réunis au son des cloches, accoururent en foule sur la route d'Orléans, dégagèrent le roi et le ramenèrent en triomphe. Longtemps après, Louis IX aimait à raconter que, « depuis Montlhéry jusqu'à Paris, le chemin était plein de gens en armes ou sans armes, et que tous criaient à Notre-Seigneur qu'il lui donnât bonne et longue vie, et le défendît et gardât de ses ennemis. » Les barons, qui avaient compté sans les gens des bonnes villes et des campagnes, n'osèrent tenter leur coup de main, et ne songèrent plus qu'à exécuter leur plan de révolte.

Le comte de Bretagne prit les armes, ainsi que cela était convenu. Aussitôt la reine appela à elle les milices communales et fit proclamer le ban du roi dans tous les fiefs de la couronne, malgré la rigueur de l'hiver. La bannière royale fut plantée à l'endroit où les contingents féodaux devaient rejoindre l'armée; mais les grands vassaux, fidèles à leur réso-

lution, n'arrivèrent suivis que de deux chevaliers seulement. Blanche de Castille comprit qu'elle était trahie; déjà elle croyait toute répression impossible, quand le comte de Champagne, Thibaut, entraîné par sa passion, dans le parti de la reine, apparut devant le camp avec trois cents chevaliers et un grand nombre de sergents d'armes. Cette intervention inattendue sauva la reine et déjoua le plan des seigneurs. Le château de Bellesme, poste avancé du comte de Bretagne, fut attaqué et pris. Celui-ci, poursuivi de près, et ne recevant pas des Anglais le secours qu'il attendait, dut faire des ouvertures de paix, et bientôt après se soumettre. Les barons se consolèrent de leur échec en marchant contre le comte de Champagne, dont ils ravagèrent les terres, pour le punir de sa défection.

La paix, demandée par Pierre Mauclerc, n'était qu'une feinte pour gagner du temps. Il en profita pour se rendre en Angleterre auprès du roi Henri III, dont il se reconnut le vassal, et auquel il fit hommage pour son comté de Bretagne. Il le flatta de l'espoir de rentrer en possession du duché de Normandie que Philippe-Auguste avait confisqué sur le roi Jean son père. « Comment pourrai-je le recouvrer, s'écria Henri, car j'emploierais volontiers tous les moyens pour cela ? — En voici un, reprit le comte : le roi de France n'est qu'un enfant, il n'a pas l'âge de porter la couronne; d'ailleurs il n'a pas été couronné par l'assemblée des barons, mais contre leur gré; marchez donc contre lui, personne n'ira à son aide et vous regagnerez aisément ce que votre père s'est laissé prendre. » Il fit tant par ses paroles

et ses insinuations qu'Henri promit de débarquer en Bretagne avec un grand nombre d'Anglais.

Comptant sur ces promesses, Mauclerc retourna dans ses États. Son premier soin fut d'envoyer au roi de France un chevalier du Temple porteur d'un cartel dans lequel il déclarait ne plus le reconnaître pour son suzerain et le défier : « Attendu, disait-il, que le comte de Bretagne n'a jamais pu obtenir réparation des injustices et des torts qui lui ont été faits par le roi et par ses hommes; que le roi a pris d'assaut le château de Bellesme et dévasté les terres du comte; pour ces torts mande ledit comte au roi, qu'il ne se tient plus pour son homme, qu'il se retire de son hommage, et entend par là, le comte, défier le roi. » Cette fière provocation était datée du 20 janvier 1230.

Depuis longtemps, Pierre Mauclerc s'était aliéné, par son avidité et sa dureté, l'esprit de ses vassaux; le clergé, dont il tirait d'injustes subsides, l'avait fait excommunier par le pape; les seigneurs le détestaient, à cause de son despotisme et de son origine étrangère; d'ailleurs, ils ne voyaient pas sans crainte la menace de la domination anglaise. La reine, instruite de ces dispositions, envoya en Bretagne Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, pour les exploiter à son profit. A force de promesses et de subsides, le prélat parvint à arracher aux principaux seigneurs la promesse d'abandonner leur suzerain et de marcher à la suite du roi avec leurs hommes d'armes. En même temps, la reine, qui avait convoqué les seigneurs féodaux et les milices communales, apparaissait soudain devant Angers, tandis que Pierre Mauclerc la

croyait encore au fond de ses domaines. La ville fut emportée d'assaut presque sans résistance.

Pour confirmer sa victoire par une décision solennelle, la régente convoqua en cour de justice les évêques et les barons présents à l'armée. Elle fit rappeler devant eux les torts de Pierre Mauclerc, sa rébellion ouverte, l'hommage de la Bretagne fait au roi d'Angleterre, et les somma de prononcer entre le roi et le comte. Mauclerc fut reconnu coupable de félonie, déclaré déchu de son bail pour la Bretagne, et ses vassaux furent déliés de leurs serments de fidélité. Mais les droits de ses enfants demeurèrent garantis. Cette sentence était absolument légale, en vertu de ce principe de la féodalité d'après lequel chacun devait être jugé par ses pairs assemblés en la cour du suzerain.

Cependant le comte de Bretagne tournait avec anxiété ses regards vers l'Angleterre, d'où il espérait toujours voir arriver Henri III. Enfin, le 3 mai 1230, ce prince débarqua à Saint-Malo avec ses barons. Mais il s'attendait à une expédition facile, car le comte de Bretagne lui avait exagéré la faiblesse de ses ennemis et les forces de ses partisans. Au lieu d'ennemis abattus et vaincus, il trouva la régente victorieuse, au milieu d'une nombreuse armée, et d'un grand nombre de seigneurs bretons gagnés à sa cause. Le faible prince, incapable de prendre une résolution énergique, s'enferma à Nantes. « Là, dit le chroniqueur Mathieu Pâris, ils firent entre eux des festins à la manière anglaise, se plongeant à l'envi dans la débauche et dans l'ivresse, comme s'ils célébraient constamment les

fêtes de Noël. Les plus pauvres vendaient leurs chevaux et leurs armes, et se réduisaient ainsi à la plus extrême misère. » Enfin, quand l'été ramena avec lui son cortège de maladies au milieu de ces hommes déjà épuisés par les excès de tous genres, Henri III ne songea plus qu'à repasser en Angleterre. Il y aborda le 26 octobre 1230, en laissant seulement au malheureux Pierre Mauclerc cinq cents chevaliers et mille sergents d'armes.

Cette retraite contraignit le comte de Bretagne à signer, à Saint-Aubin du Cormier, une trêve de trois années, Il employa ce temps de répit à réparer ses forces; mais à l'expiration de la trêve, les troupes royales envahirent subitement ses domaines par trois points à la fois. Incapable de résister à cette triple invasion, il se hâta de signer une nouvelle suspension d'armes, en promettant de se remettre à la discrétion du roi, si Henri d'Angleterre ne l'avait pas secouru avant la Toussaint. Celui-ci refusa de faire, pour son vassal, un nouvel effort et de nouveaux sacrifices. Ce fut le signal d'une rupture complète entre les deux alliés : Henri saisit le comté de Richemond, que Pierre Mauclerc possédait en Angleterre, et, à son tour, ce dernier déclara qu'il allait rendre hommage et prêter le serment de fidélité à son véritable suzerain, le roi de France.

La régente lui accorda la paix, moyennant l'abandon de plusieurs places fortes; le comte promit d'aller servir cinq ans en Palestine, dès que son fils devenu majeur aurait pris possession du comté de Bretagne; il rétracta le serment qu'il avait prêté au roi d'Angleterre et se soumit au bon plaisir du roi

et « de son illustre mère, » promettant de les servir fidèlement « contre toute créature qui pût vivre et mourir. » Cette paix, conclue au mois de novembre 1234, fut définitive, et Pierre Mauclerc resta fidèle à ce dernier serment jusqu'à sa mort.

Vers la même époque, d'habiles négociations donnaient à la royauté les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, de Mâcon et la vicomté de Châteaudun.

Le jeune Louis IX, qui avait grandi, sous la protection de sa mère, au milieu de ces difficultés d'un nouveau règne, venait d'épouser Marguerite, fille aînée de Raymond-Bérenger, comte de Provence. Deux ans après, le 15 avril 1236, il atteignait sa vingt et unième année, ce qui le rendait majeur, d'après la loi féodale. Dès ce moment, cette douce et imposante figure d'un grand roi et d'un grand saint se dégage du demi-jour de la régence, pour apparaître dans tout son éclat sur la scène de l'histoire.

IV

1236-1243

Caractère du règne de saint Louis. — Portrait de ce prince. — Cour plénière de Saumur. — Hugues de Lusignan comte de la Marche. — Révolte des seigneurs. — Batailles de Taillebourg et de Saintes. — Soumission définitive des seigneurs.

Le jeune Louis IX avait un visage doux, qui révélait sa valeur morale sans annoncer une grande force

physique; mais on sentait que l'âme était capable de diriger le corps et de lui donner, jusqu'à l'héroïsme, les forces qui lui manquaient. Dès sa jeunesse, ce prince, qui devait mettre l'ordre dans la société, avait réglé sa vie et disposé de toutes les heures de sa journée.

« Tous les jours, dit le bon sire de Joinville, son sénéchal et son ami, il entendait ses heures avec chant, et une messe de *Requiem* sans chant et puis, s'il y avait lieu, la messe du jour ou du Saint avec chant. Tous les jours il se reposait dans son lit après avoir mangé; et quand il avait dormi et reposé, il disait dans sa chambre, en son particulier, l'office des morts, lui et un de ses chapelains, avant qu'il entendît ses vêpres. Le soir il entendait ses complies. Il avait sa besogne réglée en telle manière que nous autres qui étions autour de lui et qui avions ouï nos messes, allions ouïr les plaids de la porte qu'on appelle maintenant les requêtes; et quand il revenait de l'église, il nous envoyait quérir, et s'asseyait au pied de son lit pour rendre la justice à tous. Maintes fois il advint qu'en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotait à un chêne, et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler, sans empêchement d'huissier ni d'autres gens. Et alors il leur demandait de sa propre bouche : « Y a-t-il ici quelqu'un qui ait sa partie? » Et ceux qui avaient leur partie se levaient, et alors il disait : « Taisez-vous tous, et on vous expédiera l'un après l'autre. » Et alors, il appelait Mgr Pierre de Fontaines et Mgr Geoffroi de Vilette, et disait à

l'un d'eux : « Expédiez-moi cette partie. » Et quand il voyait quelque chose à amender dans les paroles de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche. Je vis quelquefois, en été, que, pour expédier ses gens, il venait dans le jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de taffetas noir autour de son cou, très-bien peigné et sans coiffe, et un chapeau de paon blanc sur sa tête. Et il faisait étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui et tout le peuple qui avait affaire par devant lui, se tenait autour de lui, debout. Et alors il les faisait expédier de la manière que je vous ai dite avant pour le bois de Vincennes. »

La piété était le principe de tous ses actes. « Je vous demande, dit-il un jour à Joinville, ce que vous aimeriez mieux, d'être lépreux ou d'avoir fait un péché mortel. — Moi qui jamais ne lui mentis, dit le sénéchal, je lui répondis que j'aimerais mieux en avoir fait trente que d'être lépreux. » Alors, il me fit asseoir à ses pieds et me dit : « Comment me dites-vous cela? » Et je lui dis que je le disais encore; et il me dit : « Vous parlez en étourdi et en fou; car vous devez savoir qu'il n'y a pas de lèpre si laide que d'être en péché mortel, parce que l'âme qui est en péché mortel est semblable au diable; aussi, je vous prie, autant que je le puis, d'habituer votre cœur, pour l'amour de Dieu et de moi, à mieux aimer que tout mal advînt à votre corps par la lèpre ou tout autre maladie, que si le péché mortel venait dans votre âme. » Il me demanda ensuite si je lavais les pieds aux pauvres le jour du jeudi saint. « Sire.

dis-je, quel malheur! les pieds de ces vilains, je ne les laverai pas. — Vraiment, fit-il, ce fut mal dit, car vous ne devez pas avoir en dédain ce que Dieu fit pour notre enseignement. Je vous prie donc, pour l'amour de Dieu d'abord, et pour l'amour de moi ensuite, que vous vous accoutumiez à les laver, car vous pouvez bien faire malgré vous ce que fait le roi d'Angleterre qui lave les pieds aux lépreux et les baise. » Tous les jours, ajoute Joinville, il donnait à manger à une grande foison de pauvres, sans compter ceux qui mangeaient en sa chambre; et maintes fois je vis que lui-même leur taillait leur pain et leur donnait à boire. » Ainsi, la charité chrétienne avait peu à peu rapproché toutes les classes de la société, et abaissé dans les mœurs ces barrières féodales qui nous semblent si élevées.

Le 24 juin 1241 eut lieu, à Saumur, une cour plénière en l'honneur du frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers, auquel devait être conféré l'ordre de chevalerie. « Cette cour, dit Joinville, fut la mieux ordonnée que j'aie jamais vue. Car à la table du roi mangeait, auprès de lui, le comte de Poitiers, qu'il avait fait nouveau chevalier; et après le comte de Dreux, qu'il avait fait aussi nouveau chevalier; et après, le comte de la Marche et le bon comte Pierre de Bretagne. Et devant la table du roi, vis-à-vis le comte de Dreux, mangeait Mgr le roi de Navarre, en cotte et en manteau de satin, bien paré d'une courroie, d'une agrafe et d'un chapeau d'or; et je tranchais devant lui. Devant le roi servait à manger le comte d'Artois, son frère, et tranchait du couteau le bon comte Jean de Soissons. Pour garder

la table du roi, il y avait Mgr Imbert de Beaujeu, qui depuis fut connétable de France, et Mgr Enguerrand de Coucy et Mgr Archambaud de Bourbon. Derrière ces trois barons, il y avait bien trente de leurs chevaliers, en cottes de drap de soie, pour les garder; et derrière ces chevaliers il y avait une grande quantité de sergents, vêtus aux armes du comte de Poitiers, appliquées sur taffetas. Le roi avait vêtu une cotte de satin bleu, et un surcot et un manteau de satin vermeil fourré d'hermine, et sur la tête un chapeau de coton, qui lui seyait mal parce qu'il était alors jeune homme. Le roi donna cette fête dans les halles de Saumur. Ces halles sont faites à la guise des cloîtres des moines blancs; mais je crois qu'à beaucoup près il n'en est aucun de si grand. Et je vous dirai pourquoi cela me semble, car à la paroi de cloître où mangeait le roi, qui était environné de chevaliers et de sergents qui tenaient grand espace, mangeaient encore à une table vingt évêques ou archevêques; et encore après, la reine Blanche au bout du cloître, du côté où le roi ne mangeait pas. Et pour servir la reine il y avait le comte de Boulogne, qui depuis fut roi de Portugal, et le bon comte Hugues de Saint-Paul, et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, que l'on disait fils de sainte Élisabeth de Thuringe; à cause de quoi la reine Blanche le baisait au front par dévotion, parce qu'elle pensait que sa mère l'y avait maintes fois baisé. Au bout du cloître, étaient les cuisines, les bouteilleries, les paneteries et dépenses. Et dans toutes les autres ailes et dans le préau du milieu, mangeait une si grande foison de chevaliers que je ne sus pas les compter. Et

bien des gens dirent qu'ils n'avaient jamais vu autant de surcots ni d'autres vêtements de drap d'or et de soie à une fête, qu'il y en eut là; et on dit qu'il y eut bien trois mille chevaliers. »

Après avoir été armé chevalier dans la cour plénière de Saumur, Alphonse fut proclamé comte de Poitou et d'Auvergne, en attendant que la mort de son beau-père lui donnât le comté de Toulouse. Il se rendit ensuite à Poitiers, où le roi, son frère, le présenta à ses nouveaux vassaux et lui fit rendre l'hommage féodal.

La cour y était encore lorsque la reine Blanche reçut une lettre confidentielle d'un habitant de la Rochelle qui l'informait qu'un grand complot se tramait entre les seigneurs de la Marche, de la Saintonge et de l'Angoumois; ils étaient décidés à refuser l'hommage au nouveau comte de Poitiers et à se révolter contre le roi lui-même. La nouvelle était donnée avec les plus grands détails : Hugues de Lusignan, comte de la Marche et vassal du comte de Poitiers, était, à l'instigation de sa femme, Jeanne d'Angoulême, le principal auteur du complot.

La comtesse de la Marche, veuve du dernier roi d'Angleterre, Jean Sans-Terre, et mère du roi régnant, Henri III, était une femme violente et hautaine, qui s'indignait à l'idée, qu'elle pourrait devenir vassale du roi de France et être placée au-dessous de la comtesse de Poitiers. Quand le comte de la Marche vint la rejoindre à Angoulême, après avoir rendu l'hommage au comte de Poitiers, elle lui fit fermer les portes, et ne consentit enfin à le recevoir qu'après trois jours d'instances. Se livrant alors à tout l'em-

portement de sa nature féminine : « N'avez-vous pas vu, lui dit-elle, à Poitiers, où j'avais attendu trois jours pour satisfaire à votre roi et à sa reine, que lorsque j'ai paru devant eux dans leur chambre, le roi était assis d'un côté du lit, et la reine avec la comtesse de Chartres, et sa sœur, l'abbesse, de l'autre côté? ils ne m'ont pas appelée ni fait asseoir avec eux, et cela à dessein, pour m'avilir devant tant de gens. Et ni à mon entrée, ni à ma sortie, ils ne se sont seulement levés un peu de leurs sièges, me méprisant comme vous l'avez vu vous-même. Je ne puis parler, tant j'ai de douleur et de honte. Et j'en mourrai, bien plus encore que de la perte de notre terre qu'ils nous ont indignement ravie; à moins que, par la grâce de Dieu, ils ne se repentent et que je les voie désolés à leur tour et dépouillés d'une partie de leurs domaines. Pour moi, ou j'y perdrai tout ce que j'ai, ou j'en mourrai à la peine. » — Le correspondant de la reine Blanche ajoutait : « Le comte de la Marche, qui est bon comme vous le savez, voyant la comtesse en larmes, lui dit : « Madame, ordonnez, je ferai tout ce que je pourrai. — S'il en était autrement, répondit-elle, vous n'approcheriez plus de ma personne, et je ne vous reverrais jamais. » Le comte déclara, avec force anathème, qu'il ferait ce que voulait sa femme. »

Il tint parole et réunit, à Parthenay, une assemblée à laquelle assistaient les principaux barons des provinces voisines. On y prononça les plus violents discours contre le roi de France. « Hugues de la Marche a été dépouillé, disait-on, notre tour ne saurait être éloigné. » Un conjuré dépassa tous les

autres par l'audace de son langage : « Les Français, dit-il, ont de tout temps haï les Poitevins, et ils continuent de les haïr; ils violent tous les droits, aussi bien dans leurs anciens domaines que dans les pays conquis; ils nous traiteront avec plus de mépris qu'ils n'ont fait des Normands et des Albigeois. Un valet du roi fait toutes ses volontés en Bourgogne, en Champagne et dans les autres terres; les barons n'oseraient rien faire sans sa permission; ils sont devant lui comme des serfs. J'aimerais mieux la mort pour vous et pour moi, que de nous voir ainsi. Les bourgeois des villes craignent aussi l'orgueil des valets du roi, car ils sont loin de la cour, et ne peuvent s'y rendre pour obtenir justice. Préparons-nous donc à résister avec énergie pour ne pas périr misérablement. »

La guerre fut décidée; les confédérés se rendirent auprès de la comtesse de la Marche, qui les reçut avec joie et leur confia le soin de sa vengeance. On résolut d'implorer le secours du roi d'Angleterre. Celui-ci s'empressa de répondre favorablement à ces ouvertures, et envoya le sénéchal anglais de Gascogne, pour assister, dans la ville de Pons, à une nouvelle assemblée où devaient se trouver les principaux barons ou châtelains de la Guyenne et de l'Agenais, les maires de Bordeaux, de Bayonne, de Saint-Émilion et de la Réole, le comte de Bigorre et les seigneurs de Saintonge.

Il n'y eut qu'une voix pour combattre les Français. « Le roi d'Angleterre, s'écria-t-on, ne donne nul souci; avec lui on fait ce qu'on veut; il fera largesse, tandis que le roi de France nous enlè-

vera tout ce qui nous appartient. » Les haines de la France du midi pour la France du nord furent ravivées; on exploita les rivalités commerciales qui existaient entre plusieurs villes. Sous ces influences, on décida que vingt galères de Bordeaux et de Bayonne bloqueraient la Rochelle, et que la ville de Bordeaux et le comte de la Marche se partageraient les frais de l'expédition. Le roi d'Angleterre s'engagea à payer un subside annuel de huit mille marcs d'argent et à débarquer lui-même en France avec une forte armée. Les seigneurs du Poitou, de la Saintonge, les rois de Navarre et d'Aragon promirent leur appui ; on parla même de l'adhésion du comte de Toulouse, et de l'empereur Frédéric II. Tous les préparatifs de guerre étant achevés dès la fin de cette même année 1241, le comte de la Marche, cédant de nouveau aux obsessions de sa femme, se chargea de provoquer lui-même le roi de France.

Le nouveau comte de Poitiers, venait de convoquer à des fêtes solennelles toute la noblesse de son apanage, et, par conséquent, le comte et la comtesse de la Marche. « Ces derniers s'y rendirent comme les autres; mais quatre jours avant Noël, lorsque la cour d'Alphonse eut reçu tous ses hôtes, on vit le comte de la Marche monté sur son cheval de combat, sa femme en croupe derrière lui, escorté de ses hommes d'armes également à cheval, l'arbalète au poing, et comme prêts à la bataille, s'avancer en la présence du prince. Tout le monde était attentif à ce qui allait se passer. Alors le comte de la Marche s'adressant d'une voix forte au comte de Poitiers : « J'ai pu, dans un moment d'oubli et de faiblesse, lui

dit-il, songer à te rendre hommage; mais je te jure maintenant, d'un cœur résolu, que jamais je ne serai ton homme lige; tu te dis injustement mon seigneur; tu as dépouillé de ce comté mon beau-fils, le comte Richard, tandis qu'il combattait fidèlement pour Dieu en Terre-Sainte, et qu'il délivrait nos captifs par sa prudence et sa miséricorde. » Après cette insolente déclaration, il fit violemment écarter par ses hommes d'armes ceux qui lui barraient le passage, courut, par une dernière insulte, mettre le feu au logis que le comte de Poitiers lui avait assigné, et, suivi de ses gens, sortit de la ville au galop. »

A la nouvelle de cet audacieux défi, le roi prit en main la cause de son frère. Il fit sommer le provocateur de rendre au comte de Poitiers l'hommage qu'il lui devait, et convoqua ses barons en parlement. « Que pensez-vous, leur dit-il, que l'on doive faire d'un vassal qui veut tenir terre sans seigneur, et qui va contre la foi et contre l'hommage auquel il est tenu, lui et ses devanciers? » Les barons, comme propriétaires de fiefs, étaient intéressés à la question autant que le roi lui-même; aussi répondirent-ils que, d'après la loi féodale, le seigneur devait reprendre son fief comme son propre bien. « Par mon nom, dit le roi, le comte de la Marche prétend tenir terre de cette façon; une terre qui est fief de France depuis le temps du fort roi Clovis, qui conquit toute l'Aquitaine sur le roi Alaric, païen, sans foi ni croyance, et tout le pays jusqu'au mont de Pyrénée. » Les barons jurèrent de suivre le roi, qui publia aussitôt le ban de guerre et commença les préparatifs de campagne.

Le rendez-vous général des barons et des communes du royaume était à Chinon, pour le 26 avril 1242. Le roi partit de ce point pour envahir les terres du comte de la Marche; il s'empara rapidement de Montreuil en Gâtinais, de la tour de Béruges, de Fontenay-le-Comte, de Vouvant, de Morvant et de Frontenay. La prise de cette dernière place amena la reddition d'un grand nombre de châteaux. Après en avoir pris possession, Louis marcha sur Taillebourg, où il espérait atteindre le roi d'Angleterre, allié du comte de la Marche.

Ce fut là, sur les bords de la Charente, que les deux armées se rencontrèrent. Le roi d'Angleterre, à la vue de la multitude des barons français et des gens des bonnes villes, fut effrayé et se tourna vivement vers le comte de la Marche. « Est-ce là, s'écria-t-il, ce que vous m'aviez promis ? Où est cette nombreuse chevalerie que vous vous engagiez à lever pour moi, alors que vous m'écriviez que mon seul souci devait être d'amasser de l'argent ? — Je n'ai jamais dit cela, répondit le comte. — Si vraiment, reprit un des seigneurs présents, et j'ai là un écrit authentique de vous à ce sujet. » Et comme le comte de la Marche niait énergiquement avoir jamais ni signé ni envoyé un semblable écrit, Henri III lui rappela avec aigreur ses messages en Angleterre et ses pressantes sollicitations. « Jamais cela n'a été fait de mon aveu, s'écria le comte de la Marche en jurant; prenez-vous-en à votre mère qui est ma femme. Par la grâce de Dieu, tout cela a été machiné à mon insu. »

Le combat s'engagea le 20 juillet 1242, sur le

pont qui séparait les deux armées. Le roi de France, fidèle à sa maxime, « que jamais on ne combattrait ses hommes que son corps ne fût avec, » s'élança un des premiers sur le pont et atteignit l'autre rive, où « le combat commença fort et grand, car pour un homme que le roi avait quand il fut passé vers les Anglais, les Anglais en avaient bien vingt. Toutefois il advint, ainsi que Dieu le voulut, que quand les Anglais virent le roi passer, ils se déconfirent et se mirent dans la cité de Saintes. »

Le roi d'Angleterre, « n'épargnant pas les éperons, » arriva un des premiers dans cette ville. Un second combat eut lieu sous les murs de la place au cri de *Montjoie*, *Montjoie* du côté des Français ; de *Royaux*, *Royaux*, du côté des Anglais. « Là, dit un contemporain, fut une merveilleuse bataille et forte, et grande occision de gens, et dura très-longuement, la bataille âpre et dure ; mais au demeurant ne purent les Anglais souffrir les assauts des Français, mais commencèrent à fuir. Quand le roi d'Angleterre vit cela, il fut bien ébahi, et s'en retourna au plus tôt qu'il put vers la ville de Saintes. » A la tombée de la nuit, il s'enfuit avec le comte de la Marche, laissant le château et la ville complétement abandonnés.

Hugues de Lusignan, voyant le roi maître d'une grande partie de ses domaines, songea à gagner sa clémence par une prompte soumission, et lui envoya son fils aîné. Louis exigea que tout le pays conquis demeurât à la couronne, sous la suzeraineté du comte de Poitiers ; pour le reste, le comte de la Marche, sa femme et ses enfants devaient venir en implorer

l'octroi eux-mêmes. Hugues de Lusignan accepta tout. Dès le lendemain matin, accompagné de ses enfants et de sa femme, que le malheur avait enfin rendue sage, il attendit l'audience royale dans l'attitude d'un suppliant. On les introduisit au milieu d'un grand nombre d'évêques et de barons. « A pleurs et soupirs et à larmes, ils se mirent à genoux devant le roi et commencèrent à crier hautement : « Très-débonnaire sire, pardonne-nous ta colère et ton mécontentement, et aie pitié de nous ; car nous avons méchamment et orgueilleusement agi envers toi. Sire, selon la multitude de ta grande miséricorde, pardonne-nous nos méfaits. » Le roi, qui vit le comte de la Marche si humblement devant lui, ne put contenir en colère sa miséricorde, mais le fit lever et lui pardonna débonnairement tout ce qu'il avait fait de mal contre lui. » Le roi d'Angleterre, ainsi abandonné par celui qui l'avait appelé en France, traita de son côté avec saint Louis, qui lui accorda une trève de cinq ans (12 mars 1243).

« En cette expédition contre le roi d'Angleterre et contre les barons, dit Joinville, le roi donna de grands dons, ainsi que je l'ai ouï dire, à ceux qui en revinrent. Mais ni pour les dons ni pour les dépenses qu'il fit, en cette expédition, ou en d'autres, le roi ne requit ni ne prit jamais d'*aide* dont on se plaignît, ni de ses barons, ni de ses chevaliers, ni de ses hommes, ni de ses bonnes villes. Et ce n'était pas merveille ; car il faisait cela par le conseil de la bonne mère qui était avec lui, par le conseil de qui il agissait, et par celui des prud'hommes qui lui étaient demeurés du temps de son père et de son aïeul. » Et

le chroniqueur Guillaume de Nangis ajoute : « A partir de cette époque, les barons de France cessèrent de rien entreprendre contre leur roi, l'oint du Seigneur, voyant manifestement que la main de Dieu était avec lui. »

CHAPITRE II*

LE GOUVERNEMENT ROYAL

Saint Louis et Alphonse de Poitiers

1244-1267

I

1244-1254

Concile de Lyon ; déposition de l'empereur Frédéric II. — La septième croisade. — Départ du roi. — Débarquement devant Damiette. — Prise de la ville. — Bataille de Mansourah. — Retraite et captivité de saint Louis. — Sa mise en liberté ; son retour en France.

Le 26 juin 1245, un grand concile œcuménique, convoqué et présidé par le pape Innocent IV, se réunissait à Lyon. La chrétienté entière y était représentée : on y comptait environ cent quarante

* Sources principales de ce chapitre :

Guillelmus de Nangiaco, monachus Sancti Dionysii, *Gesta sancti Ludovici IX, Francorum regis.*

Idem, *Chronicon*, ab. a. C. 1113 usq. ad. a. C. 1308.

Anonymi, monachi Sancti Dionysii, *Gesta Ludovici IX, Francorum regis.*

Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne. *Histoire de saint Louis.*

Guillelmus Guiart, *Vie de saint Louis, roi de France*, en vers.

Gaufridus de Belloloco, ex ordine prædicatorum, pœnitentiarius regis, *De vita et conversatione Ludovici IX.*

archevêques et évêques, un grand nombre de cardinaux, les patriarches latins de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée, beaucoup d'abbés et de religieux de tous ordres. Enfin, l'empereur, les rois de France et d'Angleterre et plusieurs autres princes y avaient envoyé des ambassadeurs; quelques-uns même y assistaient en personne, comme Baudouin, empereur de Constantinople, Bérenger, comte de Provence, et Raymond, comte de Toulouse. Les lettres de convocation portaient que le concile aurait à s'occuper de quatre objets principaux : la délivrance de la Terre-Sainte, les secours à porter à l'empire de Constantinople, la guerre contre les Tartares, enfin, la querelle entre l'Église et l'empereur Frédéric II.

La séance préliminaire s'ouvrit par un discours du patriarche de Constantinople sur les tristes extrémités où se trouvait réduite son Église en face du schisme grec. L'envoyé de l'empereur d'Allemagne, Thaddée de Suessa, se leva ensuite, au milieu de l'attention générale. La cause dont il était chargé

NICOLAI TRIVETTI, *Chronicon*, ab a. C. 1136 usque ad a. C. 1307.
LE CONFESSEUR DE LA REINE MARGUERITE, *Vie de saint Louis.*
MATHIEU PARIS, *Chronica majora*, 1236-1259.
MATHIEU PARIS, *Abreviatio chronicorum.* usq. ad 1255.
Auct. GUILLELMO CARNOTENSI. *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici et de miraculis quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt.*
Les Miracles de saint Loys.
Chroniques de saint Loys.
Gesta quæ Ludovicus IX cepit postquam rediit de partibus transmarinis.
Les Établissements du saint roi Louis.
Lettre de Jehan Sarrasins chambrelan le roi de France sur la première croisade de saint Louis.
BEAUMANOIR, *Les Coutumes de Beauvaisis.*
PIERRE DE FONTAINES, *Conseil à un gentilhomme pour le former à rendre justice.*

était des plus délicates : il avait à disculper son maître de l'accusation d'hérésie et de divers actes d'oppression envers l'Église et le pape; il ne s'agissait de rien moins que de vider dans un débat solennel la grande querelle du sacerdoce et de l'empire, toujours pendante malgré les efforts de saint Grégoire VII et d'Innocent III.

Mais Thaddée de Suessa était un homme habile, plein de ressources, et auquel les contemporains donnent le titre nouveau de *chevalier docteur dans l'étude des lois*. Au lieu d'aborder de front les accusations dont son maître était l'objet, il se plaça sur le terrain naturellement préparé par le discours du patriarche de Constantinople, et déclara que l'empereur prenait l'engagement de soumettre la Grèce schismatique aux Latins, de chasser de la Palestine, Karismiens, Tartares et Sarrasins; enfin, de réparer tous les dommages faits à l'Église et de lui donner satisfaction sur tous les points.

L'assemblée était déjà émue par de si magnifiques déclarations, lorsque le pape se leva : « Oh! les belles et grandes promesses, s'écria-t-il; mais on me les a faites bien souvent, sans qu'elles se soient jamais réalisées. L'empereur n'y revient de nouveau que pour détourner la cognée qui est déjà à la racine de l'arbre et pour se jouer du concile quand il ne le craindra plus. Je ne lui demande que d'observer la paix aux conditions qu'il a jurées sur le salut de son âme. Mais comment saisir ce Protée, qui change constamment de figure? Si j'acceptais la parole qu'il me donne aujourd'hui, qui pourrait me servir de caution? — Les rois de France et d'Angleterre seront

ses garants, répondit hardiment Thaddée. — Nous ne pouvons les accepter, reprit le pape; car, le jour où l'empereur violerait ses promesses, nous serions forcé de sévir contre ces deux souverains, et l'Église aurait ainsi trois ennemis au lieu d'un. » Thaddée comprit qu'il valait mieux attendre et ne répondit rien.

Deux jours après eut lieu, dans la cathédrale de Lyon, une séance solennelle : le pape et les évêques avaient revêtu leurs ornements pontificaux, les autres ecclésiastiques leurs habits de chœur. Après les prières d'usage, Innocent prononça un discours éloquent sur ce texte de Jérémie : « O vous tous qui passez, voyez s'il est une douleur semblable à la mienne. » Il récapitula les maux qui affligeaient l'Église, et les compara aux cinq plaies de Jésus-Christ sur la croix, à savoir : le dérèglement du clergé et du peuple, cause du progrès des hérésies, les malheurs de la Terre-Sainte, les menaces des Tartares, le schisme grec, enfin les entreprises de l'empereur Frédéric, « qui, loin d'être le premier intendant des séculiers, le protecteur de l'Église, comme son devoir l'y obligeait, était devenu un ennemi domestique, l'adversaire actif et puissant du Christ, le persécuteur public des ministres de Dieu. » Le pape, dominé par son émotion, ne put retenir ses larmes; mais il reprit bientôt avec plus de force, accusant Frédéric d'hérésie, de sacrilège, de rapports avec les infidèles, de concubinage et de parjure. Il aurait également pu rappeler à l'empereur tout ce qu'il avait fait, ainsi que ses prédécesseurs, pour lui obtenir les couronnes d'Allemagne et de Sicile, et pour les lui conserver.

Thaddée de Suessa s'efforça de répondre et de disculper son maître; mais, convaincu par des textes formels, il essaya de gagner du temps, en demandant un délai, afin, disait-il, de supplier l'empereur de venir s'expliquer lui-même devant le concile. Le pape y consentit, non sans résistance, et accorda douze jours. Le concile les employa à examiner un grand nombre de questiens encore pendantes. On confirma les privilèges, concessions et hommages qui obligeaient divers pays, et notamment l'Angleterre et l'Aragon à l'égard du Saint-Siège. On décida que les bénéficiers qui s'absenteraient plus de six mois de leur résidence donneraient pendant trois ans la moitié de leurs revenus pour secourir l'empire grec, les autres un tiers seulement; le pape promettait de consacrer au même objet le dixième de ses revenus. Enfin, on déclara que la croisade serait prêchée dans toute la chrétienté; que le clergé y contribuerait de ses deniers en payant le vingtième de ses revenus; le pape et les cardinaux, le dixième.

Cependant le délai accordé à l'empereur était expiré, et celui-ci ne se présentait point. Thaddée essaya une dernière défense; mais, sentant l'impuissance de ses paroles, il en appela, au nom de son maître, au futur pape et au futur concile général.

Innocent prit alors la parole; il exposa toutes les tentatives qu'il avait faites depuis son élection pour réconcilier l'empereur avec l'Église, l'ingratitude de ce prince, ses outrages, ses sacrilèges, son hérésie, ses rapports avec les infidèles. « Pour ces crimes et pour beaucoup d'autres, ajouta-t-il, après y avoir mûrement réfléchi avec nos frères et avec le saint

concile, nous déclarons, en qualité de représentant du Christ sur la terre, que le susdit prince est dépouillé de par Dieu de tous ses honneurs et dignités. Nous déposons Frédéric, nous délions ses sujets du serment de fidélité, et nous défendons, en vertu de l'autorité papale et sous peine d'excommunication, que personne ne lui obéisse, à l'avenir, comme empereur ou comme roi. Ceux à qui il appartient d'élire un nouvel empereur doivent procéder à cette élection. »

A ces mots, les pères du concile prononcèrent l'anathème, et, renversant leurs cierges à terre, appelèrent sur la tête du coupable la justice de Dieu. L'émotion était vive parmi les témoins de cette scène imposante. « Ce jour, s'écria Thaddée de Suessa, est un jour de colère, de malheur et de misère ! Les hérétiques peuvent se réjouir, les ennemis de la Terre-Sainte triompher ! — J'ai fait mon devoir, dit le pape ; que Dieu poursuive et achève selon sa volonté. » Après ces paroles, le concile se sépara.

L'Allemagne se rallia, à une grande majorité à la sentence portée par le concile. Henri, comte de Thuringe, et Guillaume de Hollande furent successivement élus à l'Empire. Le malheureux Frédéric, abandonné par tous ses partisans, mourut cinq ans après dans l'impuissance et le découragement le plus profond. Par cet acte, la monarchie de l'Église, œuvre de saint Grégoire VII, affirmait encore sa supériorité sur les rois et sur les peuples.

Outre la déposition de l'empereur, le concile avait proclamé la nécessité de prêcher une nouvelle croisade. Aussi le pape s'empressa-t-il, avant de quitter

la France, de se rendre au monastère de Cluny, où il devait avoir une entrevue sur ce sujet avec le roi Louis IX. Celui-ci, en l'année 1244, dans une occasion solennelle, avait fait vœu de prendre la croix.

« Il advint, raconte Joinville, qu'une grande maladie prit le roi à Paris, dont il fut à telle extrémité que l'une des dames qui le gardaient lui voulait tirer le drap sur le visage et disait qu'il était mort. Et une autre dame, qui était de l'autre côté du lit, ne le souffrit pas; mais elle disait qu'il avait encore l'âme au corps. Et comme il venait d'ouïr le débat de ces deux dames, Notre-Seigneur opéra en lui et lui envoya tantôt la santé; car avant il était muet et ne pouvait parler. Et sitôt qu'il fut en état de parler, il requit qu'on lui donnât la croix, et ainsi fit-on. Alors la reine sa mère ouït dire que la parole lui était revenue, et elle en montra aussi grande joie qu'elle put. Et quand elle sut qu'il était croisé, ainsi que lui-même le contait, elle montra aussi grand deuil que si elle l'eût vu mort. »

Le pape se trouva à Cluny plusieurs jours avant le roi, et y fut reçu magnifiquement, aux frais de l'illustre abbaye. Louis arriva enfin, accompagné de sa mère, de sa sœur Isabelle, de ses trois frères, du duc de Bourgogne et d'un grand nombre de hauts barons avec leur suite. « On aurait dit, écrit Guillaume de Nangis, une armée ordonnée pour bataille. Devant, allaient cent sergents bien montés et équipés, les arbalètes aux mains; cent autres les suivaient revêtus du haubert, les heaumes en tête et les boucliers pendus à leur cou. Ensuite, venaient devant le roi cent guerriers, armés de toutes armes, les glaives

au poing, forts et éclatants; le roi venait enfin, environné d'une grande multitude de chevaliers, et il entra ainsi dans l'abbaye de Cluny. « La conférence dura sept jours; la reine Blanche seule y fut admise. Après avoir réglé avec le pape toutes les questions relatives à la croisade, saint Louis quitta Cluny et se prépara au départ.

Cette expédition lointaine rencontrait, dans l'entourage même du roi, de nombreux contradicteurs, parmi lesquels Blanche de Castille et l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne. Un jour que ceux-ci renouvelaient leurs objections avec plus d'instances, devant un grand nombre de personnes: « Vous prétendez, dit Louis, que le délire de la fièvre a été cause que j'ai pris la croix. Eh bien, comme vous le désirez et me le conseillez, je dépose la croix et vous la remets. » A ces mots, il arrache la croix de son épaule, et la donne à l'évêque de Paris; puis, au moment où tout le monde s'empressait de le féliciter, il reprend vivement: « A coup sûr maintenant je ne suis pas privé de raison, je ne suis pas malade. Or, je demande qu'on me rende ma croix, car celui-là en est témoin qui sait toutes choses, rien de ce qui se mange n'entrera dans ma bouche, jusqu'à ce que j'aie été de nouveau marqué de ce signe. » Il le fut en effet, et dès ce moment personne n'osa plus s'opposer à la croisade.

Un grand nombre de seigneurs avaient déjà pris la croix, mais quelques-uns hésitaient encore. Pour les décider, le saint roi usa d'un stratagème. C'était l'usage, le jour de Noël, de distribuer, comme étrennes, à ses vassaux, des vêtements de cérémonie

ou des joyaux précieux. Le roi fit préparer, à cette occasion, un très-grand nombre de chapes, sorte de manteaux ornés de fourrures, sur lesquels on avait secrètement brodé des croix. Le jour venu, il convoqua plus particulièrement les chevaliers de ses domaines qui n'avaient pas encore pris la croix, et les reçut de grand matin dans une pièce peu éclairée. Là, il leur distribua les manteaux préparés, dont ils se revêtirent, et les conduisit ensuite à sa chapelle pour entendre la messe. Alors, à la clarté des cierges et du jour qui se levait, chacun aperçut sur l'épaule de son voisin le signe de la croisade. « Mais, dit Mathieu Pâris, comme il leur semblait peu convenable, honteux et même indigne de rejeter ces habits de croisés, ils se mirent à rire, et appelèrent le seigneur roi de France, à cause de ce fait, chasseur de pèlerins et nouveau pêcheur d'hommes. »

Enfin le jour fixé pour le départ arriva. La flotte, qui attendait les croisés à Aigues-Mortes, se composait de cent vingt-huit navires, sans compter les bateaux destinés au transport des chevaux et des vivres. Le roi prit la mer avec ses deux frères, Charles, duc d'Anjou, et Robert, comte d'Artois, et avec la reine Marguerite; Alphonse, comte de Poitiers, devait se mettre en route peu après. Quand l'armée fut embarquée, les nautonniers entonnèrent le *Veni Creator* et la flotte mit à la voile.

Elle arriva devant Damiette, le jeudi après la Pentecôte, de l'année 1249. « Nous trouvâmes là, raconte Joinville, toutes les forces du soudan sur le rivage de la mer, fort belles gens à voir, car le soudan porte

des armoiries d'or où frappait le soleil qui les faisait resplendir. Le bruit qu'ils faisaient, avec leurs timbales et leurs cors sarrasinois, était épouvantable à écouter. Le roi manda ses barons pour avoir conseil sur ce qu'il ferait. Beaucoup lui conseillèrent qu'il attendît tant que ses gens fussent revenus, parce qu'il ne lui était pas demeuré la troisième partie de ses gens ; et il ne les en voulut jamais croire. La raison qu'il dit pour cela fut que par là il donnerait du cœur à ses ennemis ; et surtout qu'en la mer devant Damiette il n'y a point de port où il pût attendre ses gens, de peur qu'un fort vent ne nous prît et ne nous menât en d'autres terres, ainsi que les autres l'avaient été le jour de la Pentecôte. Il fut convenu que le roi descendrait à terre le vendredi avant la Trinité, et qu'il y irait combattre les Sarrasins, si eux ne s'y refusaient. Alors aborda la galère où l'enseigne de saint Denis était. Quand le roi ouït dire que l'enseigne de saint Denis était à terre, il traversa à grands pas son vaisseau, et, malgré le légat qui était avec lui, jamais il ne la voulut laisser, et sauta dans la mer, où il fut dans l'eau jusqu'aux aisselles. Et il alla l'écu au col, et le heaume en tête, et la lance en main, jusques à ses gens qui étaient sur le rivage de la mer. Quand il vint à terre et qu'il aperçut sur le rivage les Sarrasins, il demanda quelles gens c'étaient ; et on lui dit que c'étaient des Sarrasins ; et il mit la lance sous son aisselle et l'écu devant lui, et il eût couru sus aux Sarrasins, si ses prud'hommes, qui étaient avec lui, l'eussent souffert. Les Sarrasins annoncèrent au soudan par des pigeons messagers par trois fois, que le roi était abordé,

sans que jamais ils en eussent de message, parce que le soudan était dans sa maladie, et quand ils virent cela, ils pensèrent que le soudan était mort, et laissèrent Damiette. Le roi y envoya en message, pour s'en assurer, un chevalier. Le chevalier s'en vint au roi, et dit qu'il avait été dans les maisons du soudan, et que c'était vrai. Alors le roi envoya quérir le légat et tous les prélats de l'armée, et on chanta à haute voix : *Te Deum laudamus*. Alors le roi monta à cheval et nous tous aussi, et nous allâmes loger devant Damiette. »

Saint Louis décida qu'on ne quitterait pas la ville jusqu'à l'arrivée de son frère, le comte de Poitiers, qui devait amener l'arrière-ban de France. En attendant, pour se mettre à l'abri des tentatives des Sarrasins, il ordonna de fortifier le camp, de l'entourer de fossés, et d'y placer chaque soir des arbalétriers et des sergents.

Enfin, après une navigation de deux mois, le comte de Poitiers débarqua à Damiette, et dès lors on put songer à entrer en campagne. Saint Louis réunit le conseil des barons pour les consulter sur le plan à suivre. Les uns, parmi lesquels le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, proposèrent de former le siège d'Alexandrie ; cette ville, disaient-ils, avait un port commode, où la flotte trouverait un abri et d'où l'on tirerait facilement des munitions et des vivres. Les autres, le comte d'Artois à leur tête, soutinrent qu'il fallait marcher sur le Caire ; « lorsqu'on veut tuer le serpent, s'écria le frère du roi, on doit d'abord lui écraser la tête. » Cette opinion l'emporta, et saint Louis donna l'ordre de se mettre en marche pour le Caire.

« En l'entrée des Avents, raconte Joinville, le roi se mit en mouvement avec l'armée pour aller vers le Caire, ainsi que le comte d'Artois l'avait conseillé. Les Turcs vinrent au comte de Poitiers et à nous, et nous leur courûmes sus et les poursuivîmes longtemps. Il advint aussi que le comte d'Artois et ses gens se lancèrent sur les Turcs qui s'enfuyaient devant eux, tout à travers la ville de Mansourah, jusques aux champs du côté du Caire. Quand ils pensèrent retourner en arrière, les Turcs leur lancèrent des poutres et des bois parmi les rues qui étaient étroites. Là fut tué le comte d'Artois, le sire de Couci que l'on appelait Raoul, et tant d'autres chevaliers qu'ils furent estimés à trois cents. Le Temple, ainsi que le maître me le dit depuis, y perdit deux cent quatre-vingts hommes armés, et tous à cheval. Alors, vint le roi avec son corps de bataille, à grands cris et à grand bruit de trompettes et de tymbales; et il s'arrêta sur un chemin en chaussée. Jamais je ne vis si beau chevalier, car il paraissait au-dessus de tous ses gens, les dépassant des épaules, un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main. Quand il fut arrêté là, ses bons chevaliers qu'il avait dans son corps de bataille, se lancèrent au milieu des Turcs avec plusieurs des vaillants chevaliers qui étaient dans le corps de bataille du roi. Et sachez que ce fut un très-beau fait d'armes; car nul n'y tirait de l'arc ou de l'arbalète, mais c'était un combat à la masse et à l'épée, entre les Turcs et nos gens qui tous étaient mêlés.

« Quand nous eûmes déconfit et chassé les Turcs, vint le soir au soleil couchant, frère Henri de Ronnay,

prévôt de l'Hôpital, et il baisa la main du roi. Et le roi demanda s'il savait quelques nouvelles du comte d'Artois, son frère ; et il lui dit qu'il en savait bien des nouvelles, car il était certain que son frère le comte d'Artois était en paradis : « Hé, sire, dit le prévôt, ayez-en bon réconfort ; car si grand honneur n'advint jamais à roi de France comme il vous est advenu. Car pour combattre vos ennemis, vous avez passé une rivière à la nage, et les avez déconfits et chassés du champ de bataille, et pris leurs engins et leurs tentes, là où vous coucherez encore cette nuit. » Et le roi répondit que Dieu fût adoré de tout ce qu'il lui donnait : et alors les larmes lui tombaient des yeux bien grosses. »

Cette bataille, qui fut suivie de plusieurs autres, occasionna dans l'armée chrétienne un fléau plus redoutable que les Sarrasins, une maladie contagieuse, contre laquelle tous les efforts étaient impuissants. « Cette maladie, dit Joinville, était telle que la chair de nos jambes séchait toute et la peau devenait tachetée de noir ; et il venait de la chair pourrie aux gencives, et nul ne réchappait de cette maladie, mais il lui en fallait mourir. Le signe de la mort était tel que, quand le nez saignait, il fallait mourir. » Saint Louis, craignant que l'armée entière ne devînt la victime de ce mystérieux fléau, se décida à donner l'ordre de la retraite, le mardi après l'octave de Pâques.

Les femmes et les malades furent embarqués sur le Nil ; tous ceux qui étaient encore en état de porter les armes suivirent le rivage du fleuve, faisant tête partout à la multitude des Sarrasins.

Le roi, bien qu'exténué par la fatigue et par la maladie, voulut demeurer à l'arrière-garde, malgré les instances de ses barons. Monté sur un cheval arabe, sans casque ni cuirasse, il frappait de son épée les infidèles qui osaient l'approcher. Enfin ses forces le trahirent. « Le roi, dit Joinville, avait la maladie de l'armée et la dyssenterie très-fort, et on fut obligé de le descendre dans une maison, où on le coucha au giron d'une bourgeoise de Paris, presque comme mort, et on pensait qu'il n'irait pas jusqu'au soir. Là vint Mgr Philippe de Montfort, et il dit au roi, que s'il voulait il irait à l'émir pour faire la trêve de la manière que les Sarrasins voulaient. Le roi dit qu'il le voulait bien. Mgr Philippe alla donc au Sarrazin; et le Sarrazin ôta son turban de sa tête, et son anneau de son doigt, pour assurer qu'il tiendrait la trêve. Pendant cela, il advint un très-grand malheur, car un traître sergent, qui avait nom Marcel, commença à crier à nos gens : « Seigneurs « chevaliers, rendez-vous, car le roi vous le demande; « et ne faites pas occire le roi ! » Tous pensèrent que le roi le leur avait mandé et ils rendirent leurs épées aux Sarrasins. » A cette vue, l'émir retira sa parole, en disant à Philippe de Montfort qu'on ne faisait pas de trêve avec des vaincus. En effet toute l'armée, sur cette fausse alerte, avait rendu les armes. Le roi lui-même fut pris par un des principaux émirs, qui lui fit mettre des chaînes aux pieds et aux mains (1250).

La grandeur d'âme de saint Louis s'éleva avec l'infortune et étonna les musulmans eux-mêmes, qui un moment, dit-on, lui offrirent le trône. Enfin on lui proposa de traiter, moyennant une forte rançon :

« Un roi de France, répondit-il, ne se rachète point pour de l'argent : on donnera la ville de Damiette pour ma délivrance et un million de besants d'or pour celle de mon armée. » Les infidèles furent trop heureux de conclure la paix à de pareilles conditions.

Saint Louis ne reprit pas de suite la route de la France ; il consacra plusieurs années à fortifier les places de la Palestine occupées par les chrétiens. Il était encore à Tyr, lorsque le légat du pape, accompagné de l'archevêque et de Geoffroi de Beaulieu, vint lui dire, avec les signes d'un profond chagrin, qu'il avait une triste nouvelle à lui annoncer. Le roi le fit passer dans sa chapelle, qui, selon un contemporain, « était son arsenal contre toutes les traverses du monde. » Le légat commença par lui rappeler que tout ce que l'homme aime sur la terre est périssable. « Remerciez Dieu, ajouta-t-il, de vous avoir donné une mère qui a veillé avec tant de soin et d'habileté sur votre famille et sur votre royaume... » Le légat s'arrêta un moment, puis il continua en poussant un profond soupir : « Cette tendre mère, cette vertueuse princesse est maintenant dans le ciel. » A ces mots, Louis jeta un grand cri et versa d'abondantes larmes : revenu ensuite à un sentiment plus calme, il se mit à genoux devant l'autel, et s'écria les mains jointes : « Seigneur Dieu, je vous rends grâces de m'avoir donné une aussi bonne mère : c'était un présent de votre miséricorde ; vous le reprenez aujourd'hui comme votre bien. Vous savez que je l'aimais par-dessus toutes les créatures ; mais puisqu'il faut avant tout que vos volontés s'accomplissent, Seigneur, que

votre nom soit béni dans les siècles des siècles. » Il congédia le légat et l'archevêque de Tyr, et, resté seul avec son confesseur, il récita l'office des morts. Pendant deux jours il ne voulut voir personne.

La mort de la reine Blanche et les nouvelles de l'Occident rappelaient Louis dans ses États. Il se rendit, dans le printemps de l'année 1254, avec la reine et trois enfants qu'il avait eus en Orient, à Ptolémaïs, d'où la flotte, composée de quatorze vaisseaux, mit à la voile le 25 avril. En approchant de l'île de Chypre, le navire du roi heurta violemment contre un banc de sable et fut endommagé. Louis, pressé, par les gens de son entourage, de se retirer sur une galère, se contenta de répondre : « Si je descends de la nef, il y a céans cinq cents personnes et plus qui descendront dans l'île de Chypre par peur du péril, et qui jamais par aventure ne rentreront dans leur pays, car il n'y en pas ici qui aime autant sa vie que je fais la mienne. C'est pourquoi j'aime mieux mettre en la main de Dieu ma personne, ma femme et mes enfants, que causer tel dommage à un aussi grand nombre de gens qu'il y a céans. » Le dévouement du roi fut récompensé ; la flotte aborda sans accidents, sur les côtes de Provence, non loin d'Hyères, vers le mois de juin de la même année.

II

1254-1267

Gouvernement de saint Louis. — Le Parlement; son rôle dans le développement de l'unité administrative. — Les baillis. — Tableau d'une enquête. — Répression des guerres privées. — Substitution de la preuve par témoins au combat judiciaire. — Institution de l'appel et des cas royaux qui ruinent les justices seigneuriales. — Épisodes de l'action judiciaire de la royauté. — Administration des villes. — *Le livre des métiers*. — Doctrine du moyen âge sur l'union de l'Église et de l'État.

Au moment où il venait de débarquer à Hyères, saint Louis reçut la visite un peu intéressée de l'abbé de Cluny. « Celui-ci, raconte Joinville, lui fit présent de deux palefrois, un pour lui, l'autre pour la reine, Puis il lui dit : « Sire, je viendrai demain vous parler de mes affaires. » Le lendemain, l'abbé revint, le roi l'ouït très-attentivement et très-longuement. Quand l'abbé fut parti, je vins au roi et lui dis : « Je vous veux demander, s'il vous plaît, si vous avez ouï plus débonnairement l'abbé de Cluny, parce qu'il vous donna hier ces deux palefrois, » Le roi pensa longuement et me dit : « Vraiment oui. — Sire, fis-je, savez-vous pourquoi je vous ai fait cette demande ? — Pourquoi ? fit-il. — C'est parce que je vous donne avis et conseil que vous défendiez à tous vos conseillers jurés, quand vous viendrez en France, de prendre aucun présent de ceux qui auront des requêtes à faire ; car soyez certain que, s'ils en prennent, ils en écouteront plus volontiers et plus attentivement ceux qui leur donneront, ainsi que vous avez fait pour l'abbé de Cluny. » Alors le roi appela tout

son conseil et leur rapporta aussitôt ce que je lui avais dit, et ils lui dirent que je lui avais donné bon conseil. »

Ce fait produisit sur l'esprit de saint Louis une impression profonde, qui fut encore fortifiée quelques jours après par le sermon d'un frère cordelier. Le religieux parla au roi avec beaucoup de force des devoirs de sa charge ; il lui montra qu'il devait maintenir la paix et faire régner la justice de tout son pouvoir. « Or, que le roi prenne garde, ajouta-t-il, puisqu'il s'en va en France, à faire si bien justice à son peuple qu'il en conserve l'amour de Dieu, de telle manière qu'il ne perde pas le royaume de Dieu avec la vie. » Saint Louis reçut ces deux avis comme un avertissement personnel ; il hâta son retour, et arriva à Paris le 7 septembre 1254, bien décidé à les mettre en pratique.

Dans ce but, il convoqua, sans plus tarder, pour le mois de décembre suivant, une grande assemblée du parlement.

Cette cour suprême se composait dans l'origine des vassaux immédiats de la couronne et des principaux dignitaires de l'Église ; on y décidait la paix ou la guerre, les traités et les lois générales, en un mot tous les actes du gouvernement central. Outre les attributions législatives et politiques, le parlement avait, comme les cours des barons, des attributions judiciaires. Sa composition s'était rapidement modifiée par l'introduction des petits châtelains du domaine royal, qui avaient le droit, comme vassaux immédiats, d'y siéger au même titre que les plus puissants feudataires de la couronne. Les clercs et les officiers du Palais y prirent égale-

ment place, malgré l'opposition des grands vassaux. Enfin, l'apparition du droit romain et le développement de la jurisprudence obligeant les juges à des connaissances spéciales, il devint nécessaire d'introduire dans le parlement des légistes chargés de rédiger les rapports et d'expliquer les affaires aux seigneurs qui y siégeaient. Ces assemblées se tenaient chaque année à la Chandeleur, à la Pentecôte, à la Nativité de la Vierge et à la Toussaint.

Un grand nombre de seigneurs, répondant à l'appel du roi, furent présents à l'ouverture du parlement. « Il y eut là, si grant joie et splendeur que tous s'en émerveillaient. » Ce n'était rien moins qu'une réforme générale de l'administration que méditait saint Louis, car son âme éprise de la justice voulait la faire régner partout. Pour bien comprendre les points sur lesquels cette réforme devait porter et les difficultés qu'elle rencontrait, il est nécessaire de se représenter quelle était alors la situation du pouvoir royal en face de la féodalité.

Louis le Gros et Philippe-Auguste avaient bien assuré la suprématie de la royauté sur la féodalité ; mais les seigneurs s'efforçaient sans cesse de reconquérir leur indépendance et d'affaiblir le pouvoir central. Ils se rappelaient vaguement qu'il avait existé un temps où le roi n'était que le premier des barons, et leur rêve était de ramener la royauté à ce point de départ. En face de pareilles prétentions, l'attitude de saint Louis était aussi sage qu'habile. Loin de contester les droits des seigneurs, il les reconnaissait et les respectait jusqu'au scrupule. « Un jour, dit Joinville, le roi manda ses barons à Paris et

leur fit faire serment de porter à ses enfants foi et loyauté. Il me demanda le même serment, mais je ne voulus point jurer, car je n'étais pas son homme. » Saint Louis, loin de se fâcher contre Joinville, trouva très-juste que, n'étant pas son homme, il lui refusât le serment d'hommage pour le garder à son seigneur immédiat; et dans la suite il ne l'eut pas moins en grande amitié.

Néanmoins, si saint Louis n'était pas un adversaire de la constitution féodale, s'il en reconnaissait et s'il en respectait le principe, il était loin d'en accepter toutes les manifestations, principalement en ce qui concernait l'organisation de la justice, les guerres privées et le duel judiciaire. Sur ces points, il était résolu à engager la lutte contre les seigneurs, et c'est pour cela qu'il avait convoqué son parlement en revenant de la croisade.

L'ordonnance la plus importante qu'il présenta à l'approbation de l'assemblée avait, disait-il, pour objet « la réformation et l'administration du royaume de France, » et s'occupait principalement des fonctionnaires que la royauté entretenait en province, sous le nom de baillis, dans le Nord, de sénéchaux, dans le Midi.

Dès Philippe-Auguste, les baillis ont des attributions bien définies : chaque année ils sont appelés à la cour du roi pour rendre compte des recettes, des dépenses et de l'administration de leur bailliage ; ils prennent connaissance des arrêts et des actes du souverain pour les faire exécuter à leur tour. Ce sont les baillis qui font les enquêtes sur les points litigieux, protègent les églises, rédigent l'état des

fiefs relevant du roi, et prennent le commandement des nobles et des roturiers astreints au service militaire. Par son ordonnance, saint Louis voulait donner à ces attributions plus de fixité, et assurer en même temps le respect des droits de chacun.

« Nous établissons, dit-il, que tous nos baillis, vicomtes, prévôts, maires et tous autres, en quelque affaire que ce soit ou en quelque office qu'ils soient, fassent serment que, tant qu'ils seront en offices ou en fonctions de baillis, ils feront droit à chacun, sans acception de personnes, aussi bien aux pauvres qu'aux riches, et à l'étranger qu'à l'homme du pays ; et ils garderont les us et coutumes qui sont bons et éprouvés. Ils n'accepteront aucun présent et n'en feront eux-mêmes aucun. Ils n'emprunteront pas l'argent de leurs justiciables ; ils s'abstiendront de toute parole qui soit au mépris de Dieu, de la sainte Vierge et des saints, comme aussi du jeu et du libertinage. » Il est ensuite interdit aux baillis d'acquérir des biens dans le territoire soumis à leur juridiction, de s'y marier ou d'y marier leurs enfants. A leur sortie de charge, ils doivent séjourner cinquante jours au siège de leur office, pour répondre à toutes les plaintes portées contre leur administration. En cas de faute, ils sont jugés et punis par le roi ; les officiers inférieurs, prévôts, vicomtes, viguiers, maires, sergents, forestiers, le sont par les baillis.

Philippe de Beaumanoir, qui lui-même exerça, sous saint Louis, les fonctions de bailli, ne demande pas moins de dix vertus pour remplir dignement cette charge : qu'il ait la sapience, l'amour de Dieu ; qu'il soit doux et débonnaire, endurant et écoutant,

laissant les parties s'expliquer à leur aise ; hardi et vigoureux, sans nulle paresse ; qu'il fasse largesse sagement et modérément, sans folle dépense ; qu'il obéisse au commandement de son seigneur, sans perdre son âme; qu'il ait de la science pour distinguer le bien du mal, le droit du tort, les gens pacifiques des querelleurs, les loyaux des tricheurs, l'esprit prompt et actif, et la loyauté qui est la fleur des vertus.

Pour aider les baillis à acquérir ces diverses qualités, saint Louis eut l'idée de les soumettre à des enquêtes répétées dont il chargeait ses conseillers les plus dévoués : gens de loi, chevaliers, mais le plus souvent des religieux de Saint-François ou de Saint-Dominique. Ces *enquêteurs* devaient écouter les plaintes portées par les administrés contre les officiers royaux, y faire droit, et, au besoin, destituer les prévôts et les magistrats inférieurs, sauf pour ceux-ci le recours au souverain.

En 1263, eut lieu une enquête de ce genre sur l'administration du connétable, des baillis et autres officiers de la terre d'Auvergne.

Le bailli de Nonnette s'était avisé de vendanger la vigne d'un de ses administrés et s'en était approprié la récolte : les enquêteurs estimèrent ce délit à six sous. Celui de Brioude n'avait pas, au point de vue des mœurs, une conduite régulière : il fut destitué. Les enquêteurs sommèrent ensuite les prévôts et les sergents de comparaître devant eux, sous peine de voir leurs biens confisqués. Ils eurent enfin à examiner la conduite du connétable lui-même, contre lequel s'élevaient de divers côtés de vagues et timides accusations. Les enquê-

teurs arrivèrent dans ce but à Riom, le lundi après l'Exaltation de la sainte Croix. Ils déclarèrent, ainsi que leur procès-verbal en fait foi, que la voix publique, les religieux, les nobles accusaient le connétable et ses officiers. En conséquence, ils firent publier dans les églises qu'ils étaient prêts à recevoir les plaintes qu'on aurait à leur adresser contre eux; mais personne n'osa se présenter, à cause de la crainte qu'inspiraient le connétable et ses suppôts. Il fallut procéder à une enquête d'office.

On adressa aux témoins une série de questions : Le connétable a-t-il conservé les droits, les fiefs de son seigneur et les autres choses dont il a l'administration ? A-t-il fait prêter aux baillis et aux sergents entrant en fonctions le serment exigé ? Choisit-il de fidèles et discrètes personnes pour le remplacer dans l'exercice de la justice ? Les bonnes et anciennes coutumes ont-elles été observées ? La plupart des dépositions furent défavorables. A la question : Le connétable rend-il la justice ? un témoin répondit : « Il punit et fait pendre volontiers les malfaiteurs, mais il n'aime pas à donner audience aux petits et aux pauvres. Souvent il les chasse de sa présence en les accablant d'injures et de menaces, si bien qu'on n'ose plus lui demander justice ; au contraire, il reçoit volontiers de l'argent et des présents des plaideurs qui veulent gagner leur procès. Il serait trop long d'énumérer les palefrois et les oiseaux de chasse que les chevaliers lui ont envoyés pour capter sa bienveillance. »

D'après d'autres témoins, il se faisait héberger dans les maisons religieuses ; il prélevait chaque

année sur la ferme des baillis et à leur détriment, vingt ou trente livres tournois, sous prétexte des avances de fonds qu'il était obligé de faire quand il rendait ses comptes; il affermait des bailliages à des personnes de la domesticité de l'évêque de Clermont; il en affermait d'autres à des hommes ignorants, indignes et pauvres, hors d'état, quand ils étaient sortis de charge, de réparer les torts qu'ils avaient faits; tout cela scandalisait le peuple et amoindrissait la terre du seigneur. On l'accusa encore d'avoir reçu cent livres de cire du seigneur Gérard de Roquefort, pour le dispenser pendant un an du payement de ses dettes et pour le mettre à l'abri des poursuites de ses créanciers; d'avoir reçu un faucon du doyen de Mauriac, en procès avec le prieur d'Orcet, tandis que sa femme acceptait également divers présents. Tous ces faits et bien d'autres révélés par les témoins décidèrent les enquêteurs à porter contre le connétable un jugement qui devait entraîner sa destitution. « On déclare dans toute l'Auvergne, écrivirent-ils, que, par suite de la faiblesse du connétable, toute la terre confiée à ses soins est en péril; les hommes se retirent, parce qu'ils manquent de protection et de défense, et vont se placer sous la protection d'autres chevaliers et des monastères. »

L'ordonnance sur les baillis, proclamée en plein parlement, et ces enquêtes multipliées, en donnant à saint Louis des fonctionnaires dévoués, lui permirent de poursuivre les deux abus qui occasionnaient le plus de désordre dans la société féodale : les guerres privées et le combat judiciaire.

La guerre privée constituait chez les Germains la

principale sanction de la justice, c'était la liberté qu'avait tout homme libre d'obtenir par les armes une réparation. Elle avait son origine dans la *faida*, sorte de droit de vengeance, d'après lequel une tribu entière s'armait pour venger le meurtre de l'un des siens. La féodalité hérita de cette justice guerrière, et la pratiqua, malgré la trêve de Dieu, instituée par l'Église, et grâce à l'impuissance de la royauté.

Philippe-Auguste, le premier, fut assez fort pour établir, sous le nom de *quarantaine-le-roy*, un délai de quarante jours, entre l'acte qui donnait lieu à la guerre et l'ouverture des hostilités. Puis, au moyen de l'*assurement*, il fournit le moyen de se soustraire à la guerre elle-même, en jurant qu'on n'avait ni participé, ni consenti au dommage. Par là, on était *assuré*, c'est-à-dire déclaré en-dehors de la guerre. C'est ainsi qu'un commencement d'action publique, de procédure pacifique, s'introduisit dans la justice guerrière de la féodalité.

Saint Louis proclama de nouveau, dans une ordonnance de 1257, la double institution de la *quarantaine-le-roy* et de l'*assurement*, fort mal observée jusqu'alors, et sans cesse violée par les seigneurs, durant la régence de sa mère. Il en fixa les règles et les conditions essentielles.

Cependant il se garda bien de contester aux barons le droit, essentiellement féodal, de se faire la guerre entre eux, et même de la faire à leur seigneur et dans certains cas au roi lui-même. « En 1242, le roi Louis, dit un contemporain, s'empara du château de Fontenay, défendu par un fils du comte de la Marche,

et de quarante et un chevaliers, quatre-vingts sergents et autre menuaille qui avec eux estait à moult grand foison. » Comme on le pressait de mettre à mort les prisonniers, pour les punir de leur révolte : « Non, répondit-il ; le fils n'a pu se rendre coupable en obéissant à son père, ni les autres en servant leur seigneur. » C'était, dans la bouche du roi, l'aveu formel du droit de guerre privée, même de la part d'un vassal contre son suzerain. Mais, tout en reconnaissant ce vieux droit féodal, saint Louis sut en réprimer énergiquement les écarts.

Dans les domaines de la couronne, où il était à la fois roi et seigneur, il ne se contenta pas d'imposer la *quarantaine-le-roy* et l'*assurement*, il alla jusqu'à abolir formellement et à jamais les guerres privées. « Notre sire le roi, est-il dit dans une ordonnance, défend les armes et les chevauchées en ses établissements. » Plus tard on étendra à tout le royaume les lois du domaine royal, et l'on proclamera, sous les peines les plus sévères, l'interdiction des guerres privées. Ce jour-là, la féodalité aura vécu.

Avec les guerres privées, saint Louis s'efforça d'abolir le *combat* ou *duel judiciaire*.

Dans l'origine, le duel judiciaire avait réalisé un véritable progrès, en régularisant, sous la garantie de la publicité et de la présence du juge, la coutume des combats de famille à famille qui se pratiquait dans les forêts de la Germanie. Sous un régime où la procédure judiciaire se bornait à des affirmations et à des négations par serment, le combat devenait l'issue forcée de toute contestation entre les parties, parfois même entre la partie condamnée et le juge. Ainsi

l'homme, impuissant à découvrir la vérité par lui-même, s'en remettait au jugement de Dieu. Le duel judiciaire établissait une sorte d'égalité entre les conditions : les roturiers et les gentilshommes pouvaient se rencontrer dans ce champ clos de la justice. Dans ce cas, si le gentilhomme était demandeur, il combattait à pied, sans haubert, armé comme le roturier d'un bâton et d'un écu. Seuls les clercs et les serfs ne pouvaient user du *gage de bataille.*

Le combat judiciaire était précédé d'un défi devant le tribunal. Celui qui demandait le jugement de Dieu jetait son gant comme *gage de bataille*. On mesurait le champ où devaient combattre les deux adversaires, et on l'entourait de palissades; c'était le *champ clos.* Quatre chevaliers le gardaient, en présence des juges qui avaient déféré le combat. Les champions, avant d'en venir aux mains, juraient, sur la croix et sur le canon du missel, de n'employer ni magie, ni charmes d'aucune espèce, et de ne se confier qu'en Dieu, en leur bon droit, en leurs armes et en leur force corporelle.

L'Église protesta longtemps contre le duel judiciaire, et saint Louis, par une ordonnance de 1260, s'efforça de le supprimer dans le domaine royal. Tout en conservant les formes anciennes de la justice, il substitua à la preuve par le combat, l'enquête, c'est-à-dire la preuve par témoins. « Quand le demandeur, dit l'ordonnance, en viendra au point que le combat devait décider, ce qu'il aurait prouvé par le combat s'il y avait eu combat, il le prouvera par témoins. » La sentence du juge était ainsi substituée à la violence.

Mais, en abolissant le combat, qui servait de recours contre un mauvais jugement ou contre un refus de justice, saint Louis dut établir un appel à une juridiction supérieure. « Si quelqu'un veut fausser un jugement, ordonna-t-il, il n'y aura point de combat, mais l'affaire sera portée en la cour du roi. Si quelqu'un veut appeler son seigneur pour déni de justice, il faudra que le déni soit prouvé par témoins, non par le combat. » Cette institution de l'appel transformait tout le système judiciaire de la féodalité ; il affaiblissait le principe du jugement par les pairs, et enlevait aux seigneurs la justice en dernier ressort, pour la transporter à la cour du roi.

Celle-ci devenait par là une sorte de tribunal supérieur chargé de redresser les jugements des cours seigneuriales. L'institution des *cas royaux* lui donna une importance encore plus grande, en enlevant aux seigneurs la connaissance de certaines causes qui devaient être portées directement devant le roi. Les cas royaux, quelques années plus tard, étaient définis : « tout ce qui, par la coutume ou par le droit, peut et doit appartenir exclusivement à un prince souverain. » Il était impossible de donner une définition plus vague et plus large. Tout homme qui *s'avouait du roi*, c'est-à-dire qui réclamait le roi comme seigneur ou comme juge ; tout homme qui se déclarait *bourgeois du roi*, pouvait invoquer le cas royal et porter sa cause devant le bailli du roi. Au contraire, « si quelque baron ou quelque vavasseur ayant justice en sa terre, semond ou fait semondre l'homme du roi, celui-ci n'est pas tenu d'aller par-devant eux, ni à leur ajournement, s'il ne tient

d'eux ou de fait ou de corps. » Ces cas royaux furent multipliés à l'infini; on les étendit même à toutes les propriétés ecclésiastiques.

La cour royale, ou parlement, devenait ainsi le centre de toutes les affaires du royaume; les plus grands seigneurs ne pouvaient empêcher leurs hommes d'en appeler au souverain et d'invoquer le bénéfice des cas royaux.

Charles, comte d'Anjou, frère du roi, étant en contestation avec un chevalier pour la propriété d'un château, assigne son adversaire devant sa cour, selon le droit féodal. Le chevalier est jugé et condamné; il en appelle aussitôt à la cour du roi. Le comte d'Anjou, furieux de voir sa proie lui échapper et sa justice mise en défaut, le fait jeter en prison, refusant, malgré la coutume, d'accepter les cautions que lui offraient les amis du plaignant. Le comte pensait que l'appel tomberait par l'absence du chevalier qu'il retenait étroitement; mais il avait compté sans l'intelligence et le zèle d'un écuyer dévoué: celui-ci, sans s'arrêter à faire auprès de la cour du comte des démarches inutiles, se rend à Paris, parvient auprès du roi et lui expose toute l'affaire. Saint Louis mande aussitôt son frère: « Il ne doit y avoir qu'un roi de France, lui dit-il devant toute la cour, et ne croyez pas, parce que vous êtes mon frère, que je vous épargne contre droite justice en nulle chose. » En même temps, il lui enjoint de mettre en liberté le chevalier, et leur assigne à tous deux un jour pour comparaître et suivre l'appel.

Au jour marqué, le pauvre chevalier se trouve seul en face du redoutable comte, accompagné de son

conseil, « de plusieurs conseillers et avocats d'Anjou et de tous les meilleurs de Paris. » Il dit au roi qu'il est perdu s'il ne lui donne pas lui-même « conseil et avocats, » car personne n'osera braver la colère et la puissance du comte d'Anjou. Le roi accueille sa demande, lui choisit des défenseurs et leur fait jurer de lui prêter une aide loyale et dévouée. Grâce à l'intervention royale, le chevalier put défendre sa cause et gagner son procès contre le frère du roi.

Ces cas d'empiétements de la justice royale sur la justice seigneuriale se multipliaient de jour en jour. Trois jeunes nobles flamands, parents du connétable Gilles le Brun, avaient été envoyés par leur famille à l'abbaye de Saint-Nicolas au Bois, près de Laon, pour y apprendre le français et s'instruire dans les sciences. Poursuivant un jour des lapins à coups de flèches, ils pénétrèrent, sans s'en douter, dans les bois d'Enguerrand, sire de Coucy, et furent arrêtés par ses gardes qui les pendirent sans autre forme de procès. Un siècle plus tôt, un pareil excès de pouvoir n'eût pu être puni que par l'intervention armée du roi ; mais, sous saint Louis, la royauté n'était plus seulement une puissance guerrière, elle était de plus une puissance judiciaire, de qui relevaient tous les seigneurs.

L'abbé de Saint-Nicolas et quelques femmes, parentes des jeunes gens, portèrent plaintes au roi, qui manda aussitôt Enguerrand devant sa cour. Après avoir établi la réalité du fait par une enquête préliminaire, Louis fit arrêter, non par des chevaliers, mais par de simples sergents de l'hôtel, et conduire prisonnier à la Tour du Louvre, cet homme dont le

père avait lui-même aspiré à la couronne de France, et qui descendait de Louis le Gros par les femmes.

Enguerrand soutint d'abord qu'il ne pouvait être jugé que par les pairs de France, ainsi que c'était, disait-il, « la coutume de baronie. » La cour lui répondit qu'il n'était point pair de France, et ne tenait pas même en baronie ; car la terre de Coucy n'était, dans l'origine, qu'un fief de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Jour lui fut donc assigné pour comparaître. Ce fut un étonnant spectacle : Enguerrand de Coucy se présenta accompagné du roi de Navarre, du duc de Bourgogne, de la comtesse de Flandre, du comte de Bretagne, du comte de Bar, du comte de Soissons, du comte de Blois, de l'archevêque de Reims, et, ajoutent les contemporains, de presque tous les barons de France, ses parents ou ses alliés. Il semblait que la féodalité tout entière fût venue prendre parti pour l'un des siens, et protester contre cette puissance royale, qui, ne daignant même plus la combattre les armes à la main, osait la citer à comparaître devant un tribunal de scribes et de gens de loi. En face de ces puissants seigneurs, se tenaient à l'écart l'abbé de Saint-Nicolas et quelques femmes en deuil, implorant justice d'une voix suppliante.

On allait passer à l'audition des témoins, suivant la nouvelle forme de procédure empruntée par saint Louis aux tribunaux ecclésiastiques, lorsque Enguerrand demanda une suspension pour consulter son conseil. Le roi la lui ayant accordée, il se retira avec tous les seigneurs à une extrémité de la salle. Après une longue délibération, il déclara, par l'organe de Jean de Thorote, chevalier, qu'il ne devait

ni ne voulait se soumettre à la procédure de l'enquête, mais qu'il était prêt à se défendre, suivant la coutume, par gages de bataille. Il nia, du reste, qu'il eût fait pendre les jeunes gentilshommes flamands. Saint Louis, qui devait rendre l'année suivante, ainsi que nous l'avons vu, son ordonnance contre le duel, se contenta de répondre « que pour les pauvres, les églises et les personnes dignes de pitié, l'on ne devait ainsi aller avant par loi de bataille, car l'on ne trouverait pas aisément gens qui voulussent combattre contre les barons du royaume; d'ailleurs, qu'il ne faisait pas contre Enguerrand chose nouvelle, puisqu'il était arrivé que d'autres fois ses prédécesseurs avaient agi ainsi en semblable cas. » Il rappela alors l'exemple du roi Philippe, son aïeul, contre Jean, seigneur de Sully, accusé d'homicide. Le comte de Bretagne ayant objecté que l'enquête ne pouvait être employée contre les barons du royaume, le roi lui répondit : « Vous ne parliez pas ainsi au temps passé, quand les barons, qui tenaient de vous, un à un, sans autre médiat, apportèrent devant nous leur plainte contre vos méfaits et offrirent de prouver leur dire par bataille ; mais vous répondîtes devant nous que vous ne deviez pas aller avant par bataille, mais par enquête en telles affaires, et vous disiez encore que bataille n'est pas voie de droit. »

Malgré cette écrasante réponse, les autres barons soutinrent que, selon les coutumes du royaume, le roi ne pouvait pas juger Enguerrand par enquête, puisqu'il réclamait le combat judiciaire. Mais Louis déclara que, s'il était convaincu que la volonté de Dieu fût d'appliquer une justice sévère, il n'hésiterait pas,

malgré le lignage du coupable et la puissance de ses amis. Les partisans d'Enguerrand, effrayés de l'énergie du roi, passèrent alors de la discussion à la prière, et le supplièrent d'épargner la vie de l'accusé et de se contenter d'une amende. Le roi de Navarre, le comte de Bretagne, la comtesse de Flandre, et tous les autres seigneurs demandèrent qu'au moins, en attendant l'arrêt, Enguerrand pût rester libre, et ils s'offrirent tous comme caution. Le roi demeura inflexible; presque seul, au milieu de son petit groupe d'officiers, de clercs, de prud'hommes, en face de cette coalition féodale, il ordonna à ses sergents de se saisir d'Enguerrand et de le reconduire au Louvre. Puis, dit un chroniqueur, « il se leva de son siège et laissa les barons ébahis et confus. »

Jean de Thorote, l'avocat d'Enguerrand, ne put s'empêcher de s'écrier en sortant de l'audience: « Maintenant, barons, le roi n'a plus qu'à vous pendre tous. » Louis, ayant eu connaissance du propos, manda Jean de Thorote par sergent: « Comment est-ce, Jean, lui dit-il, que vous dites que je dois faire pendre mes barons? Certainement je ne les ferai pas pendre, mais je les châtierai s'ils méfont. » Et il se contenta de le renvoyer après une forte réprimande.

Cependant l'information contre Enguerrand étant achevée, le roi, avec l'avis de sa cour, le condamna à une amende de douze mille livres parisis, environ un million trois cent mille francs; à la confiscation, au profit de l'abbaye de Saint-Nicolas, des bois dans lesquels les jeunes Flamands avaient été arrêtés et pendus; à faire inhumer honorablement leurs corps;

à fonder à ses frais, à perpétuité, trois chapelles pour le repos de leurs âmes ; à la perte de toute haute justice ; enfin, à se rendre en Terre-Sainte, avec une nombreuse suite de chevaliers.

Par ce jugement, nous pouvons mesurer le chemin que la royauté a parcouru depuis le jour où le premier Capétien, prisonnier dans son petit domaine de l'Ile-de-France, pouvait à peine le traverser sans escorte, et était incapable de forcer à l'obéissance le dernier de ses vassaux immédiats.

Saint Louis, s'occupa également de réformer l'administration des villes. Là, comme dans la société féodale, l'esprit de fière indépendance, soutenu par une liberté presque absolue, avait enfanté de grands caractères, des initiatives hardies, des races énergiques, mais en même temps une existence agitée, une vie guerrière et d'ardentes compétitions. « Nous avons vu, dit Beaumanoir, qui, en qualité de bailli, fut à la fois témoin et acteur dans ces scènes, bien des débats dans les bonnes villes, des uns contre les autres, des pauvres contre les riches, ou des riches même contre les riches, soit quand ils ne se peuvent accorder pour faire maire, ou procureur, ou avocats ; ou quand les uns reprochent aux autres qu'ils n'ont pas fait des rentes de la ville ce qu'ils doivent, ou qu'ils ont compté de trop grandes mises ; ou quand les affaires de la ville vont mal, à cause des disputes et des haines qui s'élèvent d'un lignage contre l'autre. Nous voyons plusieurs villes où les pauvres ni les moyens n'ont nulles des administrations de la ville, mais les riches les ont toutes, parce qu'ils sont redoutés du commun pour leur richesse ou pour leur

lignage. S'il arrive que ceux-ci soient un an maire ou juré ou receveur, en l'autre année, ils font nommer leurs frères, ou leurs neveux, ou leurs proches parents, de sorte que, en dix ans ou en douze, les riches ont les administrations des bonnes villes, et après, quand le commun veut avoir compte, ils se couvrent de ce qu'ils ont compté les uns avec les autres. Il est bon besoin qu'on vienne souvent au secours des bonnes villes de communes, comme on ferait à l'enfant mineur. »

La royauté profita de cette situation pour étendre son influence en intervenant directement. Elle n'eut pas de peine à faire accepter à plusieurs villes d'échanger leur charte de commune contre le système administratif des *villes prévôtales*. Celles-ci ne possédaient pas, comme la commune, un gouvernement complet et libre; elles demeuraient sous la dépendance du seigneur ou du roi, qui nommait les juges et le prevôt, et garantissait, sinon une liberté plus grande, du moins l'ordre et la paix avec divers privilèges.

En développant le nombre des villes prévôtales, la royauté augmentait son influence et ses moyens d'action. Mais saint Louis respectait trop la coutume et les droits acquis pour porter atteinte à l'existence des villes de commune ; il octroya même une charte à celle d'Aigues-Mortes, en confirma quelques autres, renouvela et augmenta les privilèges d'un plus grand nombre. Les légistes n'avaient pas encore persuadé à la royauté que « la loi veut ce que veut le roi, que le commandement du roi est absolu et absolument obligatoire. » Saint Louis se contenta

de régulariser l'élection des maires et l'administration des finances urbaines. Par deux ordonnances de l'année 1256, il fut décidé que l'élection du maire se ferait chaque année, par les habitants, le lendemain de la Saint-Simon et Saint-Jude (29 octobre). A l'octave de la Saint-Martin, l'ancien maire et les conseillers qui avaient eu la charge des deniers communaux devaient aller à Paris rendre compte de leur administration. Le nouveau maire les accompagnait pour recevoir, du roi ou de ses officiers, des instructions ou des conseils. Ainsi la royauté se mettait périodiquement en rapport avec cette bourgeoisie des villes, dont elle pouvait apprécier l'esprit pratique et les qualités administratives, et qu'elle devait bientôt appeler dans ses conseils, pour prendre la place de la noblesse absorbée par l'exercice des armes.

C'était la bourgeoisie qui administrait dans les villes les finances publiques ; elle réglait la taille et la répartissait proportionnellement. D'après une ordonnance de saint Louis, lorsqu'une taille devait être levée, les bourgeois et les prêtres des paroisses se réunissaient pour élire parmi eux trente ou quarante prud'hommes, selon l'importance de la cité. Ceux-ci, après avoir prêté serment, formaient deux listes, la première de six ou douze répartiteurs chargés d'asseoir la taille, la seconde de quatre noms qui demeuraient secrets. Les répartiteurs procédaient ensuite à l'exercice de leur charge; mais, avant d'en faire connaître le resultat, ils étaient taxés eux-mêmes par les quatre élus dont on avait, jusqu'à ce moment, tenu les noms secrets. Cette précaution avait pour

but d'enlever aux répartiteurs tout moyen de se favoriser eux-mêmes au détriment des intéressés.

Les gens de métiers remplissaient dans le gouvernement municipal un rôle considérable ; dans beaucoup de villes, les élections se faisaient par corporations de métiers. Saint Louis, pour porter dans ces associations ouvrières l'ordre qu'il introduisit partout, chargea le prévôt des marchands, Etienne Boileau, de réunir les chefs et les prud'hommes des corporations et de rédiger, sous leur dictée, les coutumes des différents corps de métiers. C'était un homme d'une volonté et d'une énergie excessives. Il fit pendre un jour un de ses filleuls, qui menait une telle vie de débauche que sa mère avait dû porter plainte contre lui. Il condamna au même supplice un de ses collègues pour avoir soustrait une somme qui lui avait été confiée.

Personne, d'ailleurs, n'était plus capable d'entreprendre la rédaction des coutumes. « Et ce nous avons fait, dit-il lui-même, dans le préambule de son *Livre des métiers*, pour le profit de tous et mêmement pour les pauvres et pour les étrangers, qui viennent acheter des marchandises, pour que la marchandise soit si loyale qu'ils ne soient déçus par le vice d'elle ; et pour ceux qui, à Paris, doivent aucun droit ou aucune coutume ou qui ne les doivent pas. Quand ce fut fait, recueilli, assemblé et ordonné, nous le fîmes lire devant grande réunion des plus sages, des plus loyaux et des plus anciens hommes de Paris et de ceux qui plus devaient savoir ces choses, lesquels tous ensemble louèrent beaucoup cette œuvre. » Ainsi la royauté, gardienne des traditions et des

bonnes coutumes du passé, se contentait de les faire connaître et d'en assurer l'exécution, laissant à l'initiative des intéressés le soin de les modifier avec le temps, pour les approprier aux besoins de chaque époque.

Dans toutes ces œuvres de réforme et de gouvernement, saint Louis s'appuya sur l'Église, avec laquelle l'État demeurait profondément uni. « Deux épées sont, dit Beaumanoir, par lesquelles tous les peuples doivent être gouvernés, l'une *spirituel* et l'autre *temporel*. L'espirituel doit être baillée à sainte Église et le temporel aux princes de la terre. Et celle qui est baillée à sainte Église est appelée espirituel, parce que celui qui en est frappé périt en l'âme espirituellement. L'épée temporel est d'autre sorte, car par lui doit être faite droite justice sans délai, et vengeance prise des malfaiteurs, corporellement. Et quand une épée a besoin de l'autre, elles doivent s'entr'aider, sauf que l'épée espirituel ne se doit entremettre de nulle justice temporel, dont nul puisse perdre vie ou membre, mais spécialement l'épée temporel doit toujours être prête pour garder et défendre sainte Église toutes les fois que besoin est. »

Telle est la doctrine qui domina le moyen âge et régla à cette époque les rapports de l'Église et de l'État. Elle sortit lentement, non de la conception d'un homme, mais de la pratique constante des peuples, et fut la plus haute expression d'une société qui ne séparait pas dans son existence l'âme du corps, le chrétien du citoyen.

III

1251-1267

Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis. — Réunion du Midi à la couronne. — Gouvernement d'Alphonse. — Organisation municipale. — Influence de la littérature du Nord sur les idées et sur la littérature du midi. — La Journée d'un *jongleur*. — Union définitive de la France du nord et de la France du Midi.

On se rappelle que le traité de Paris, conclu en 1229 entre saint Louis et Raymond VII, comte de Toulouse, avait mis fin à la guerre des Albigeois. Parmi les clauses qu'il renfermait, la plus importante par ses conséquences était conçue en ces termes : « Le roi, disait Raymond, prenant en considération mon humilité, espérant que je persévérerai dans la dévotion et la fidélité à l'Église, et voulant me faire grâce, donnera son frère Alphonse de Poitiers pour époux à ma fille unique, Jeanne. » Le traité ajoutait qu'à la mort du comte de Toulouse, toutes ses possessions devaient revenir à Alphonse de Poitiers et à ses enfants.

Cette mort arriva le 27 septembre 1249, pendant qu'Alphonse de Poitiers et Jeanne, sa femme, étaient à la croisade avec saint Louis. Dans la personne de Raymond VII, s'éteignait l'antique race des comtes de Toulouse, dont l'origine remontait au IXe siècle. Avec eux, le Midi perdait ses souverains nationaux, pour passer directement sous la domination des hommes du Nord, des Français.

Raymond était mort dans la ville de Millau; son corps fut transporté à Toulouse, de là au monastère

du Paradis en Agenais, et enfin dans l'abbaye de Fontevrault, où il reposa aux pieds de sa mère, à côté de Richard Cœur-de-Lion et des autres Plantagenets. Cette longue marche funèbre réveilla partout, sur le passage du cortège, le vieux sentiment national des populations du Midi. Le peuple accourait en pleurant saluer encore une fois le dernier représentant d'une famille illustre. Les catholiques les plus fervents regardaient cette chute de la patrie méridionale comme une punition de Dieu pour sa participation à l'hérésie des albigeois.

Les provinces ainsi réunies à la couronne comprenaient presque tout le Midi, de la Loire aux Pyrénées. C'étaient le haut et le bas Languedoc, le Vivarais, le Velay, le Gévaudan, le comté de Toulouse, le comté de Foix, l'Albigeois, le Rouergue, le Quercy et l'Agenais.

Dès que Raymond fut mort, le sénéchal de Carcassonne, s'empressa d'en informer la reine Blanche, régente du royaume pendant la croisade. Celle-ci envoya aussitôt deux chevaliers, Gui et Hervé de Chevreuse, et Philippe, chapelain d'Alphonse, pour recueillir au nom de ce dernier, cette importante succession. « Nous arrivâmes à Castelnau, raconte le chapelain du comte de Poitiers dans une lettre adressée à son maître, le dimanche après la Saint-Martin. Messire Sicard d'Alaman que le comte Raymond avait nommé gouverneur général de sa terre, vint à notre rencontre et nous reçut très-joyeusement. Il nous accompagna jusqu'à Toulouse, où les bourgeois nous firent grande fête et grande chevauchée. Notre avis est qu'ils sont très-contents d'être venus en votre seigneurie.

« Le lendemain matin, nous les fîmes assembler à la maison commune et leur exposâmes le motif de notre arrivée. Ils nous répondirent qu'ils avaient déjà député vers Madame la reine, dans le même but et pour obtenir confirmation de leurs franchises; ils nous prièrent d'attendre que leurs messagers fussent revenus. Nous le voulûmes bien et attendîmes quinze jours et plus. Pendant ce temps, nous mandâmes à tous les barons, chevaliers et aux consuls des bonnes villes du comté de Toulouse de venir nous trouver à un certain jour pour faire leurs serments en votre nom. Et ils s'y rendirent. Ensuite, quand les messagers de Toulouse furent revenus, les bourgeois nous prêtèrent volontiers serment, selon la forme que madame la reine nous envoya, écrite et scellée, par leur entremise.

« Cela fait, nous plaçâmes des châtelains, dans les châteaux et les mîmes en état de défense. Puis nous allâmes à la cité d'Agen et requîmes le serment des bourgeois. Mais ils ne voulurent pas le prêter, disant que, d'après leurs franchises, ils ne devaient pas jurer avant que vous eussiez juré vous-mêmes. En entendant cela, nous partîmes pour requérir le serment des autres villes qui le prêtèrent. Ensuite nous revînmes en France, un peu avant la Chandeleur, pour tout rapporter à Madame la reine. »

Le serment que les trois commissaires faisaient prêter dans le Midi, au nom du comte de Poitiers, était ainsi conçu : « Je serai fidèle à Monseigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse et marquis de Provence, et aux fils qu'il aura de Madame Jeanne, sa femme, fille de feu Raymond, comte

de Toulouse ; je conserverai de bonne foi et de tout mon pouvoir leur vie, leurs membres, leur seigneurie et leurs droits ; j'obéirai à ceux qui gouverneront la terre pour eux, sauf le droit de Monseigneur le roi de France et de ses héritiers, suivant la forme de la paix conclue à Paris entre le roi et ledit Raymond. » A leur tour, les commissaires prêtaient, au nom d'Alphonse, le serment de respecter les franchises et privilèges des bonnes villes. Ainsi s'opéra, au XIIe siècle, la réunion de la France du nord et de la France du midi; mais il restait à confirmer ce grand fait par les idées et les institutions : ce fut le rôle du frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers.

Ce prince débarqua à Aigues-Mortes, à la fin du mois de septembre 1250. Dès le printemps de l'année suivante, il vint, avec la comtesse Jeanne, prendre possession de ses États de Languedoc. Il se rendit d'abord dans le comtat Venaissin, où il reçut l'hommage des seigneurs; seuls les habitants d'Avignon opposèrent quelques résistances. Ces fiers bourgeois s'administraient eux-mêmes par une municipalité consulaire, à l'exemple des républiques italiennes. La noblesse et la bourgeoisie, comme dans presque tout le Midi, vivaient généralement en bonne intelligence et exerçaient en commun le pouvoir municipal. Ainsi que dans la plupart des villes de Provence, le collège des consuls était assisté de deux conseils, dont le plus nombreux s'appelait le Conseil général. Lorsqu'il s'agissait d'une affaire importante, on convoquait en outre, sous le nom de parlement, des assemblées extraordinaires, composées de tous

les chefs de famille. Ces réunions avaient lieu dans les églises ou en plein air.

Alphonse s'apprêtait à mettre le siège devant Avignon lorsque les habitants lui firent proposer les conditions suivantes : Le comte aura la haute et moyenne justice dans la ville, sauf les privilèges et coutumes des citoyens ; il établira un viguier, pour rendre la justice en son nom avec deux juges ou assesseurs, renouvelables chaque année et étrangers à la ville ; les habitants seront exempts de tailles et de péages ; les affaires seront jugées dans Avignon, excepté au-dessus d'une certaine somme ; les habitants pourront faire la guerre pour leur compte, excepté contre leur seigneur. Alphonse consentit à ces propositions et signa le traité, le 7 mai 1251. Il se rendit ensuite à Avignon, dans l'église de la Vierge, et en jura publiquement le maintien, en présence des évêques d'Orléans et de Vaison, d'un grand nombre de seigneurs et de la foule du peuple.

Quelques jours après, le 23 mai, Alphonse et Jeanne firent leur entrée solennelle dans Toulouse, leur nouvelle capitale. Le comte réunit tous les habitants, jura de maintenir leurs privilèges et reçut leur serment de fidélité avec cette restriction expresse formulée par le premier magistrat de la cité : « Je dis, proteste et entends que, par ce serment, nous ne perdrons, ni moi ni les autres citoyens et bourgeois de Toulouse, rien de nos coutumes et libertés. » Alphonse institua ensuite un gouverneur qui jura également de conserver toutes les libertés des habitants.

Toulouse, comme un grand nombre de villes à cette époque, jouissait d'un véritable gouvernement républicain. Elle était administrée, depuis le XIIe siècle, par vingt-quatre consuls ou capitouls, élus chaque année; elle exerçait dans sa plénitude le pouvoir législatif et militaire, réformait ses coutumes, levait des armées, faisait de sa propre autorité la guerre à des seigneurs ou à des villes. L'élection des consuls était à deux degrés : l'assemblée générale des habitants désignait un certain nombre d'électeurs chargés de choisir à leur tour les magistrats municipaux.

Ce n'était pas une vaine formalité que le serment prêté par Alphonse de respecter les franchises des bourgeois de Toulouse ; ceux-ci, au besoin, n'auraient pas reculé devant la nécessité de les défendre eux-mêmes par tous les moyens en leur pouvoir. Les seigneurs du voisinage le savaient bien : si l'un d'eux négligeait d'acquitter une dette envers un bourgeois de la ville, s'il refusait de remplir quelque obligation, ses biens étaient aussitôt saisis et ses domaines ravagés par ordre des consuls. Si un Toulousain avait à se plaindre du bailli du comte, il le citait à la cour des consuls, ceux-ci le condamnaient et savaient bien faire exécuter la sentence.

Les autres villes du Languedoc, petites et grandes, jouissaient de privilèges semblables, et formaient en quelque sorte des gouvernements complets, entourés d'un appareil sénatorial. En outre, presque partout les bourgeois pouvaient, sans dispense ni concession, posséder en toute franchise des terres nobles.

Alphonse ne fit qu'un très-court séjour dans le Languedoc ; il parcourut successivement ses nouveaux domaines, l'Agénois, dont la capitale, Agen, possédait un gouvernement traditionnel de douze prud'hommes, l'Albigeois, le Rouergue et l'Auvergne, jurant partout le maintien des libertés locales, des privilèges et des franchises.

Il confia l'administration de ces provinces à quatre sénéchaux : le premier eut le diocèse de Toulouse ; le second, l'Agenois et le Quercy ; le troisième, le Rouergue et l'Albigeois ; le quatrième la Provence et le comtat Venaissin. Les trois provinces qui lui appartenaient en propre, furent gouvernées à part, l'Auvergne, par un connétable ; le Poitou et la Saintonge, par deux sénéchaux.

Outre ces gouverneurs spéciaux, Alphonse forma autour de sa personne un conseil d'ecclésiastiques et de chevaliers, pour éclairer ses décisions et instruire des enquêtes. A Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël, il le réunissait dans une sorte de cour plénière : les vassaux y venaient rendre l'hommage; les sénéchaux et les baillis présenter leurs comptes. Parmi les conseillers, les uns contrôlaient les comptes; les autres formaient la cour suprême de justice. Ce conseil, ou parlement, remplissait auprès d'Alphonse les mêmes fonctions que le parlement royal auprès de saint Louis. Les deux frères, l'un dans le Nord, l'autre dans le Midi, administraient la France d'après les mêmes principes et par les mêmes moyens; ils poursuivaient également le but séculaire de la royauté, la formation de l'unité française.

Le sénéchal de Poitou ayant mis quelque négligence dans son gouvernement, Alphonse délégua auprès de lui un membre de son conseil, Jean de Nanteuil, pour faire une enquête sur sa conduite. « Dites au sénéchal d'agir comme il convient, et vous-même aidez-le et conseillez-le sur ce qu'il devra faire. Venez ensuite dans la quinzaine de la Toussaint rapporter en notre cour plénière la vérité sur tout ce que vous aurez fait, et n'ayez garde d'y manquer, nous vous en prions. » Tel était le rôle de ces conseillers privés; ils recevaient un traitement fixe, et souvent des pensions et même des concessions de domaines, à titre viager.

Quant aux sénéchaux, Alphonse les remplaçait assez fréquemment. En 1268, Simon des Coutes, sénéchal de Poitou, fut relevé de ses fonctions et nommé châtelain de la Roche-sur-Yon, en récompense de ses bons services. Mais il reçut l'ordre de demeurer à son poste, suivant l'usage, pendant les quarante jours exigés par l'ordonnance de saint Louis, pour répondre aux plaintes qui pourraient être portées contre son administration et mettre son successeur au courant des affaires. Quand il eut rempli cette dernière formalité, il en avisa son seigneur : « Sire, lui écrivit-il, je vous rends grâce, autant que je le puis, de ce que vous m'avez relevé de votre sénéchaussée de Poitou pour me retenir à votre service dans la châtellenie de la Roche. Et sachez que j'ai montré diligemment et loyalement, selon mon pouvoir et pour votre profit, à votre nouveau sénéchal, l'état de vos affaires, de vos terres et de vos rentes, et que je lui ai compté tout ce que l'on

doit en Poitou. Or, apprenez que votre terre est, Dieu merci, en bon état, et je ne crois pas que vos rentes ni vos droits soient en rien diminués par ma faute. Il est bien prouvé par les comptes que j'ai rendus chaque année à votre cour, que j'ai fait produire à votre terre deux milles livres de plus qu'auparavant : faites-moi savoir votre volonté et ordonnez comme à votre loyal serviteur. »

Mais l'œuvre d'assimilation qui poussait le Midi dans le grand courant de l'unité française ne se poursuivait pas seulement par l'administration ; elle était également accélérée par les idées et par la langue. C'était bien deux Frances distinctes que séparait la Loire : le nord était langue d'*oil*, le midi langue d'*oc*, et ces deux dialectes, quoique également sortis du latin, reflétaient admirablement le caractère différent des deux peuples.

Dans le Nord, le trouvère chante plutôt la guerre, avec la poésie *épique ;* dans le Midi, le troubadour chante de préférence l'amour, avec la poésie *lyrique*. La langue provençale est peut-être plus harmonieuse, mais celle du Nord, de France, comme l'on disait alors, est plus ferme et plus énergique ; elle est surtout plus universellement répandue. Au XII[e] siècle, le Florentin Brunetto Latini composait un ouvrage en français et il en donnait le motif: « Si aucun demande pourquoi ce livre est écrit en patois de France, puisque nous sommes Italiens, je dirai que c'est pour deux raisons : l'une est parce que nous sommes en France, l'autre est parce que le parler en est plus délectable langage et plus connu à toutes gens que beaucoup d'autres. » De plus, cette langue, outre la longue

série des épopées nationales, venait de produire un monument historique : l'histoire de la conquête de Constantinople par Villehardouin, maréchal de Champagne, en attendant l'histoire de saint Louis, que le sire de Joinville méditait déjà dans les loisirs de sa vie de château.

Tel était l'éclat de la langue du Nord, au moment où, par la mort de Raymond VII, les provinces du Midi passèrent sous le gouvernement d'Alphonse de Poitiers. Cet événement fut fatal à la littérature provençale. Non qu'Alphonse entreprit de la combattre, il semble, au contraire, l'avoir appréciée, mais la situation fut plus forte que les intentions bienveillantes du prince. Dès cette époque, en effet, nous assistons à un double mouvement : d'une part, les troubadours, ces interprètes de la littérature méridionale, s'habituent à aller chercher dans les cours d'Espagne et d'Italie, d'origine provençale, des applaudissements que la cour française d'Alphonse ne leur accorde plus ; au contraire, les trouvères du Nord arrivent dans le Midi à la suite du frère de saint Louis, de ses seigneurs et de ses sénéchaux.En même temps, la suppression des cours galantes du Midi dont les troubadours faisaient l'ornement, contribua à reléguer parmi le peuple, l'usage de la langue d'oc, tandis que les nobles, les fonctionnaires, les ambitieux adoptaient la langue de la cour de Poitiers. Des centres littéraires nouveaux se formèrent ainsi au sud de la Loire, et la langue du Nord chassa devant elle sa rivale. Raymond Vidal, un troubadour du XIII[e] siècle, est lui-même obligé de confesser cette victoire : « Le parler français, dit-il, est meil-

leur et plus propre à composer romans et pastourelles. »

C'était une curieuse existence que celle de ces trouvères et de ces *jongleurs*, qui, à la suite d'Alphonse et de ses officiers, franchirent la Loire et vinrent s'établir dans les cours du Midi, pour y porter les idées et la littérature du Nord. Leur rôle, bien qu'obscur, a été considérable dans la formation de l'unité française.

Le jongleur, c'est-à-dire l'homme qui propage les *Chansons de geste*, composées par les trouvères, est essentiellement nomade. M. Léon Gautier en a retracé la vie agitée et errante. Il est toujours sur les chemins, il habite les hôtelleries. Tous les matins, il en sort revêtu du costume des gens du peuple. A l'époque de saint Louis et d'Alphonse de Poitiers, il porte la cotte, le surcot et les chausses, avec le capuchon tombant sur les épaules. Si, au lieu des chansons de geste, il doit chanter des vers lyriques, il tient à la la main une longue bande de parchemins, contenant la musique écrite au-dessous du premier couplet. Généralement, il chemine à cheval ou sur une mule, et porte sur son dos un instrument de musique pour s'accompagner en chantant ; le plus souvent, c'est une vielle avec un archet, parfois une flûte, une corne, un psaltérion ou un flageolet.

Le jongleur arrive ainsi sur le seuil d'un château, d'une abbaye, sur une place publique, sous le portique d'une église. Il s'arrête et commence par exposer aux auditeurs réunis autour de lui

l'étendue de son répertoire : « Je sais, dit-il, telle et telle chanson. »

Je sais des chansons de geste
Chanter, au monde n'y a tel...
Je sais des romans d'aventures
Qui sont à ouïr délectable.
Et j'en sais de la Ronde Table.

Mais de tous les auditoires, c'était celui des châteaux que jongleurs et trouvères préféraient ; ils y recueillaient plus de gloire et plus d'argent. D'ailleurs, au XIII[e] siècle, les trouvères du Nord ne rencontraient guère au sud de la Loire un public capable de les comprendre, que parmi les seigneurs, connétables et sénéchaux, officiers d'Alphonse de Poitiers ; pour le peuple, il fallait lui traduire les épopées du Nord en langue provençale; aussi plusieurs subirent-elles cette transformation.

Lorsque le jongleur arrivait dans un château, on l'introduisait dans la salle où se réunissait la famille pendant les soirées d'hiver, si longues dans la vie féodale. Rien de plus simple que l'architecture et l'ameublement de cette pièce. De lourds piliers soutiennent les poutres sur lesquelles reposent les solives. « La cheminée circulaire est décorée de peintures. A côté, est suspendue l'image du maître de la maison ; au-dessous, un bras de fer fixé à la muraille est destiné à recevoir un cierge. Des courtines mobiles font l'office de rideaux. Comme meubles, des escabeaux; des pliants, des chaises de bois, des armoires et des bancs servant de coffres. Sur les murs, des peintures simples à deux ou trois tons, parmi lesquels le jaune et le brun rouge dominent.

Les étoffes sont généralement riches et rehaussées de broderies ou d'applications. Le pavé est formé de petits carreaux en terre cuite émaillée. » Tel est l'appartement dans lequel le jongleur chante de mémoire, en s'accompagnant.

Dès le début, il proteste de sa sincérité, affirme que son poème est tiré d'une source authentique et en indique le sujet :

> Oyez, seigneur baron, Dieu vous croisse bonté :
> Je vous commencerai chanson de grand barné (baronnage)
> De Charles l'empereur, le fort roi couronné.

Ces récits épiques composaient presque exclusivement le fond historique des populations du moyen âge. Elles ne connaissaient le passé et les héros nationaux que par ces légendes rimées et chantées, dont personne ne mettait l'authenticité en doute.

Aussi, lorsque toutes ces traditions poétiques de la France du nord eurent franchi la Loire avec les trouvères, elles ne tardèrent pas à faire sentir leur influence. Peu à peu, les populations méridionales s'habituèrent à ranger ces héros parmi leurs gloires nationales; l'hostilité qui avait éclaté jusqu'alors dans les idées, dans les mœurs, dans la langue et dans les institutions, alla en s'affaiblissant tous les jours davantage.

Cette grande œuvre de pacification et d'unité fut principalement l'œuvre d'Alphonse de Poitiers. Il ne l'accomplit point par la force, il ne l'exagéra pas : le Midi se trouva uni au Nord, il ne fut point subjugué; ses traditions furent respectées, les privilèges de sa noblesse maintenus, les fran-

chises de ses villes garanties. La royauté française devint nationale des deux côtés de la Loire; ce résultat fut obtenu grâce à une administration sage et éclairée, grâce aussi à l'influence de la littérature, cette grande messagère des idées.

CHAPITRE III *

SUPRÉMATIE INTELLECTUELLE ET MORALE DE LA ROYAUTÉ

Saint Louis

1229-1285

I

1229-1267

Origines de l'Université de Paris. — Son organisation; ses privilèges. — Querelle entre l'Université et les ordres mendiants. — Saint Thomas d'Aquin; ses doctrines en philosophie et en politique. — Saint Bonaventure; son enseignement. — Roger Bacon; ses opinions scientifiques. — Influence de saint Louis sur les arts et la littérature de son époque.

L'an 1200 une querelle s'était élevée entre les bourgeois de Paris et la corporation nouvellement formée par les écoliers. Le prévôt de la ville, ayant pris fait et cause pour les bourgeois, attaqua les écoliers, dont cinq furent tués. Mais Philippe-Auguste se déclara en faveur des écoliers, et con-

* Sources principales de ce chapitre :

Les mêmes que pour le précédent, et en outre :

Vincentius Bellovacensis, *Speculum majus*. C'est le tableau général des sciences de l'époque.

Œuvres de saint Thomas.

Œuvres de saint Bonaventure.

Guillelmus de Nangiaco, monachus Sancti Dyonisii, *Gesta Philippi III.*

damna son prévôt à une prison perpétuelle, ainsi que les bourgeois qui avaient participé aux meurtres. Il rendit ensuite une ordonnance qui consacrait définitivement les privilèges de la corporation et la déclarait indépendante du pouvoir civil. Tels furent les commencements de l'Université de Paris.

« Tout bourgeois de Paris, disait l'ordonnance, devra jurer que, s'il voit un laïque faire tort à un écolier, il en portera témoignage. Si un écolier est frappé d'une arme, d'un bâton ou d'une pierre, les laïques, témoins du fait, saisiront les coupables ; et qu'ils ne se détournent pas pour éviter de voir, d'arrêter les coupables ou de porter témoignage. Ni le prévôt royal, ni la justice royale, pour quelque délit que ce soit, ne porteront la main sur un écolier, à moins d'un fait grave et d'un flagrant délit ; dans ce cas, on ne pourra le frapper et on devra le remettre à la justice ecclésiastique. » Philippe-Auguste décida que tous les prévôts, à leur entrée en charge, jureraient devant l'Université assemblée d'observer cette ordonnance ; pendant quatre siècles, ce serment fut régulièrement prêté. Saint Louis, dès la seconde année de son règne, reconnut et confirma ces privilèges. Les papes les étendirent encore ; ils déclarèrent que les écoliers ne pourraient être arrêtés par leurs créanciers, et couvrirent l'Université de leur protection.

Avant le XIIe siècle, il n'y avait en France que des

GUILLELMUS DE NANGIACO, *Chronicon.*

NICOLAI TRIVETTI, *Chronicon* ab a. C. 1136, usque ad 1307.

SIMONIS COMITIS MONTIS FORTIS, *Chronicon* ab a. C. 1201-1312.

GAUFRIDUS DE BELLOLOCO, ex ordine prædicatorum pœnitentiarius regis, *De vita et conversatione Ludovici IX.*

écoles monastiques et des écoles épiscopales ; à partir de cette époque il s'en fonda de nouvelles, sous la direction de maîtres particuliers, grâce à la liberté complète laissée à chacun de créer des chaires. La seule condition requise était la *licence*, ou permission d'enseigner, que délivrait le chancelier de la cathédrale, par simple mesure fiscale. L'ordonnance de Philippe-Auguste et de saint Louis, sans détruire l'autonomie de ces diverses écoles, les constituait en corporation sous le nom d'*Université*.

Les écoliers se divisaient, suivant leur origine, en quatre nations : la nation française, la nation anglaise et allemande, la nation picarde, la nation normande, qui se subdivisaient elles-mêmes en provinces embrassant tout le monde chrétien. Une seule de ces provinces comprenait les étudiants d'Italie, d'Espagne, de Syrie, d'Égypte, d'Arménie, de Perse, etc. Chacune des quatre facultés de théologie, de droit, des arts ou des lettres et de médecine avait ses assemblées particulières sous la présidence de son doyen. Des assemblées générales réglaient les intérêts communs de l'Université, les élèves y siégeaient à côté de leurs maîtres, nommaient les administrateurs du corps, émettaient leurs votes dans les assemblées mensuelles où étaient lus les statuts, les comptes des recettes et des dépenses. Un procureur, nommé par l'Université elle-même, veillait au maintien de la paix et de la concorde, charge difficile dans des universités aussi nombreuses que celles de Paris, ou on ne comptait pas moins de vingt à trente mille étudiants. Aussi l'ordre était-il parfois troublé.

Pendant le carnaval de 1229, quelques écoliers se prirent de querelle avec les habitants du faubourg Saint-Marcel, qui les chassèrent de leur quartier. Pour se venger, ils revinrent en nombre le lendemain, armés de bâtons et d'épées, et se livrèrent à toutes sortes d'excès. La régente Blanche de Castille donna l'ordre à ses hommes d'armes de marcher contre les jeunes révoltés ; beaucoup furent blessés, quelques-uns même tués.

Les professeurs prirent fait et cause pour leurs élèves, et portèrent plainte à la cour. Mais, irrités de ne pas rencontrer l'empressement qu'ils attendaient, ils suspendirent leurs leçons, et s'engagèrent par serment à ne les reprendre que lorsqu'ils auraient obtenu satisfaction. Plusieurs s'établirent même en province, et ce fut en partie l'origine des universités d'Orléans, d'Angers, de Poitiers, de Reims et de Toulouse.

Malgré l'intervention du pape, la régente refusa de céder, et donna aux frères prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique, deux chaires de théologie demeurées vacantes par le départ des professeurs. A leur suite, les cisterciens, les prémontrés, les mathurins pénétrèrent dans l'Université, jusqu'alors fermée aux ordres religieux. Les anciens professeurs, parmi lesquels se trouvaient les chanoines de la cathédrale, protestèrent vivement contre l'introduction des réguliers. « Cela, disaient-ils, est à la fois nuisible aux études et injuste ; car on enlève aux étudiants laïques l'espérance de parvenir à l'état de professeur, et on nous enlève à nous-mêmes l'héritage de nos pères. »

Le plus énergique champion de l'Université était Guillaume de Saint-Amour, chanoine de Beauvais. Il avait été successivement professeur de philosophie, de droit canon, recteur de l'Université, et professeur de théologie. Esprit absolu, d'une fermeté indomptable, il ne cessait, dans ses sermons aussi bien que dans ses leçons, d'attaquer les ordres mendiants, qu'il n'hésitait pas à traiter de fainéants et d'hypocrites. « Est-il permis de faire l'aumône à un homme bien portant qui mendie? » demanda-t-il un jour du haut de la chaire. Et il se hâta de répondre négativement, atteignant ainsi du même coup les disciples de saint Dominique et ceux de saint François.

Il ne s'en tint pas là et publia un livre, *De periculis novissimorum temporum*, dans lequel il exposait les griefs,non-seulement de l'Université, mais, disait-il, de l'Église elle-même, contre les ordres mendiants. Il leur reprochait, entre autres choses, de s'interdire le travail, pour vivre d'aumônes, et de rompre les liens qui doivent unir les pasteurs et les fidèles, en administrant les sacrements, spécialement réservés au clergé séculier. C'était abaisser la question à une querelle de clocher. Le livre eut cependant un succès prodigieux. Les religieux, attaqués dans leur constitution même, le dénoncèrent à Rome, comme « diffamatoire, rempli d'erreurs et de malice. » Le pape Alexandre IV, après l'avoir fait examiner, ordonna qu'il fût solennellement brûlé à Paris et dans la cathédrale d'Anagni, en présence de toute la cour pontificale. Il écrivit ensuite à l'Université de recevoir sans délai parmi ses docteurs les professeurs appartenant aux réguliers, en particu-

lier Thomas d'Aquin et Bonaventure. Les noms des autres n'étaient pas moins célèbres, c'étaient Albert le Grand, Roger Bacon, Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle.

C'est ainsi que ces grands docteurs du moyen âge pénétrèrent enfin dans l'Université, qui leur dut une gloire qu'elle n'avait pas atteinte jusque-là. En effet, les trois hommes qui enseignèrent avec le plus d'éclat, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et Roger Bacon, appartenaient à l'ordre des moines mendiants, dominicains et franciscains. Ils furent, au point de vue intellectuel, la triple expression de la société de leur temps.

Thomas d'Aquin, né en 1227, descendait par sa mère des princes normands, qui occupèrent le trône de Sicile. Il étudia à Cologne, puis à Paris, sous la direction du célèbre Albert le Grand, de l'ordre de Saint-Dominique. Ses condisciples l'avaient surnommé, à cause de son silence et de son opiniâtreté au travail, « le bœuf muet de Sicile. » « Oui, vraiment, dit un jour son maître, Albert le Grand, mais les doctes mugissements de ce bœuf retentiront dans l'Église entière. » Cette prédiction ne tarda pas à se réaliser : Thomas prit de bonne heure l'habit des frères prêcheurs, et, dès l'âge de vingt-cinq ans, fut chargé d'un cours de théologie par le chancelier de l'Université de Paris.

Un jour que Thomas avait été admis à la table du roi, il ne put s'empêcher de s'écrier tout à coup, par distraction, en frappant sur la table : « Cet argument est décisif contre Manès ; on ne saurait rien y répondre. » S'apercevant aussitôt de son inadver-

tance, il essaya de s'excuser. Mais saint Louis, loin de s'en offenser, voulut qu'il lui exposât son argument, et, pour ne pas l'oublier, il le fit transcrire sur-le-champ par un secrétaire.

Saint Thomas est véritablement le disciple d'Albert le Grand, mais un disciple qui surpasse le maître. Lui aussi prend Aristote pour guide, mais il le redresse, il le commente, il le développe, il en fait un corps de doctrine régulier. Aux obscurités involontaires d'Albert, à sa trop grande abondance, Thomas substitue une argumentation froide, précise comme un syllogisme, serrée, claire, irrésistible. Il ne laisse, dans les œuvres d'Aristote et de ses commentateurs arabes et juifs, aucun argument dont puissent se servir les hérétiques. L'École adopta avec transport la doctrine de saint Thomas, et les générations successives se sont transmis avec respect jusqu'à nos jours les enseignements de l'*Ange de l'École*.

« Nous avons deux moyens, dit le maître, dans sa *Somme contre les Gentils*, d'arriver à la vérité dans les choses qui touchent à Dieu. Les unes nous sont révélées parce qu'elles excèdent la portée de la raison humaine, telles que la croyance à un Dieu triple et un ; les autres peuvent être découvertes par la raison naturelle, telles que la croyance à un Dieu et à d'autres vérités du même ordre. » Et il complétait sa pensée dans la *Somme de Théologie* : « La raison humaine, dit-il, a reçu de Dieu une double perfection, savoir : une perfection naturelle qu'éclaire la lumière naturelle de la raison, et une perfection surnaturelle que nous procurent les vertus théologales. Pour les choses qui sont soumises à la raison

humaine, dans l'ordre des faits qui tendent à notre fin naturelle, l'homme peut se guider par le jugement de sa raison. »

Ainsi s'opérait, dans la doctrine de saint Thomas, l'union de la foi et de la raison, alliance qui résumait admirablement le double caractère de la philosophie du XIIIe siècle. Mais, avec le grand philosophe chrétien, le divorce fatal n'est point encore consommé, et l'esprit humain s'avance à la recherche de la vérité, armé d'un double flambeau pour éclairer ses pas et l'empêcher de s'égarer. Il était réservé à l'avenir, en éteignant dans les sciences philosophiques le flambeau de la foi, d'obscurcir du même coup celui de la raison.

Cette société du moyen âge, qui, dans l'ordre intellectuel, s'appuyait à la fois sur la raison et sur la foi, sut unir, dans l'ordre politique, l'autorité à la liberté. « Il y a, dit Saint Thomas, deux conditions essentielles à observer pour la bonne organisation des pouvoirs dans un État : la première est que chacun ait une part quelconque au gouvernement, par là on assure la paix publique ; la seconde est que l'État soit gouverné par un seul chef choisi pour sa vertu ; sous ses ordres sont un certain nombre d'autres chefs également choisis parmi les meilleurs et élus indistinctement parmi tous les citoyens et par tous les citoyens. Tels sont les caractères d'un bon gouvernement, qui participe du régime monarchique en tant qu'un seul est placé à sa tête ; de l'aristocratie, en tant que les plus capables sont chargés des fonctions publiques ; de la démocratie, en tant que les gouvernants peuvent être pris dans les rangs

du peuple et qu'au peuple appartient leur élection.»

Sauf la libre élection du souverain, que saint Thomas appliquait uniquement à l'Église, on retrouve, dans la société civile du moyen âge, tous les caractères assignés par l'Ange de l'École au meilleur gouvernement. La monarchie est au sommet de l'édifice social; l'aristocratie, sous la forme féodale, est au milieu; la démocratie, enfin, est à la base, avec ses corporations, ses communes puissantes, où chaque citoyen administre librement les affaires publiques, vote l'impôt et nomme ses magistrats.

Pendant que saint Thomas d'Aquin faisait retentir la Sorbonne des grands accents de sa philosophie, les disciples du doux et tendre saint François d'Assise faisaient entendre, dans leur enseignement, des paroles de paix et de charité et une doctrine plus mystique.

Le plus illustre représentant des franciscains était, dans l'école du XIIIe siècle, le *Docteur séraphique*, saint Bonaventure. Il n'a pas la puissance de dialectique du Docteur angélique, mais il le surpasse comme mystique ; il plonge dans les profondeurs de la grâce et en rapporte la vérité par la contemplation, comme saint Thomas par le raisonnement. Un jour que ce dernier lui demandait quels livres lui servaient à préparer ses leçons : « Voilà, lui répondit Bonaventure, la source où je puise mes connaissances, » et il lui montrait le crucifix ; c'était dans la foi et dans l'extase qu'il trouvait ses plus sublimes inspirations.

Toutes les âmes aimantes et croyantes, toutes celles que la sécheresse des argumentations philo-

sophiques ne satisfaisaient pas, se pressaient autour de la chaire du Docteur séraphique. Son influence, si grande sur son temps, fut peut-être plus grande encore sur la postérité. Au milieu des impuissances et des contradictions de la philosophie purement rationnelle, saint Bonaventure, avec ses élans de charité, demeura toujours le refuge des âmes éprises des attraits de la vie spirituelle. L'admirable livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* fût le plus sublime épanouissement de cette école.

Si saint Thomas cherche la vérité par l'union de la foi et de la raison, saint Bonaventure par la contemplation mystique, le moine Roger Bacon, le *Docteur admirable*, place dans l'observation scientifique la source de toutes les connaissances. Il repousse la méthode scolastique, qui s'appuie sur le raisonnement et sur la foi, au moment où cette méthode triomphe avec saint Thomas; il repousse également la méthode mystique, au moment où saint Bonaventure l'élève à ses plus sublimes hauteurs, et déclare qu'il veut voir et comprendre par lui-même, par sa propre observation.

Il ne daigne pas seulement s'incliner devant cet Aristote que le moyen âge acclame comme le maître par excellence. « Vous n'avez pas le véritable Aristote, dit-il à ses contradicteurs, vous le lisez dans des traductions faites sur d'autres traductions, par des hommes qui n'ont jamais su le grec, ni l'hébreu, ni l'arabe, et qui ne se comprennent pas eux-mêmes. Et vous croyez lire Aristote! Cet Aristote-là, je voudrais qu'on le jetât au feu et qu'on n'en entendît plus parler. Il n'est propre qu'à vous

égarer et à vous faire perdre votre temps. Commencez par étudier les langues, pour lesquelles vos plus fameux docteurs sont d'une ignorance honteuse : frère Thomas d'Aquin, pas plus que frère Albert, ne sait le grec; l'arabe et l'hébreu moins encore. Joignez-y le chaldéen qui est la langue mère des sciences mathématiques et astronomiques; alors vous pourrez étudier les anciens avec quelque fruit. Mais, croyez-moi, ce n'est là qu'un des moyens d'arriver à la vérité et *ce n'est pas le plus direct.* Le plus direct, le plus sûr, le voici : Ouvrez les yeux devant les choses de la nature; voyez, comparez, réfléchissez, prononcez-vous, non plus d'après ce qu'a dit un autre, mais d'après ce que vous comprenez vous-même. Cessez de vous épuiser en abstractions artificielles, en raisonnements subtils. Les plus forts arguments n'ont pas de valeur, tant que les conclusions ne sont pas vérifiées par l'expérience. Contemplez donc les œuvres de Dieu, fermez vos livres, donnez congé à Aristote, et, pour pouvoir raisonner et conclure en toute sûreté, saisissez d'abord la vie dans ses manifestations réelles. »

Ce langage était trop nouveau, trop opposé aux idées et aux méthodes de l'époque, pour être accepté; il était prématuré. Roger Bacon nous apparaît au milieu du moyen âge comme le lointain prédécesseur de son homonyme François Bacon et des savants modernes. Il avait étudié les littératures grecque, latine, hébraïque et arabe, et possédait, en mathématiques, en physique, en astronomie, en mécanique et en chimie, des connaissances supérieures à celles de son siècle. On lui attribue l'invention des verres

grossissants, du télescope et des miroirs ardents; il reconnut lui-même les fautes du calendrier Julien et proposa de le corriger. Mais, comme tous les grands novateurs, il fut malheureux; ses contemporains furent sévères pour lui; seul, le pape Clément IV, devançant le jugement de la postérité, soutint et consola le révélateur des sciences naturelles et expérimentales.

Ces discussions de la philosophie et de la science ne dépassaient pas les hautes sphères de la société du moyen âge; à l'exception des clercs et de quelques laïques, la masse de la nation les ignorait; ses préoccupations se tournaient d'un autre côté. A Aristote et à l'antiquité classique, elle préférait les romans de chevalerie, les drames liturgiques et les épopées en langue vulgaire. Depuis longtemps, le peuple avait altéré la langue latine en la mélangeant d'expressions germaniques et en violant les règles de la syntaxe. Mais, sur ces débris, il avait élevé peu à peu l'édifice nouveau de la langue vulgaire qui allait bientôt devenir la langue française.

Le règne de saint Louis forme l'apogée de ce mouvement intellectuel du moyen âge, comme celui de Louis XIV sera l'apogée du mouvement intellectuel des temps modernes. Saint Louis fut un protecteur éclairé des arts et des lettres.

En architecture, son siècle marque le triomphe du gothique; il a vu s'élever, entre mille autres, Notre-Dame de Paris, Notre-Dame d'Amiens, les cathédrales de Beauvais, de Chartres, de Reims, d'Auxerre, de Rouen, la Sainte-Chapelle, ce chef-d'œuvre d'élégance et de légèreté, une foule innombrable d'hôpi-

taux, de monastères, de châteaux, d'hôtels de ville, de halles, de ponts.

Dans les lettres, l'influence de saint Louis ne fut pas moins décisive. Il fonda la première grande bibliothèque laïque, fit traduire et copier les meilleurs ouvrages de l'antiquité, encouragea tous les savants clercs et laïques, non-seulement par ses libéralités, mais surtout, en leur donnant une longue période de paix, d'ordre et de sage liberté. Sur ce point, comme sur les autres, aucun prince n'accélera davantage l'œuvre de la civilisation chrétienne.

II

1257-1285

Politique chrétienne de saint Louis. — Accroissement du domaine royal. — Saint Louis arbitre entre les princes et les peuples. — Préparatifs de la huitième croisade : levée des subsides. — Départ des croisés. — Mort admirable de saint Louis. — Court règne de son fils, Philippe III le Hardi.

Au mois de septembre 1257, arrivait en France une ambassade solennelle du roi d'Angleterre. Elle avait à sa tête l'évêque de Worcester, Aymar de la Marche, frère utérin de Henri III, et l'abbé de Westminster, qu'accompagnait une suite nombreuse et brillante. Ces envoyés venaient sommer, disaient-ils, pour la dernière fois, le roi de France de restituer au roi d'Angleterre les provinces confisquées par Philippe-Auguste sur Jean Sans-Terre. En même temps, arrivait une autre ambassade du roi des Romains, Richard, frère de Henri III, chargée d'appuyer les réclamations du roi d'Angleterre, et de demander pour Richard la restitution du Poitou.

Louis IX répondit qu'il donnerait une réponse définitive à l'issue du Parlement de la Chandeleur prochaine. Les députés anglais et allemands durent se contenter de cette déclaration et repartirent en laissant, auprès du roi de France, l'abbé de Westminster, pour presser les négociations.

Ainsi qu'il l'avait promis, Louis porta l'affaire devant son Parlement, qui se montra très-opposé à ces prétentions. « Sire, dirent les conseillers, nous nous émerveillons beaucoup que votre volonté soit telle que vous vouliez donner au roi d'Angleterre une si grande partie de votre terre, que vous et vos devanciers avez conquise sur lui et par sa forfaiture. D'où il nous semble que, si vous croyez que vous n'y ayez pas droit, vous ne faites pas bonne restitution au roi d'Angleterre quand vous ne lui rendez pas toute la conquête que vous et vos devanciers avez faite; et si vous croyez que vous y avez droit, il nous semble que vous perdez tout ce que vous lui rendez. » A cela, le saint roi se contenta de répondre : « Seigneurs, je suis certain que les devanciers du roi d'Angleterre ont perdu tout à fait justement la conquête que je tiens ; et la terre que je lui donne, je ne la donne pas comme chose dont je sois tenu à lui ou à ses héritiers, mais pour mettre amour entre mes enfants et les siens, qui sont cousins germains. Et il me semble que ce que je lui donne, je l'emploie bien, parce qu'il n'était pas mon homme, et que, par là, il entre en mon hommage. »

L'avis du roi prévalut : Louis restitua à l'Angleterre, le Limousin, le Quercy, et le Périgord; de son côté, le roi d'Angleterre renonça à tous ses droits

sur le duché de Normandie, sur les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine, du Poitou, à l'hommage du Berry, de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche et de l'Angoumois, Il reconnut tenir de la couronne de France, comme vassal, tous les domaines qu'on lui rendait, et prit l'engagement d'en faire hommage lige au roi, en qualité de pair de France et de duc d'Aquitaine, et de remplir exactement les devoirs attachés à ces fiefs.

L'avantage de ce traité était tout entier en faveur du roi de France; les barons et le peuple anglais ne s'y trompèrent pas : les premiers, indignés de la faiblesse de Henri III, se révoltèrent, sous la conduite du comte de Leicester; le second chanta, dans les faubourgs de Londres, des couplets satiriques sur la bonne paix faite par le roi.

Le traité fut signé solennellement le 4 décembre 1259. Henri III s'était rendu en France, avec la reine, sa femme, une partie de sa famille et une suite nombreuse. Il remit lui-même à saint Louis le texte de la convention, et accomplit, comme vassal, la formalité de l'hommage, ainsi qu'il était convenu. La cérémonie eut lieu dans le verger royal situé devant le palais, en présence d'une foule de prélats et de barons des deux nations. Le roi d'Angleterre, à genoux, nu-tête, sans manteau, ceinture, épée, ni éperons, mit ses mains jointes dans celles de son suzerain et lui dit : « Sire, je deviens votre homme de bouche et de mains; et vous jure et promets foi et loyauté, et de garder votre droit à mon pouvoir, et de faire bonne justice à votre semonce ou à la semonce de votre bailli. » Alors le roi lui

donna sur la bouche le baiser de paix, et le releva.

Pendant que saint Louis traitait ainsi avec le roi d'Angleterre, il obtenait du roi d'Aragon, moyennant une légère compensation, la cession des principaux fiefs que ce prince possédait dans le Languedoc.

Sous un roi qui sacrifiait toujours l'intérêt à la justice et qui plaçait la loi de Dieu au-dessus de toutes les considérations humaines, la royauté grandit dans l'esprit des peuples et devint une sorte de tribunal suprême où les rois eux-mêmes portaient leurs différends. « Le roi Louis, raconte Joinville, fut l'homme du monde qui se travailla le plus pour mettre la paix entre ses sujets, et spécialement entre les riches hommes voisins et les princes du royaume. » Aussi fut-il choisi pour arbitre par les Flamands entre les maisons de Dampierre et d'Avesnes qui se disputaient l'héritage des comtes de Flandre, et, plus tard, par l'Angleterre, entre Henri III et ses barons révoltés. Comme ses conseillers lui objectaient qu'il valait mieux laisser ces étrangers s'appauvrir par la guerre, le roi les réprimanda : « Si les princes voisins, leur répondit-il, voyaient que je les laissasse guerroyer, ils se pourraient aviser entre eux, et dire : C'est par méchanceté que le roi nous laisse guerroyer. Alors il en adviendrait qu'à cause de la haine qu'ils auraient contre moi, ils me viendraient courir sus, et j'y pourrais bien perdre, sans compter que j'y gagnerais la haine de Dieu, qui dit : Bénis soient les pacifiques. »

Il semblait que le royaume et son roi n'eussent plus qu'à se reposer dans une paix profonde, lorsque de mauvaises nouvelles arrivèrent de la Palestine :

on racontait que le sultan d'Égypte avait reconquis toutes les possessions des chrétiens, à l'exception de Ptolémaïs.

En apprenant ces douloureux événements, Louis convoqua un parlement à Paris, pour le 25 mars 1267, en ayant soin de tenir secret le motif de la réunion. « Quand je vins, raconte Joinville, avec les barons que le roi avait mandés, je ne trouvai personne, ni la reine, ni autre, qui pût me dire pourquoi le roi m'avait mandé. Alors deux chevaliers, qui étaient du conseil du roi, commencèrent à parler l'un à l'autre, et l'un dit : « Ne me croyez jamais si le roi ne se croise ici. » Et l'autre répondit : « Si le roi se croise, ce sera une des douloureuses journées qui fut jamais en France. Car si nous ne nous croisons, nous perdrons l'amour du roi ; et si nous nous croisons, nous perdrons celui de Dieu, parce que nous ne nous croiserons pas pour lui, mais par peur du roi. »

Louis ouvrit l'assemblée par une exhortation chaleureuse « à venger les injures faites, depuis si longtemps, au Sauveur dans la Terre-Sainte, et à recouvrer l'héritage de la chrétienté livré aux infidèles, en punition de nos péchés. » Puis il annonça qu'il avait résolu de prendre la croix, ainsi que son frère Alphonse. Cet exemple entraîna aussitôt un grand nombre de barons, de chevaliers et de gens du peuple.

Trois années furent employées à préparer cette grande expédition. Il fallait de l'argent et des hommes. L'Église promit de fournir une partie des sommes nécessaires ; on se procura le surplus au moyen d'impôts extraordinaires. Saint Louis les établit dans le Nord ;

Alphonse de Poitiers, s'occupa de les lever dans le Midi.

Ce dernier, ayant doublé le cens qui se payait alors en argent ou en nature, sans consulter les populations, il y eut des soulèvements en divers lieux. Pour les apaiser, Alphonse envoya, en Poitou, en Saintonge et en Auvergne, des commissaires spéciaux chargés de solliciter une aide volontaire. Ces officiers convoquèrent à Poitiers les barons et le peuple, et leur exposèrent que, d'après la coutume, le seigneur avait droit de doubler le cens quand il prenait la croix. Les barons répondirent à cela qu'ils « iraient par-devant le comte de Poitiers, et lui octroieraient des subsides, selon leur plaisir. » Les roturiers firent également une réponse évasive.

Alphonse, irrité de ces délais, se décida à écrire à son commissaire, Jean de Nanteuil, et aux sénéchaux de Saintonge et de Poitou, qu'ils eussent à sommer les nobles de lui faire « aide suffisante » et de fixer un terme après lequel il lèverait lui-même ces subsides. Pour entraîner le consentement des roturiers, il envoya des commissaires dans les villes qui jouissaient de privilèges municipaux, avec ordre de demander aux citoyens le libre vote des subsides, puisqu'ils refusaient de payer le double cens.

Mais la plupart des villes se montrèrent peu généreuses et excitèrent l'indignation d'Alphonse, qui écrivit au sénéchal de Saintonge, à propos d'un subside insuffisant de la ville de Saint-Jean d'Angély. « Nous nous émerveillons beaucoup que les bourgeois de Saint-Jean d'Angély n'aient offert que mille livres tournois, eux qui, depuis seize ans

et plus, ne nous ont fait ni aide, ni secours, ni taille. Cependant, comme prud'hommes, ils y sont tenus et doivent aimer et servir leur seigneur, surtout pour le cas d'expédition en Terre-Sainte. Et nous vous mandons que nous n'avons pas cette offre pour agréable, et nous pourrions en éprouver grand dommage, car nos autres bonnes villes pourraient en prendre exemple. Aussi qu'ils ne députent pas vers nous au parlement de la Pentecôte, car nous ne les entendrons pas, s'ils nous refusent des subsides. Dites-leur que notre cher seigneur et notre frère le roi de France et les autres barons ont obtenu à plusieurs reprises maint don en deniers, mainte taille et maintes aides de leurs villes, ce qui est un bien grand signe d'amour pour les seigneurs. Et s'ils ne veulent pas faire des offres raisonnables, maintenez notre droit et écrivez-nous diligemment dans la quinzaine de la Pentecôte. »

Toutes les villes ne se montrèrent pas aussi rebelles; plusieurs offrirent un don gratuit. Poitiers promit cinq cents livres; la Rochelle en octroya dix mille, à condition que l'on ne contraindrait plus les marchands à apporter leurs denrées à la halle. Quelques-unes n'accordèrent une aide qu'en stipulant formellement, par lettres-patentes, que ce n'était de leur part qu'un don gracieux; d'autres acceptèrent de payer simplement le double cens.

En Auvergne, les commissaires, maître Guillaume de la Roche et Eustache de la Mercy, rencontrèrent quelques résistances; en vain représentèrent-ils aux bourgeois que le devoir de voter un subside était d'autant plus rigoureux que le prince en personne

allait à la croisade. Il fallut qu'Alphonse lui-même adressât de vives remontrances aux habitants de Riom : « Je m'étonne, leur dit-il, que vous qui n'avez jamais été foulés ni molestés par moi, et qui vous êtes enrichis sous mon gouvernement, vous osiez refuser un subside. Vous avez promis autrefois quatre mille livres et maintenant vous refusez de les payer. Faites attention que les coutumes que vous invoquez n'ont jamais été confirmées par votre seigneur et que plusieurs lui sont préjudiciables. Si vous voulez en obtenir la confirmation, cessez de nous refuser un aide légitime. » Cette dernière considération entraîna le consentement des bourgeois de Riom, qui votèrent les subsides, moyennant la confirmation de leurs coutumes et privilèges.

L'argent ainsi trouvé, saint Louis et Alphonse s'occupèrent de réunir des hommes. Ils prirent à leur solde des mercenaires et des chevaliers. Chaque arbalétrier, pourvu d'un cheval et de son équipement, reçut cinq sous tournois de gage par jour ; sur cette somme, il devait se nourrir et subvenir à toutes ses dépenses. On lui assurait, en outre, une place sur un vaisseau, jusqu'en Palestine. Les chevaliers, armés, montés et équipés, reçurent dix sous de gage par jour, et furent également assurés d'une place pour la traversée.

Quand tout fut prêt pour le départ, le roi et l'armée se réunirent à Aigues-Mortes, d'où l'on mit à la voile, après les prières d'usage, le 4 juillet 1270.

Le plan des croisés était de se diriger d'abord sur Tunis, dont le roi avait promis à saint Louis d'embrasser la foi chrétienne, s'il était soutenu contre une

révolte de ses sujets. Après le débarquement effectué sans résistance, Pierre de Condel, aumônier du roi, lut à haute voix une proclamation par laquelle Louis prenait possession du territoire; elle commençait ainsi : « Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Louis, roi de France, son sergent. » Louis espérait que son arrivée allait déterminer la conversion du roi de Tunis; mais le prince musulman lui envoya dire qu'il viendrait lui demander le baptême à la tête de cent mille hommes, et qu'il le recevrait sur le champ de bataille. Le roi maure ajoutait qu'il avait fait arrêter tous les chrétiens qui se trouvaient dans ses États et qu'il les ferait massacrer si les chrétiens approchaient de sa capitale.

Cette trahison et ces menaces ne firent qu'exciter l'ardeur des croisés, qui demandèrent à marcher de suite sur Tunis. Mais Louis avait résolu d'attendre l'arrivée de son frère Charles d'Anjou, le nouveau roi de Sicile. Ce retard fut funeste à l'armée et au roi. Les chaleurs excessives, le manque d'eau, la mauvaise nourriture, l'inaction engendrèrent parmi les croisés des maladies contagieuses. Un des fils du roi, le légat du pape et un grand nombre de seigneurs et de gens du peuple succombèrent à la terrible maladie. Quoique atteint lui-même, Louis s'efforçait encore, malgré ses souffrances, de donner des ordres et de veiller au salut de l'armée. Enfin, comme il sentait la fièvre redoubler, il fit approcher de son lit Philippe, son fils aîné, et d'une voix mourante lui adressa ses dernières instructions.

« Beau fils, lui dit-il, la première chose que je

t'enseigne, c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu, car sans cela nul ne peut être sauvé. Aime mieux souffrir toutes sortes de tourments, plutôt que de faire un péché mortel. Aie le cœur doux et compatissant aux pauvres, aux malheureux et aux affligés, et les conforte et aide selon que tu pourras. Maintiens les bonnes coutumes de ton royaume et abats les mauvaises. Ne charge pas ton peuple d'impôts et de tailles, si ce n'est par grande nécessité. En justice, soutiens le pauvre contre le riche, le faible contre le puissant. Surtout garde les bonnes villes et les communes de ton royaume dans l'état et dans la franchise où tes devanciers les ont gardées, et tiens-les en faveur et amour. Garde-toi d'entreprendre la guerre sans grande délibération contre un prince chrétien. Sois soigneux d'avoir de bons prévôts et de bon baillis, et efforce-toi d'ôter de ton royaume tous vilains péchés. Et enfin, beau cher fils, je te donne toutes les bénédictions qu'un bon père peut donner à son fils. Et que Dieu te donne la grâce de faire toujours sa volonté, de sorte que, toi et moi, nous puissions, après cette vie mortelle, être ensemble avec lui et le louer sans fin. *Amen.* »

Ces paroles avaient épuisé les forces du saint roi; il demanda les derniers sacrements et les reçut dévotement, en récitant les versets des psaumes. Puis il invoqua les saints du paradis, et spécialement « monseigneur saint Jacques et monseigneur saint Denis, en disant : Sire Dieu, donnez-nous que nous puissions mépriser les prospérités de ce monde, de sorte que nous ne redoutions nulle adversité. » Sentant sa fin approcher, il regarda autour de lui « débonnaire-

ment, » et fit signe qu'on le couchât sur la cendre avec un cilice. Alors il mit les mains sur la poitrine et dit en levant les yeux au ciel : « Seigneur, j'entrerai dans votre demeure et je vous adorerai dans votre saint tabernacle. » A ces mots il expira. Il était trois heures du soir, le 25 août, l'an de l'Incarnation 1270.

Au même instant, on entendit, du côté du port, des cris de joie et un grand bruit de trompettes et de clairons : c'était le roi de Sicile qui débarquait. Surpris de ne trouver pour le recevoir que des visages consternés, il en demanda la cause. On lui répondit de se hâter, que le roi son frère se mourait. Il arriva trop tard, Louis venait d'expirer. Brisé par la douleur, il tomba à genoux et ne put que s'écrier : « Monseigneur ! mon frère ! »

Philippe III, surnommé le Hardi, fils aîné de saint Louis et son successeur, conclut un traité avantageux avec les Maures et ramena en France les débris de l'armée et le corps de son père. Ce triste retour fut marqué par de nouveaux désastres : le comte de Nevers, frère du nouveau roi, sa sœur Isabelle, son beau-frère Thibaut de Navarre et sa femme, Isabelle d'Aragon, succombèrent en route, à la suite des fatigues de la croisade, en sorte que Philippe III arriva à Paris, précédé de cinq cercueils de princes et de princesses de sa famille. Ce ne fut pas tout : quelques jours après, Alphonse de Poitiers et sa femme, Jeanne de Toulouse, moururent également des suites de leur voyage (1271).

Ces malheurs profitèrent cependant au domaine royal, qui s'augmenta de la plupart de ces successions. Le comte de Nevers légua à la couronne le Valois et

ses terres d'Auvergne; Alphonse de Poitiers et Jeanne de Toulouse lui laissèrent le Poitou, l'Auvergne, la Saintonge, les comtés de Toulouse et d'Alby, le Quercy, l'Agenois et le comtat Venaissin. Henri le Gros, fils de Thibaut, qui mourut peu après, lui assura la possession du comté de Champagne et du royaume de Navarre.

Malgré ces acquisitions, le règne de Philippe III se consuma dans des guerres sans éclat contre le comté de Foix, la Navarre, la Castille et l'Aragon (1272-1282). Cette dernière expédition fut entreprise pour venger le massacre des Français en Sicile, accompli à l'instigation de Pierre III d'Aragon.

Le pape Urbain IV avait offert la couronne de Sicile au frère de saint Louis, Charles d'Anjou. Mais ce prince, par sa mauvaise administration, n'avait pas tardé à mécontenter ses nouveaux sujets. Ceux-ci tournaient leurs regards vers le roi d'Aragon, Pierre III, dont la cour servait de refuge à tous les proscrits siciliens. Parmi eux se trouvait un seigneur calabrais, Jean de Procida, qui parcourut, sous un déguisement, l'Italie, l'Espagne et la Grèce, suscitant partout des ennemis au malheureux Charles d'Anjou. Il engagea Pierre d'Aragon à accepter le trône de Sicile. Ce prince se laissa persuader et équipa une flotte, sous prétexte d'aller combattre les Sarrasins.

Cependant les conjurés s'étaient réunis à Palerme, d'où devait partir le signal du soulèvement. Il fut donné le 30 mars 1282. A l'heure des vêpres, la ville retentit tout à coup des sons lugubres du tocsin; de toutes parts fut poussé le cri : « Mort aux Français ! » En quelques instants les Français furent massacrés

jusqu'au dernier, sans distinction d'âge et de sexe. On assure qu'il périt ainsi plus de huit mille personnes.

A la nouvelle de ce massacre, Charles d'Anjou, alors absent, se mit en route pour Messine, à la tête d'une nombreuse armée. Mais il était trop tard; Pierre d'Aragon venait de débarquer à Trapani, et de se faire couronner roi de Sicile. Le pape lança contre les meurtriers les foudres de l'Église, excommunia Pierre d'Aragon, et donna son royaume espagnol à Charles de Valois, second fils du roi de France.

Philippe le Hardi fut aussi malheureux en Espagne que Charles d'Anjou l'était en Sicile. A peine eut-il franchi les Pyrénées, pour aller conquérir à son fils la couronne que lui donnait le pape, que son armée fut décimée par la fièvre. Obligé de battre en retraite, il put à peine regagner Perpignan, où il fut lui-même atteint par la contagion. Tous les secours furent impuissants, et il rendit le dernier soupir, le 5 octobre 1285, après un règne de quinze ans, sans éclat et sans grandeur.

LIVRE SEPTIÈME

TRANSFORMATION DE LA ROYAUTÉ

Philippe le Bel et ses fils

1285-1328

Le XIVe siècle marque dans notre histoire le point de départ d'une révolution sociale; il forme la ligne de démarcation entre la société du moyen âge et la société moderne. Tous les éléments du passé, les idées, les mœurs, les institutions, sont battus en brèche au nom de principes nouveaux. Une classe spéciale d'hommes se forme pour soutenir cette lutte : on les appelait alors *chevaliers ès lois;* nous les nommons aujourd'hui *légistes.*

Ces hommes, pour la plupart sortis de la roture, osent s'attaquer à la fois à l'aristocratie, dont ils combattent les privilèges; à la bourgeoisie, dont ils contestent les franchises; à l'Église, dont ils condamnent les principes de gouvernement. Ils deviennent les ministres de la royauté, la transforment peu à peu, et préparent ainsi l'avénement de la société moderne.

Mais cette œuvre ne s'accomplit point en un jour; elle exigea des luttes longues et acharnées; elle amena des représailles terribles, qui coûtèrent la vie à beaucoup de ces apôtres d'un ordre social nouveau. Ce livre va retracer le premier acte de ce drame, et faire revivre un instant ces acteurs aujourd'hui muets.

CHAPITRE PREMIER *

DÉCADENCE DE LA FÉODALITÉ JUDICIAIRE

Les Légistes.

1285-1314

I

1285-1303

Renaissance du droit romain. — Ses principes. — Épisode de Pierre de la Brosse. — Portrait de Philippe le Bel ; caractère de son règne. — Les légistes. — Enguerrand de Marigny. — Lutte des légistes contre la société féodale. — Caractère fiscal de la royauté. — Résistances aristocratiques et populaires.

D'après une tradition, un professeur de grammaire de l'Université de Bologne découvrit, au XIIe siècle, dans la bibliothèque de cette ville, un manuscrit contenant l'ensemble du droit romain. Frappé de la logique profonde et du merveilleux enchaînement des idées qui en faisaient le fond, il abandonna aussitôt l'enseignement de la grammaire pour celui

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :

GUILLELMI DE NANGIACO, *Chronicon* ab a. C. 1285-1340.

NICOLAI TRIVETTI, *Chronicon* ab a. C. 1285-1307.

SIMONIS COMITIS MONTISFORTIS, *Chronicon*.

PAULUS ÆMILIUS VERONENSIS, *De Rebus gestis francorum, à Pharamundo usque ad Carolum VIII* et a. C 1488.

du droit. Telle aurait été l'origine de la renaissance du droit romain au moyen âge.

Si l'on en croit d'autres traditions, l'unique manuscrit des Pandectes fut découvert à Amalphi par les Pisans, qui prirent cette ville d'assaut en 1135. Mais ce second récit paraît aussi peu vraisemblable que le premier. Quoi qu'il en soit, saint Bernard se plaignait déjà de son temps que, dans le palais du Pape, on étudiât plus les lois de Justinien que celles du Seigneur. En effet, dès cette époque, le droit romain, abandonné depuis les invasions barbares, reprend tout à coup un nouvel éclat. Un grand centre d'enseignement se forme à Bologne, et bientôt la France elle-même possède des écoles à Paris, à Orléans, à Montpellier. Une foule de disciples accourent de toutes les parties de l'Europe, pour puiser à cette source retrouvée la science des Pandectes, du Code, des Institutes, des Novelles, seuls monuments échappés à la ruine de la législation romaine.

A vrai dire, le droit romain s'était conservé obscurément à travers le moyen âge; il complétait parfois les coutumes, principalement dans les villes du Midi, où la tradition municipale s'était plus spécialement maintenue. Pendant longtemps, le clergé avait cherché dans cette législation une protection que les coutumes des barbares ne lui assuraient point encore. Ce ne fut que plus tard, lorsque la société

Godefroy de Paris, *Chronique métrique de Philippe le Bel.* 1300 à 1316.

Jean Villani, *Istorie Fiorentine.*

Cartulaire de l'abbé de Camps.

Les grandes chroniques de Saint-Denis.

féodale eut été complétement constituée, qu'il y renonça définitivement. Aussi, quand les écoles de droit, fermées depuis des siècles, se rouvrirent tout à coup et se peuplèrent d'étudiants, une vive opposition se manifesta parmi le clergé, la noblesse et le peuple, qui voyaient dans ces hommes nouveaux, armés de formules depuis longtemps oubliées, les perturbateurs d'une société établie sur d'autres traditions et sur d'autres principes.

C'était, en effet, une révolution sociale qui se préparait dans ces écoles, où l'on substituait à la formule chrétienne du moyen âge : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*, « la loi se fait par le consentement du peuple et la sanction du roi, » la formule césarienne : *Quod principi placuit, legis habet vigorem*, « ce qui plaît au prince a force de loi. » Pendant longtemps, ces tendances nouvelles demeurèrent latentes, sans oser franchir le seuil des écoles où de fervents disciples se préparaient, par la discussion des textes, à la domination de la société. Sous saint Louis, elles étaient encore contenues ; elles éclatèrent tout à coup sous son petit-fils, Philippe le Bel.

Ce prince, d'un caractère à la fois très-ferme et très-froid, nous apparaît comme la personnification de la royauté moderne, telle que la rêvaient les légistes. On ne trouve plus en lui le génie guerrier de Louis VI et de Philippe-Auguste, ni la haute moralité chrétienne du gouvernement de saint Louis. Sous son règne, c'est moins par la force et par l'ascendant moral que par des textes de lois que la royauté va étendre son pouvoir. Les « chevaliers ès

lois, » dont Philippe s'entoura, furent les principaux instruments de cette œuvre de destruction froide et systématique.

« Ces hommes, dit Michelet, furent, sous les petits-fils de saint Louis, les tyrans de la France. Ces *chevaliers en droit*, ces âmes de plomb et de fer, les Pierre Flotte, les Nogaret, les Marigny, procédèrent avec une horrible froideur dans leur imitation servile du droit romain et de la fiscalité impériale. Les Pandectes étaient leur Bible, leur Évangile. Rien ne les troublait, dès qu'ils pouvaient répondre à tort ou à droit : *Scriptum est*. Avec des textes, des citations, des falsifications, ils démolirent le moyen âge, pontificat, féodalité, chevalerie, bourgeoisie. Ces cruels démolisseurs organisent la centralisation monarchique. Ils jettent dans les provinces des baillis, des sénéchaux, des prévôts, des procureurs du roi, des maîtres et peseurs de monnaie. Les forêts sont envahies par les gruiers royaux. Tous ces gens vont chicaner, décourager, détruire les juridictions féodales. Au centre de cette vaste toile d'araignée, siège le conseil des légistes, sous le nom de Parlement. Là, tout viendra peu à peu se perdre, s'amortir sous l'autorité royale. »

Mais ce n'était pas sans danger pour eux-mêmes que ces hommes nouveaux entreprenaient ainsi de renverser tous les droits existants, toutes les situations acquises. Un grand exemple de réaction avait marqué la fin du dernier règne, et pouvait faire prévoir aux législateurs de l'avenir le sort qui les attendait, s'ils ne triomphaient pas.

Philippe le Hardi avait épousé en secondes noces,

en l'année 1274, la fille du duc de Brabant, la princesse Marie. « La reine, racontent les chroniques de Saint-Denis, était belle et sage, et pleine de bonnes mœurs; le roi la tenait en grand amour. Comme de jour en jour elle croissait en la grâce et la tendresse du roi, Pierre de La Brosse, chambellan du roi, que chacun honorait par dessus tous, à cause de la grande familiarité qu'il avait auprès de son seigneur, commença, dit-on, à s'affliger fort de l'amour du roi pour la reine. Il craignit qu'elle ne lui enlevât la faveur royale, et dès lors il chercha de jour en jour comment il pourrait la perdre dans l'esprit du roi.

« Ce Pierre de La Brosse, quand pour la première fois il vint à la cour, était barbier chirurgien de saint Louis, père du roi Philippe; ce n'était d'abord qu'un pauvre homme de Touraine. Après la mort de saint Louis, il devint chambellan de Philippe, qui l'aima tant, eut tant de confiance en lui et l'éleva si haut en honneurs, que tous les barons, prélats et chevaliers du royaume lui témoignaient le plus humble respect et lui apportaient souvent de riches présents. Les grands le craignaient fort, assurés que tout ce qu'il voulait du roi, il l'obtenait toujours; mais ils éprouvaient en secret beaucoup de dégoût et d'indignation de lui voir exercer tant d'empire sur le roi et le royaume. A l'aide de cette puissance, Pierre avait obtenu qu'un frère de sa femme, maître Pierre de Benais, fût promu à l'évêché de Bayeux; il mariait ses fils et ses filles au gré de son caprice, et satisfaisait tous ses désirs. » Un autre chroniqueur raconte que Pierre de La Brosse « était de tous les conseils du roi, à toutes les heures qu'il voulait, et, quand les barons avaient

le roi conseillé, s'il ne semblait bon à celui Pierron, le conseil mie n'était tenu. »

Le plus puissant des seigueurs, Robert de France, comte d'Artois, décidé à perdre le favori, le signala au roi comme un traître. Un événement inattendu vint servir fort à propos de fondement à cette accusation.

Le roi Philippe avait eu quatre fils de son premier mariage. « Or, en l'an de grâce 1276, raconte le chroniqueur contemporain, Louis, le premier fils du roi Philippe, mourut empoisonné, comme aucuns le soupçonnèrent ; le roi le soupçonna aussi, et confia ses doutes à Pierre de La Brosse, lequel répandit clandestinement le bruit que la reine avait fait le crime, et autant en ferait, si elle pouvait, aux autres enfants du premier lit, afin que la couronne vînt aux enfants de son corps. La cour de France fut tout émue ; le roi était moult pensif et en peine. Lors lui fut dit qu'à Nivelles était une béguine qui savait les choses passées et futures. « Pardieu, dit le « roi, aucun trouvera-t-on qui nous donnera nou-« velles du fait. » Et il envoya des messagers pour s'enquérir de la vérité auprès de la béguine. Celle-ci se contenta de répondre : « Reportez au roi, notre « sire, qu'il ne croie pas les mauvaises paroles qu'on « lui dit contre sa femme, car elle est bonne et loyale « envers lui et envers tous les siens. » Le roi, informé de cette réponse, pensa donc qu'il y en avait d'autres en sa cour qui ne lui étaient pas loyaux, mais il n'en fit pas semblant en sa manière ni en sa contenance. »

Cette affaire commença à ébranler le crédit de Pierre de La Brosse ; les seigneurs, particulièrement

le comte d'Artois et le duc Jean de Brabant, frère de la reine, ne négligèrent rien pour précipiter le dénoûment. « Enfin, dit Guillaume de Nangis, au printemps de 1278, il advint qu'un messager qui portait des lettres, tomba malade en une abbaye sur son chemin. Voyant qu'il allait mourir, il appela les moines de l'abbaye et leur fit promettre qu'ils ne bailleraient les lettres à aucun, sinon au roi de France. Quand le messager fut mort, un moine, par le congé de son abbé, porta les lettres au roi à Melun. Le roi reçut le moine joyeusement et lui fit bonne chère, puis entra en une chambre avec certains barons de ses amis. Il fit ouvrir la boîte et regarder de quel scel elle était scellée, et trouva-t-on que c'était le scel de Pierre de La Brosse. Mais, quant au contenu des lettres, nul ne le connut jamais, fors les privés conseillers du roi, lesquels, dit-on, s'émerveillèrent fort de ce qu'ils y lurent.

« Le roi, aussitôt, partit de Melun et alla au château du bois de Vincennes : Pierre de La Brosse y fut mandé, puis on le prit et on le mit en une forte tour bien défendable. L'évêque de Bayeux, dès qu'il sut la prise de son parent Pierre, s'enfuit au plus vite pour se mettre sous la garde du Pape de Rome. Après, il ne tarda guère que Pierre de La Brosse ne fût mis à mal, plusieurs des barons de France étant mandés pour voir et ouïr son jugement, et pourquoi et comment il avait desservi. Pierre de La Brosse fut livré au bourreau un matin, au soleil levant, laquelle chose fut moult plaisante aux barons de France. Le duc de Bourgogne, le duc de Brabant et le comte d'Artois, qui seuls l'avaient jugé, et plusieurs autres seigneurs,

conduisirent ledit Pierre au gibet. Le commun peuple de Paris s'émut de toutes parts, et coururent hommes et femmes après ; car ils ne pouvaient croire que homme de si grand état fût dévalé si bas. Le bourreau lui mit la corde au cou, et lui demanda s'il voulait rien dire : il répondit que non ; alors, le bourreau ôta l'échelle et le laissa aller. »

La réaction féodale qui jugea et condamna Pierre de La Brosse, sans l'intervention du Parlement, poursuivit également toutes les créatures dont le favori avait rempli la cour, et qui, selon l'expression du chroniqueur, « furent boutées hors du service, sans que nul demeurât. »

On comprend sans peine l'impression que devait produire ce redoutable exemple de la résistance aristocratique sur les nouveaux conseillers de Philipe le Bel, ces chevaliers ès lois, comme Pierre de La Brosse, sortis de la roture, comme lui représentants d'une révolution sociale. Leur crainte n'était que trop justifiée, car plusieurs d'entre eux, après avoir partagé l'élévation de Pierre de La Brosse, devaient avoir le même sort.

Parmi ces conseillers, l'histoire cite Pierre d'Issy, Guillaume de Plasian, le chancelier Pierre Flotte, Raoul de Presle, Guillaume Nogaret, d'abord professeur de droit à Montpellier, puis juge-mage à Nîmes ; et, au-dessus de tous, le célèbre Enguerrand de Marigny, qui fut chambellan, trésorier du roi, capitaine de la Tour du Louvre, et que les actes du temps appellent « coadjuteur et gouverneur de tout le royaume de France. » On le regardait, selon un contemporain, « comme un second roi et tout se fai-

sait à sa volonté. » Son pouvoir était si grand qu'il osa faire placer sa statue au palais de justice, à côté de celle du roi. « C'était, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, un homme gracieux, cauteleux, savant et rusé, qui avait beaucoup d'influence et d'autorité, et qui fut le premier et le principal conseiller de Philippe le Bel, dont il dirigea tout le gouvernement, comme un autre maire du palais. »

Une circonstance imprévue mit pour la première fois en présence Enguerrand de Marigny et Charles de Valois, frère du roi et le plus haut représentant des prétentions féodales. On put voir dans ce fait, sinon la cause, du moins le point de départ de cette longue rivalité qui devait se dénouer d'une façon si tragique au gibet de Montfaucon.

On était au commencement du XIVe siècle ; deux nobles familles normandes, les d'Harcourt et les Tancarville, avaient un procès au sujet de la propriété d'un moulin situé près de l'antique cité de Villebonne. Le sire d'Harcourt, ayant un jour rencontré son adversaire, tira l'épée, et, sans provocation, lui creva l'œil. Marigny, ami de Tancarville, se déclara pour ce dernier ; au contraire, le comte Charles de Valois prit parti pour le sire d'Harcourt. Le procès se déroula devant Philippe le Bel, qui se prononça pour la partie de Marigny, malgré la haute intervention de son frère.

« Quelques temps après, quand le chambellan de Tancarville fut guéri, raconte la chronique de Normandie, il alla vers le roi et appela en duel, par gage de bataille, le sire d'Harcourt. Monseigneur Charles de Valois, le frère du roi, aimait moult ledit sire

d'Harcourt, et se porta caution pour lui. Alors, vint en cour messire Enguerrand de Marigny, grand conseiller du roi, qui dit que le sire d'Harcourt avait fait trahison. Monseigneur Charles dit que non ; messire Enguerrand de Marigny le démentit, dont après le paya bien cher, comme on verra. La bataille fut adjugée, et vint le sire d'Harcourt au champ, avec armes fleurdelisées, et se combattirent ces deux barons très-fièrement. Le roi d'Angleterre et le roi de Navarre, qui là étaient présents, prièrent au roi de France que la bataille cessât et que dommage serait si deux vaillants hommes comme ils étaient s'entretuaient. Donc fut crié *Ho !* de par le roi de France, et furent tous deux faits contents, et, par lesdits rois, fut la paix faite entre eux. »

L'issue de cette affaire montra clairement que l'influence du comte de Valois avait été effacée par celle d'Enguerrand de Marigny, et que la faveur de ce dernier serait désormais toute-puissante. Aussi, le frère du roi lui voua-t-il dès lors une haine implacable, dont les terribles effets devaient remplir ce règne et le suivant.

Tout contribuait d'ailleurs à amasser contre Marigny les colères de l'aristocratie féodale. En l'année 1306, il fut chargé de présider, à Rouen, la cour de l'Échiquier de Normandie, que Philippe le Bel venait de rétablir. De grands seigneurs, comme le comte de Saint-Pol et l'évêque de Narbonne, aspiraient à cette haute distinction ; mais ils furent supplantés par le parvenu, et obligés d'assister, sous ses ordres, à la session de la cour ; ils en conservèrent un profond ressentiment.

L'Échiquier de Normandie formait un des rouages de ce mécanisme puissant au moyen duquel les légistes espéraient briser les résistances féodales. Mais ce gouvernement nouveau avait besoin d'une multitude d'agents, d'une véritable armée judiciaire et administrative. Une organisation aussi compliquée exigeait des sommes énormes. Tandis que, dans la société féodale, le seigneur payait ses serviteurs en terres, ou en produits de la terre, et que tous, grands et petits avaient place à sa table, l'immense machine créée par les légistes sur le modèle de l'administration romaine ne pouvait se mettre en mouvement qu'à force d'argent. Dès lors, la fiscalité se développe, et avec elle les murmures du peuple, les révoltes et par conséquent la création de nouveaux tribunaux pour les réprimer.

Guillaume de Nangis raconte qu'en 1292 le gouvernement avait établi une taille si oppressive, qu'on lui donna le nom de maltôte, *mal levée*. A l'occasion de cet impôt, le peuple de Rouen s'était révolté, avait détruit la maison du collecteur, semé dans les rues les deniers du fisc et assiégé dans le château les officiers de l'Échiquier. Quelques jours après, le maire et les plus riches hommes de la ville parvinrent à apaiser le soulèvement ; la plupart des mutins furent pendus, et beaucoup d'autres jetés en prison. Les villes de Carcassonne, Limoux, Narbonne, Lodève, Toulouse et Bordeaux s'insurgèrent également contre l'autorité du roi et chassèrent les officiers du fisc. Là encore, il fallut recourir à la force pour faire rentrer l'impôt.

Peu après, éclata, à Paris même, un soulèvement

populaire. Les bourgeois prétendaient que les loyers de leurs maisons devaient être payés en bonne et forte monnaie, et non, ainsi que le voulait une ordonnance, avec la monnaie affaiblie du trésor royal. Un riche bourgeois, Etienne Barbette, était soupçonné d'avoir provoqué cette falsification. Irrités contre lui, les foulons, tisserands, taverniers, et grand nombre d'autres ouvriers des métiers de Paris, se portèrent à une maison de plaisance qu'il possédait dans la vieille rue du Temple, y mirent le feu et la détruisirent de fond en comble. Ils allèrent ensuite à un bel hôtel qu'Etienne Barbette avait dans la rue Saint-Martin, et le saccagèrent également, défoncèrent les tonneaux et jetèrent les meubles les plus précieux par les croisées. Alors, surexcités par les vins qu'ils avaient bus, ils se rendirent au Temple où se trouvait Philippe le Bel, pénétrèrent dans les avenues et répandirent dans la boue les viandes qu'on lui apportait de son palais.

Le prévôt de Paris et les barons ne les calmèrent qu'à grand'peine. Mais Philippe ne se tint pas pour satisfait de cette soumission tardive ; il en fit emprisonner un certain nombre, qu'il livra à ses légistes avec ordre d'instruire rapidement leur procès. « Ensuite, ajoutent les grandes chroniques de Saint-Denis, en la vigile de l'Épiphanie, par le commandement du roi, espécialement pour sa viande qu'ils lui avaient espandue et jetée en la boue, et pour le fait dudit Estienne, vingt-huit hommes furent pendus aux quatre entrées de Paris ; c'est à savoir : à l'orme par devers Saint-Denis furent sept pendus, et sept devant la porte Saint-Antoine, et six à l'entrée de-

vers le Roule, vers les Quinze-Vingts aveugles, et huit en la partie de Notre-Dame des Champs. Laquelle chose envers le menu peuple de Paris chut en grande douleur. »

La manière dont s'opérait le recouvrement soulevait autant de protestations que la falsification des monnaies et l'impôt lui-même. Ce gouvernement de gens de lois, toujours à court d'argent, s'était adressé pour s'en procurer, à deux riches marchands florentins, établis en France, Mouche Gui et Biche Gui. Comme garantie, il leur avait délégué le droit de percevoir le montant des tailles et autres impôts dans plusieurs provinces du royaume. Un pareil expédient entraînait pour les contribuables, les abus les plus criants ; mais le gouvernement, à une époque où le crédit public n'existait pas, y trouvait de grands avantages.

L'assiette des contributions n'était pas moins arbitraire; aussi occasionnait-elle d'incessantes réclamations. « Ceux qui auront cent livres tournois en fonds de terre, dit une ordonnance de 1302, payeront vingt livres tournois de subvention par chacune cent livres, et de plus en plus, suivant la proportion. Ceux qui auront la valeur de cinq cent livres tournois en meubles, payeront vingt-cinq livres tournois pour chacune des cinq cent livres, et ainsi pour tout ce qui excédera, suivant la même proportion. »

Les conseillers de Philippe le Bel, comprenant ce qu'un pareil impôt avait d'inusité, enjoignirent aux agents royaux de procéder par « douces paroles ; » de ne rien négliger pour éviter « une

esclandre et commotion du petit peuple ; » de n'employer, s'il fallait en venir à des mesures de rigueur, « que sergents débonnaires et traitables ; » et l'instruction ajoutait : « Contre la volonté des barons, ne faites pas ces finances en leurs terres, et cette ordonnance tenez secrète, mêmement l'article de la terre des barons, car il nous serait trop grand dommage s'ils le savaient. Et en toutes les bonnes manières que vous pourrez, les menez à ce que ils le veulent souffrir, et les noms de ceux que vous y trouverez contraires, nous rescrivez hâtivement, afin que nous mettions conseil de les ramener, et les menez et traitez par belles paroles, et si courtoisement que esclandre n'en puisse venir. »

L'ordonnance de 1302 laissait les roturiers en dehors de l'impôt, mais l'année suivante ils y furent personnellement astreints par lettres patentes spéciales. Enfin, six mois après, le 9 octobre 1303, il fut enjoint aux archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, de fournir, pour chaque cinq cents livres de terres, » un gentilhomme bien armé et monté à cheval, et revêtu de couvertures de fer et de couvertures pourpoints. » Les roturiers devaient fournir, pour chaque cent feux, six sergents de pied, dont deux arbalétriers.

Ces impôts nouveaux et ces contributions militaires avaient pour but de couvrir les dépenses d'une guerre récemment entreprise contre l'Angleterre et la Flandre.

II

1292-1314

Origines de la guerre avec l'Angleterre et la Flandre. — Coalition féodale contre la royauté de Philippe le Bel. — Bataille de Courtrai. — Les Légistes en Flandre. — Enguerrand de Marigny et le comte Louis de Nevers. — Une réunion des États généraux. — Dilapidations et forfaiture d'Enguerrand de Marigny.

Vers l'année 1292, un pilote normand fut tué par des matelots anglais, à la suite d'une rixe, dans le port de Bayonne. Ses camarades le vengèrent en s'emparant d'un vaisseau ennemi et en pendant le pilote au grand mât avec un chien à ses côtés. Ce fait isolé devint le signal des plus sanglantes représailles entre les marins des ports français et anglais du continent.

Dès la fin de novembre de l'année suivante, Philippe, qui comptait bien tirer parti de cet incident, envoya au roi d'Angleterre, Édouard Ier, son vassal, une citation qui se terminait ainsi : « C'est pourquoi nous vous mandons et ordonnons péremptoirement, sous les peines que vous avez pu et pourrez encourir, que vous ayez à comparaître devant nous à Paris, le vingtième jour après le Nativité de Notre-Seigneur, afin de répondre sur tous ces forfaits et sur toute autre chose que nous jugerons convenable de proposer contre vous, pour ensuite obéir au droit, entendre ce qui sera juste et vous y soumettre ; vous signifiant de plus par ces présentes, que, soit que vous comparaissiez ou non auxdits lieu et jour, nous procéderons néanmoins comme nous le devons, nonobstant votre absence. » Cette citation, publiée au

nom du roi par le sénéchal de Périgord, fut affichée aux portes de Libourne, qui relevait de la domination anglaise.

Édouard, qui ne se souciait pas de soutenir la guerre, offrit à Philippe d'épouser sa sœur Marguerite et d'assurer le duché d'Aquitaine aux enfants qui naîtraient de ce mariage, en ne laissant que l'Angleterre aux enfants de son premier lit. En même temps, pour témoigner de ses bonnes intentions, il ouvrit à son suzerain les portes de Bordeaux, d'Agen, de Bayonne et de ses autres villes de Gascogne.

Dès que Philippe se vit en possession de ces places fortes, il réunit son parlement et, sans plus tarder, fit solennellement déclarer Édouard contumace, pour ne pas s'être présenté au jour désigné. Furieux à cette nouvelle, celui-ci fit signifier à Philippe, par des hérauts d'armes « qu'il renonçait à son allégeance et n'entendait plus être son homme, puisque les conditions de la paix jurée entre leurs ancêtres avaient été violées. » Dès lors, on se prépara, de part et d'autre, à une guerre sans merci.

Édouard n'avait pas besoin de chercher un prétexte pour susciter partout des ennemis à Philippe le Bel. La voie nouvelle dans laquelle s'engageait la royauté française avait exaspéré toute la société féodale, menacée à la fois dans son principe et dans son organisation. Aussi, la plupart des seigneurs et des souverains de l'Europe entrèrent-ils dans la ligue formée par le prince anglais. C'était Jean II, duc de Brabant, le comte de Bar, le comte de Gueldre, le duc Jean de Bretagne et le comte

Gui de Flandre : ces deux derniers, vassaux immédiats de la couronne de France. L'empereur d'Allemagne, roi des Romains, Adolphe de Nassau, promit de se mettre à la tête de la coalition.

Passant des promesses aux actes, « Adolphe assembla les barons d'Allemagne à Aix-la-Chapelle, et leur remontra que le roi de France retenait une grande partie de l'Empire, laquelle chose il ne fallait souffrir. Aussitôt, ils élurent deux chevaliers et leur baillèrent des lettres au nom d'Adolphe, roi des Romains, et les envoyèrent devers le roi de France, à Corbeil, lesquelles lettres étaient en cette forme : « Adolphe, par la grâce de Dieu, roi des Romains, toujours accroissant à très-grand et puissant Philippe de France. Comme par vous les possessions, les droits et les juridictions des terres de notre empire, par empêchement non convenable, sont détenus depuis moult longtemps et follement forfaits en divers lieux, nous vous signifions par ces présentes lettres que nous ordonnerons à aller contre vous à toute notre puissance en poursuivant si grande injure, laquelle nous ne voulons plus endurer. Donné à Bruges, la veille des kalendes de novembre 1294. »

« Quand le roi de France eut reçu ces lettres, ajoutent les Chroniques de Saint-Denis, il manda son conseil par grande délibération, et bailla aux envoyés réponse qu'ils reportèrent à leur seigneur. Adolphe brisa le scel de la lettre du roi Philippe, laquelle était moult grande, et, quand elle fut ouverte, il n'y trouva rien d'écrit que ces deux mots : *Trop allemand !* » Cette impertinente réponse allait sans doute décider l'empereur d'Allemagne à engager

les hostilités, lorsque un coup d'audace inattendue faillit jeter le trouble dans la ligue féodale.

Le comte de Flandre, Gui de Dampierre, le plus puissant des seigneurs confédérés, avait fiancé une de ses filles au prince Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, et se disposait à l'envoyer outre-mer, avec les deux cent mille livres qui formaient sa dot. Philippe le Bel, parrain de la jeune princesse, dissimula le courroux que lui inspirait cette alliance, et fit dire au comte qu'il se regarderait comme offensé si sa filleule ne prenait pas congé de lui avant de se rendre dans l'île où elle devait régner. Le comte de Flandre n'osa se refuser à ce désir et vint à Paris avec sa fille : Philippe les fit emprisonner tous deux dans la tour du Louvre, et les confia à la garde d'Enguerrand de Marigny, le grand exécuteur de ses hautes œuvres. Mais, content de tenir la fille comme otage, il crut pouvoir sans danger rendre peu après la liberté au père.

Mal lui en prit. A peine rentré dans ses États, le comte de Flandre convoqua, à Grammont, un parlement de ses vassaux ; les ambassadeurs d'Édouard d'Angleterre, d'Adolphe de Nassau, un grand nombre de princes belges et lorrains y assistaient. Le comte exposa devant cette imposante représentation de la société féodale l'arrestation perfide et la captivité arbitraire de sa fille, dont il fit retomber l'odieux sur les légistes. Tous les assistants protestèrent énergiquement, et la coalition, un moment ébranlée, se reforma plus puissante.

Mais Philippe le Bel, au moyen des subsides énormes extorqués à ses sujets, et des négociations

habilement conduites par ses ministres, parvint à semer la division dans les rangs de la ligue. Il fit si bien qu'il en détacha les seigneurs les plus puissants; le comte de Flandre demeura seul avec le duc de Brabant et le margrave de Juliers pour soutenir tout le poids de la guerre. Les communes de Flandre, elles-mêmes, secrètement travaillées par l'or et les promesses de Philippe, qui se présentait à elles comme le défenseur de leurs franchises menacées, abandonnèrent la cause de leur seigneur. Gui de Dampierre désespéré, s'enferma dans Bruges, confia la défense de Lille à son fils aîné, Robert de Béthune, celle de Courtrai à son second fils, Jean de Namur, et celle de Gand au duc de Brabant, son neveu.

Philippe le Bel marcha sur la Flandre à la tête de dix mille chevaliers et d'une multitude de gens de pied. Il rencontra les Flamands devant Furnes et les défit complétement (1297). Des négociations s'ouvrirent. Philippe promit au comte de Flandre de lui rendre ses domaines et prérogatives, s'il se livrait à discrétion avec sa famille. Mais à peine l'eut-il de nouveau en sa possession qu'il le fit jeter en prison et déclara la Flandre réunie à la couronne. Le malheureux comte n'eut pas même la consolation suprême de retrouver sa fille dans la tour du Louvre : elle était morte captive à la fleur de son âge.

Philippe le Bel ne considérait l'opulente province de Flandre que comme une proie facile à exploiter. Il y envoya aussitôt ses légistes avec ordre d'en tirer, par arrêts et ordonnances, le plus d'argent possible. Poussés à bout par ces exactions, qui violaient leurs franchises séculaires, les gens de Flandre, bourgeois

et artisans, se soulevèrent et massacrèrent les envoyés du roi.

Après une pareille révolte, ils n'avaient plus à attendre de merci et s'apprêtèrent à la résistance. A la suite de Gui de Namur, un des fils de leur comte prisonnier, ils s'avancèrent jusqu'à Courtrai, où ils rencontrèrent l'armée du roi. « Souhaitant et pensant mourir pour la justice, la liberté et la franchise de leur pays, ils confessèrent leurs péchés; mais, au moment de communier, au lieu de recevoir le corps de Notre-Seigneur, ils s'inclinèrent tous, prirent un peu de terre et la portèrent à leur bouche, annonçant ainsi en silence qu'ils affranchiraient cette terre natale ou chercheraient tous un asile dans son sein; ensuite, portant avec eux des reliques de saints, et, à glaives, à lances, à épées, à broches de fer et à grands épieux très-acérés, âprement et épaissement ordonnés, ils vinrent au champ et rangèrent leurs batailles dans la plaine (1302). »

En face se développait la longue ligne de l'armée française : elle comptait sept mille cinq cents hommes d'armes, dix mille archers et trente mille fantassins levés parmi les milices communales. Ces derniers engagèrent l'action ; mais les chevaliers, ne voulant pas leur laisser l'honneur d'une victoire qu'ils croyaient facile, s'élancèrent au galop sur les Flamands. Ils se précipitèrent ainsi, sans l'apercevoir, dans le canal de la Lys, qui séparait les deux armées. Ce fut le commencement de la déroute.

« A l'aspect de leur ruine et de leur chute si prompte, raconte la Chronique de Saint-Denis, le noble comte d'Artois, qui oncques n'avait accoutumé de fuir, avec

sa compagnie de forts et vaillants gentilshommes, se plongea aussi au milieu des Flamands comme un lion enragé; mais, pour la grande multitude de lances que les Flamands tenaient serrées les unes contre les autres ne put le gentil comte Robert trèsforer ni transpercer leurs batailles. Alors ceux de Bruges, comme s'ils fussent changés et mués en tigres, n'épargnèrent nulle âme, ni grand ni petit ; mais de leurs lances aiguës et bien ferrées, ils faisaient trébucher et choir chevalier après chevalier et les tuaient à terre. Ceux dont les armures émoussaient la pointe des épieux, ils les assommaient à grands coups de maillets de fer ou de plomb. Et le comte Robert d'Artois, quoiqu'il fût navré de trente blessures ou plus, toutefois combattait-il vaillamment et vigoureusement, préférant gésir mort avec les nobles hommes qu'il voyait devant lui mourir, que de se rendre à ce vil et vilain peuple et d'en être mis à rançon. Et ainsi il arriva. Dieu! quelle douleur d'être de telle sorte abattus, détranchés et tués par les mains des vilains. »

La bataille de Courtrai ouvre, pour la noblesse féodale, l'ère de la décadence militaire. Heureusement celle de Mons-en-Puelle, qui eut lieu deux ans après, en atténua les conséquences et permit à Philippe le Bel de conclure une paix avantageuse, dont la clause principale fut la cession à la couronne d'une partie de la Flandre.

La période des luttes à main armée est dès lors terminée ; celle des négociations habiles, des machinations déloyales va s'ouvrir : les légistes, un moment relégués au second plan, reparaissent au premier. Le plus célèbre de tous, Enguerrand de

Marigny, fut envoyé à Tournai avec des pouvoirs extraordinaires, pour organiser l'administration de la nouvelle conquête. « Il était, dit un contemporain flamand, comme le roi en personne, celui-ci lui ayant délégué sa toute-puissance. » Les échevins de la ville vinrent à sa rencontre; il s'avançait lui-même précédé de sergents d'armes, avec l'appareil d'un roi ou d'un prince du sang. Deux autres légistes fameux, Guillaume de Nogaret et Raoul de Presles, marchaient à ses côtés. Le plan de ces chevaliers ès lois était habile : il consistait à semer la division entre le nouveau comte de Flandre, Robert de Béthune, et ses sujets, et à exploiter cette situation au profit du roi.

Dans une assemblée de députés des communes flamandes, réunie à Tournai quelque temps après, Enguerrand de Marigny commença cette œuvre coupable avec une perfide adresse. Il déclara d'abord que, si quelque pauvre homme de Flandre avait à se plaindre d'une injustice du comte, il n'avait qu'à s'adresser au roi pour obtenir réparation. « Les bonnes gens de Flandre, ajouta-t-il, ont toujours voulu la paix; le comte seul ne l'a point observée loyalement, comme il y était tenu, et les bourgeois ont été victimes de ses folies. En effet, les princes ne cherchent qu'à récupérer leurs terres et leurs honneurs. Les bourgeois, au contraire, perdent leurs biens et payent tous les frais de la guerre; le reste du peuple est justicié, pendu, traîné sur la claie et torturé, comme on en voit un exemple dans la paix actuelle, qui fera sortir trois mille personnes de Bruges, si le roi ne leur fait grâce. »

Puis se tournant vers le comte de Flandre qui assistait à l'assemblée : « Sire comte, lui dit-il, ni vous ni votre fils ne devriez vous plaindre du roi de France et donner occasion au peuple de croire qu'il a des torts envers vous ; car vous, comme tous les autres, ne pouvez dire de lui que du bien. Il vous a fait tant de grâces que vous devriez en être reconnaissants ; et cependant vous vous méfiez de lui. N'a-t-il pas tenu dans ses prisons votre père, vous et ses autres enfants? Leur vie et la vôtre étaient à sa disposition : car vous avez forfait de corps et d'avoir. Quelle vengeance en a-t-il tirée? Plein de miséricorde et de bonté, non-seulement il a résisté au désir de réunir la Flandre à son domaine, ce que tant d'autres à sa place eussent fait ; mais il vous a rendu la liberté, vous a reçu à foi et hommage et vous a rétabli dans votre comté par pure faveur, bien que vous n'y eussiez aucun droit. Je m'étonne donc qu'ayant trouvé dans ce prince tant de courtoisie, et ayant eu si peu de contentement de ceux du Hainaut, vous vous teniez encore en défiance contre celui qui vous a fait spontanément et de son plein gré une si grande faveur. »

A ces perfides paroles le comte de Flandre et son fils, le comte de Nevers, ne purent retenir leur indignation. « Il n'est pas vrai, s'écria le premier, que j'aie été mis dans les prisons du roi loyalement et pour avoir conspiré. — Les paroles que vous avez prononcées, poursuivit avec vivacité le comte de Nevers, ne sont pas du commandement et de la conscience du roi, et, si ce n'était pour amour de lui, je vous répondrais autrement. » Enguerrand

protesta qu'il n'avait dit que la vérité, et il prouva, par la lecture de lettres scellées, que le comte de Nevers avait engagé son comté au roi, comme garantie de l'exécution des traités. « Ces lettres n'ont pas été enregistrées, » s'écria Louis de Nevers. Quelques assistants ayant dit alors que les Flamands devaient subir les conditions de la paix, quelque dures qu'elles fussent, Enguerrand fit observer que les conditions n'étaient pas dures, mais « débonnaires et gracieuses, » relativement aux méfaits des Flamands.

On se sépara sans avoir pu s'entendre. Louis de Nevers craignant, après ce qui venait de se passer, que ses enfants ne fussent plus en sûreté dans le comté de Nevers, ordonna à ses gens de les lui ramener. Mais il apprit peu après qu'ils avaient été arrêtés pendant la route, par l'ordre du roi, et enfermés dans le château de Decise-sur-Loire. A la nouvelle de cette trahison, il accourut à Paris; mais Philippe le Bel le retint également prisonnier et lui intenta un procès, avec défense expresse de voir ou de consulter ses amis.

Traduit ainsi sans défenseurs, devant le Parlement où siégeaient les légistes, Louis de Nevers protesta contre ces violences, et, désespérant de gagner sa cause devant un pareil tribunal, il se borna à réclamer, suivant la loi féodale, le jugement par les pairs et le gage de bataille. « Je consens, dit-il, à ce qu'on désigne un accusateur; le duel décidera entre nous, car c'est la coutume des hommes d'un rang semblable au mien de répondre ainsi à leurs ennemis. » Enguerrand de Marigny et

Guillaume de Nogaret, qui dirigeaient les débats, se contentèrent de répondre que, puisque le comte de Nevers n'était pas en mesure de se disculper, ils lui accordaient jusqu'au premier jour d'octobre pour préparer sa défense. En attendant, on jeta le malheureux prince dans un cachot immonde du château de Montlhéry.

Vaincu par ces odieux traitements, l'illustre prisonnier demanda grâce, sans pouvoir l'obtenir. Enfin, l'homme qui conduisait toute cette machination et qui la prolongeait ou la précipitait à son profit, Enguerrand de Marigny, le légiste à l'âme basse et avide, lui fit comprendre qu'il serait possible de s'entendre, en y mettant le prix. L'infortuné consentit à tout. Par lettres datées du mois d'avril 1312, reconnaissant, lui faisait-on dire, du soin qu'Enguerrand de Marigny avait pris de ses intérêts, il fit don perpétuel et sans condition, à Louis, fils d'Enguerrand, de la seigneurie de Couldrai, située près de Bonny-sur-Loire, et de ses dépendances, avec les droits de haute et basse justice et deux cents livres de rente.

Ainsi ces légistes, qui combattaient par tous les moyens les droits des seigneurs féodaux, n'avaient pas de repos qu'ils n'en eussent extorqué quelqu'un à leur profit, par ruse ou par violence. Mais le triomphe de la politique d'Enguerrand fut, après avoir fait signer cette donation au comte de Nevers, de le retenir captif.

Ce prince parvint cependant à s'évader peu après et à regagner la Flandre. Il fut alors déclaré déchu de tous ses droits aux comtés de Nevers et de Flan-

dre, par un arrêt de la Chambre royale, que composaient Enguerrand de Marigny, Guillaume de Nogaret, Pierre d'Issy et quelques autres légistes. Ses réclamations émurent la Flandre. Dans une assemblée de nobles et de bourgeois tenue à Gand, le jour de Pâques de l'année 1313, il protesta en termes énergiques contre la tyrannie de Philippe le Bel. Après avoir dit qu'il n'avait pas été jugé par ses pairs, mais par la Chambre du roi, et que la plupart de ses juges voulaient s'emparer de ses dépouilles, il ajouta : « Doit-on reconnaître le pouvoir de juger qui que ce soit à des hommes fameux par leur origine ignominieuse, leurs infamies et leurs crimes? Je citerai, entre autres, Enguerrand de Marigny et Guillaume de Nogaret. N'est-il pas connu de tous que, semblable à un habile magicien, Enguerrand de Marigny fait faire au roi tout ce qu'il lui conseille, que cela soit bien ou mal, sans que les personnes les plus élevées et les plus sages osent présenter la moindre observation? Quant à Guillaume de Nogaret, tout le monde sait que ses ancêtres ont péri dans les flammes pour cause d'hérésie, et que, digne rejeton d'une telle famille, il a osé s'attaquer d'une main sacrilège à l'autorité et à la vie du très-saint pape Boniface VIII, de bonne mémoire. » La guerre ne pouvait manquer de se rallumer bientôt.

Elle éclata en effet peu après. Mais Philippe le Bel, comme toujours, manquait d'argent pour entrer en campagne. On avait tellement abusé de la falsification des monnaies qu'il n'était plus possible d'y recourir. Il n'y avait plus ni juifs, ni marchands italiens à

chasser du royaume, pour s'approprier leurs créances. Cette odieuse mesure avait été prise trois ans auparavant. Dans cette extrémité, l'idée vint aux conseillers du roi de faire un appel aux communes. Ils mandèrent les prélats, les nobles, les bourgeois de quarante-deux bonnes villes. La réunion eut lieu le 1er août 1314, dans le palais royal qu'Enguerrand avait fait bâtir avec une grande magnificence, et où les députés des bonnes villes purent voir sa statue au-dessous de celle de Philippe le Bel.

« Le jour dessus dit, racontent les Chroniques de Saint-Denis, Enguerrand de Marigny, chevalier, coadjuteur du roi de France Philippe, et gouverneur de tout le royaume, monta en un échafaud, avec le roi, les prélats et les barons ; sur ledit échafaud, Enguerrand montra et manifesta, au peuple, pourquoi il l'avait fait venir et assembler. Et dit que le roi se devait plus fier à Paris pour avoir bon conseil et pour avoir aide, que en nulle autre ville. Et après ce, il parla sur le comte de Flandre, comment il se forfist envers le roi, et comment la guerre avait été menée et le coustement et dépens que le roi avait fait, qui bien montaient à si grand nombre d'argent que c'était merveille de raconter, de quoi le royaume avait été trop malement grevé. Et après, il montra comment le comte de Flandre, et les Flamands échevins de Flandre ne voulaient tenir la paix comme ils avaient juré et par leurs sceaux affirmé. Pour laquelle chose, Enguerrand requit, aux bourgeois des communes, qu'il voulait savoir lesquels feraient aide contre les Flamands. Et lors, il fit lever son seigneur le roi de France, pour voir

ceux qui voudraient lui faire aide. Adonc, Etienne Barbette, bourgeois de Paris, se leva et dit qu'ils étaient tous prêts de lui faire aide, chacun en son pouvoir, et selon ce qu'il leur serait avenant, et à aller là où il voudrait mener à leur propre coût et dépens contre lesdits Flamands. Et adonc le roi les en remercia. Et après ledit Etienne, tous les bourgeois qui là étaient venus pour les communes répondirent que volontiers lui feraient aide ; et le roi les en remercia. Et lors, après ce parlement, par le conseil dudit Enguerrand, une taille trop male et trop grevable à Paris et au royaume de France fut levée, de quoi le menu peuple fut trop grevé, pour laquelle occasion ledit Enguerrand tomba en la haine et malédiction du menu peuple très-malement. »

Lorsque cette scène, dont tous les détails avaient été combinés d'avance entre Enguerrand de Marigny et Etienne Barbette, eut été terminée, au grand ébahissement des bourgeois, qui n'avaient pas osé refuser les subsides en présence du roi, on se prépara à la guerre.

Au commencement du mois de septembre 1314, quatre armées se mirent en marche pour la Flandre. Chacun croyait à une conquête facile et se partageait d'avance le butin, lorsque tout à coup on apprit qu'une trêve proposée par Enguerrand de Marigny venait d'être ratifiée à Orchies le 13 septembre. A cette nouvelle, ce fut un long cri de colère parmi la noblesse, qui, après avoir fait des dépenses considérables pour s'équiper, se voyait tout à coup obligée de regagner ses foyers sans avoir combattu.

Mais un homme se réjouissait au milieu de ce désappointement général : Enguerrand de Marigny, qui avait habilement conduit toute cette machination. Après être parvenu, par intimidation et sous prétexte de guerre, à obtenir des susdides des bourgeois, assemblés aux États généraux, il avait secrètement proposé aux Flamands de leur vendre la trève pour deux cent mille livres bien comptées. Un chroniqueur affirme qu'à la foire d'Écouis, qui eut lieu peu après, on remarqua beaucoup de draps et d'étoffes de Flandre, sur lesquelles Enguerrand gagna des sommes considérables.

Parmi ceux que la trève irrita le plus était le frère du roi, Charles, comte de Valois. Ce prince avait toujours combattu les entreprises d'Enguerrand et son influence à la cour. Aussi l'accusa-t-il formellement de forfaiture auprès du roi. Mais le ministre tout-puissant ne daigna même pas se justifier. « En effet, dit un annaliste flamand, il était le mignon du roi, et ne pouvait en rien méfaire ni offenser. »

Cependant l'heure de l'expiation était proche ; mais, avant de raconter ce tragique dénoûment, nous devons considérer une autre phase de la lutte engagée par les légistes contre les idées, les mœurs et les institutions du moyen âge.

CHAPITRE II *

DÉCADENCE DE LA MONARCHIE DE L'ÉGLISE

Boniface VIII. — Clément V.

1294-1314

I

1294-1306

Élection du pape Boniface VIII. — Ses doctrines sur la puissance des papes et des rois. — Théorie des légistes. — La bulle *Clericis laicos*. — Querelle de Boniface et de Philippe le Bel. — Emprisonnement du légat du pape, Bernard de Saisset. — Les légistes Pierre Flotte et Guillaume Nogaret. — Réunion des États généraux. — Concile de Rome ; la bulle *Unam sanctam*. — Attentat de Guillaume Nogaret contre Boniface VIII. — Mort de Boniface.

Le 24 décembre 1294, la veille de Noël, le cardinal Benoît Caïetan fut élu pape, sous le nom de Boniface VIII. Il était d'Anagni, mais descendait d'une noble famille de Catalogne. On vantait sa science du droit canonique, qui lui avait valu le titre de docteur

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :

Procès des templiers, dans la collection des documents inédits.

GUILLELMUS DE NANGIACO, *Chronicon*, ab. a. C. 1285-1340.

EJUSDEM, *Continuatio* ab. a. C. 1305 ad 1327.

NICOLAI TRIVETTI, *Chronicon* ab. a. C. 1285-1307.

GODEFROY DE PARIS, *Chronique métrique de Philippe le Bel*. 1300-1316.

PAULUS ÆMILIUS VERONENSIS, *De Rebus gestis Francorum a Pharamundo usque Carolum VII*.

Les grandes chroniques de Saint-Denis.

JEAN VILLANI, *Istorie Fiorentine*.

et les fonctions d'avocat consistorial et de notaire apostolique. Les papes l'avaient employé dans plusieurs négociations difficiles, à la suite desquelles il avait été nommé cardinal-prêtre du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin.

D'un caractère énergique, héritier des traditions et des doctrines que saint Grégoire VII avait fait triompher, il regardait comme le premier de ses devoirs de maintenir cette suprématie de l'Église qui avait tiré la société féodale de l'anarchie, créé les libertés municipales et donné à la royauté elle-même le principe et la formule de son autorité.

« Le pape est le juge en dernier ressort de tous les cas de conscience entre les peuples et les rois; » tel était l'axiome fondamental de la politique, dont il voulait assurer l'intégrité. « Le pontife romain, dit-il dans une de ses lettres, est divinement constitué au-dessus des royaumes et des rois. Dans l'Église militante, le pape est au sommet de toute la hiérarchie; il a le principat sur tous les hommes, et, assis sur un trône qui est aussi un tribunal, il juge avec tranquillité et dissipe tous les maux. »

A son avénement, la chrétienté menaçait ruine sur plusieurs points; mais nulle part l'ébranlement n'était aussi complet qu'en France. Les hommes que nous avons vus à l'œuvre contre l'organisation sociale du moyen âge, les conseillers de Philippe le Bel, y poursuivaient leur entreprise de démolition au nom d'un droit nouveau, en opposition avec le droit ancien de l'Église. Ils rejetaient la suprématie du pape, pour lui substituer celle du roi, absolue, irresponsable, et ils l'ap-

puyaient, suivant leur habitude, sur des textes et des formules tirés du droit césarien. *Princeps ab omnibus legibus solutus :* « le prince n'est lié par aucune loi. »

Ainsi qu'il arrive souvent, cette grande lutte de principes s'engagea sur une question d'un ordre inférieur, une question d'argent. Les légistes, qui tiraient déjà du peuple des sommes considérables, par des moyens arbitraires, s'avisèrent de frapper les biens laïques et ecclésiastiques d'un impôt nouveau. « Philippe greva ses sujets, dit un chroniqueur, d'un impôt extraordinaire, appelé *maltôte*. Le maltôte ne fut d'abord établie que sur les marchands ; mais ensuite on exigea la centième, puis la cinquantième partie des biens de tous, tant clercs que laïques. »

Boniface, qui regardait comme un des premiers attributs de sa charge de pacifier les princes et de protéger les peuples contre l'arbitraire, lança la bulle célèbre qui commence par ces mots : *Clericis laicos*. Il y déclarait que tout laïque, duc, prince, roi ou empereur, qui exigerait du clergé la dîme ou un impôt quelconque, et tout évêque, abbé, prêtre, moine ou clerc qui s'y soumettrait, sans l'autorisation formelle du Saint-Siège, encourraient, par ce seul fait, l'anathème et l'excommunication.

Philippe répondit, en prohibant le séjour des étrangers dans son royaume et en défendant de laisser sortir ni argent, ni vivres, ni chevaux, sans sa permission. Il portait ainsi atteinte aux droits de la cour de Rome, qui prélevait annuellement des subsides en France, comme dans tous les pays chrétiens.

A cet acte d'arbitraire, Boniface, qui aimait réellement la France, répondit par une nouvelle bulle.

« Séduit par un conseil malicieux, disait-il à Philippe, tu as rendu une ordonnance qui attaque par ses intentions la liberté ecclésiastique, enlève à ceux qui ne sont pas nés dans ton royaume la faculté d'y demeurer ou d'y exercer leur commerce, et cause beaucoup de dommage et d'oppression à tes sujets comme aux étrangers. Leur amour pour toi s'en est refroidi, et ce n'est pas une petite perte pour un roi que celle du cœur de ses sujets. Si ton intention a été d'attaquer nos frères et nous, leurs biens et les nôtres, par cette prohibition, ce serait non-seulement une imprudence, mais une folie, que de vouloir étendre tes mains téméraires à des choses sur lesquelles les princes séculiers n'ont aucun pouvoir, et tu tomberais sous la sentence d'excommunication. Vois, mon fils, où tes conseillers t'ont amené. Ce n'était pas la conduite de tes aïeux, si dévoués au Saint-Siège. Au reste, nous n'avons pas statué que les clercs de ton royaume ne t'aideraient pas dans tes besoins pour la défense de la France, mais qu'ils le feraient avec notre permission, et cela à cause des exactions intolérables que tes officiers ont exercées sur les personnes, tant religieuses que séculières. Si une grande nécessité menaçait ton royaume, si cher à l'Église, le Saint-Siège étendrait sa main jusqu'aux croix et aux calices plutôt que de le laisser périr. Nous exhortons donc ta sérénité royale à recevoir avec respect les remèdes que t'offre notre main paternelle, et à corriger ton erreur. Conserve notre bienveillance et celle du Saint-Siège, et ne nous

force pas à recourir à des moyens inusités, que nous n'emploierions que malgré nous, pour obéir à la justice. »

Ce langage à la fois paternel et énergique acheva d'exaspérer Philippe. Il fit répondre au pape que le gouvernement temporel appartenait aux rois, lesquels sont au-dessus de tous les pouvoirs vivants. « Quant aux clercs, ajoutait-il, ils ne sont pas seulement membres de l'Église, mais citoyens de France, et ils doivent aider le royaume par des subsides, puisqu'ils ne le peuvent par les armes. Le refus de secourir le prince contre ses ennemis est un crime de lèse-majesté. »

Mais ce n'était là, de part et d'autre, que les préliminaires de la grande querelle qui devait substituer à la royauté chrétienne du moyen âge la royauté des temps modernes. La rupture n'éclata réellement qu'à l'occasion de la mission de Bernard Saisset, premier évêque de Pamiers.

Ce prélat, nommé récemment par Boniface, malgré le roi, à l'évêché de Pamiers, venait d'être envoyé, en l'année 1301, à la cour de France, en qualité de légat du pape. Il avait pour mission d'engager Philippe à entreprendre une croisade, ainsi qu'il l'avait promis l'année précédente ; il devait, en outre, lui défendre d'employer à d'autres usages les dîmes accordées pour l'expédition d'Orient, de retenir les revenus des églises vacantes et d'en conférer les bénéfices, sans le consentement du Saint-Siège. L'évêque remplit sa mission sans ménagements, et menaça le roi de la déposition s'il ne s'amendait pas. Philippe l'écouta dans un sombre silence; mais, dès qu'il s'éloigna

pour se rendre dans son diocèse, il le fit suivre de près par deux légistes de son parlement, avec mission d'épier tous ses actes et toutes ses paroles et de constituer à tout prix contre lui une accusation de haute trahison.

Une enquête ainsi conduite ne pouvait produire que les résultats qu'on en attendait. Saisset fut accusé d'avoir dit que Philippe était un roi d'iniquité, un faux monnayeur, une vaine et muette image « qui ne savait que regarder les gens sans rien dire. » Il fut en outre accusé, ce qui était plus grave, d'avoir formé le projet d'affranchir le Languedoc de la domination française, au profit du comte de Foix et de Comminges. En conséquence, il fut arrêté le 12 juillet 1301, avant même d'avoir eu connaissance de cette procédure secrète. On le traduisit devant la cour des légistes siégeant au parlement, sous l'accusation d'hérésie et de simonie, crime banal qui comprenait tout ce qu'on voulait, et qui pouvait mériter toutes les peines.

Ses juges improvisés, furieux de ses dénégations, allèrent jusqu'à s'écrier : « Nous ne savons à quoi il tient que nous ne te massacrions sur l'heure ! » On le traîna ensuite en prison, pendant que Philippe envoyait deux de ses plus habiles légistes, Pierre Flotte et Guillaume de Nogaret, pour signifier au souverain-pontife « qu'il le requérait de venger les injures de Dieu, du roi de France et de tout le royaume, en privant de ses ordres et de tout privilège clérical cet homme dévoué à mort, et dont la vie, si elle était prolongée, corromprait les lieux qu'il habitait ; et cela, afin que le roi pût en faire un sacrifice à Dieu,

selon la voie de justice, comme d'un scélérat incorrigible. » Mais Boniface déclara formellement que, comme clerc et comme accusé d'hérésie et de simonie, Saisset ne pouvait être jugé qu'à Rome, ou en France par des commissaires envoyés par le Saint-Siège. « Sachez, ajouta-t-il, que j'ai sur le roi et sur le royaume la puissance temporelle aussi bien que la spirituelle. — Saint-Père, reprit vivement Pierre Flotte, votre glaive n'est qu'en paroles, au lieu que celui du roi mon maître est réel. » Renchérissant à son tour, Nogaret, ancien professeur de droit civil à Montpellier, récrimina avec la plus grande violence contre les abus de la cour de Rome et la conduite personnelle du pape.

Après de telles paroles et de telles prétentions, la conciliation semblait impossible. Boniface fit cependant un dernier effort et adressa à Philippe la fameuse bulle : *Ausculta, fili,* datée du 5 septembre 1301. « Écoute, mon fils, lui disait-il, les avis d'un père tendre. Dieu, suivant le Prophète nous a constitué, quoique indigne, sur les rois et les royaumes, pour arracher, détruire, disperser, dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine, pour paître le troupeau, fortifier les infirmes et guérir les blessés. Ne te laisse donc pas persuader que tu n'aies point de supérieur, et que tu ne sois pas soumis aux chefs de la hiérarchie ecclésiastique. Or, quelque tendresse que nous ayons pour toi et pour tes aïeux, nous ne pouvons passer sous silence l'affliction que tu nous causes en accablant tes sujets, laïques et prêtres, les seigneurs, les communes et le peuple. Tu ne connais d'autres juges que tes hommes de lois, et tu traînes

à leur tribunal les ecclésiastiques eux-mêmes. »

Le Pape énumérait ensuite tous les actes arbitraires de Philippe, parmi lesquels l'arrestation et le procès de l'évêque de Pamiers, puis il ajoutait : « Pour ne pas nous rendre coupable devant Dieu, qui nous demandera compte de ton âme, voulant pourvoir à ton salut et à l'honneur d'un royaume qui nous est si cher, après en avoir délibéré avec nos frères les cardinaux, nous avons appelé devant nous les archevêques, abbés, les chapitres des cathédrales, les docteurs en théologie, en droit canon et en droit civil de ton royaume, pour le 1er novembre prochain, afin de les consulter sur toutes ces choses. Tu pourras t'y trouver par toi-même ou par tes envoyés ; dans le cas contraire, nous ne laisserons pas de procéder en ton absence, ainsi que nous le jugerons à propos. »

Pour toute réponse, le roi réunit auprès de lui tout ce qu'il y avait de plus subtil et de plus audacieux parmi ses docteurs : on y remarquait Flotte et Nogaret, Guillaume de Plasian, les deux frères Le Portier et Enguerrand de Marigny. Le plan de campagne fut tel que pouvaient l'imaginer de pareils hommes : on décida de faire le pas décisif et de concentrer tous les efforts sur le point capital : la ruine de la suprématie temporelle du Pape. En conséquence, l'affaire de l'évêque de Pamiers, qui pouvait aliéner un grand nombre de prélats, fut complétement abandonnée. Rejetant tout subterfuge, le roi convoqua une cour plénière, et déclara solennellement qu'il reniait ses enfants pour héritiers, s'ils reconnaissaient au-dessus d'eux une autre puis-

sance que celle de Dieu pour les choses temporelles, ou s'ils avouaient tenir le royaume de France d'aucun homme vivant. Enfin, le 11 février 1302, il ordonna de brûler publiquement la bulle *Ausculta, fili*, et fit crier cette exécution à son de trompe par toutes les rues de Paris.

Restait la menace du concile que le pape avait convoqué à Rome. Opposant assemblée à assemblée, Philippe le Bel, y répondit par une grande réunion des trois États à Notre-Dame de Paris, le 10 avril 1302. Les légistes devaient la composer de leurs amis, préparer la discussion et la diriger dans le sens de leur politique. Pierre Flotte fut chargé dans ce but de falsifier la bulle *Ausculta, fili*, et de supprimer tout ce qui avait trait aux griefs de la nation contre le roi. L'œuvre du légiste était de la dernière impertinence ; elle faisait dire au pape : « Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi de France. Crains Dieu et observe ses commandements. Nous voulons que tu saches que tu nous es soumis dans le temporel comme dans le spirituel ; que la collation des bénéfices et des prébendes ne t'appartient aucunement ; que si tu as la garde des bénéfices vacants, c'est pour en réserver les fruits aux successeurs ; que si tu as conféré quelqu'un de ces bénéfices, nous déclarons cette collation invalide et la révoquons, déclarant hérétiques tous ceux qui pensent autrement. Donné à Latran, au mois de décembre. »

La même main qui avait ainsi falsifié la bulle rédigea une prétendue réponse du roi au pape, destinée à avilir aux yeux de l'assemblée l'autorité ponti-

ficale ; elle était ainsi conçue : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, qui se donne pour souverain-pontife, peu ou point de salut. Que ta très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel; que la collation des églises et des prébendes vacantes nous appartient de droit royal ; que les fruits en sont à nous ; que les collations faites et à faire par nous sont valides au passé et à l'avenir, et que nous protégerons leurs possesseurs envers et contre tous. Ceux qui pensent autrement, nous les tenons pour fous et insensés. »

Pierre Flotte, comme chef de la justice du roi, ouvrit les États par un discours perfidemment habile : « Le pape, dit-il, accable les églises et les bénéfices de pensions, de subsides, d'exactions de toutes sortes. Les évêques sont privés de l'exercice de leur ministère, afin qu'il faille recourir au Saint-Siège et y porter des présents, toujours des présents. Tous ces abus n'ont fait que s'accroître sous le pontificat actuel, et ils augmentent chaque jour ; on ne saurait les tolérer davantage. C'est pourquoi je vous commande, comme votre maître, et vous prie, comme votre ami, de me donner conseil et secours. »

Le comte d'Artois se leva alors et s'écria : « Si le roi souffre les entreprises du pape, la noblesse ne les souffrira pas ; elle ne reconnaîtra jamais d'autre supérieur temporel que le roi. » Puis, un avocat normand, nommé Dubosc, procureur de la commune de Coutances, et mandé à cet effet, déclara par écrit que le pape était hérétique, pour avoir voulu enlever au roi l'indépendance de la couronne qu'il tenait de Dieu. Philippe voulut ensuite avoir l'avis des

évêques. Ceux-ci s'efforcèrent de disculper le pape, en déclarant que ses intentions n'étaiant pas de combattre la liberté du royaume ou la dignité royale. En même temps, ils demandèrent la permission de se rendre à Rome pour le concile général; mais ils n'obtinrent qu'un refus formel.

Les légistes firent ensuite circuler des lettres rédigées d'avance et adressées à la cour de Rome. La plupart des assistants durent y apposer leur signature, sans se rendre compte de ce qu'on leur demandait.

A la réception de ces étranges missives, Boniface protesta énergiquement contre la falsification de sa bulle; il accusa de tous ces maux Pierre Flotte, « ce nouvel Architophel, cet hérétique, cet homme du diable, vrai Bélial, borgne de corps et aveugle d'esprit. » — « Il y a quarante ans, s'écria-t-il, que nous avons été reçu docteur en droit, et que nous savons que la puissance temporelle et la puissance spirituelle sont ordonnées de Dieu : qui donc peut croire qu'une telle fatuité soit entrée dans notre esprit? Mais aussi, qui peut nier que le roi nous soit soumis sous le rapport du péché? Nous sommes disposé à accorder toutes les grâces. Tant que j'ai été cardinal, j'ai été Français de cœur; depuis, nous avons témoigné combien nous aimons le roi. Sans nous, il ne tiendrait pas d'un pied sur son trône : les Anglais et les Allemands s'élèveraient contre lui. Nous connaissons tous les secrets du royaume; nous savons comment les Allemands, les Bourguignons et les gens de la langue d'oc aiment les Français. Si le roi ne s'amende, nous sau-

rons bien le châtier et le déposer, bien qu'avec grand déplaisir. »

Cependant, malgré la défense du roi, quarante-cinq archevêques ou évêques français s'étaient rendus à Rome pour prendre part aux délibérations du concile. Philippe se vengea en ordonnant la saisie de leur temporel. Le concile s'ouvrit à l'époque fixée (1302). « Il y eut, disent les contemporains, beaucoup d'éclat de paroles et peu d'effet, bien des éclairs et peu d'orage. » Le principal résultat fut la publication de la célèbre bulle *Unam sanctam*, qui donnait la formule des rapports de l'Église et de l'État, telle que l'entendait Boniface.

« L'Évangile nous apprend, y lisait-on, qu'il y a « dans l'Église deux glaives, le spirituel et le tempo- « rel. Le premier doit être tiré par l'Église et par la « main des pontifes ; le second, pour l'Église et par « la main des rois et des guerriers, sur l'ordre ou « avec la permission du pontife. Le glaive temporel « doit être soumis au spirituel, c'est-à-dire le pouvoir « temporel au pouvoir spirituel, selon cette parole « de l'Apôtre : « Il n'y a pas de pouvoir qui ne « vienne de Dieu ; et tout pouvoir qui vient de Dieu « est bien ordonné par lui. » Or, les deux puissances « ne seraient pas bien ordonnées si le glaive tempo- « rel n'était soumis au spirituel, comme l'inférieur « au supérieur. » La bulle se terminait ainsi : « Nous « déclarons, disons, définissons et prononçons qu'il « est de nécessité de salut que toute créature humaine « soit soumise au Pontife romain. » Boniface lança ensuite une sentence d'excommunication générale contre tous ceux qui dépouillaient ou arrêtaient par

force les personnes se rendant à Rome ou en revenant.

Philippe, que le pape avait évité de nommer par un dernier ménagement, se sentit frappé par cette exposition doctrinale. Son premier mouvement fut de céder, mais ses légistes le poussèrent dans la voie d'une résistance qui devait aller jusqu'aux dernières extrémités.

Le 12 mars 1303, dans une réunion de seigneurs et d'évêques, le successeur de Pierre Flotte, le chancelier Guillaume de Nogaret, présenta au roi, contre le pape, une requête qui dépassait en violence toutes les précédentes. « Boniface, disait-il, ce maître des mensonges qui se fait appeler *bienfaisant,* quoiqu'il n'ait jamais fait que le mal, n'est pas entré dans la bergerie du Seigneur comme pasteur, mais comme larron et brigand. » Il concluait ainsi : « Qu'il plaise au roi d'assembler les États pour y procéder, avec le concours des princes chrétiens et des cardinaux, à la convocation d'un concile général pour la déposition de Boniface ; qu'en attendant on se saisisse de cet homme, de peur que, par ses intrigues, il n'empêche cette œuvre de justice. » Un autre légiste, Guillaume de Plasian, conseiller au parlement de Paris, renouvela la requête de Nogaret, et déclara se porter partie contre Boniface, qu'il accusa d'hérésie, de meurtre, d'athéisme et d'une foule d'autres crimes.

Boniface comprit que le moment des grandes résolutions était arrivé : il se décida enfin à lancer la bulle qui déclarait Philippe excommunié, son royaume en interdit, ses sujets déliés du serment de

fidélité. La terrible sentence devait être affichée sous le portail de la cathédrale d'Anagni, résidence du pape, le 8 septembre 1303, jour de la Nativité de la Vierge. Mais Philippe, qui prévoyait le coup, prit les devants : le 7, au matin, Guillaume de Nogaret, accompagné de l'Italien Sciarra Colonna, l'ennemi personnel du pape, pénétra dans Anagni, suivi de trois ou quatre cents hommes d'armes, en poussant le cri : « Mort à Boniface! vive le roi de France! » En entendant briser les portes de son palais, l'auguste vieillard revêtit ses habits pontificaux, se couronna de la tiare, prit la croix dans une main, les clefs de saint Pierre dans l'autre, et, plein de calme et de majesté, s'assit près de l'autel, sur son trône apostolique, pour attendre la mort. « Fils de Satan, cria Colonna en s'approchant de lui, cède la tiare que tu as usurpée. — Voilà mon cou, voilà ma tête, répondit le vieillard; trahi comme Jésus-Christ, s'il me faut mourir comme lui, du moins je mourrai pape. » Alors se passa une scène indescriptible. Sciarra Colonna arracha le pontife de son trône et le frappa, dit-on, au visage, de son gantelet de fer. Il fallut, pour lui sauver la vie, l'intervention de Nogaret lui-même. « O toi, chétif Pape, dit celui-ci à Boniface, considère et regarde la bonté de mon seigneur le roi de France, qui, si loin qu'il soit de toi, par moi te garde et te défend. »

A la nouvelle de cet attentat, le peuple d'Anagni se souleva, tous les villages voisins accoururent en armes ; ils assiégèrent le palais, chassèrent les Français de la ville, et portèrent en triomphe le pontife délivré.

Tant d'émotions avaient brisé les dernières forces d'un vieillard de quatre-vingt-six ans. A peine de retour à Rome, il sentit la vie l'abandonner, et mourut le 10 octobre 1303, après avoir fait sa profession de foi.

Le grand poète du moyen âge, Dante Alighieri, fit entendre la voix de la douleur universelle : « Le Christ est captif dans son Vicaire, s'écria-t-il ; il est moqué une seconde fois ; il est de nouveau abreuvé de fiel et de vinaigre ; il est mis à mort entre des brigands. » En France, l'émotion produite par ce divorce entre l'Église et la royauté ne fut pas moins vive ; elle se traduisit par un dicton populaire, que l'avenir devait trop tôt confirmer :

Mariage est de bon devis
De l'Eglise et des fleurs de lys ;
Quand l'un de l'autre partira,
Chacun d'eux si s'en sentira.

II

1304-1311

Benoît XI. — Il excommunie Nogaret, Colonna et leurs complices. — Empoisonnement de Benoît XI. — Election de Clément V. — — Il se fixe à Avignon. — Philippe le Bel poursuit la condamnation de la mémoire de Boniface VIII. — Résistances de Clément V. — Instruction de l'affaire. — Concile de Vienne. — Réhabilitation de Boniface VIII.

Le pontife qui succéda à Boniface VIII prit le nom de Benoît XI. Son premier acte fut d'excommunier Nogaret, Sciarra Colonna et leurs complices dans l'attentat d'Anagni. « Nous avons différé jusqu'à ce jour, disait la sentence, de punir ce crime

infâme que les plus coupables de tous les hommes, par un coup de suprême audace et d'incroyable perfidie, n'ont pas craint de commettre contre la personne de notre prédécesseur de bonne mémoire, le pape Boniface VIII. Mais nous ne pouvons attendre plus longtemps ; il faut que nous nous levions enfin, ou plutôt que Dieu lui-même se lève avec nous, pour que les ennemis de Dieu soient mis en fuite et repoussés de sa face. » Après ce début, le Pape citait à son tribunal Nogaret, Sciarra Colonna et leurs affidés, pour y entendre prononcer solennellement la sentence d'excommunication.

Quelques jours après, le 29 juin 1304, tandis que Benoît était à table, une jeune femme, qui se disait servante des religieuses de Sainte-Pétronille, vint lui offrir, sur un bassin d'argent, des figues-fleurs de la plus belle apparence. « C'était, disait-elle, un présent que l'abbesse de Sainte-Pétronille faisait au Pape. » Benoît, qui aimait ce fruit, reçut le présent avec joie et en mangea sans défiance. Mais aussitôt, il se sentit pris des plus violentes douleurs, et ne tarda pas à rendre le dernier soupir. On apprit peu après que la prétendue servante des religieuses était un jeune homme vêtu d'habits de femme. Les figues étaient empoisonnées.

De quelles mains était parti ce présent fatal ? Le moine de Westminster, qui écrivait vers la même époque, accuse Nogaret et Sciarra Colonna. Le légiste aurait répondu par le poison à la bulle du Pape.

Les cardinaux se réunirent à Pérouse pour élire le successeur de Benoît XI ; ils demeurèrent neuf

mois sans pouvoir s'accorder. Deux partis divisaient le conclave : celui des Italiens et celui des Français. On arriva enfin à une transaction : les Italiens désignèrent trois candidats parmi les prélats français étrangers au Sacré-Collège, et les autres cardinaux s'engagèrent à choisir parmi eux le futur Pape. L'un des trois candidats désignés était l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got; il fut élu grâce à l'influence de Philippe le Bel (1305). C'était cependant un des prélats qui, en 1302, osèrent braver les défenses du roi, en se rendant au concile que le Pape avait convoqué à Rome; il avait également refusé de souscrire aux poursuites commencées par Philippe contre Boniface VIII.

Les envoyés du conclave apportèrent à Bertrand, qui prit le nom de Clément V, le décret de son élection et une lettre des cardinaux. « Nous vous supplions, très-saint Père, disaient ceux-ci, de vous rendre dans le lieu de votre Siège, car la barque de Pierre est agitée par les flots, le filet du pêcheur se rompt; la sérénité de la paix a disparu sous les nuages de la tempête; les domaines de l'Église romaine et les provinces voisines sont désolés par la guerre. Père saint ! venez nous secourir par votre présence ! »

Clément ne se rendit pas à ces sollicitations. Craignant les discordes et les séditions qui depuis longtemps divisaient l'Italie en Guelfes et en Gibelins, il se fit solennellement couronner à Lyon, et fixa peu après sa résidence à Avignon, dans le comtat Venaissin, cédé autrefois aux papes par Philippe le Hardi. La Papauté allait ainsi se trouver placée sous la main des rois de France. Philippe le Bel se disposa

à exploiter au profit de sa politique une pareille situation. Il demanda à Clément de fixer un lieu de rendez-vous pour l'entretenir, disait-il, de diverses affaires.

Le projet que Philippe avait ainsi à cœur de traiter avec le Pape était la condamnation de la mémoire de Boniface VIII, qu'il s'acharnait à poursuivre même au-delà du tombeau. Au printemps de 1307, il arriva à Poitiers, accompagné d'Enguerrand de Marigny, et muni de l'accusation dressée par Nogaret et de toutes les dépositions enregistrées par ses légistes. Fort de ces pièces, il offrit au Pape de prouver l'hérésie de Boniface sur quarante-trois chefs différents, et demanda en conséquence que les restes du Pontife fussent retirés du tombeau pour être brûlés, qu'on le déclarât usurpateur du pouvoir pontifical, et que tous ses actes fussent annulés.

Effrayé de ces demandes, Clément, essaya d'y échapper par la fuite. « Le Pape et les cardinaux qui étaient venus à Poitiers, dit un contemporain, y firent un plus long séjour qu'ils ne l'auraient voulu, car le roi de France, ses complices et ses légistes les y retinrent, dit-on, en quelque sorte par violence. Le Pape en se déguisant, tenta à plus d'une reprise de se mettre en route pour Bordeaux, accompagné d'un petit nombre de domestiques ; mais, reconnu par les agents du roi, il fut toujours forcé de revenir à Poitiers, avec les effets qu'il voulait emporter. »

Le cardinal del Prato tira fort heureusement le Pape d'embarras : il lui conseilla, pour gagner du temps, sans avoir l'air de s'opposer ouvertement à Philippe, de déclarer à ce dernier qu'une affaire aussi

importante exigeait la réunion d'un concile général. « Vous serez toujours libre, ajoutait le cardinal, de convoquer le concile à Vienne, en Dauphiné, ville neutre où vous échapperez à la domination du roi de France. » Philippe se laissa persuader, non sans peine, à condition que le Pape annulerait l'excommunication portée contre lui et ses conseillers. Clément le promit expressément, par une bulle datée de Poitiers, 1er juin 1307. « En reconnaissance, disait-il, de ce que vous avez laissé à l'Église l'examen de la mémoire du pape Boniface VIII, et afin de vous mettre en sûreté pour l'avenir, nous révoquons et annulons toutes les sentences d'excommunication, d'interdit ou autres peines prononcées contre vous et votre royaume, contre les dénonciateurs et accusateurs susdits, les prélats, barons et autres habitants du royaume, vos confédérés, fauteurs ou adhérents, de quelque qualité ou dignité qu'ils soient, depuis le commencement du différend entre Boniface et vous, c'est-à-dire depuis la Toussaint de l'an 1300. » Le Pape absolvait ensuite Guillaume de Nogaret et ses complices, à condition qu'ils se soumettraient à la pénitence qu'on leur imposerait.

En quittant Poitiers pour se rendre à Avignon, Clément annonça qu'il entendrait dans cette ville tous les témoins prêts à déposer pour ou contre son prédécesseur, afin d'éclairer le jugement du concile.

On vit aussitôt accourir, de tous les points de l'Italie et de la France, des gens rassemblés par les complices de Sciarra Colonna et de Nogaret. Ce dernier vint même en personne soutenir audacieusement devant le consistoire, non-seulement les

accusations contre Boniface, mais les doctrines dont les légistes poursuivaient le triomphe. Il ne craignit pas d'affirmer « que le roi pouvait de plein droit prendre les biens des églises et des prélats contre leur gré, en cas de nécessité. » A la suite de Nogaret, les faux témoins se multipliaient, formulant avec impudence les accusations les plus invraisemblables. L'un d'eux affirmait avoir vu, de sa fenêtre, Boniface sacrifiant un coq au diable, qui lui était apparu, et avec lequel il avait conversé. Il prétendait, en outre, l'avoir vu adorer pendant une heure une idole cachée dans sa chambre, derrière un rideau, et l'avoir entendu, huit jours encore avant sa mort, déclarer que l'âme meurt avec le corps et blasphémer contre la Vierge et son divin Fils.

A ces accusations ridicules, les parents de Boniface répondirent, le 1er avril, par une protestation dans laquelle ils récusaient Nogaret et Plasian, ennemis notoires de ce Pape, et en appelaient au concile général. Mais les légistes avaient réponse à tout. Nogaret prétendit que Boniface, comme hérétique, ne pouvait avoir de défenseur.

Clément réserva son jugement jusqu'au concile, qui se réunit à Vienne vers l'époque indiquée, le 1er octobre 1311. Philippe et ses conseillers y assistaient. Trois cardinaux parlèrent pour Boniface; puis, si l'on en croit Villani, deux chevaliers catalans s'offrirent pour combattre contre quiconque soutiendrait que Boniface avait été faux Pape. Clément V mit fin à cet incident en déclarant solennellement en face de tout le concile, que Boniface VIII avait été Pape légitime, non souillé d'hérésie, et

que les accusations portées contre lui étaient mensongères et calomnieuses. « Le roi et les siens, dit le contemporain Villani, furent confus en entendant cette sentence. »

Avant de se séparer, le concile se prononça également sur une grave question qui agitait depuis longtemps la chrétienté. Il s'agissait de savoir si l'on devait condamner ou absoudre l'ordre des chevaliers du Temple, l'un des plus célèbres et des plus puissants du moyen âge. Mais, avant de faire connaître l'issue de ce procès fameux, il faut revenir un peu en arrière pour rappeler l'origine de cet ordre et les charges qui pesaient sur lui.

III

1307-1314

Arrestation des chevaliers du Temple. — Protestation de Clément V. — Origine et but de l'ordre du Temple ; accusations portées contre lui. — Réunion des États généraux. — Procédure des légistes contre les templiers. — Interrogatoire du grand maître Jacques de Molay. — Mort de cinquante-six templiers. — Concile de Vienne : abolition de l'ordre. — Exécution de Jacques de Molay. — Mort de Guillaume de Nogaret, de Clément V et de Philippe le Bel.

Le 14 septembre 1307, tous les sénéchaux et baillis du royaume reçurent l'ordre de se tenir prêts et en armes pour le 12 octobre suivant. Des lettres closes, qu'ils ne devaient ouvrir, sous peine de mort, que dans la nuit du 12 au 13, leur donneraient des instructions plus détaillées.

« Au jour fixé, c'est-à-dire le vendredi après la fête de saint Denis, vers la pointe du jour, raconte le

moine contemporain Guillaume de Nangis, tous les templiers qu'on trouva dans le royaume de France furent tout à coup saisis et renfermés dans différentes prisons, d'après un décret du roi. » Ce fut Nogaret lui-même qui, suivi d'une troupe d'hommes d'armes, envahit la maison du Temple, à Paris, et arrêta le grand maître, Jacques de Molay, avec cent quarante chevaliers.

Dès le lendemain, Philippe le Bel fit proclamer dans la Sainte-Chapelle du Palais et dans toutes les paroisses de Paris les crimes reprochés aux chevaliers. Nogaret se rendit dans le même but à l'Université, et la France entière apprit le motif de l'arrestation par une lettre, dont les expressions voilées portèrent à son comble la terreur causée par une semblable mesure : « C'est chose horrible à penser, terrible à entendre ; chose exécrable de scélératesse, détestable d'infamie ! Tout esprit doué de raison s'épouvante en voyant une nature qui s'exile elle-même hors des bornes de la nature, qui oublie son principe, qui méconnaît sa dignité, qui s'assimile aux bêtes dépourvues de sens, que dis-je ! qui dépasse la brutalité des bêtes elles-mêmes ! »

L'étonnement du pape Clément V fut extrême à la nouvelle d'une arrestation qui empiétait sur la juridiction ecclésiastique, dont les templiers relevaient comme religieux. Il s'en plaignit vivement au roi et interdit aux inquisiteurs et aux évêques de prêter leur concours. Déconcerté par cet ordre, Philippe écrivit au Pape : « Dieu déteste les tièdes ; ces lenteurs sont une sorte de connivence avec le crime des accusés. Si l'on suspend les inquisiteurs,

le procès ne finira jamais. » Il ajoutait qu'il n'avait pas pris l'affaire en main comme accusateur, mais comme champion de la foi et défenseur de l'Église.

Mais le pape avait bien des raisons pour hésiter : l'ordre du Temple comptait plus de quinze mille chevaliers, dévoués à l'Église, pour laquelle ils combattaient depuis deux siècles. Par leurs vœux et par leurs serments, ils se rattachaient à la société ecclésiastique ; par leur origine et leur vie guerrière, à la société féodale. Ils étaient une des plus glorieuses créations de ce moyen âge chrétien, que Philippe le Bel poursuivait sans relâche, et dont la Papauté s'était constituée le défenseur.

L'origine du Temple se rattachait à l'illustre abbaye de Cîteaux ; saint Bernard lui-même avait donné aux chevaliers leur règle enthousiaste et austère. « Cette règle, c'était l'exil et la guerre sainte jusqu'à la mort. Les templiers devaient toujours accepter le combat, fût-ce d'un contre trois, ne jamais demander quartier, ne point donner de rançon, pas un pan de mur, pas un pouce de terre. Ils n'avaient pas de repos à espérer. On ne leur permettait pas de passer dans des ordres moins austères. « Allez heureux, allez paisibles, leur avait dit saint Bernard; chassez d'un cœur intrépide les ennemis de la croix du Christ, bien sûrs que ni la vie ni la mort ne pourront vous mettre hors l'amour de Dieu qui est en Jésus. En tout péril, redites-vous cette parole : *Vivants ou morts, nous sommes au Seigneur*. Glorieux les vainqueurs, heureux les martyrs. » Puis il traçait le portrait du templier : « cheveux tondus, poil hérissé, souillé de poussière ; noir de fer, noir de

hâle et de soleil. Ils aiment les chevaux ardents et rapides, mais non parés, bigarrés, caparaçonnés. »

Les services rendus à la chrétienté par ces guerriers leur avaient procuré d'immenses possessions et d'incalculables richesses. Ils possédaient plus de neuf mille manoirs. Mais, lorsque les guerres saintes devinrent plus rares, ils abandonnèrent peu à peu la vie active et guerrière de l'Orient pour le tranquille et facile séjour de l'Occident. Dès ce moment, ils perdirent dans l'oisiveté et la richesse les fortes vertus qu'ils avaient acquises dans la guerre et la pauvreté. Les abus se glissèrent dans l'ordre, ensuite le relâchement, puis des désordres plus graves.

Des bruits étranges se répandirent peu à peu. Un chevalier avait avoué, disait-on, au légiste Raoul de Presles, « que, dans le chapitre général de l'ordre, il y avait une chose si secrète, que si, pour son malheur, quelqu'un la voyait, nulle crainte de tourment n'empêcherait ceux du chapitre de le tuer, selon leur pouvoir. » Un autre templier, nouvellement admis, avait protesté contre la forme de réception devant l'official de Paris ; un troisième s'en était confessé à un cordelier, qui l'avait condamné, pour pénitence, à jeûner tous les vendredis, pendant un an, sans chemise. Les chefs de l'ordre, racontait-on, plongeaient les membres récalcitrants dans des prisons horribles. On citait, à l'appui, un chevalier qui était « entré dans l'ordre sain et gai, avec chiens et faucons ; au bout de trois jours, il était mort. » Enfin, deux chevaliers, un Gascon et un Italien, en prison pour leurs crimes, avaient, à ce qu'on disait, révélé tous les secrets de l'ordre. On

parlait d'une idole qu'adoraient les templiers : c'était une tête barbue, suivant les uns, à trois faces suivant les autres. Ses yeux étaient étincelants; c'était un crâne d'homme, c'était un chat : autant de versions qui circulaient dans la foule et exaltaient les imaginations populaires.

Mais tous ces bruits avaient eu moins de part dans l'audacieuse décision de Philippe le Bel que les richesses de l'ordre et ses nombreuses possessions. Aussi, dès le jour même de l'arrestation des chevaliers, vint-il s'établir au Temple, avec une armée de gens de lois et de gens du fisc, pour dresser l'inventaire de sa nouvelle fortune.

Cependant il restait toujours à gagner le Pape. Pour y arriver, Philippe résolut de frapper l'opinion par une grande assemblée des États généraux ; il les convoqua à Tours, au mois de mai 1308. « Nos ancêtres, disait la lettre de convocation, se sont toujours distingués entre les princes par leur sollicitude à extirper de l'Église de Dieu et du royaume de France les hérésies et les autres erreurs. Celle des templiers, si abominable, si amère, si détestable, vous est connue. Ils reniaient Jésus-Christ, et ils forçaient ceux qui entraient dans leur ordre à le renier ; ils crachaient sur la croix, et la foulaient aux pieds; ils adoraient des idoles; ils se permettaient entre eux ce que les brutes n'osent faire. La terre et le ciel sont ébranlés par le souffle de leurs crimes, les quatre éléments en sont troublés. Nous avons résolu de conférer avec le Saint-Siège apostolique pour faire cesser tant de crimes et d'erreurs, pourvoir à la stabilité de la foi et à

l'honneur de l'Église notre sainte Mère, et nous voulons vous faire participer à cette œuvre. Nous vous mandons de députer sans retard à Tours, trois semaines après la prochaine fête de Pâques, pour délibérer sur ce sujet, des hommes d'une foi ardente et éprouvée, de chacune des villes insignes du royaume. » Chaque député devait arriver muni de pleins pouvoirs. Ceux des villes et des communes étaient nommés, suivant l'usage de chaque lieu, par le suffrage universel ou par le suffrage restreint.

Mais la France du moyen âge, habituée à se gouverner elle-même, en-dehors du pouvoir central, avait peu d'enthousiasme pour ces grandes assemblées générales, dans lesquelles ses libertés locales avaient plus à perdre qu'à gagner. Philippe le Bel et ses légistes surent habilement profiter de cette situation ; partout les gens de loi se firent les représentants du clergé, de la noblesse et du tiers état. Aussi, dans cette grande assemblée qui prétendait parler au nom de la France, il ne se rencontra ni propriétaires, ni riches marchands, ni artisans, ni bourgeois vivant du fruit de leurs épargnes, mais des avocats, des lieutenants de bailliage, juges-mages, procureurs du roi, hommes qui appliquaient impitoyablement les prescriptions d'une législation implacable fondée sur le droit romain et sur le césarisme. Une assemblée ainsi composée ne pouvait hésiter à souscrire sans examen à la condamnation d'un ordre, qui représentait la double expression du moyen âge : la vie religieuse et la vie militaire.

Un des légistes, dont le rôle était préparé d'avance. prit la parole contre le clergé, qui, sur l'ordre du

Pape, continuait à refuser tout concours. « Le peuple du royaume de France, dit-il, adresse au roi d'instantes supplications. Que Philippe se rappelle que le prince des fils d'Israël, Moïse, l'ami de Dieu, à qui le Seigneur parlait face à face, voyant l'apostasie des adorateurs du veau d'or, dit : « Que chacun prenne le glaive et tue son proche parent. » Il n'alla pas pour cela demander le consentement de son frère Aaron, constitué grand-prêtre par l'ordre de Dieu. Pourquoi donc le roi très-chrétien ne procéderait-il pas ainsi, même contre tout le clergé, si le clergé errait ou soutenait ceux qui errent ? » A la suite de ce discours, on alla aux voix, et les templiers furent presque à l'unanimité déclarés coupables et dignes du dernier supplice ; en foi de quoi on dressa immédiatement un acte d'accusation.

Armé de cette pièce, Philippe se rendit à Poitiers, où se trouvait le Pape. Il était accompagné d'Enguerrand de Marigny, d'une armée de procureurs et de soixante-douze templiers, dont les aveux, pensait-il, devaient entraîner l'assentiment de Clément V. En arrivant auprès du pontife, Philippe lui baisa humblement les pieds et protesta de sa soumission. Après cette comédie, il aborda le véritable objet de sa visite, et fit connaître au Pape son *ultimatum*. « Les templiers, disait-il en substance, seront remis entre les mains de l'Église : mais, comme l'Église ne saurait elle-même les garder, elle les remettra au roi, qui les gardera en son nom. Leurs biens ne pouvant être employés que pour les besoins de la Terre-Sainte, ils seront placés sous la main de l'Église ; mais, comme l'Église ne saurait elle-même

les garder, ils seront confiés à des commissaires nommés moitié par le roi, moitié par les évêques. Enfin, on rendra aux prélats et aux inquisiteurs le pouvoir de juger les templiers. » Jamais Philippe le Bel n'avait montré avec autant d'évidence qu'il poursuivait dans les templiers bien plus leurs immenses richesses que la défense de l'orthodoxie.

A de telles propositions, le Pape se récria, mais il dut bientôt céder devant l'attitude résolue de Philippe, qui se sentait trop avancé pour reculer. Les évêques reçurent l'ordre d'ouvrir partout des enquêtes, afin de préparer le jugement qui devait être rendu par le concile général convoqué à Vienne pour l'année 1311. Mais le Pape se réserva de faire instruire lui-même le procès du grand maître et des principaux commandeurs. Il envoya à cet effet trois cardinaux à Chinon, où se trouvaient enfermés les chefs du Temple.

« Nous nous transportâmes à Chinon par ordre du Pape, disent les enquêteurs dans leur rapport au roi, pour examiner les prisonniers, savoir : le grand-maître, le commandeur de Chypre, le visiteur de France, le commandeur de Poitou et de Guyenne et celui de Normandie. Le samedi après l'Ascension, 17 août 1308, le commandeur de Chypre fut appelé, comparut, prêta serment, puis confessa le renoncement à Jésus-Christ et le crachement sur la croix. Le commandeur de Normandie en fit autant pour le reniement. Le soir du même jour, nous appelâmes le commandeur de Poitou et de Guyenne, qui demanda permission de délibérer jusqu'au lendemain. Il avoua qu'il avait promis à celui qui le recevait dans l'ordre

de renier Jésus-Christ. Le dimanche suivant, au matin, nous fîmes comparaître Hugues de Péralde, et le soir, le grand-maître, Jacques de Molay. Après avoir vu tous les articles de l'interrogatoire, ils demandèrent à délibérer jusqu'au lendemain. Ce jour-là, Hugues de Péralde, après le serment, persista dans son aveu fait à Paris, et spécialement à l'égard du renoncement à Jésus-Christ, de l'idole qu'il avait vue et des actions illicites qu'il avait commises. Enfin, le mardi suivant, le grand-maître comparut, et, après avoir juré et entendu les articles d'information, il convint du renoncement. Tous abjurèrent l'hérésie et nous demandèrent l'absolution des censures; nous la donnâmes à chacun en particulier. » Les cardinaux terminaient leur lettre en priant le roi de traiter favorablement les cinq chevaliers, en considération du repentir qu'ils avaient marqué, surtout le grand-maître Jacques de Molay, Hugues de Péralde et le commandeur de Chypre.

Ce n'était là que le prélude d'un interrogatoire plus complet, qui, cette fois, eut lieu sous l'œil même du roi. Les commissaires désignés par le Pape se réunirent à Paris, le 12 novembre 1309, et citèrent à comparaître tous les templiers de France.

Jacques de Molay fut introduit. Mais le séjour de la prison avait tellement troublé son esprit, qu'on fut obligé de l'ajourner à trois jours. Il déclara alors qu'il était dans l'ordre depuis dix ans, qu'il n'y avait jamais vu aucun mal, et qu'il se soumettait au jugement des prélats. Les commissaires lui opposèrent les aveux qu'il avait faits à Chinon. A cette lecture, « il fit par deux fois le signe de la croix, comme gran-

dement étonné de ce qu'il entendait, et s'écria que, si les seigneurs commissaires étaient d'autre condition, il saurait bien ce qu'il aurait à dire; et comme on lui observait qu'ils n'étaient pas gens à recevoir un gage de bataille, ledit grand-maître répliqua que ce n'était pas là ce qu'il entendait, mais bien qu'il plût à Dieu qu'on observât en pareil cas, contre les cardinaux, la coutume des Sarrazins et Tartares, à savoir de leur abattre la tête ou de leur couper le corps en deux. « Prenez garde ! s'écrièrent les commissaires, l'Église livre les hérétiques obstinés au bras séculier ! »

Deux hommes de Philippe le Bel, Nogaret et Guillaume de Plasian, assistaient aux débats. En entendant Molay rétracter ses aveux, ils l'engagèrent amicalement à ne pas se perdre et à demander un délai jusqu'au vendredi suivant. Dans l'intervalle, ils travaillèrent le vieillard, déjà affaibli par tant d'épreuves, si bien qu'à la reprise de l'interrogatoire, quand on lui demanda de nouveau s'il voulait défendre l'ordre, il répondit négativement et déclara seulement qu'il s'en remettait au jugement du Pape. Puis Nogaret, prenant texte de cette rétractation, renouvela contre l'ordre du Temple les accusations de vices et d'hérésie.

Cinq cent quarante-six chevaliers, réunis de tous les points du royaume, comparurent peu après. L'enquête se poursuivit ainsi lentement et juridiquement devant l'autorité ecclésiastique, qui, du mois d'octobre 1309 au mois de mai 1311, entendit treize cent trente et un témoins. Mais Philippe le Bel, trouvant cette procédure trop formaliste, abandonna

les voies légales pour les moyens violents. « Le roi, dit Villani, fit faire à Saint-Antoine, et de même à Saint-Denis, hors de Paris, un grand parc fermé de palissades; il y fit lier cinquante-six desdits templiers, chacun à un pilier, et y fit mettre le feu à leurs pieds, puis à leurs jambes, les brûlant ainsi, mais peu à peu et l'un après l'autre, et les avertissant en même temps que celui d'entre eux qui voudrait reconnaître son erreur et son péché échapperait à la peine. Leurs amis et leurs parents qui les entouraient au milieu de ce tourment, les exhortoient à se reconnaître coupables et à ne pas se laisser ainsi honteusement martyriser et faire mourir; mais aucun d'eux né voulut confesser. Au contraire, au milieu des pleurs et des cris, ils protestoient qu'ils étoient innocents et chrétiens fidèles; ils appelaient à leur aide le Christ, sainte Marie et les saints, et dans ce martyre, brûlés et consumés, ils perdirent tous la vie. »

Cependant, l'époque fixée pour la réunion du concile général était arrivée : il s'ouvrit à Vienne, ainsi qu'on l'a dit plus haut, au mois d'octobre 1311. Plus de trois cents prélats y assistaient. Le roi de France était présent, avec son frère le comte de Valois, et ses trois fils, Louis, roi de Navarre, Philippe et Charles. Il prit place à la droite du pape, sur un trône moins élevé.

Clément se leva et prononça un discours sur ce texte : « Les impies ne se releveront point dans le jugement, ni les pécheurs dans l'assemblée des justes. » Puis il prononça solennellement la sentence suivante : « Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Considérant depuis longtemps les di-

verses informations et procédures faites par mandement du Siège apostolique, dans toutes les parties de la chrétienté, contre l'ordre du Temple et contre ses membres en particulier, soit sur les hérésies, soit sur le reniement du Christ, qu'ils témoignaient en crachant sur la Croix; considérant que le grand-maître de l'ordre, le serviteur de France, les principaux commandeurs et beaucoup de chevaliers confessèrent en jugement lesdites hérésies; considérant les pressantes instances des prélats, ducs, comtes, barons et communes de France, avec grande amertume et affliction de cœur, non par sentence définitive, mais par voie de provision et d'ordonnance apostolique, nous avons aboli et supprimé l'ordre du Temple, son état, son habit et son nom, le soumettant à une prohibition perpétuelle, avec l'approbation du saint concile, et réservant les personnes et les biens dudit ordre à la disposition du Siège apostolique. »

Ainsi qu'il était dit dans la sentence, le Saint-Siège disposa des biens du Temple en faveur des hospitaliers, ordre fondé dans le même but. Mais Philippe, qui les tenait sous séquestre, en garda une grande partie, sous prétexte de couvrir les frais de la procédure. Il s'attribua également le droit de disposer, malgré l'autorité ecclésiastique, de la personne des templiers. « Le grand-maître Jacques de Molay et le maître de Normandie, raconte le continuateur de Guillaume de Nangis, ayant rétracté tous leurs aveux précédents, les cardinaux les confièrent au prévôt de Paris jusqu'à ce qu'ils en eussent délibéré le lendemain. Mais, dès que le bruit en vint aux oreilles du roi, qui était alors dans son palais, il en

communiqua avec ses conseillers, sans appeler les clercs, et, le soir même du jour, il les fit brûler tous deux sur le même bûcher, dans une petite île de la Seine, entre le jardin royal et l'église des Frères-Ermites de Saint-Augustin. Ils parurent soutenir les flammes avec tant de fermeté et de résolution, que la constance de leur mort et leurs dénégations finales frappèrent la multitude d'admiration et de stupeur. »

Cette exécution, décidée à l'insu des juges ecclésiastiques, donna naissance à une légende populaire, imaginée sans doute après l'événement. On répétait que, du haut de son bûcher, Jacques de Molay avait ajourné Philippe le Bel et Clément V à comparaître dans l'année même au tribunal de Dieu; d'autres ajoutaient que la même prédiction avait été faite au sujet de Guillaume de Nogaret. « Celui-ci, raconte un chroniqueur, s'étant trouvé par hasard sur le passage de quelques chevaliers du Temple que l'on conduisait à la mort, l'un d'eux, qui dépassait les autres de la tête, l'aperçut et lui cria : « Considère, indigne ministre, l'effet de tes calomnies et de tes injustices; mais nous en appelons au Juge des vivants et des morts, au tribunal duquel nous te citons, pour y comparaître dans la huitaine. » Nogaret périt en effet misérablement quelques jours après, sans avoir été attaqué ni frappé par personne. Ces récits invraisemblables n'appartiennent à l'histoire que parce qu'ils montrent le mouvement d'opinion qui commençait à éclater contre le gouvernement de Philippe le Bel.

Le pape et le roi moururent peu après. Clément V, qui avait établi sa cour à Carpentras, près d'Avignon,

se sentit le premier atteint d'une maladie mortelle. Il voulut aller respirer l'air natal dans le diocèse de Bordeaux; mais il avait à peine passé le Rhône qu'il expira à Roquemaure, le 20 avril 1314.

A son tour, Philippe fut frappé d'une maladie de langueur. Il éprouvait une sombre tristesse, et répétait souvent « qu'Enguerrand de Marigny l'avait déçu et tout son royaume; et plusieurs fois on le trouva pleurant en sa chambre. » Il mourut à Fontainebleau, le vendredi 29 novembre de la même année, à l'âge de quarante-six ans, après trente ans de règne.

Dans ses derniers moments, il fit approcher de son lit ses trois fils et ses deux frères, Charles, comte de Valois, et Louis, comte d'Évreux. « Mon « fils, dit-il, en s'adressant à celui de ses enfants que « son âge désignait pour lui succéder, je reconnais « que j'ai suivi des conseils pernicieux, en accablant « mes sujets d'impôts et en changeant incessamment « la valeur des monnaies. Cette conduite a excité « mon peuple contre moi; je crains que Dieu me pu- « nisse pour m'être attiré la malédiction des pauvres. « Promets-moi donc de faire ce que je n'ai pas fait, « d'adoucir les charges du peuple et de prendre la « croix aussitôt que tu pourras, en exécution d'un « vœu que je n'ai pas accompli. » Le peuple, dit Godefroy de Paris, regretta peu Philippe le Bel,

Car en France vint grand dommage
Au temps que le royaume tenait.

CHAPITRE III *

RÉACTIONS FÉODALE ET LÉGISTE

Louis X. — Philippe V

1314-1328

I

1314-1316

Avénement de Louis X le Hutin. — Réaction féodale contre les légistes. — Le comte Charles de Valois. — Ligues aristocratiques et populaires. — Procès d'Enguerrand de Marigny. — Sa condamnation, son supplice. — Mort de Charles de Valois et de Louis le Hutin.

Le premier acte de Louis X, surnommé le Hutin, fut de demander des prières pour son père. Mais six diocèses, ceux de Poitiers, de Bordeaux, d'Agen, de Périgueux, d'Angoulême et de Saintes, ne consentirent « à faire chanter pour le roi Philippe » que sur un ordre exprès de son fils. A la cour, l'avénement du nouveau roi causa une sorte de révolution.

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :

GUILLELMUS DE NANGIACO, *Chronicon continuatum*, ab a. C. 1305 usque ad 1327.

PAULUS ÆMILIUS VERONENSIS. *De Rebus gestis Francorum a Pharamundo usque ad Carolum, VIII*.

THOMAS WALSINGHAM, *Historia Angliæ*, ab. a. C. 1323 usque ad 1328.

Les Grandes Chroniques de Saint-Denis.

JEAN VILLANI, *Istorie Fiorentine.*

A peine âgé de vingt-cinq ans, Louis le Hutin aimait le plaisir et les fêtes. « Il était volentif, dit un contemporain, mais n'était pas bien ententif en ce qu'au royaume il fallait. » Aussi s'empressa-t-il d'abandonner à son oncle, Charles de Valois, la direction des affaires publiques.

La réaction féodale trouva ainsi une tête. Tous les intérêts, violemment comprimés sous le règne précédent, se rallièrent autour de Charles de Valois, qui devint le chef naturel du mouvement. Déjà, pendant la dernière année du règne de Philippe le Bel, nobles et bourgeois avaient formé des associations puissantes en Artois, en Champagne, en Bourgogne, en Forez, en Picardie et dans d'autres provinces. On jurait, comme autrefois pour le mouvement communal, de se soutenir et de se défendre mutuellement contre les entreprises du pouvoir central; on en dressait par écrit des actes authentiques, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous.

« A tous ceux qui verront et ouïront ces présentes lettres, les nobles et les gens des communes de Champagne, pour nous, pour les pays de Vermandois, de Beauvaisis, de Ponthieu, de la Fère, de Corbie et pour tous les nobles et gens des communes de Bourgogne, et pour tous nos alliés et adjoints étant dedans le royaume de France, salut. Sachent tous, que comme très-excellent prince, notre très-cher et redouté sire, Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, a établi plusieurs tailles, subventions, exactions non dues, changement des monnaies; par quoi les nobles et les gens des communes ont été

moult grevés et appauvris; desquels griefs nous avons plusieurs fois requis et supplié humblement et dévotement ledit sire le roi, que ces choses voulût défaire et délaisser, de quoi rien n'en a fait. Ces mesures ne pouvons souffrir en bonne conscience, car ainsi perdrions nos honneurs, franchises et libertés, et nous et ceux qui après nous viendront. Par lesquelles choses, nous, les nobles et gens des communes dessus dits, avons juré et promis loyalement et en bonne foi aux nobles et aux gens du commun des comtés d'Auxerre et de Tonnerre, que nous les aiderons et secourrons contre tous les griefs et nouveautés faites et à faire par le roi de France, notre sire, ou autre, sauf l'obéissance et hommage et autre droiture que nous devons audit roi de France et à nos autres seigneurs. »

Charles de Valois s'empressa de faire droit à ces protestations de la noblesse et du peuple coalisés. A cet effet, il fit signer par Louis le Hutin, dès la première année de son règne, plusieurs ordonnances qui consacraient le triomphe de la réaction féodale.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, faisons savoir à tous, présents et à venir, que comme on s'est plaint à nous que depuis le temps de monseigneur saint Louis, notre bisaïeul, les franchises, les libertés, les usages et les anciennes coutumes ont été enfreintes par les gens de nos prédécesseurs et par les nôtres, Nous avons ordonné, de notre autorité, de redresser ces griefs. »

Le gage de bataille fut rendu à la noblesse; la saisie provisoire des villes, châteaux, terres et autres biens nobles fut abrogée, le droit de guerre

privée rétabli. Les gens de loi ne purent plus substituer leur justice à celle des seigneurs et des clercs. La question et la torture, qu'ils avaient empruntées au droit romain et appliquées aux templiers avec une excessive barbarie, ne durent plus être employées que sous la présomption de crime capital, et sans jamais entraîner la perte d'un membre ou la mort.

La Picardie, la Champagne, le Lyonnais, le Languedoc, l'Auvergne, la Bretagne, la Normandie obtinrent également des ordonnances qui rendaient aux seigneurs, aux clercs et aux bourgeois, « leurs franchises et bonnes coutumes, » si gravement compromises sous le règne de Philippe le Bel. Les gens de loi reculaient sur toute la ligne; les provinces, sur lesquelles ils s'étaient abattus comme sur une proie les rejetaient unanimement. L'heure de l'expiation était en effet venue; le châtiment fut éclatant. On ne refoule pas impunément tout ce qu'une société a créé lentement par le travail des générations successives; les légistes devaient avoir le sort commun des grands révolutionnaires.

Un des premiers actes de Charles de Valois fut de jeter en prison deux des conseillers de Philippe le Bel, le chancelier, Pierre de Latilli, et l'avocat général au parlement de Paris, Raoul de Presles, qui fut appliqué à la torture. Mais la réaction voulut frapper l'œuvre du dernier règne dans la personne de son principal instrument, Enguerrand de Marigny. Charles de Valois saisit avec empressement l'occasion de satisfaire à la fois une vengeance personnelle longtemps contenue, et le sentiment

public surexcité par les violences et les déprédations du célèbre légiste. Jamais, en effet, un simple particulier ne s'était élevé à une fortune plus scandaleuse, au milieu des malheurs de l'État et de l'accroissement des impôts.

Un chroniqueur affirme que cet impitoyable adversaire des droits féodaux était seigneur de dix-sept cents villages, et nous savons d'ailleurs, par des documents authentiques, que sa fortune s'élevait à plus de cinquante millions. Tout en dépouillant de leurs domaines héréditaires et de leurs privilèges les seigneurs qui s'opposaient à son ambition, il était parvenu à partager entre les membres de sa famille les grandes situations de l'État. Un de ses parents était confesseur du roi, cardinal, puis légat en France; un de ses frères était archevêque de Sens; un autre, évêque de Beauvais. Il avait marié une de ses filles au riche héritier des Tancarville, et son fils aîné à la nièce même de la sœur du roi. Il était lui-même le dispensateur de toutes les grâces et de tous les emplois. Les plus grands seigneurs ne pouvaient parler au prince sans son consentement. On disait de lui qu'il était pareil au roi, un second roi, *tanquam rex, secundus regulus*.

Les poursuites dirigées contre Pierre de Latilli et Raoul de Presles furent pour Enguerrand un funeste présage. Il se rappelait la fin tragique du favori du roi d'Angleterre, Pierre de Gaveston, tombé récemment sous la hache des barons anglais. Il s'attendait tous les jours à ce qu'on lui demandât ses comptes, et ce moment arriva trop tôt pour lui.

« Le roi, dit le chanoine de Saint-Victor, se trans-

porta avec ses frères, ses oncles et un grand nombre de barons au bois de Vincennes, et se fit rendre compte, en leur présence, de l'état du royaume; il fit en même temps convoquer tous les trésoriers et receveurs pour connaître l'état de leurs recettes et de leurs dépenses. Ces trésoriers accusèrent un si honteux gaspillage, qu'on ne trouva dans le trésor ni or, ni argent, ni pierres précieuses. Alors le roi s'écria tout en colère : « Où sont les dixièmes, les cinquantièmes, les centièmes levés du temps de feu mon père ? Que sont devenus les produits de ces innombrables changements de monnaies ? Je veux savoir la vérité sur tout cela. — Cher neveu, dit le comte de Valois, cherchez d'où peuvent provenir tant de palais et tant de vases d'or et d'argent qu'on y admire, c'est là que le trésor de votre père s'est engouffré. »

Là-dessus, le roi appela Enguerrand et tâcha d'en obtenir la vérité. Celui-ci ne put cacher qu'il avait reçu des Flamands une somme considérable. « Mais, dit-il, si j'ai agi de la sorte, c'est afin que les ennemis fussent épuisés d'autant; je n'ai d'ailleurs rien fait que par la volonté de votre père. » Ces mots remplirent le roi d'indignation. « Mon neveu, reprit alors le comte de Valois, nous sommes trompés par un méchant homme, qui est resté au milieu de nous trop longtemps, et dont les méfaits ont attiré sur notre maison la malédiction universelle. Il est la cause des extorsions dont on se plaint; pour de l'argent il a fait, à la honte du royaume, obtenir plusieurs trêves aux Flamands. Cet Enguerrand a fait tomber votre père dans une

tristesse telle qu'il en est trépassé avant le temps. Pour moi, je suis prêt à prouver qu'il est un voleur et qu'il a trahi le royaume; et si vous ne le faites arrêter sur-le-champ, je jure Dieu que je ne paraîtrai plus ni dans votre conseil, ni à votre cour. »

Quelques jours après cet incident, Enguerrand, se trouvant dans son hôtel de la rue des Fossés-Saint-Germain, fut tout à coup arrêté et conduit au Louvre. Mais le comte de Valois craignit que cette prison ne fût pas assez sûre : « Enfermez-le à l'hôtel des Templiers, dans un bon cachot, » dit-il au roi. « Alors il fut amené au Temple, avec belle compagnie de sergents et de peuple manifestant grande joie. »

Le samedi suivant, on le conduisit à Vincennes devant un tribunal composé, non plus de légistes, mais du roi, de prélats et de barons. Pendant tout le trajet, la foule l'accompagna de ses malédictions. « Va, lui disait-elle, exécrable traître ! Que Dieu te rende tout le mal que tu as fait aux pauvres gens. Par toi, nous avons été dépouillés de tous nos biens. Par toi, combien d'extorsions ont été commises, combien de fois les monnaies ont été changées ! Par toi, tout le royaume a été jeté dans la confusion. »

En présence des juges, « par le commandement du comte de Valois, racontent les Chroniques de Saint-Denis, maître Jean d'Asnière, savant clerc, argua contre ledit Enguerrand maintes raisons et articles, et il prit d'abord ce texte : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Et après il remémora les sacrifices d'Abraham et d'Isaac, son fils, et il prit les exemples des serpents qui infes-

taient la terre de Poitou au temps de monseigneur saint Hilaire, évêque de Poitiers, et compara les serpents à Enguerrand de Marigny et à ses parents et alliés ; ensuite il compta et énuméra les cas et forfaits dudit Enguerrand. « Enguerrand, dit-il, je t'accuse, devant tous, d'avoir altéré les monnaies, pillé le Trésor, saccagé les forêts royales à ton profit, reçu de l'argent des bourgeois de Flandre pour trahir ton seigneur le roi, et commis maintes autres concussions. » Puis le comte Charles de Valois, sur la foi de bon nombre de témoins, rapporta au roi qu'un certain Jacques Delor, nécroman de profession, sa femme et son serviteur, avaient, à la sollicitation de la femme et de la sœur d'Enguerrand, voire d'Enguerrand lui-même, fabriqué certaines images de cire à la ressemblance du roi, du comte Charles et d'autres barons, afin de procurer, par sortilège, la délivrance d'Enguerrand, et de jeter un maléfice sur lesdits rois et seigneurs pour les faire sécher et languir jusqu'à la mort. Le roi Louis fut moult ébahi, et dit à Charles : « J'ôte de lui ma main, et faites-en ce que vous verrez bien avenant et expédient. »

« Lors, par le jugement des pairs et barons, Enguerrand fut condamné à être pendu. Le lendemain, devant une grande multitude de gens accourant de toutes parts, à pied et à cheval, et de ce, merveilleusement joyeux, Enguerrand de Marigny, auprès du Grand Châtelet de Paris, fut mis en une charrette, disant et criant : « Bonnes gens, pour Dieu, priez pour moi ! » Et ainsi fut mené au gibet commun des larrons, à Montfaucon, et pendu la veille de l'Ascen-

cion, le 30 avril 1315, sans cependant avoir rien avoué des maléfices ci-dessus, si ce n'est qu'il avait contribué avec les autres aux exactions et aux mutations de monnaie. »

Le cadavre du célèbre légiste resta pendant deux ans suspendu à ces fourches patibulaires de Montfaucon, qu'il avait, dit-on, fait construire lui-même, et auxquelles il avait envoyé tant de malheureux. Quelques amis obtinrent enfin la permission d'enlever nuitamment ses restes et de les ensevelir dans le chœur des Chartreux, à Paris. Cette mort fut, dans les provinces, le signal des représailles. Partout les officiers du roi éprouvèrent les plus cruelles persécutions; dans beaucoup de lieux, ils furent chassés.

Quelques années après ces événements, le comte Charles de Valois « tomba si gravement malade, disent les grandes Chroniques de Saint-Denis, qu'il perdit l'usage de ses membres, et plusieurs pensèrent qu'il se repentit alors de la mort d'Enguerrand de Marigny. En effet, sa maladie s'aggravant, il fit distribuer des aumônes dans la ville de Paris, avec ordre de dire : « Priez pour messire Enguerrand de Marigny et pour messire Charles de Valois. » Il mourut après une longue maladie; son corps fut enterré dans l'église des Frères Prêcheurs, son cœur dans celle des Frères Mineurs.

Louis le Hutin, dont le règne si court ne fut signalé que par une expédition infructueuse contre la Flandre, survécut quelques mois à peine à l'exécution du ministre disgracié de son père. D'après le chanoine de Saint-Victor, ayant bu abondamment

du vin très-frais dans une cave, à la suite d'une partie de paume fort animée, il tomba malade et mourut à Vincennes, à l'âge de vingt-sept ans, le 5 juin 1316.

II

1316-1328

Application de la loi Salique à la succession au trône. — Sacre de Philippe V le Long. — Opposition des seigneurs. — États généraux. — Faveur nouvelle des légistes. — Réaction contre le dernier règne. — Ordonnance sur l'affranchissement des serfs. — Mort de Philippe V, et de son frère Charles IV le Bel. — Extinction de la branche des Capétiens directs.

Louis X n'avait eu de sa première femme qu'une fille, nommée Jeanne, mais il laissait la reine Clémence enceinte, et portant par conséquent en elle les destinées de la monarchie. Son frère Philippe le Long, comte de Poitiers, « résolut, dit le chanoine de Saint-Victor, d'agir en roi et de prendre possession du royaume, jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement par les seigneurs. Il entra au palais royal dont il fit fermer toutes les portes, excepté une. La reine Clémence, lui annonça alors d'une manière formelle qu'elle était enceinte. Les barons du royaume, ayant été convoqués, ordonnèrent que le comte de Poitiers serait gouverneur du royaume de France, qu'il en percevrait tous les revenus, et qu'il fournirait à la reine le nécessaire. Si elle accouchait d'un fils, le comte retiendrait la garde du royaume pendant vingt-quatre ans, administrerait les guerres et les autres affaires, et assignerait vingt mille livres de revenu à la reine. Si, au contraire, il naissait une fille, le

comte serait reconnu comme roi, et pourvoirait au sort de la jeune fille, selon le droit et la coutume. Ces choses ayant été convenues et promises, les princes et les barons lui firent hommage, comme le tenant pour gouverneur. » Philippe prit dès lors le titre de « fils du roi de France et de Navarre. »

Cependant le dénoûment approchait.

« Dans Paris, au Louvre, dit Guillaume de Nangis, le quinzième jour du mois de novembre, la nuit qui précède le dimanche, la reine Clémence, travaillée de la fièvre quarte, accoucha d'un enfant mâle, premier fils du feu roi Louis, qui, né pour régner dans le Christ et appelé Jean, mourut le 20 du même mois, à savoir, le vendredi suivant. Le samedi il fut enterré dans l'église de Saint-Denis, aux pieds de son père, par le seigneur Philippe, comte de Poitiers, qui tenait alors légitimement le rang de roi de France et de Navarre, et le porta lui-même au tombeau, avec ses fils et ses oncles Charles et Louis. »

La mort de cet enfant ouvrait pour la première fois la question de la succession des femmes au trône de France, car depuis Hugues Capet les héritiers directs n'avaient jamais manqué.

Deux partis se dessinèrent : l'un, invoquant la coutume féodale, qui, à défaut d'héritier mâle, admettait les filles à la succession des fiefs, se prononça pour Jeanne, fille de Louis X ; l'autre, s'appuyant sur un article de la loi Salique relatif à la succession des alleux, soutint les droits du frère de Louis X. « Aucune portion de la terre salique, disait ce texte, ne peut venir aux femmes en héritage, mais elle doit passer tout entière aux hommes. » Cette loi, inapplicable

dans le cas présent, et d'ailleurs depuis longtemps abandonnée, décida néanmoins, fort heureusement pour la France, la question en litige. On déclara, non sans opposition, que « la couronne ne pouvait tomber de lance en quenouille, que le royaume de France est si noble qu'il ne doit mie aller à femelle. »

Sans perdre de temps, Philippe, afin d'affirmer son droit, convoqua les barons à Reims, le 9 janvier 1317, pour assister à son sacre. « Mais, disent les Chroniques de Saint-Denis, le duc de Bourgogne y mit contradiction pour la fille de Louis le Hutin, laquelle le royaume devait avoir, comme plus prochaine fille de roi, par droit. Et pour ce, le duc et la duchesse envoyèrent lettres à plusieurs barons en les priant qu'ils ne consentissent pas au couronnement de Philippe, comte de Poitiers. Cependant le comte, avec grande compagnie de gens d'armes, vint à Reims, et fit fermer les portes de la cité, et ainsi se fit sacrer et couronner par l'archevêque. Mais le comte de Valois, son oncle, n'y voulut être présent, et Charles aussi, comte de La Marche, son frère, n'y daigna être, mais il partit de Reims, le matin, par indignation. »

Malgré cette opposition, Philippe se rendit à Paris, où il avait convoqué les États généraux pour le commencement de février, afin d'obtenir la ratification de son sacre. « Vers la Purification de la sainte Vierge, raconte le continuateur de Guillaume de Nangis, se rassemblèrent, en la présence du cardinal d'Arablai, chancelier de Philippe le Long, beaucoup de hauts barons et de prélats, avec la plupart des bourgeois de Paris; ils approuvèrent le

couronnement du roi Philippe, et jurèrent de lui obéir comme à leur roi. Les docteurs de l'Université de Paris donnèrent aussi leur approbation d'une voix unanime. Ainsi il fut déclaré que les femmes ne succèdent pas à la couronne de France. »

Peu à peu les difficultés s'aplanirent. Le comte Charles le Bel se rapprocha du roi son frère, dont il se trouvait, en l'absence d'enfant mâle, l'héritier légitime. Les autres seigneurs se rallièrent également, et par là fut tranchée définitivement cette question capitale de la succession au trône.

Tandis qu'un grand nombre de seigneurs avaient fait de l'opposition à Philippe V, les gens de loi, au contraire, s'étaient presque tous prononcés en sa faveur. Ils lui avaient fourni des textes à l'appui de ses prétentions et avaient puissamment contribué à assurer son triomphe dans les États généraux. Le nouveau roi paya ces services en leur rendant le pouvoir : l'ex-chancelier Pierre de Latilli fut mis en liberté ; Raoul de Presles fut anobli, indemnisé et réintégré dans sa charge d'avocat général. L'œuvre de Philippe le Bel, un moment arrêtée par la réaction féodale, reprit son cours vers la centralisation des pouvoirs et l'affaiblissement de l'autorité seigneuriale.

Plusieurs ordonnances furent rendues à cet effet, de 1317 à 1320, par les conseillers de Philippe le Long : on mit toutes les monnaies seigneuriales « en la main du roi ; » on supprima les garnisons des châteaux qui ne se trouvaient point aux frontières ; on fit dissoudre, par concessions et par menaces, les ligues provinciales formées à la mort de

Philippe le Bel, entre les seigneurs et les bourgeois, pour le maintien des libertés locales. Les milices urbaines furent placées sous les ordres de capitaines généraux, nommés dans chaque bailliage, par l'autorité royale. Le Parlement, cette place forte des légistes, fut réorganisé ; tous les membres jurèrent de ne recevoir « information, ni paroles privées, en leurs maisons ou ailleurs ou par lettres et messages, fors seulement en parlement, les parties étant présentes et montrant leur droit. » Le nombre des seigneurs et des clercs y fut réduit, celui des gens de loi considérablement augmenté. « En Parlement, dit une ordonnance, il y aura un baron ou deux, huit clercs et douze laïques. »

Mais la mesure capitale fut la célèbre ordonnance sur l'affranchissement des serfs, déjà promulguée par Louis le Hutin.

Comme selon le droit de nature, disait-elle, chacun doit naître franc, et par anciens usages et coutumes qui de grande ancienneté ont été introduits et gardés jusqu'ici en notre royaume, moult de personnes de nostre commun peuple sont tombées en liens de servitude et de diverses conditions, ce qui moult nous déplaît ; nous, considérant que notre royaume est dit et nommé le royaume des *Francs*, et voulant que la chose s'accorde vraiment avec le nom, par délibération de notre grand conseil, avons ordonné et ordonnons que, par tout notre royaume, telles servitudes soient ramenées à franchises, à bonnes et convenables conditions. »

Cette mesure, qui avait pour les légistes le double avantage de produire de l'argent et d'enlever aux

seigneurs une partie de leurs tenanciers, demeura sans résultat par la résistance des serfs eux-mêmes. Ceux-ci jouissaient, en effet, des avantages essentiels de la propriété, sans en avoir les risques. Ils ne payaient, soit en nature, soit en journées de travail, qu'une redevance médiocre et souvent illusoire. Ne pouvant disposer de la terre, ni la grever de charges, les familles de serfs étaient assurées de la transmettre de génération en génération toujours améliorée, jamais diminuée, Elles étaient ainsi préservées des suites de l'imprévoyance et de l'inconduite. Les serfs trouvaient en outre, dans le patronage du seigneur, dans l'alliance séculaire de leur famille à la sienne, une protection de tous les instants. Le seigneur était tenu, d'après la coutume, et engagé d'ailleurs par son propre intérêt, à venir en aide aux tenanciers frappés pas une épidémie ou toute autre calamité publique. Si ceux-ci voulaient construire leurs maisons, amasser du bois pour l'hiver, faire paître leurs troupeaux, ils avaient en partie la jouissance des terres seigneuriales, communes à tous; s'ils étaient frappés par la maladie, ils s'adressaient également au seigneur et en obtenaient assistance. A toutes les époques, les peuples ont créé d'eux-mêmes, pour leur plus grand profit, cette permanence de rapports entre la classe supérieure et la classe inférieure. Les Romains, les Gaulois, les Francs l'avaient pratiquée sous les noms de patronage, de clientèle, de *mundium*, de *recommandation*; le moyen âge en hérita en la transformant et en fit le servage. Il s'en trouva bien, ainsi que purent s'en convaincre les légistes, lorsqu'ils tentèrent de l'abolir.

La résistance qu'ils rencontrèrent chez les serfs les obligea à rendre une nouvelle ordonnance, adressée aux baillis et aux autres officiers royaux dans les provinces. Sous le spécieux prétexte de l'affranchissement, on y sent percer le besoin d'argent. « Comme il pourrait être, dit l'ordonnance, qu'aucun, par mauvais conseil et par faute de bon avis, tomberait en déconnaissance de si grand bénéfice et si grande grâce, et voudrait mieux demeurer en la chétiveté de servitude que venir à état de franchise, Nous vous mandons et commettons que de telles personnes, pour l'aide de notre présente guerre de Flandre, vous leviez des deniers selon la condition et richesse de chacun. » Ce second appel n'eut pas plus de résultat que le premier. La société féodale, qui s'était formée d'elle-même au xe siècle pour la protection des faibles, était encore nécessaire à cette époque, et si les légistes avaient réussi, en ruinant les pouvoirs judiciaires des seigneurs, à ébranler la féodalité d'en haut, ils étaient encore impuissants à faire accepter leurs réformes par les serfs, cette féodalité d'en bas.

Ayant ainsi échoué du côté des serfs, les légistes se retournèrent du côté des juifs ; là, du moins, ils trouvèrent l'argent qu'ils cherchaient.

Mais ces expédients ne suffisant point encore, il fallut augmenter les impôts, ce qui raviva les plaintes populaires. « Le roi Philippe, disent les chroniques de Saint-Denis, par le mauvais conseil d'aucuns qui plus aiment leur profit que celui du royaume, voulut lever de tous ses sujets trop grande exaction, car il voulait avoir le cinquième du revenu de chacun. Et l'on pensait que les ennemis du peuple, qui étaient

dans son conseil, l'avaient engagé à faire cette exaction pour mieux embourser. Sur ces entrefaites, vers le commencement d'août 1322, le roi fut attaqué d'une double maladie, dyssenterie et fièvre quarte, qu'aucun remède ne put guérir, et qui le fit languir sur son lit pendant cinq mois. Quelques-uns crurent que sa maladie était causée par les plaintes du peuple, que grevaient ses extorsions inouïes. L'abbé et les religieux de Saint-Denis, vinrent processionnellement, nu-pieds, au château de Longchamps où gisait le roi, et lui apportèrent à baiser le bois de la vraie croix, le clou du Seigneur et un bras de saint Siméon. Le roi éprouva un mieux subit et passa un moment pour guéri ; mais il retomba bientôt malade. On fit de nouvelles processions pour obtenir sa guérison; mais ni prières ni médecins ne purent le sauver. Il mourut le troisième jour de janvier 1322, vers minuit, et fut enseveli, le lendemain de l'Épiphanie, dans l'église de Saint-Denis. »

La famille royale semblait condamnée : Philippe le Bel était mort à quarante-six ans ; Louis le Hutin, à vingt-quatre ; Philippe le Long, à trente ; le frère de ce dernier, Charles IV le Bel, qui lui succéda en l'absence d'héritier mâle, ne fit que passer obscurément sur le trône, et mourut sans postérité en 1328, à l'âge de trente-quatre ans.

« Quand il aperçut, dit Froissard, que mourir lui convenait; il devisa que s'il advenait que la reine accoucha d'un fils, il voulait que messire Philippe de Valois, son cousin germain, en fut *maimbourg* (tuteur) et régent du royaume jusques à donc que son fils serait en âge d'être roi; et, s'il advenait que

ce fût une fille, que les douze pairs et hauts barons du royaume de France eussent conseil et avis entre eux d'en ordonner, et donnassent le royaume à celui qui avoir le devra. »

La reine mit au monde une fille. Alors « les douze pairs et hauts barons de France donnèrent le royaume, de commun accord, à Philippe, comte de Valois. Et par là alla le royaume, ce semble à moult de gens, hors de la droite ligne. »

Ainsi s'éteignit la branche des Capétiens directs. Le peuple vit, dans la mort prématurée de ces quatre princes qui ne laissaient pas d'héritiers, l'exécution de la justice divine; on se rappelait les persécutions de Philippe le Bel contre Boniface VIII, et l'on répétait que la malédiction du pontife poursuivait le roi au-delà du tombeau, jusque dans sa descendance.

LIVRE HUITIÈME

DÉCADENCE DE LA FÉODALITÉ MILITAIRE

Guerre de cent ans

1328-1461

Les règnes de Philippe le Bel et de ses fils ont commencé la transformation de la monarchie féodale en monarchie moderne. Ils ont accéléré la décadence de la féodalité, comme institution judiciaire et ruiné la suprématie de l'Église, comme institution politique.

La période dans laquelle nous entrons et qui comprend la *guerre de cent ans*, va nous faire assister, au milieu des épisodes les plus sombres, à la décadence de la féodalité, comme instituion militaire. Les armées, qui ont suffi jusqu'ici à assurer la suprématie à la France, sont désormais insuffisantes. En face de la tactique nouvelle et des armes à longue portée, il faut autre chose que des chevaliers bardés de fer et des combats corps à corps. Ainsi, l'édifice qui pendant les siècles du moyen âge a abrité nos ancêtres, s'écroule pierre par pierre. Mais les sociétés ne se transfor-

ment point sans de longues crises et de cruels déchirements ; avant de disparaître, elles opposent d'énergiques résistances. La France apprendra cette vérité par de sanglantes défaites.

Sous les coups de cette dure expérience, la transformation commencera avec Charles V et Duguesclin, elle s'achèvera avec Charles VII et Jeanne d'Arc. Ce jour-là, les armées permanentes et disciplinées auront remplacé définitivement les armées féodales. La royauté aura fait un pas de plus dans la voie de la centralisation, où elle ne s'arrêtera pas désormais.

CHAPITRE PREMIER

PÉRIODE DE REVERS

Philippe VI. — Jean le Bon

1328-1364

I

1328-1350

Édouard III, roi d'Angleterre, prête l'hommage à Philippe VI. — Caractère différent de ces deux princes. — Tableau de la haute société féodale. — Prétentions d'Édouard à la couronne de France. — Commencement des hostilités en Flandre. — Le Brasseur Jacques Arteweld. — Préparatifs militaires d'Édouard. — Combat naval de l'Écluse. — Défis réciproques des deux rois. — Meurtre de Jacques Arteweld. — Défaite de Crécy. — Siège et prise de Calais. — Mort de Philippe VI de Valois.

Le 6 juin 1329, c'était grande fête à la cour du roi de France, Philippe VI de Valois, petit-fils de Philippe le Hardi, et successeur de Charles le Bel. Le roi d'Angleterre Édouard III, faisait hommage au roi de France, pour son duché d'Aquitaine.

La cérémonie se passait à Amiens, avec un éclat

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :
GUILLELMI DE NANGIACO, *Continuatores Chronici*, ab a. C. 1300-1368.
JEHAN FROISSART, *Histoire et Chronique*, ab a. C. 1326-1400.
THOMAS WALSINGHAM, *Historia Angliæ*.
PAULUS ÆMILIUS, *De rebus Francorum, in vita Johannis*.
Chronique des quatre premiers Valois, 1337-1393.
Les grandes chroniques de Saint-Denis.

digne des plus beaux temps de la chevalerie féodale. Philippe VI apparaissait entouré des rois de Navarre, de Bohême, de Majorque, des ducs de Bourgogne, de Lorraine, de Bourbon, d'une foule de comtes, barons et chevaliers, au nombre de plus de trois mille. De son côté, Édouard III était accompagné de ses plus hauts barons et d'une escorte de mille cavaliers. Il entra dans la cathédrale d'Amiens, la couronne en tête, l'épée au côté et les éperons d'or aux pieds. Lorsqu'il fut arrivé près du trône où était assis Philippe de Valois, le vicomte de Melun, chambellan du roi, l'invita à déposer sa couronne, son épée et ses éperons, et à se mettre à genoux devant son seigneur suzerain. Édouard obéit, non sans un mouvement d'hésitation ; mais lorsque le chambellan ajouta : « Sire, vous devenez, comme duc d'Aquitaine, homme-lige du roi mon seigneur qui est ici, et promettez de lui garder foi et loyauté. » Édouard protesta, affirmant qu'il ne devait que l'hommage simple et non l'hommage-lige, qui obligeait le vassal à servir et défendre son suzerain contre tout ennemi quel qu'il fût. « Mon cousin, lui dit Philippe, nous ne voulons pas vous décevoir, et ce que vous avez fait jusqu'à présent nous plaît bien jusqu'à ce que vous soyez retourné en votre pays et que vous ayez vu par les actes de vos prédécesseurs ce que vous devez faire. — Grand merci, cher sire, » répondit le roi d'Angleterre. Alors il mit ses mains entre celles du roi de France, et lui jura foi et hommage, sauf la réserve qu'il venait de faire.

Philippe VI se rattachait au passé, aussi bien par sa naissance que par son caractère. Fils de Charles

de Valois, le grand adversaire des légistes, il avait hérité de toutes les traditions de la noblesse féodale. Aussi, ouvrit-il son règne par l'arrestation et le supplice du successeur d'Enguerrand de Marigny, Pierre Rémy, surintendant des finances. Comme les seigneurs se plaignaient qu'il y eût contre eux une conjuration de gens de loi, il fit mettre en prison tous leurs créanciers, dont il séquestra les biens, et réduisit leurs dettes aux trois quarts, à quatre mois de terme, sans intérêt.

C'était bien là le type du roi chevalier : brave jusqu'à la témérité, prodigue jusqu'à la dissipation. Il ne rêvait que combats, croisades et expéditions aventureuses. Il ignorait complétement la tactique de la guerre, qui exige plus de calcul et de prudence que d'impétuosité et de courage, et était incapable d'arrêter son esprit aux détails arides d'une administration aussi compliquée que celle des légistes. Son temps se passait en tournois et en prouesses, où l'on essayait d'imiter les hauts faits d'armes des romans de chevalerie. Comme Artus ou le Charlemagne de la légende, il était toujours entouré d'une cour de roi et de barons.

La cérémonie de l'hommage prêté par le roi d'Angleterre était une occasion trop favorable pour que Philippe la laissât échapper. « Aussi, disent les chroniques de Saint-Denis, furent les joutes commencées, moult belles et moult grandes, et fut le roi d'Angleterre moult grandement honoré. »

La cour de France était, à cette époque, le centre le plus brillant de la société féodale. Nulle part on n'avait poussé plus loin la passion du luxe et des

fêtes brillantes; aussi, le roi Jean de Bohême, le plus chevaleresque des princes de ce temps, ne pouvait-il s'en éloigner. Un moment rappelé dans son royaume par une invasion des Hongrois, il ne fit que paraître à la tête de ses armées et reprit aussitôt le chemin de la France, seul pays où il lui semblait qu'il fût possible de vivre. Le roi de Navarre, lui aussi, habitué aux plaisirs de cette cour, ne put longtemps supporter la rudesse de ses pauvres et libres montagnards; il préféra vivre, comme sujet, à la cour de son cousin, que, comme roi, dans sa propre patrie. Aussi la société féodale, un moment comprimée, relevait-elle partout la tête, essayant d'oublier, dans la splendeur des fêtes chevaleresques, la sombre époque de Philippe le Bel et de ses légistes.

Édouard quitta la cour de France émerveillé des réjouissances données à son occasion, mais l'âme profondément blessée par le serment d'hommage qu'il avait dû prêter. Ses prétentions au trône de France lui revenaient sans cesse à l'esprit. Si Philippe de Valois était petit-fils de Philippe le Hardi, il se rappelait qu'il était lui-même petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, et par conséquent plus rapproché d'un degré. Il est vrai qu'a l'avénement de Philippe VI, on avait décidé que les héritiers par les femmes étaient inhabiles à succéder; mais un pareil jugement pouvait être réformé par les armes, et Édouard se sentait assez fort pour en appeler à ce suprême tribunal.

Ce prince avait d'ailleurs un pied en France, par ses possessions du Ponthieu, de l'Aunis, de la Saintonge et du duché d'Aquitaine. De plus, il pouvait

compter sur le concours des Flamands, contre lesquels Philippe de Valois venait d'entreprendre une expédition, à la suite d'un curieux épisode.

Le comte de Flandre, Louis de Nevers, était venu assister au sacre du roi de France, dont il devait porter l'épée. Les hérauts d'armes répétèrent trois fois : « Comte de Flandre, si vous êtes céans, venez faire votre devoir. » Il ne répondit pas. Forcé de s'expliquer : « Monseigneur, dit-il au roi, on a appelé le comte de Flandre, et non Louis de Nevers. — Quoi donc ! reprit le roi, n'êtes-vous pas le comte de Flandre ? — Sire, il est vrai que j'en porte le nom, mais je n'en possède point l'autorité ; les bourgeois de Bruges, d'Ypres et de Cassel m'ont chassé de ma terre, et il n'y a guère que la ville de Gand où j'ose me montrer. — Beau cousin, lui dit Philippe, avec sa générosité habituelle, nous vous jurons, par l'huile sainte qui a coulé aujourd'hui sur notre front, que nous ne rentrerons pas à Paris avant de vous avoir rétabli dans la paisible possession du comté de Flandre. » Se tournant alors vers les seigneurs : « Qui m'aime me suive, » dit-il. Il entra aussitôt en campagne, avec la plus brillante chevalerie que l'on eût vue depuis longtemps, assiégea la ville de Cassel et s'en empara rapidement. En la rendant au comte de Flandre, il lui dit : « Faites que, par votre faute, il n'y ait pas nécessité que je revienne, car ce serait à mon profit et à votre dommage. »

Au lieu de suivre ce conseil, le comte s'efforça par tous les moyens de punir ses sujets. Il les frappa, contre son propre intérêt, dans ce qu'ils avaient de plus cher, le commerce. « Toute la Flandre, dit

Froissard, était fondée sur draperies, et, sans laine, on ne peut draper. » Or, cette laine venait d'Angleterre. Sans s'arrêter à cette considération, Louis de Nevers fit arrêter et retenir en prison les Anglais qui se trouvaient en Flandre, sous prétexte qu'ils avaient favorisé la révolte (1336). Édouard répondit à cette provocation, en faisant saisir dans son royaume les marchands flamands et en défendant l'exportation des laines. Ainsi maître du commerce de la Flandre, il proposa aux bourgeois de ce pays de s'allier avec lui contre le roi de France et contre leur comte.

Il y avait alors en Flandre, dans la ville de Gand, un brasseur nommé Jacques Arteweld, qui, d'une naissance obscure, s'était élevé par son travail et son intelligence à la plus haute fortune. Il avait su rallier autour de lui la plupart des riches cités flamandes. « Il faisait lever lui-même, dit Froissard, les rentes, tonlieux, vinages, droits et maltôtes que le comte Louis devait avoir, et les dépensait à sa volonté. Et quand il disait qu'il lui fallait de l'argent, on l'en croyait, et nul n'osait contredire, de peur de perdre la vie. »

Tel fut l'homme auquel s'adressa le roi d'Angleterre. Arteweld reçut avec joie ses ouvertures : il réunit les délégués des bonnes villes flamandes en assemblée générale, pour les entretenir des franchises et amitiés que leur offrait le prince anglais. Il leur rappela qu'ils tiraient d'Angleterre les laines nécessaires à leurs métiers, et les engagea à faire une alliance où ils trouveraient honneur et profit. Mais ceux-ci hésitaient à prendre les armes contre le roi

de France, auquel ils avaient juré fidélité; Édouard, pour lever leurs scrupules, fit annoncer solennellement qu'il était légitimement l'héritier de la couronne, du chef de sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel. Dès lors toutes les hésitations cessèrent, les Flamands chassèrent leur comte et l'on se disposa de part et d'autre à cette guerre formidable qui, pendant plus de cent ans, devait ensanglanter la France, la livrer à l'étranger et la mettre à deux doigts de sa ruine.

Les deux rois s'y préparèrent d'une façon bien différente.

Édouard, prince politique et prudent, fit armer tous les hommes de son royaume, de seize à soixante ans, organisa des signaux sur toutes les côtes, prit à sa solde un grand nombre de Gallois, réunit de l'artillerie, arme nouvelle à cette époque, rassembla des navires et amassa des vivres.

Le roi de France, au contraire, prince essentiellement féodal, regardait la guerre comme une chevauchée de chevalerie, propre à mettre en relief les beaux faits d'armes et les brillantes armures. Au lieu d'augmenter ses forces par des troupes mercenaires, par des archers et de l'artillerie, il se contenta d'appeler aux armes ses barons avec leurs lourdes armures, désormais impuissantes contre les armes nouvelles. Pour les attacher à sa cause, il leur rendit le droit de guerre privée et les justices féodales. Il leur offrit même une solde, et rabaissa ainsi la chevalerie au rang des troupes mercenaires, dont elle n'avait point cependant la discipline et la tactique nouvelle.

Édouard venait d'obtenir du Parlement un subside considérable pour commencer les hostilités, lorsqu'il apprit qu'une nombreuse flotte française se réunissait dans la Zélande, près du fort de l'Écluse, pour le surprendre, s'il tentait un débarquement. Sans perdre de temps, il rassembla tous les vaissaux dont il put disposer, et se mit en mer pour aller lui-même présenter le combat.

En approchant des côtes de Flandre, il aperçut une si grande quantité de vaisseaux et de mâts que l'on eût dit une forêt. Il se forma cependant en bataille, plaçant ses plus forts navires en avant et manœuvrant pour avoir le vent sur la droite et le soleil en poupe. A la vue de cette manœuvre, les Français s'écrièrent, sans réfléchir : « Ils reculent, ils ne sont pas gens pour combattre. » Mais le corsaire génois Barbevère, au service de la France, ne s'y trompa pas; il dit à l'amiral français et à son collègue Behuchet : « Seigneurs, voici le roi d'Angleterre avec tous ses navires, qui vient sur nous; si vous voulez suivre mon conseil, au lieu de rester serrés dans le port, vous vous tirerez en haute mer, car si vous demeurez ici, tandis qu'ils ont pour eux le soleil, le vent et le flot de l'eau, ils vous tiendront si court que vous ne pourrez aider ni manœuvrer. » A quoi répondit le trésorier Behuchet, qui mieux savait se mêler d'un compte à faire que de guerroyer en mer : « Pendu soit qui se partira ! Ici nous attendrons et prendrons notre aventure. — Seigneur, repartit Barbevère, si vous ne me voulez croire, je ne veux pas me perdre, et je me mettrai avec mes galères hors de ce trou. » Il gagna en effet

le large, s'empara d'un vaisseau anglais; mais, écrasé par le nombre, il fit voile vers la haute mer. Édouard se mit alors à bloquer la flotte française dans le port de l'Écluse, où elle ne pouvait se déployer. Ce fut une destruction totale. Les Français perdirent plus de vingt mille hommes et presque tous leurs navires (24 juin 1340).

A la suite de cette victoire, Édouard envoya à Philippe un cartel dans lequel il revendiquait fièrement ses prétendus droits à la couronne de France. « Philippe de Valois, disait-il, de longtemps nous avons poursuivi, par messages et toutes autres voies raisonnables, que vous nous rendiez notre droit héritage de France, lequel vous nous avez longtemps détenu et à grand tort occupé. Et, comme nous croyons bien que vous êtes en intention de persévérer en votre injurieuse détenue, nous vous signifions que nous nous portons vers vous pour mettre fin à notre droite réclamation. Et, attendu qu'un si grand nombre de gens assemblés, de notre part et de la vôtre, ne se peuvent tenir longtemps ensemble sans faire grande destruction au peuple et au pays, nous désirons, comme la querelle est à vous et à nous, que la décision de notre réclamation se fasse entre nos deux corps. Et si vous ne voulez cette voie, nous proposons que notre querelle se finisse par bataille de corps de cent personnes des plus suffisantes de votre part et de la nôtre. Et si vous ne voulez ni de l'une ni de l'autre voie, que vous nous assigniez certaine journée pour combattre devant la cité de Tournay, pouvoir contre pouvoir. Donné sous notre sceau privé, sur les champs près de Tournay,

le vingt-sixième jour de juillet, l'an de notre règne de France premier, et d'Angleterre, quatorze. »

Philippe se contenta de répondre : « Notre intention est, quand bon nous semblera, de vous jeter hors de notre royaume, pour le profit de notre peuple. Et de ce, avons bonne espérance en Jésus-Christ, dont toute puissance nous vient. »

Ce défi fut suivi de quelques engagements sans importance, et d'une trève bientôt rompue. La succession au duché de Bretagne servit de prétexte à la reprise des hostilités. Le duc Jean III étant mort en 1341, le comte de Montfort, son frère utérin, et sa mère Jeanne de Penthièvre, mariée à Charles de Blois, se disputèrent sa succession. Le roi d'Angleterre prit parti pour Montfort : aussitôt le roi de France se prononça pour Charles de Blois. La guerre se trouva ainsi allumée de nouveau en Bretagne.

Elle fut marquée par un épisode où se peint admirablement le caractère chevaleresque des combattants. « Il advint un jour, raconte Froissart, que messire Robert de Beaumanoir, chevalier français, vint devant la ville et le château de Ploermel, commandés par le capitaine anglais Brandebourg. — Brandebourg, lui fit dire Beaumanoir, n'y a-t-il là-dedans nuls hommes d'armes qui voulut se jouter du glaive pour l'amour de leurs dames ? — Prenez, répondit Brandebourg, vingt ou trente de vos compagnons et j'en prendrai autant des nôtres. Nous irons en un beau champ où nul ne nous puisse empêcher ni troubler, et là, nous ferons si bien qu'on en parlera aux temps à venir dans les salles, les palais, les places et autres lieux du monde. »

« Ainsi fut la besogne convenue. Quand le jour fut arrivé, les trente Anglais et les trente Français ouïrent la messe et allèrent en la place où la bataille devait être. Puis, l'un d'eux fit un signe, et aussitôt ils se coururent sus et se combattirent fortement tout en un tas. Et ils se secouraient bellement l'un l'autre quand ils voyaient leurs compagnons en mauvais cas. Assez tôt après, l'un des Français fut tué; mais les autres combattirent aussi bravement que s'ils eussent été tous des Roland et des Olivier. Quatre Français tombèrent alors et deux Anglais. Robert de Beaumanoir fut blessé; épuisé de fatigue, il demanda à boire : « Bois ton sang, Beaumanoir, » lui répondit un de ses compagnons. La bataille recommença aussi forte qu'auparavant et dura longtemps. Ils avaient courtes épées de Bordeaux, raides et aiguës, et des pieux et des dagues, et quelques-uns des haches, et ils s'en donnaient de merveilleusement grands horions, et quelques-uns se prenaient aux bras à la lutte, et se frappaient sans s'épargner. Finalement les Anglais eurent le pire; Brandebourg, leur capitaine fut tué et huit de ses compagnons; les autres se rendirent prisonniers, quand ils virent qu'ils ne se pouvaient plus défendre, car ils ne pouvaient ni ne devaient fuir; et il n'y en avait nul qui ne fut fort blessé et entaillé, aussi bien des Français que des Anglais. »

Pendant que ces événements se passaient en Bretagne, Édouard III négociait en Flandre afin d'obtenir ce comté pour son fils le prince de Galles. Il espérait y arriver facilement par l'entremise de Jacques Arteweld depuis longtemps gagné à sa

cause. En effet, le brasseur consentit à traiter avec les Flamands cette difficile mission. Il se rendit d'abord à Gand. « Ceux de la ville qui savaient son arrivée, dit Froissart, étaient assemblés dans la rue par où il devait chevaucher vers son hôtel. Sitôt qu'ils le virent, ils commencèrent à murmurer : « Voilà celui qui est trop grand maître et qui veut ordonner le comté de Flandre à sa volonté, ce qu'il ne faut souffrir. » Et ceux qui avaient coutume de retirer leur chaperon devant lui, lui tournaient l'épaule et rentraient en leur maison. Bientôt son hôtel fut environné et assailli. Alors Arteweld vint à une fenêtre et dit : « Bonnes gens, que vous faut-il ? » Alors tous répondirent : « Nous voulons avoir compte du grand trésor de Flandre, que vous avez envoyé en Angleterre. — Revenez demain, répondit Arteweld, je serai bien pourvu pour vous rendre compte. » Mais la foule répondit : « Nenni, nenni ; » et un tisserand, nommé Thomas Denis, le frappa du coup de mort. »

Le meurtre d'Arteweld, tout en déconcertant les plans du roi d'Angleterre, ne l'arrêta point dans ses opérations militaires contre la France. Après s'être avancé jusqu'en face de Paris, incendiant sur son passage Saint-Germain, Nanterre, Saint-Cloud, Neuilly, il dut battre en retraite devant les forces considérables de Philippe de Valois. Il arriva ainsi près de Crécy, dans le comté de Ponthieu qui lui appartenait du chef de sa mère Isabelle. « Prenons place ici, dit-il à ses maréchaux, je suis sur le droit héritage de ma mère ; je veux le défendre contre mon adversaire Philippe de Valois. »

Puis, il ouït la messe avec son fils, le prince de Galles, et tous deux firent la communion. La plupart des soldats se confessèrent également.

Cependant Philippe apparut avec son armée, le 26 août 1346. Il tenait l'ennemi bloqué au pied d'une éminence avec des forces supérieures, et il lui eût suffi d'un peu de patience pour remporter la victoire. « Mais quand il vit les Anglais, dit Froissart, le sang lui bouillonna, car il les haïssait, et il dit à ses maréchaux : « Faites passer nos Génois devant, et commencez la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur saint Denis. » Ces mercenaires furent bientôt déconfits, et la bataille s'engagea de part et d'autre entre chevaliers. » Les seigneurs français frappèrent comme autrefois Olivier et Roland, sans autre tactique que le courage personnel poussé jusqu'à la témérité. Mais ils vinrent se briser contre l'ordonnance régulière des troupes anglaises rompues de longue main à la discipline et à l'art de la guerre, et soutenues par un auxiliaire qui paraissait pour la première fois sur les champs de bataille, l'artillerie.

Le vieux roi de Bohême, infirme et aveugle, fidèle allié de Philippe, n'avait pas voulu manquer pareille fête. Quand on lui raconta ce qui se passait, il jugea bien que la bataille était perdue. Il dit alors à ceux qui l'entouraient : « Je vous prie que vous me meniez si avant que je puisse frapper un coup d'épée. » Ceux-ci lièrent leurs chevaux au sien et s'élancèrent avec lui au plus fort de la mêlée ; le roi chevalier frappait droit devant lui. Le lendemain on les trouva tous étendus sur le champ de bataille et encore liés ensemble. « Le roi de France, raconte Froissart,

avait grande angoisse au cœur de voir ses gens ainsi déconfits. Tard dans le soir, la bataille étant terminée, après avoir reçu deux blessures, il fut emmené de force par un des siens, tout lamentant jusqu'au château de la Broye. La porte se trouve fermée et le pont levé, car il était nuit complète. Le châtelain demanda : Qu'est-ce que cela? Qui heurte à cette heure. — Ouvrez, ouvrez châtelain, répondit Philippe, c'est l'infortuné roi de France. »

Les Anglais trouvèrent parmi les morts, onze princes, quatre-vingts seigneurs bannerets, douze cents chevaliers et trente mille hommes d'armes. La féodalité militaire commençait sa longue agonie.

« Hélas! s'écrie le moine de Saint-Denis, en ce lieu de Crécy, tomba la fleur de la chevalerie de France, pour l'expiation de nos péchés. Car il y avait lors en France force orgueil de seigneurie, convoitises de richesses et déshonnêteté de vêtements. Les uns portaient robes si courtes, qu'en se baissant ils montraient indécemment leurs braies; et étaient leurs habits si étroits qu'il fallait aide pour les ôter et semblait qu'on les écorchât; d'autres avaient leurs robes plissées sur les reins comme femmes, et leurs chaperons découpés menuement tout entour, et avaient une chausse d'une couleur et l'autre de l'autre, et leur tombaient leurs cornettes et leurs manches près de terre; ils portaient barbe longue et semblaient mieux jongleurs qu'autres gens; pourquoi ce ne fut pas merveille si Dieu voulut corriger les méfaits des Français par son fléau le roi d'Angleterre. »

Après sa victoire, au lieu de marcher de nouveau

sur Paris, Édouard jugea plus prudent de se replier vers la Manche et de s'emparer de Calais. Cette ville, qui commandait le détroit, devait lui assurer la mer et lui servir de point de débarquement. Le siège, commencé le 3 septembre 1346, dura onze mois, malgré deux tentatives de Philippe de Valois pour le faire lever. A bout de ressources, l'intrépide gouverneur, Jean de Vienne, écrivit au roi de France : « Tout est mangé, chiens, chats et chevaux, et nous ne pouvons plus trouver de vivres dans la ville, si nous ne mangeons chair de gens. Si nous n'avons prompt secours, nous sortirons de la place pour combattre, pour vaincre ou pour mourir, car nous aimons mieux mourir aux champs honorablement que nous manger l'un l'autre. Si remède n'y est bientôt mis, vous n'aurez jamais plus de lettre de moi, et la ville sera perdue et nous qui sommes dedans. Notre-Seigneur vous donne bonne vie et longue, et vous mette en volonté que si nous mourons pour vous, vous en teniez compte à nos héritiers. »

Le roi de France n'ayant pu réussir à forcer les lignes des Anglais, les assiégés durent songer à capituler. Mais Édouard, exaspéré par une résistance aussi prolongée, exigea qu'on lui livrât six des plus notables bourgeois, lesquels viendraient « les chefs tout nus, et tous déchaussés, la corde au cou, et les clefs de la ville et du château en leurs mains, se mettre en sa volonté. »

Jean de Vienne fit sonner le beffroi pour rassembler les habitants. En apprenant ces dures conditions, ils furent tous consternés. Cependant le plus riche bourgeois de la ville, Eustache de Saint-

Pierre, prit la parole : « Seigneurs, dit-il, grand malheur serait de laisser périr un tel peuple ; j'ai si grande espérance d'avoir pardon envers Notre-Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je veux être le premier des six. » Un autre bourgeois, Jean d'Aire, déclara « qu'il ferait compagnie à son compère sire Eustache. » Deux frères, Jacques et Pierre de Wuisant, imitèrent ce dévouement ; enfin deux autres notables, dont l'histoire ignore les noms, complétèrent le nombre fatal.

Le 5 août 1347, les six bourgeois, nu-pieds, en chemise et la corde au cou, sortirent de la ville. En les apercevant, Édouard s'écria : « Qu'on fasse venir mon coupe-tête ; les gens de Calais ont fait mourir tant de mes hommes qu'il convient que ceux-là meurent aussi. » — « Or, dit Froissart, la noble reine Philippa d'Angleterre, qui était près d'accoucher, se jeta aux pieds du roi, en disant : « Ah ! gentil sire, je vous prie humblement, pour le fils de sainte Marie et pour l'amour de moi, que vous vouliez avoir merci de ces six hommes. » — Le roi ne voulut d'abord entendre à rien. Mais, voyant sa femme qui pleurait tendrement à ses genoux : « Ah ! dame, dit-il, j'aimerais mieux que vous fussiez autre part qu'ici, et quoique j'en aie grand ennui, je vous les abandonne à votre plaisir. » La bonne reine emmena alors les six bourgeois dans sa chambre, où elle les fit revêtir et dîner ; puis leur donna à chacun six pièces d'argent et les fit conduire hors de l'armée en toute sûreté. » La ville de Calais devait rester plus de deux siècles au pouvoir des Anglais.

Les deux adversaires étaient également épuisés ;

le souverain-pontife Clément VI en profita pour intervenir. Il leur fit conclure une trêve de six mois, qui fut prolongée jusqu'en 1355. Mais Philippe de Valois n'en vit pas l'expiration. « Quand il comprit qu'il fallait mourir, disent les Chroniques de Saint-Denis, il appela près de lui ses deux fils, Jean duc de Normandie et Philippe duc d'Orléans. Il leur montra des lettres solennelles où étaient consignées les raisons et décisions de grands docteurs en théologie et en droit canon, qui démontraient que la couronne de France était à lui et à ses hoirs, non point au roi d'Angleterre, lequel la lui disputait indûment ; il avertit ses fils, et surtout celui qui allait lui succéder, de défendre courageusement le droit de leur maison, et déclara qu'il laissait au duc d'Orléans le comté de Valois, dont il avait jadis porté le titre. Alors, rendant l'esprit, il émigra vers le Seigneur. » (1350.)

II

1350-1356

Réunion des États généraux ; ils votent des subsides pour la guerre. — Mode de lever les impôts. — Nouvelle organisation militaire d'Édouard III. — Caractère de Jean le Bon ; sa routine féodale. — Désastre de Poitiers.

La trêve conclue avec Édouard venait d'expirer, lorsque le roi Jean II le Bon, fils et successeur de Philippe de Valois, convoqua les États généraux à Paris, pour le 2 décembre 1355. La France presque entière y fut représentée.

Le chancelier messire Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, ouvrit l'assemblée, « en la requérant de délibérer sur l'aide qu'elle pourrait faire au roi, pour les frais de la guerre. Et comme il avait été ouï que les sujets du royaume étaient fortement grevés par la mutation des monnaies, ledit chancelier promit que l'on ferait forte monnaie et durable, si on accordait une aide suffisante pour la guerre. » L'archevêque de Reims, Jean de Craon, prit la parole au nom du clergé; Gautier de Brienne, au nom de la noblesse; et le prévôt des marchands de Paris, Etienne Marcel, au nom des bonnes villes. Tous déclarèrent qu'ils étaient prêts à vivre et à mourir avec le roi, et à mettre leur corps et avoir en son service. Ils entrèrent ensuite en délibération sur les moyens à prendre.

Leur résolution fut transmise à Jean le Bon en chambre du parlement par les représentants des trois ordres. Les États s'engageaient à lever, à leurs frais, trente mille hommes chaque année, et votaient à cet effet une imposition de cinq millions de livres, qui devait être levée, « sur toutes gens de tel état qu'ils fussent, gens d'église, nobles ou autres, plus huit deniers par livre sur toutes denrées et le droit de gabelle sur le sel, par tout le royaume de France. » Le roi remercia les États, et déclara qu'il voulait que ses domaines fussent imposés comme les autres. « Pour le grand amour et affection que nous avons pour nos sujets, dit-il, et pour donner bon exemple à tous autres, nous avons voulu et nous voulons que nous-même. notre très-chère compagne la reine, notre très-cher fils le duc de Normandie, et tous nos

autres enfants et ceux de notre lignage, contribuions pareillement auxdites gabelles et impositions. »

Dans une seconde session tenue au mois de mars suivant, les États votèrent une taxe sur le revenu qui devait être levée non par les gens du fisc royal, mais par des commissaires nommés par les États. « Il y aura dans chaque cité, dit l'ordonnance portée à cette occasion, trois députés, un de chaque ordre. Ces députés nommeront dans toutes les paroisses des collecteurs qui iront dans les maisons des habitants recevoir déclaration de leurs biens, de leur état et de leurs domestiques. Les collecteurs dans les villages y feront faire, en présence du curé, les serments convenables au sujet des déclarations. Si quelqu'un refuse de faire les serments, les collecteurs estimeront son bien d'après l'opinion commune et la déposition de ses voisins. »

Avant d'engager les hostilités, Jean le Bon manda au roi d'Angleterrre qu'il lui offrait un combat corps à corps. Mais Édouard, qui était préparé de longue main à entrer en campagne, ne voulut pas compromettre ses avantages pour satisfaire un point d'honneur et déclina l'offre de son rival.

En effet, il avait mis de son côté toutes les chances de succès. « Ceux qui ont quarante livres de terre ou de rente annuelle, prescrivait-il, dans une ordonnance, embrasseront la profession militaire ; ceux qui en ont vingt se pourvoiront de chevaux, de harnais et d'armures défensives et offensives ; ceux qui en ont quinze, d'un haubergeon, d'un chapeau de fer, d'une épée, d'un couteau et d'un cheval. Tout ren-

tier de dix livres devra avoir les mêmes armes, sans cheval ; tout rentier de cent sous, un pourpoint, un chapeau de fer, une épée et un couteau ; tout rentier de quarante à cent sous, une épée, un arc, des flèches et un couteau ; tout rentier de moins de quarante sous, de fausses guisarmes, des couteaux et autres menues armes. Ceux qui ne sont pas compris dans les catégories précédentes se procureront au moins, des arcs, des flèches et des pieux. Enfin, tout le monde devra prendre les armes de seize à soixante ans. »

C'était la levée en masse, le service obligatoire qu'Édouard III préparait ainsi pour envahir et subjuguer la France. Au point de vue de l'organisation militaire, la transformation de l'armée anglaise n'était pas moins radicale. Édouard, donnait le pas à l'infanterie sur la cavalerie, qui, jusqu'alors, avait composé presque exclusivement les armées féodales. Convaincu que les exercices de parades chevaleresque étaient plus nuisibles qu'utiles, il interdit formellement les joutes, les passes d'armes et les tournois ; enfin il prit une ordonnance véritablement draconienne : « Il est défendu, sous peine de mort, par tout le royaume d'Angleterre, disait-elle, de se divertir à un autre jeu qu'à celui de l'arc et des flèches, et il est fait remise de leurs dettes à tous les ouvriers qui fabriquent des arcs et des flèches. Il est enjoint à tous seigneurs, barons, chevaliers et honnêtes gens des bonnes villes, de faire apprendre la langue française à leurs enfants, afin que ceux-ci soient plus en état de se renseigner et moins dépaysés à la guerre. »

Jean le Bon était loin d'avoir imité cet exemple. Comme son père, c'était un prince féodal et chevaleresque, d'une loyauté à toute épreuve, ami du faste, et intrépide jusqu'à la témérité, en un mot, l'homme de son temps. Nourri des romans de chevalerie, il rêvait, pendant les longues veillées d'hiver, de s'illustrer comme les preux de la légende par toutes sortes de périls et d'aventures. La guerre avec l'Angleterre lui apparaissait comme une occasion trop favorable pour qu'il la laissât échapper. Il s'y prépara, en créant pour la noblesse un nouvel ordre de chevalerie inspiré par les souvenirs légendaires du roi Arthur, et par les récits épiques de la Table Ronde. D'après un statut de « l'Ordre de l'Estoile, » les chevaliers devaient jurer « que jamais ils ne fuiraient en bataille plus loin que quatre arpents, mais mourraient plutôt, ou se laisseraient faire prisonniers. » Combien de vies et de rançons coûta cet article dicté par un sentiment aussi chevaleresque qu'irréfléchi.

Tandis qu'Édouard opérait de l'autre côté du détroit la levée en masse, Jean le Bon composait ses armées presque exclusivement de chevaliers. « Il disait comme son père, raconte Froissart, qu'il ne voulait désormais guerroyer qu'avec des gentilshommes, et que, d'amener en bataille les gens de communautés, ce n'est que toute perte et encombrement, car ces gens-là fondent dans une mêlée comme la neige au soleil. Bien y avait paru à la bataille de Crécy et en tous lieux où on les avait menés. Aussi, il n'en voulait plus avoir excepté les arbalétriers des cités et des bonnes villes. Quant à leur or et à leur argent, il en voulait bien pour payer les frais et la

solde des gentilshommes, mais voilà tout. Les non-nobles n'avaient qu'à rester chez eux pour garder leurs femmes et leurs enfants, faire leurs affaires et leur commerce, cela leur devait suffire. C'était aux nobles seuls à user du métier des armes qu'ils ont appris et où ils ont été dressés dès l'enfance. » Cependant, à la veille d'entrer en campagne et en présence des forces considérables du roi d'Angleterre, Jean se décida à convoquer à Amiens, le ban et l'arrière-ban, c'est-à-dire tous les hommes valides de dix-huit à soixante ans. Mais les communes, qu'on avait négligé d'exercer au métier des armes, ne répondirent que faiblement à l'appel. Les contingents qui se présentèrent ne formaient qu'une cohue indisciplinée et grossièrement armée. Ce fut sous ces auspices que s'ouvrit la campagne, au mois de septembre 1356.

Pendant qu'Édouard débarquait en Normandie, son fils le prince de Galles, plus connu sous le nom de prince Noir, à cause de la couleur de son armure, pénétrait en Poitou. L'armée de ce dernier était formée en grande partie, d'après la tactique nouvelle, d'infanterie et d'artillerie. Arrivé près de Poitiers, il s'établit sur des hauteurs escarpées et boisées, inacessibles à la cavalerie féodale, dont se composait principalement l'armée française. Jean le Bon, qui avait des forces bien supérieures, pouvait facilement bloquer son adversaire et l'affamer dans ses positions; mais un semblable parti était trop peu chevaleresque. D'ailleurs Jean avait derrière lui toute la noblesse française, qui n'attendait pour se couvrir de gloire que le signal du combat. « Là était, dit

Froissart, toute la fleur de France; ni chevalier, ni écuyer n'était demeuré à l'hôtel s'il ne voulait être déshonoré. »

Monté sur un superbe destrier blanc, le roi parcourut les rangs de ses hommes d'armes, « Entre vous, leur dit-il, vous menacez les Anglais, et vous souhaitez d'être en face d'eux le bassinet en tête. Or, y êtes-vous, je vous les montre, et sans faute, les combattrons. » A ces mots il ordonna à ses chevaliers de marcher contre les positions inexpugnables du prince Noir. Ceux-ci se précipitèrent, en entonnant la chanson d'Olivier et de Roland.

Mais les temps étaient changés; la bravoure personnelle ne suffisait plus; les armes à longue portée avaient rendu plus difficiles les combats corps à corps. Aussi les chevaliers bardés de fer vinrent-ils se briser contre l'artillerie et contre les traits acérés des archers anglais. Ce fut une complète déroute. « Pauvre France, s'écria Jean le Bon à cette vue, où sont tes Roland! » et, mettant pied à terre, il s'élança dans les rangs ennemis, avec son plus jeune fils, âgé de quatorze ans. « Père, gardez-vous à droite! Père, gardez-vous à gauche! » lui répétait l'enfant, pendant qu'il frappait de sa hache d'armes tout ce qui osait l'approcher. Tant de bravoure fut inutile; Jean était blessé au visage; les ennemis l'entouraient de toute part, se disputant l'honneur de le faire prisonnier. Un d'eux lui cria : « Je suis Français, originaire du pays d'Artois, et vassal d'Édouard, je m'appelle Denis de Morbecque. » Jean, près de succomber, se rendit de préférence à ce chevalier et lui tendit son épée.

En recevant l'illustre captif, le Prince Noir lui dit avec admiration : « Cher sire, m'est avis que vous avez lieu de vous réjouir, bien que la besogne ne soit pas tournée à votre gré : car vous avez conquis aujourd'hui le haut renom de prouesse. » Cette journée coûta à la France, outre la prise du roi, la meilleure partie de la noblesse, qui, fidèle aux statuts de l'ordre de l'Étoile, préféra la mort ou la captivité à une fuite indigne.

Le désastre de Poitiers eut dans toute la France un profond retentissement. Le peuple en rejeta la faute sur la noblesse, sans accuser le roi, demeuré populaire malgré son malheur. On faisait des vœux pour son retour; partout on chantait la complainte de Poitiers :

> Dieu veuille conforter et garder notre roy,
> Et son petit enfant demeuré avec soy.

III

1356-1364

Paris au XIVe siècle.— Le Prévôt des marchands, Etienne Marcel.— Le Dauphin Charles réunit les États généraux. — Attitude de Marcel et de ses partisans. — Le Sentiment public en province. — Le Gouvernement démagogique d'Etienne Marcel.— Résistance du dauphin. — Charles le Mauvais est mis en liberté ; portrait et rôle de ce prince. — Massacre des maréchaux. — Soulèvement des provinces en faveur du dauphin. — Charles le Mauvais élu capitaine général des Parisiens. — Meurtre d'Etienne Marcel. — Feinte soumission de Charles le Mauvais. — Honteux traité de Brétigny. — Mort de Jean le Bon.

Lorsque la douloureuse nouvelle du désastre de Poitiers arriva à Paris, « chacun, dit Froissart, fut grandement troublé et courroucé, et il y avait bien

cause, car ce fut une très-grande désolation et ennuyable pour toute sorte de gens. Les sages hommes du royaume présagèrent bien que grands maux en naîtraient, car le roi, leur chef, et toute la chevalerie du royaume était morte ou prise; les chevaliers et les écuyers qui en étaient revenus en étaient à ce point haïs et blâmés des communes qu'à grand'peine entraient-ils dans les bonnes villes; les trois fils du roi qui étaient de retour, Charles, Louis et Jean, étaient très-jeunes d'âge et de conseil, et il y avait en eux si petite ressource que nul des dits enfants ne voulait entreprendre le gouvernement dudit royaume. »

Sur la place Maubert, un orateur populaire s'écria, aux applaudissements de la foule, que si tout le monde avait combattu comme le roi, on eût glorieusement triomphé. L'honneur royal survivait à ce grand deuil public.

Paris était alors une ville de trois cent mille âmes, centre principal du gouvernement, de l'industrie, du commerce et des études de la France entière. Elle était administrée par les bourgeois eux-mêmes, sous l'autorité de l'un d'entre eux, nommé prévôt des marchands, et de plusieurs échevins chargés de l'assister. Le prévôt et les échevins étaient élus par un petit nombre de notables; ils choisissaient à leur tour les vingt-quatre conseillers de la ville et avaient sous leurs ordres les quarteniers, les cinquanteniers, les dizainiers, c'est-à-dire les chefs militaires de la bourgeoisie.

L'homme qui, au moment de la bataille de Poitiers, occupait la charge considérable de prévôt des mar-

chands de Paris, s'appelait Etienne Marcel; il appartenait à l'une des familles les plus riches et les plus influentes de la bourgeoisie parisienne, et faisait partie de la corporation des drapiers. C'était un esprit décidé, énergique, capable d'employer les moyens les plus violents pour atteindre son but; d'ailleurs ambitieux, jaloux des privilèges de la noblesse et prêt à flatter les passions populaires pour satisfaire ses convoitises. Le désastre de Poitiers, la captivité du roi, la mort des principaux représentants de la noblesse, l'anarchie générale du royaume, ne servaient que trop ses desseins. Il ne rencontrait en face de lui qu'un jeune homme, presque un enfant, le fils aîné du roi, Charles, duc de Normandie, à peine âgé de dix-neuf ans. On l'appelait le dauphin de France, nom que portaient les héritiers de la couronne depuis la cession du Dauphiné à Philippe de Valois.

A peine de retour à Paris, le jeune prince convoqua les États généraux pour le 17 octobre 1356. Jamais assemblée n'avait été aussi nombreuse. Huit cents députés étaient présents; la moitié appartenait au tiers état. La noblesse, décimée par la guerre, n'était que faiblement représentée. Les États s'ouvrirent par un discours du chancelier Pierre de La Forêt, archevêque de Rouen, qui exposa, au nom du dauphin, « comment le roi avait été pris par grande infortune, comment chacun devait faire sacrifice pour sa délivrance, et demanda aides et subsides à cet effet. » L'archevêque de Reims, Jean de Craon, répondit pour le clergé, Philippe duc d'Orléans, pour la noblesse, le prévôt Etienne Marcel

pour le tiers état, qu'ils s'emploieraient à ce dessein, et demandèrent un délai pour entrer en délibération. Marcel prit la direction des débats avec son ami Robert Lecoq, ancien avocat et président au parlement de Paris, devenu évêque de Laon.

Ce n'était rien moins qu'une révolution que préparait le prévôt des marchands. Il fit d'abord signifier au dauphin qu'on refusait de délibérer devant lui et devant ses conseillers; il énuméra les réformes que l'on devait exiger, les fit adopter par l'assemblée, et en dressa un procès-verbal qui fut présenté au dauphin. Cette déclaration était de la dernière violence : le roi, y disait-on, avait été mal conseillé, par quoi le royaume était en péril d'être tout détruit et perdu, et on le réquérait de prendre les biens et d'emprisonner les officiers qu'on lui désignerait; de ne gouverner désormais qu'avec les hommes que lui bailleraient les États, à savoir quatre prélats, douze chevaliers et douze bourgeois. Enfin, on demandait la délivrance du roi de Navarre, Charles le Mauvais, retenu en prison par le roi Jean, pour cause de sédition. A ces conditions, les États promettaient un décime et demi sur tous les revenus des clercs, des nobles et des roturiers, avec obligation pour ces derniers d'équiper un homme armé par cent feux. Effrayé d'une telle déclaration, le dauphin répondit qu'il ne pouvait rien décider sans le consentement de son père; et, en conséquence, il ajourna les États.

A leur retour en province, les députés furent accueillis par une désapprobation générale; plusieurs furent même maltraités, en punition des propos injurieux qu'ils avaient tenus contre les conseillers

du roi. Le sentiment public était plus favorable à la royauté qu'aux États généraux, toujours impopulaires, et, arbitrairement composés de gens de lois et de gens du fisc. D'ailleurs, on ne comprenait pas les motifs d'ambition personnelle qui poussaient Etienne Marcel et ses complices à marchander les subsides pour la rançon du roi et l'expulsion de l'Anglais. Aussi, lorsqu'on reçut, au mois de novembre 1356, les lettres par lesquelles le Dauphin, en appelant à la France, accusait les États généraux de n'avoir « rien conclu, ni achevé de ce qui avait été proposé, » il y eut une magnifique explosion du sentiment national. Les États provinciaux se réunirent en Auvergne, en Languedoc, en Normandie et dans d'autres provinces; partout on prodigua à la royauté des marques de confiance et de dévouement. Les États du Languedoc, entre autres, déclarèrent qu'ils équiperaient cinq mille hommes d'armes ayant chacun deux chevaux, mille sergents à cheval, deux mille arbalétriers et deux mille *pavoisiers* à cheval, sorte de soldats armés de boucliers. Ils votèrent ensuite des subsides sans condition de réforme, et défendirent à tous, hommes et femmes, jusqu'à la délivrance du roi, de porter or, argent, perles, robes, chapéron découpé, ni vêtement clair d'aucune sorte, et aux ménétriers et jongleurs d'exercer leur métier. La véritable France prenait le deuil de son roi.

Pendant que le patriotisme éclatait en province, l'anarchie triomphait à Paris. Etienne Marcel empêchait par tous les moyens la circulation de la monnaie royale, qu'il déclarait altérée, et, par là,

paralysait toutes les mesures d'organisation. Le Dauphin lui fit adresser des remontrances : « Rien n'en ferons, » répondit le prévôt des marchands ; et aussitôt, sur ses ordres, les ouvriers quittent leurs travaux aux cris de : « Aux armes ! aux armes ! » L'étranger était aux portes, Charles dut céder.

Dès le lendemain, 20 janvier 1357, il manda Marcel et les échevins dans la grande chambre du parlement, s'engagea à ne plus émettre de nouvelle monnaie, à écarter de son conseil et à faire emprisonner les officiers de son père, enfin à rouvrir les États généraux. « De toutes lesquelles choses, le prévôt des marchands requit des lettres, qui lui furent octroyées. »

Les États ainsi promis s'assemblèrent le 5 février ; mais un grand nombre de députés, instruits par une première épreuve, et convaincus qu'on travaillerait plutôt à bouleverser l'État qu'à chasser les Anglais, s'abstinrent de s'y rendre. Abandonnés par le sentiment public, Marcel et ses partisans comprirent qu'il fallait aller vite et sans hésitation. L'orateur du parti, Robert Lecocq, prononça dans la séance d'ouverture un long et violent discours. Il résuma ce qu'il appelait les griefs publics, et qui n'était que les revendications antipatriotiques d'un parti. Il annonça que vingt-deux conseillers du roi seraient privés de leurs charges, que tous les officiers du royaume seraient suspendus de leurs fonctions, et que des réformateurs, nommés par les États, parcourraient la France pour faire des enquêtes. A ces conditions, l'assemblée voterait les impôts. Il ajoutait qu'elle aurait le droit de se réunir deux fois par an,

à des époques qu'elle fixerait elle-même, pour surveiller l'administration du royaume. Dans l'intervalle des sessions, le contrôle du gouvernement serait exercé par une commission de trente-six délégués.

C'était instituer, malgré le sentiment général du pays, la tutelle du pouvoir royal et la permanence des États généraux. Ces violences achevèrent d'éloigner la plupart des députés, et bientôt Etienne Marcel resta seul avec ses plus dévoués partisans. Il organisa, au moyen de cette commission de permanence, une sorte de gouvernement en face du gouvernement royal. Mais déjà l'opposition contre cette oligarchie despotique s'accentuait en province. De toutes parts on se récriait « contre la tyrannie de ces délégués, dont le nombre s'était peu à peu réduit à dix ou douze. » Partout on refusait de reconnaître l'autorité des prétendus États généraux; on demandait l'union contre les Anglais, qui, à la faveur de ces troubles, s'étaient avancés jusqu'aux portes de Paris.

Le Dauphin, esprit calme et réfléchi malgré son jeune âge, comprit que le moment était venu de frapper un grand coup. Au mois d'août 1357, il manda auprès de lui Marcel et trois échevins, chefs de la révolte, et leur signifia, « qu'il entendait désormais gouverner lui-même, sans curateur. » En même temps, il rendit leurs charges aux officiers royaux révoqués. Marcel n'hésita plus dès lors à découvrir complétement le plan criminel qu'il méditait.

Dans la nuit du 8 au 9 novembre, une troupe d'hommes armés enleva le roi de Navarre, Charles

le Mauvais, du château d'Arleux, l'amena à Paris, où Etienne Marcel, qui préparait depuis longtemps ce coup de théâtre, l'accueillit à bras ouverts.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, était petit-fils, par sa mère, de Louis le Hutin, et, sans la loi salique, il eût été le légitime héritier de la couronne, à l'exclusion des Valois. Il était petit de taille, mais très-intelligent, adroit, insinuant et même éloquent, dans un siècle où la parole n'était pas encore une arme de gouvernement. Son ambition était démesurée, et il ne reculait devant aucun moyen pour la satisfaire. On se rappelait en Navarre par quels épouvantables supplices il avait puni une révolte de ses sujets; le nom de *Mauvais* lui en était resté. Ses complots contre Jean le Bon, dont il revendiquait la couronne, avaient obligé ce prince à l'enfermer au château d'Arleux, d'où Etienne Marcel venait de le tirer. Tel était l'homme que le prévôt des marchands voulait opposer au Dauphin.

A peine arrivé à Paris, Charles le Mauvais monta sur une estrade dans le Pré-aux-Clercs, et, devant plus de dix mille écoliers, bourgeois et gens du peuple, prononça un long discours, « semé de beaucoup de venin. » Il donna à entendre, dit Froissard, « que, s'il voulait revendiquer la couronne, il montrerait par droit qu'il en était plus prochain que le roi d'Angleterre qui la revendiquait également. »

Le Dauphin essaya d'opposer discours à discours, et pendant quelque temps les halles et le Pré-aux-Clercs eurent tous les jours leurs assemblées politiques. Le 11 janvier 1358, le Dauphin fit crier dans

Paris que le peuple eût à se réunir aux halles, et il s'y rendit lui-même à cheval avec cinq ou six serviteurs dévoués. Ce jeune prince, maladif et de chétive apparence, harangua la foule avec une éloquence virile et indignée. « Il voulait, dit-il, vivre et mourir avec les Parisiens. S'il assemblait ses gens d'armes, ce n'était pas pour piller et grever Paris, mais pour aller contre leurs ennemis, qui avaient pris le gouvernement et ne lui donnaient denier ni maille; mais ils en rendraient quelque jour bon compte. »

Marcel répondit à cette courageuse déclaration par un acte d'audace : « Le jeudi, vingt-deuxième jour du mois de février, racontent les Chroniques de Saint-Denis, le prévôt des marchands fit assembler à Saint-Éloi, près du palais, tous les métiers de Paris en armes, et ils étaient bien trois mille. Alors ledit prévôt et les autres en sa compaguie montèrent au palais, en la chambre de Mgr le Dauphin, auquel Etienne Marcel dit : — Sire, ne vous ébahissez pas des choses que vous allez voir, car il est ordonné et convient qu'elles soient faites. Se tournant alors vers ses hommes : — Très-chers, leur dit-il, faites ce pour quoi vous êtes venus ici. — Cela dit, ceux de la compagnie des prévôts tirèrent leurs épées, coururent sus à Mgr de Conflans, maréchal de Champagne, qui était des plus privés conseillers du Dauphin, et le tuèrent proche celui-ci, qui en eut sa robe ensanglantée. D'autres se jetèrent sur Mgr Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et le tuèrent aussi. Le Dauphin, moult effrayé de ce qu'il voyait, pria le prévôt Marcel qu'il le voulût sauver ; car tous ses officiers et gentilshommes s'étaient enfuis et l'avaient

laissé seul. — Sire, vous ne courez nul danger, dit Marcel, en lui mettant sur la tête son chaperon rouge et bleu, couleurs de la révolte; il prit celui du Dauphin, qui était de brunette noire à franges d'or, et le porta toute la journée. Les corps des deux maréchaux furent traînés en la cour du palais, devant le perron de marbre, et ils y demeurèrent gisants jusqu'au soir, sans que personne les osât enlever. »

Après cette exécution, Marcel se rendit à l'hôtel de ville, sur la place de Grève, monta à une fenêtre et harangua la foule. « Ce qui a été fait, dit-il, est pour le bien et profit du royaume; ceux qui ont été tués étaient faux et mauvais traîtres. — Nous avouons le fait et nous le soutiendrons, » crièrent quelques-uns de ceux qui entouraient le prévôt.

Dès ce moment Paris fut au pouvoir des révoltés. Marcel contraignit le Dauphin à accorder dix mille livres de rente à Charles le Mauvais, « en dédommagement de ses pertes. » Il écrivit ensuite aux bonnes villes du royaume pour leur demander de former une union avec Paris et d'adopter le chaperon rouge et bleu. Mais la province resta fidèle à son roi et à la patrie, doublement menacée par les Anglais et par les révoltés. Plusieurs villes répondirent évasivement, d'autres ne renvoyèrent aucune réponse et rompirent toute relation avec Paris et les États généraux d'Etienne Marcel.

Le Dauphin n'était plus en sûreté. Le 25 mars il parvint à sortir de Paris, et à gagner Senlis, par Provins, où il trouva les États de Champagne qui

l'accueillirent avec empressement. « Le royaume de France, dit-il à l'assemblée, est en grand péril ; aussi veuillez y mettre bon remède, tant par conseil que par aide ; car si la division se met parmi le peuple de France, il en sera moult peiné. » Deux envoyés d'Etienne Marcel, arrivés en même temps devant l'assemblée, lui demandèrent « de se mettre avec ceux de Paris, et de ne point s'émerveiller de ce qui avait été fait. » Avant de répondre, les membres des États prièrent le Dauphin de venir avec eux dans le jardin pour délibérer ensemble : « Monseigneur, lui dit le comte de Braine, avez-vous jamais reçu quelque mal ou vilenie de messire de Conflans, maréchal de Champagne, pour qu'on le dût mettre à mort, comme ont fait les Parisiens ? — Le prince répondit qu'il tenait et croyait fermement que ledit maréchal et Robert de Clermont l'avaient bien et loyalement servi et conseillé. — Monseigneur, reprit le comte de Braine, nous Champenois qui sommes ici, vous remercions de ce que vous venez de dire et souhaitons que vous fassiez bonne justice de ceux qui ont mis notre ami à mort sans cause. » Et ils promirent de le soutenir de leurs corps et de leurs biens.

Décidé à agir énergiquement, Charles convoqua à Compiègne, pour le 4 mai 1358, les États généraux de la langue d'oil. « Tous les députés, raconte le continuateur de Guillaume de Nangis, conseillèrent d'un cœur et d'une âme, au seigneur Charles, de faire frapper à mort le prévôt des marchands et ses complices, et d'assiéger vigoureusement la cité de Paris. Etienne Marcel comprit le danger qui le menaçait.

Il supplia l'Université d'envoyer des députés au seigneur régent, pour le conjurer humblement d'écarter la colère de son cœur, et pour offrir une réparation convenable. Les députés furent reçus par le seigneur duc Charles avec grande bonté; ils rapportèrent à Paris qu'on demandait seulement que cinq ou six des coupables fussent livrés; par là, le duc régent retournerait à son ancienne intime amitié avec les Parisiens. Mais le prévôt Marcel et ses amis, craignant que, s'ils tombaient aux mains du seigneur duc, ils ne fussent livrés à une mort horrible, prirent le parti de se soustraire à un tel péril. » En conséquence, les murs de Paris furent fortifiés, les fossés approfondis; tout fut préparé pour une résistance désespérée. En même temps, Marcel poussait dans toute la France les paysans à la révolte. Ceux-ci, sous le nom dérisoire de *Jacques Bonhomme*, se livrèrent aux derniers excès contre les villes et les châteaux, et il fallut toutes les forces dont disposait encore le régent pour ramener à la soumission cette *Jacquerie* des paysans.

Dans Paris, l'homme d'Etienne Marcel, Charles le Mauvais, harangua le peuple à l'hôtel de ville pour protester de son dévouement. Un des échevins, Charles Toussac, « prêcha » ensuite, disant « que le royaume de France avait été mal gouverné, et encore l'était; qu'il était besoin de faire un capitaine qui mieux le gouvernât, et meilleur ne pouvait-on avoir que le roi de Navarre. » Quelques-uns crièrent alors : « Navarre! Navarre! » La plupart se turent en signe de mécontentement, mais n'osèrent contredire. Ainsi Charles le Mauvais fut élu capitaine général des Parisiens.

Ce choix ne rendait pas la situation meilleure pour les révoltés. Déjà, dans le peuple et parmi les échevins, se formait un parti nombreux, favorable au Dauphin et à la paix. A sa tête se trouvait Jean Maillard, échevin, et l'un des quatre capitaines élus de la milice municipale. Etienne Marcel, qui connaissait ces dispositions hostiles, comprit « que mieux lui valait occire qu'être occis, » et se décida à précipiter le dénoûment. Le roi de Navarre se trouvait à Saint-Denis, où il réunissait autour de lui des soldats anglais. Marcel résolut, avec le concours de ces étrangers, de proclamer ce prince roi de France et de l'imposer par la terreur. Au milieu de la nuit du 31 juillet au 1er août, Marcel devait introduire les Anglais et le Navarrais dans Paris par la porte du Nord, mettre à mort les partisans des Valois, dont les maisons seraient marquées d'avance, et proclamer le roi des révoltés.

Cependant il n'avait pas sous ses ordres la porte qu'il devait livrer à l'ennemi. La garde en était confiée à quatre capitaines de la milice, dont l'un était précisément Jean Maillard, le chef du parti français. Vers minuit, à l'heure convenue, Marcel se rendit vers la porte, tenant dans ses mains les clefs qu'il s'était procurées. Au moment où il allait accomplir son crime, Maillard arriva avec torches et falots et un nombreux rassemblement. Il alla droit au prévôt et lui dit : « Etienne, Etienne, que faites-vous ici à cette heure ? — Jean, de quoi vous mêlez-vous ? Je suis ici pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Pardieu, repartit Maillard, il n'en va pas ainsi ; vous n'êtes ici, à cette heure,

pour rien de bon, et je vous le montre, dit-il en s'adressant à ses compagnons. Voyez, il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville. — Vous mentez, Jean, dit Marcel. — Pardieu, traître, c'est vous qui mentez, reprit Maillard ; à mort, à mort, tout homme de son côté ! » Alors, il y eut une grande mêlée, et Jean Maillard frappa Marcel d'un coup de hache à la tête et l'étendit par terre. Ainsi mourut cet ancêtre de la démocratie française, qui, au moment où le sentiment national se réveillait partout en présence des Anglais, ourdit la plus odieuse des trahisons et ne sut pas même être Français.

La nouvelle de cette mort fut accueillie dans Paris avec une joie bruyante. De toutes parts disparurent les chaperons rouges, insignes de la révolte. Jean Maillard ne perdit pas de temps : il informa le régent de tout ce qui s'était passé, et dès le lendemain, 2 août 1358, celui-ci entra dans Paris, accompagné du libérateur, « qui grandement était dans sa grâce et son amour. »

Le roi de Navarre, dont ces événements ruinaient les espérances, était trop habile pour ne pas dissimuler. Il demanda une entrevue au jeune Dauphin. « Monseigneur duc et frère, lui dit-il, sachez que je vous tiens pour mon propre et spécial seigneur ; quoique j'aie fait longtemps la guerre contre vous et la France notre patrie, je veux être désormais un bon Français, et votre défenseur contre les Anglais et qui que ce soit. Je vous prie de me pardonner tout le mal que je vous ai fait. » En même temps, l'astucieux Navarrais traitait sous mains avec les Anglais et complotait le démembrement de son pays.

Mais de part et d'autre on était las de la guerre. La France surtout, épuisée par cette criminelle insurrection, était incapable de reprendre les armes; elle se résigna à traiter. Les négociations s'ouvrirent au mois de mai 1360, dans le hameau de Brétigny, près de Chartres. « Le roi d'Angleterre fut dur à entamer, dit Froissart. On allait se séparer sans rien conclure, lorsqu'un orage et tempêtes si grandes et si horribles descendirent du ciel sur l'armée d'Angleterre, qu'il semblait que le monde dût finir; car il tombait si grosses pierres et grêle qu'elles tuaient hommes et chevaux, et en furent les plus hardis tout ébahis. Alors le roi d'Angleterre regarda devers l'église Notre-Dame de Chartres et lui promit dévotement de conclure la paix. »

Elle fut désastreuse pour la France, quoique devenue nécessaire. Édouard renonçait bien à ses prétendus droits au trône de France; mais il recevait en toute souveraineté Calais, le Ponthieu et l'ancien duché d'Aquitaine jusqu'à la Loire. Jean le Bon payait en outre, pour sa rançon, trois millions d'écus d'or.

Dès que le traité fut signé, ce prince put revenir en France, en laissant comme otage, jusqu'au payement de sa rançon, un de ses fils, le duc d'Anjou. Mais celui-ci, ennuyé de cette captivité, s'évada peu après. La loyauté chevaleresque du roi Jean s'indigna de cet acte de félonie : « Si la bonne foi était bannie du monde, dit-il, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois. » Et il reprit volontairement le chemin de l'exil. Il ne devait pas en revenir. Étant tombé malade quelques temps après, il succomba le 8 avril 1364, à l'âge de quarante-quatre ans.

CHAPITRE II*

PÉRIODE DE SUCCÈS

Charles V et Du Guesclin

1364-1380

I

1364-1369.

Portrait et caractère de Charles V le Sage. — Bertrand Du Guesclin; sa jeunesse. — Épisode du tournois. — Du Guesclin s'empare, par surprise, de Mantes et de Meulan. — Victoire de Cocherel. — Du Guesclin délivre la France des *grandes compagnies*. — Il est fait prisonnier à Navarette. — Sa rançon. — Ses succès en Espagne. — Charles V le rappelle en France contre les Anglais.

Le dauphin Charles, qui succédait à son père, sous le nom de Charles V, était aussi réfléchi et aussi politique que ses deux prédécesseurs avaient été batailleurs et chevaleresques. La noblesse féodale éprouvait peu d'enthousiasme pour ce roi, d'un

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :
GUILLELMI DE NANGIACO, *Continuator II chronici*, a C. 1368.
Chronique des quatre premiers Valois, 1327-93.
JEHAN FROISSART, *Histoire et chronique.*
Chronique de Bertrand Duguesclin, par Cuvelier.

corps frêle et délicat, qu'elle voyait plus au conseil qu'à la guerre. « Étant en fleur de jeunesse, raconte Christine de Pisan, il lui vint, je ne sais comment, une très-grave et longue maladie : il en fut tellement éprouvé et affaibli que toute sa vie il en demeura très-pâle et très-maigre, et sa complexion redoutait fort les fièvres et la froidure d'estomac ; de plus, il lui était resté de cette maladie la main droite si enflée qu'il lui eût été impossible de manier chose pesante, et pendant toute sa vie il eut besoin d'être entouré de médecins. » Froissart insinue que cet état maladif était la suite d'une tentative d'empoisonnement dont Charles le Mauvais était l'auteur. Avec un pareil tempérament, Charles V recherchait peu les tournois et les exercices chevaleresques, qui avaient fait les délices de la cour de son père et de son aïeul ; il préférait l'étude et la conversation familière.

D'après Christine de Pisan, il se levait d'ordinaire entre six et sept heures du matin, faisait le signe de la croix, et, après avoir adressé dévotement à Dieu ses premières paroles, il devisait familièrement avec ses serviteurs, même avec les plus humbles. On lui apportait ensuite son bréviaire qu'il récitait avec son chapelain ; vers huit heures, il entendait, dans son oratoire, une messe chantée. Au sortir de la chapelle, les gens de toute condition, riches ou pauvres,

Les Grandes Chroniques de saint Denis.

CHRISTINE DE PISAN. *Le Livre des fais et bonnes mœurs du sage roi Charles.*

Anciens Mémoires où l'on apprendra les aventures les plus surprenantes de la vie du fameux Bertrand Du Guesclin, dans la Collection de Mémoires de Petitot et de Michaud et Poujoulat.

dames ou demoiselles, pouvaient l'aborder pour lui présenter leurs requêtes. Il prononçait sur celles qui lui paraissaient justes, renvoyant les douteuses à l'un de ses maîtres des requêtes. Il se rendait ensuite au conseil, puis, prenait son repas avec les princes du sang et les prélats; mais il y consacrait peu de temps et usait d'un petit nombre de mets, car, disait-il, la variété des aliments trouble l'estomac et empêche la mémoire. Il buvait un vin clair, sain, non capiteux, et seulement en petite quantité. Vers la fin du repas, il admettait parfois des joueurs d'instruments. En se levant de table, il donnait audience à toutes les personnes qui avaient à lui parler des affaires de l'État. Il prenait ensuite une heure de repos, se rendait à vêpres, puis allait faire visite à la reine et à ses enfants. Enfin, jusqu'à l'heure du souper, il se faisait lire diverses belles histoires : celles de la sainte Écriture, les actions des Romains, les moralités des philosophes ou d'autres livres de science. Le souper était servi d'assez bonne heure, et il y mangeait fort peu. Il devisait ensuite pendant quelques instants, puis se retirait pour se reposer.

Ce n'était point là la vie d'un chevalier, mais celle d'un prince sage et politique, héritier des vertus et des traditions de saint Louis, capable de rétablir dans l'État l'ordre qu'il avait su s'imposer à lui-même.

Mais s'il ne paraissait point sur les champs de bataille, du moins la Providence avait mis à ses côtés le plus grand homme de guerre de l'époque.

Bertrand du Guesclin naquit vers 1320 à la Motte-

Broons, petit village de Bretagne, près de Dinan. Son père était chevalier et appartenait à la branche cadette d'une vieille famille de cette province. Le petit Bertrand avait le nez camus, le teint noir, les yeux verts, le geste et la démarche gauches, les formes épaisses et massives; il était, dit un contemporain, « le plus laid qu'il y eût de Rennes à Dinan. » Il ne se plaisait qu'à la lutte corps à corps avec les enfants plus âgés que lui, auxquels il faisait mordre la poussière et qu'il maltraitait durement; il avait déjà son cri de guerre : « Guesclin! Guesclin! » Entouré d'une troupe de petits paysans dont il était le chef, plus par la force que par la naissance, il bataillait toute la journée, et le soir ne rentrait au manoir paternel que les vêtements en lambeaux, le visage en sang. « Rien ne savait de lettres, et on ne put lui apprendre à lire; il n'y avait point de maîtres de qui il se laissât doctriner, mais les voulait toujours férir et frapper, et continuellement tenait un bâton. » Cependant ces jeux guerriers ne suffirent bientôt plus à son ardeur; il avait atteint seize ou dix-sept ans et il fallait à sa valeur un théâtre plus relevé.

Un tournoi solennel devait avoir lieu à Rennes. Bertrand, ne pouvant résister au désir de s'y rendre, prend un des chevaux de son père, « dont on n'eût pas donné quatre florins petits, » et arrive à la ville dans cet équipage, qui lui attire les railleries des passants. « Comment! c'est là le fils d'un chevalier! il monte un cheval de meunier! s'écrie l'un. — On le prendrait pour un bouvier! dit un autre. Il est taillé pour conduire un attelage plutôt que pour assister à

joutes et à tournois. Sa place est à la cuisine ; c'est un mangeur de soupe ! — Chut ! ajoute un troisième, j'ai ouï raconter telle chose de lui que si notre duc le connaissait, il le ferait panetier de Bretagne. » Bertrand arrive ainsi tout honteux à la place du marché où le tournoi devait avoir lieu : « Hélas ! disait-il, je suis si laid qu'aucune dame ne m'aimera jamais, et ne me permettra de porter ses couleurs. Que n'ai-je au moins un bon cheval ! Que ne suis-je armé comme il sied à un gentilhomme ! J'irais attaquer les mieux montés, et je les terrasserais ou je me ferais tuer sur la place ; j'acquerrais de la gloire plus que Roland, Arthur et Gauvain, dussé-je y dépenser tout mon patrimoine. »

En cet instant, les trompettes annoncent que le tournoi va commencer. Bertrand n'y tient plus ; il emprunte un cheval et une armure et entre dans l'arène. Un chevalier le provoque ; notre Breton le désarçonne et du même coup tue son cheval. Plusieurs autres et des plus braves ont le même sort. « Voilà un bon écuyer ! » s'écrient les hérauts d'armes, sans pouvoir le nommer, car Bertrand refuse de lever sa visière. Un nouvel adversaire se présente ; mais, à sa vue, le jeune Breton abaisse la pointe de sa lance et se retire en s'inclinant : il venait de reconnaître son père à ses armoiries. Croyant qu'il recule par crainte, d'autres champions viennent lui offrir le combat, mais tous rencontrent leur maître. Enfin, au seizième assaut, un chevalier normand parvient à faire sauter la visière du mystérieux écuyer. En reconnaissant son fils, Robert du Guesclin court à lui plein de joie et d'orgueil. « Beau fils, lui dit-il, soyez

sûr que je ne vous traiterai plus vilainement comme je l'ai fait jusqu'à ce jour. Désormais je vous donnerai chevaux de prix, or et argent à volonté. J'engagerai au besoin ma terre pour vous mettre en état d'aller partout acquérir de la gloire, puisque aujourd'hui vous m'avez tant fait honneur. »

Bertrand, en effet, acquit bientôt plus de gloire qu'aucun homme d'armes de son temps. Plutôt chef de partisans que chevalier féodal, il se distingua d'abord dans la longue guerre de succession au duché de Bretagne. Mais sa grande renommée date surtout de l'avénement de Charles V. Le roi et le guerrier étaient faits pour se comprendre : Charles traitait les affaires comme du Guesclin conduisait la guerre, c'est-à-dire, avec plus de prudence et d'habileté que de fougue chevaleresque.

Le roi de Navarre, cet infatigable prétendant à la couronne de France, ne cessait d'inquiéter la royauté par ses intrigues et ses attaques. Charles mande à du Guesclin : « Partez avec tout ce que vous avez de gens et tenez-vous prêt à reprendre sur le roi de Navarre les villes de Mantes et de Meulan, par quoi nous soyons seigneurs de la rivière de Seine. »

Bertrand a bientôt arrêté son plan; le dimanche 7 avril 1364, au matin, il place en embuscade à l'une des portes de Mantes quelques-uns de ses Bretons les plus résolus. Ceux-ci attendent qu'on ouvre la barrière, et, avant que les gardiens soient tous arrivés à leur poste, au moment où une charrette sort de la ville, ils s'élancent sur le pont, s'emparent de la porte et pénètrent dans la place l'épée à la main, en

criant : « Saint-Yves ! Guesclin ! A mort tous les Navarrais. »

Meulan est également emporté quelques jours après. En récompense de ce double coup d'audace, Charles V accorde à Duguesclin le titre de chambellan.

Pour réparer cette perte, Charles le Mauvais, toujours allié aux Anglais, donne le commandement de ses forces au fameux Jean de Grailli, plus connu sous le nom de captal de Buch. Celui-ci concentre ses guerriers entre Vernon, Pacy et Évreux. Il s'informe des positions des Français auprès d'un héraut d'armes qui arrive du camp ennemi. « Ma foi ! dit celui-ci, ils ont passé Pont-de-l'Arche et ne doivent pas être loin de Pacy ; ils vous cherchent et ont grande envie de vous trouver. Ils sont bien quinze cents combattants et toutes bonnes troupes, avec Bertrand du Guesclin. »

Celui-ci, avait eu soin de se faire précéder de nombreux éclaireurs, qui lui apprirent également que l'ennemi prenait position sur les hauteurs de Cocherel et qu'il l'y attendait. Le captal de Buch essayait d'exécuter la tactique qui, dans la bataille de Poitiers, avait si bien réussi contre Jean le Bon. Mais Bertrand n'était pas homme à se jeter étourdiment contre une position inexpugnable. Au risque de se voir accusé de lâcheté par la noblesse féodale, il eut recours à une ruse de guerre et donna l'ordre de battre en retraite. A cette vue, Jean Jouel, un des officiers du captal, dit à celui-ci : « Sire, sire, descendez en toute hâte ; ne voyez-vous pas comme les Français s'enfuient ! — N'en croyez rien, Jean ;

ils ne le font que par ruse et pour nous attirer. » Mais Jouel n'entend rien, s'élance à la poursuite des Français au cri de « Saint Georges, en avant! Qui m'aime me suive! » Le captal, s'apercevant de l'imprudence de son lieutenant, veut du moins le soutenir. « Allons, allons! il ne se battra point sans moi, » et il donne le signal de descendre de la colline.

Aussitôt les Français font volte-face; ils s'élancent dans la plaine, au cri de « Notre-Dame! Guesclin! » La journée est disputée entre gens également braves. Mais Bertrand tenait en réserve un nouvel artifice. Au plus fort de la mêlée, le captal entend retentir sur ses derrières un grand galop de chevaux : c'est un escadron de Bretons qui vient le prendre en queue, pendant que du Guesclin le charge en tête. Cette intervention inattendue décide du sort de la bataille. Le captal, entouré à peine de cinquante hommes d'armes, lutte jusqu'au bout; enfin il est renversé de cheval et obligé de se rendre (16 mai 1364).

Du Guesclin envoya aussitôt la nouvelle de cette victoire à Charles V, qui la reçut le samedi 18 mai, la veille de son sacre, au moment où il entrait à Reims. « Alors, dit un chroniqueur contemporain, le jeune roi tendit les mains vers le ciel, et rendit grâce de la bonne victoire que Dieu lui avait donnée. » Dix jours après, il manda auprès de lui, à Saint-Denis, le vainqueur de Cocherel, le nomma maréchal de Normandie et l'investit solennellement du comté de Longueville enlevé au roi de Navarre, « et en fut dit Froissart, le nom de du Guesclin moult honoré. »

La bataille de Cocherel détermina Charles le Mau-

vais à une nouvelle soumission. Il envoya au roi de France un cœur d'or en témoignage de ses bonnes dispositions, et jura d'observer la paix.

La guerre pour la succession de Bretagne, toujours pendante entre la maison de Penthièvre et la maison de Montfort, occupa ensuite les armes du chevalier breton. La journée d'Auray décida de cette longue compétition en faveur des Montfort, c'est-à-dire du parti anglais, contre lequel du Guesclin avait combattu (1364). La bataille, livrée malgré ses conseils, lui fut fatale : il dut se rendre prisonnier après des prodiges de valeur et ne recouvra la liberté que moyennant une rançon.

En donnant à du Guesclin le comté de Longueville, Charles V lui avait fait promettre de chasser du royaume les soldats licenciés et les aventuriers audacieux qui le dévastaient sous le nom de *Grandes Compagnies*.

« Il n'y avait, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, aucune province qui ne fût infestée de brigands ; les uns occupaient des forteresses, d'autres se logeaient dans les villages et les maisons de campagne, et personne ne pouvait parcourir les chemins sans un extrême danger. Les soldats du roi, qui auraient dû protéger nos paysans et nos voyageurs, ne songeaient au contraire qu'à les dépouiller honteusement. Des chevaliers même, dont je n'ose écrire ici les noms, se disaient amis du roi et de la majesté royale, tout en tenant ces brigands à leurs ordres. Bien plus, quand ils venaient dans les villes, à Paris même, chacun les reconnaissait, mais personne n'osait mettre la main sur eux pour les punir. J'ai su, entre

autres, qu'une nuit que ces brigands se trouvaient à Paris avec leurs maîtres, ils essayèrent de piller quelques maisons du faubourg Saint-Germain. Ils furent, il est vrai, arrêtés et enfermés au Châtelet, mais bientôt on les remit en liberté et on les renvoya comme innocents. » Froissart ajoute que tous ces *compagnons* « ne ravageaient que la France, qu'ils appelaient leur *chambre* tant ils y étaient libres. Pour l'Aquitaine, au contraire, ils n'osaient y aller, car le prince de Galles ne les y eût pas soufferts; d'ailleurs la plupart de leurs capitaines étaient Anglais ou Gascons, et hommes du roi d'Angleterre; de quoi moult de bonnes gens du royaume de France murmuraient contre le roi d'Angleterre. »

L'entreprise que le roi confiait à du Guesclin était donc pleine de difficultés. Le seul moyen de l'exécuter avec succès était d'entraîner ces bandes indisciplinées hors du royaume par l'appât d'une expédition avantageuse. Sur ces entrefaites, on apprit que le roi de Castille, Pierre le Cruel, qui avait épousé la sœur de la reine de France, venait de la mettre à mort. Au milieu de la nuit, des juifs, à l'instigation du roi, avaient pénétré secrètement dans sa chambre; la reine était en prières, un cierge à la main. Les misérables s'étaient jetés sur elle et l'avaient massacrée sur son lit. Du Guesclin saisit cette occasion de venger l'honneur de son roi, et en même temps d'éloigner de la France les grandes compagnies.

Il se rendit auprès de leurs chefs campés aux environs de Chalon-sur-Saône. Ceux-ci le reçurent avec empressement. L'un d'eux, Hugues de Caureley, se jetant à son cou, l'assura qu'il le suivrait partout,

excepté contre le prince de Galles, son seigneur. Bertrand le rassura, puis tous ensemble, ils se mirent à boire et à converser bruyamment. Bertrand leur exposa le but de l'expédition : le roi leur promettait deux cent mille livres comptant et l'absolution du pape pour leurs péchés. Il ajouta que l'Espagne était un pays fort riche, où ils pourraient aisément faire fortune. Ces perspectives séduisantes décidèrent les chefs à accepter la proposition; ils s'engagèrent tous à marcher au premier signal sous ses enseignes.

Au jour fixé, cette multitude de compagnons et de routiers se dirigea vers Avignon, en suivant le cours du Rhône. Arrivé en vue de cette ville, Bertrand envoya au pape, par écrit, la confession de tous ces mécréants pour en obtenir l'absolution ainsi que le roi l'avait promis. Un chroniqueur du temps a résumé ainsi cette singulière missive :

Ils ont brûlé moutier, mainte belle maison,
Occis femmes, enfants, à grand' destruction,
Pris vaches et chevaux, et pillé main chapon,
Et bu vin sans payer, dérobé maint mouton,
Et volé maint joyau à tort et sans raison,
Calices de moutiers, argent, cuivre, laiton, etc.

Outre l'absolution, du Guesclin fit demander au pape deux cent mille pièces d'or promises, disait-il, aux Grandes Compagnies au nom du Saint-Père. « Le seigneur pape trouva la requête moult déplaisante. « On a coutume, dit-il, de donner à Dieu de « grandes sommes d'argent en expiation de ses péchés « et il faut que nous absolvions ceux-ci à leur vou-

« loir, et encore que nous leur donnions du nôtre ! « C'est bien contre raison. » Il fallut cependant tout accorder, argent et absolution. Les Compagnies se remirent en marche au commencement de décembre 1365, et franchirent les Pyrénées au nombre de trente mille hommes. « Dès que la France vit leurs talons, dit un chroniqueur, elle respira et se sentit moult réconfortée. »

La campagne fut mêlée de succès et de revers. Le 1er janvier 1366, du Guesclin entra à Barcelone, puis à Burgos où il fit couronner Henri de Transtamare, contre son frère Pierre le Cruel que soutenait une armée anglaise. Mais l'année suivante une grande bataille, engagée à Navarette, sur les bords de l'Ebre, se termina en faveur de Pierre le Cruel.

Vers la fin de l'action, du Guesclin, appuyé contre une muraille, se défendait héroïquement, lorsque le prince de Galles, survenant tout à coup, lui cria : « Gentils maréchaux français, et vous, Bertrand, rendez-vous à moi ! — Ce sont là mes ennemis ! s'écria aussitôt avec colère Pierre le Cruel ; ce sont ceux qui m'ont pris mon royaume ; je veux me venger par leur mort ! » Mais du Guesclin, s'élançant en avant, porta avec son épée un si rude coup à Pierre qu'il le renversa évanoui. Se tournant alors vers le prince de Galles : « Je rends du moins mon épée, dit-il, au plus vaillant prince de la terre. »

Le prince anglais la reçut et chargea le captal de Buch de garder le prisonnier : « Eh bien ! messire Bertrand, dit celui-ci à du Guesclin, vous me prîtes à la bataille de Cocherel, et je vous tiens aujourd'hui. — Oui, repartit du Guesclin, mais je vous pris moi-

même à Cocherel, et ici vous n'êtes que mon gardien. » Par courtoisie, le prince de Galles laissa à du Guesclin le soin de fixer lui-même sa rançon. Le chevalier français la porta fièrement à cent mille francs, ce qui parut trop considérable, même à son vainqueur. « Sire, lui dit du Guesclin, le roi de France me prêtera ce qui me manquera; et il n'y a en France femme sachant filer qui ne file pour gagner de quoi me mettre hors de vos mains. »

A peine en liberté, du Guesclin courut en Espagne, impatient de venger sa défaite. Il gagna la bataille de Montiel (1368), rétablit Henri de Transtamare sur le trône de Castille, et reprit un grand nombre de forteresses dont les garnisons venaient d'elle-mêmes à sa rencontre pour lui présenter les clefs.

Comme il formait le siège de Tolède, la dernière ville qui tînt encore pour Pierre le Cruel, un gentilhomme arriva près de lui en toute hâte de la part du roi de France. Celui-ci le mandait sans retard, car la paix conclue à Brétigny avec les Anglais était rompue; un de leurs chefs, Robert Knolles, s'était même vanté de faire voir bientôt les léopards d'Angleterre sous les murs de Paris.

II

1369-1380

Charles V nomme du Guesclin connétable de France. — Les Gascons implorent le roi de France contre la domination anglaise. — Charles cite le prince de Galles à comparaître à sa cour; refus de ce dernier. — Préparatifs militaires du roi de France. — Soulèvement des provinces soumises aux Anglais. — Plan de campagne de du Guesclin. — Il surprend les Anglais à Pont-Vallain. — Prise et reprise de Limoges. — Débarquement en France d'une armée anglaise. — Du Guesclin la détruit sans combat. — Mort du prince de Galles et de son père Édouard III. — Administration du royaume. — Mouvement intellectuel et artistique. — Siège de Châteauneuf-Randon; mort de Bertrand du Guesclin. — Mort de Charles V.

Bertrand du Guesclin, dont les Anglais épiaient le passage, quitta l'Espagne accompagné de douze chevaliers seulement et revêtu d'un costume de gros drap gris, afin de n'être point reconnu sur la route. A son entrée dans Paris, les rues et les fenêtres se remplirent de curieux qui voulaient voir ce fameux capitaine dont la réputation s'était répandue dans toute l'Europe. Celui-ci se rendit à l'hôtel de Saint-Paul, où l'attendait le roi assis sur un fauteuil, au milieu de ses conseillers. Charles V lui annonça qu'il le créait connétable de France pour la guerre contre les Anglais. « Cher sire, répondit Bertrand, je vous prie de m'excuser; je suis un pauvre chevalier et un petit bachelier. L'office de connétable est si grand et si noble que, pour qui veut s'en bien acquitter, il convient de l'exercer et de commander bien avant, et plus sur les grands que sur les petits. Voici mes-

seigneurs vos frères, vos neveux et vos cousins qui auront charge de gens d'armes dans les armées et les chevauchées : comment oserais-je commander sur eux? Certes, sire, les envies sont si grandes que je les dois bien craindre. Je vous prie chèrement que vous me dispensiez de cet office et le bailliez à un autre qui le prendra plus volontiers que moi et le saura mieux faire. — Messire Bertrand, lui répondit le roi, ne vous excusez point par cette voie; je n'ai frère, cousin, ni neveu, ni comte, ni baron, en mon royaume, qui ne vous obéisse; et si quelqu'un agissait autrement il me courroucerait tellement qu'il s'en apercevrait. Prenez donc l'office de bon cœur, je vous en prie. » — « Messire Bertrand, dit Froissart, accepta finalement, mais avec effort et grand ennui. » La tâche était rude, en effet, car les hostilités avec les Anglais étaient déjà entamées et poussées de part et d'autre avec acharnement.

Charles V avait trop de sagesse et de prudence pour s'être lancé étourdîment, comme son père ou son aïeul, dans une guerre contre l'Angleterre. Ce fut le prince de Galles lui-même, gouverneur des possessions anglaises en France, qui avait fourni la cause ou le prétexte de la rupture. Il tenait à Bordeaux une cour somptueuse, à laquelle ses revenus ne pouvaient suffire; pour couvrir les dettes qu'il avait contractées, il convoqua les États d'Aquitaine et leur demanda de voter une nouvelle taxe. « Quand nous obéissions au roi de France, lui répondirent les Gascons, nous n'avons jamais été grevés de subsides, fouages, ni gabelles, et nous ne le serons pas tant que nous pourrons nous défendre. « Le prince, irrité

de cette résistance, voulut passer outre; mais Aquitains et Gascons se décidèrent à recourir au roi de France. Le 30 juin 1368, ils députèrent vers Charles V et ses pairs « comme au suzerain du roi d'Angleterre, pour avoir raison des griefs que le prince de Galles leur voulait faire. »

Sans se prononcer sur le fond de la question, Charles accueillit la requête avec bienveillance, fit aux envoyés « grandes chères et riches dons, » et répondit qu'il examinerait attentivement le traité de Brétigny et les droits de la royauté. En effet, « il fit apporter en la chambre du conseil toutes les chartes de la paix et les fit lire par plusieurs jours et à grand loisir. » En même temps, il envoya consulter les écoles de Montpellier, de Toulouse, de Bologne, d'Orléans, et les clercs les plus savants de la cour du pape. Quand il se fut ainsi assuré par une sérieuse information que toutes les conditions du traité de Brétigny n'avaient pas été scrupuleusement accomplies par le roi d'Angleterre, et qu'ainsi la France avait conservé ses droits de suzeraineté sur les provinces anglaises, il se décida à intervenir.

Le 25 janvier 1369, il envoya à Bordeaux, au prince de Galles, un chevalier et un clerc en droit, porteurs d'une lettre conçue en ces termes : « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre neveu le prince de Galles et d'Aquitaine, salut. Comme plusieurs prélats, barons, chevaliers, universités, communes et collèges du pays de Gascogne et duché d'Aquitaine se sont retirés par devers nous pour avoir droit sur quelques griefs et molestations indues, que, par faible conseil et simple information, vous avez pro-

posède leur faire, de laquelle chose nous sommes tout émerveillé; de notre majesté royale et seigneurie, nous vous commandons que vous veniez en notre cité de Paris, en propre personne, et vous présentiez devant nous en notre Chambre de Paris, pour ouïr droits sur lesdites complaintes et griefs. Et soit fait au plus hâtivement que vous pourrez. »

Quand le prince de Galles « eut ouï lire cette lettre, dit Froissart, il remua la tête et regarda de côté les deux messagers, et, après avoir un peu réfléchi, il répondit : « Nous irons volontiers, à notre jour, à Paris, puisque mandé nous est du roi de France; mais ce sera le bassinet en tête et soixante mille hommes en notre compagnie. » En attendant, il ordonna de saisir les deux envoyés et de les jeter en prison. Il informa ensuite de tout cela son père, Edouard III, qui reprit immédiatement le titre de roi de France et appela aux armes tous ses sujets de seize à soixante ans, clercs et laïques. Pour exciter les courages, il octroya d'avance en fiefs à tous les seigneurs et capitaines qui combattraient pour lui les terres dont ils s'empareraient en France.

Pendant ce temps, Charles ne restait pas inactif. « Après qu'il eut fait défier le roi d'Angleterre, raconte Christine de Pisan, en sage et chevalereux prince, il s'entoura de bonnes gens d'armes, appela à lui les vaillants capitaines qu'il put trouver parmi ses sujets et parmi les étrangers, les reçut joyeusement et les combla d'honneurs. Il fit venir beaux destriers d'Allemagne et de la Pouille, fit apporter à grand foison des cottes de mailles et des camails d'aciers forgés à Milan; il fit faire à Paris toutes

pièces et harnais, et tout cela fut largement partagé entre les compagnons d'armes, Le roi donna aux riches gentilshommes les choses belles et jolies, aux pauvres les choses utiles et fortes; il se pourvut d'artillerie et fit venir de Gênes et d'autre part bons arbalétriers. Il garnit de bonne gent les châteaux et les forteresses situés aux frontières de son royaume et les approvisionna de vivres, si bien que rien n'y manquât. » Il envoya dans toutes les villes des prélats et des docteurs pour prêcher sur la justice et la nécessité de la guerre; enfin il ordonna de nombreuses processions, qu'il suivit nu-pieds avec la reine, priant Dieu dévotement « qu'il voulût entendre aux nécessités et besognes du royaume de France. »

Le sentiment national fit explosion de toutes parts: les provinces soumises aux Anglais se révoltèrent. L'archevêque de Toulouse, l'évêque de Cahors relevèrent dans leurs murs la bannière royale; « puis ils se mirent à chevaucher dans tout le Midi, prêchant et montrant partout le bon droit du roi de France. Ils firent ainsi tourner sans coup férir plus de soixante villes, châteaux et forteresses. » Le patriotisme éclata également dans les États généraux convoqués le 7 décembre 1369; on y acclama la guerre et on y vota des subsides considérables.

Les esprits étaient partagés sur la manière dont il fallait conduire les hostilités. Charles V et son nouveau connétable étaient pour la prudence, pour la temporisation, pour les engagements de peu d'importance. Ils voulaient éviter toute bataille générale, qui eût pu décider, comme à Crécy ou à Poitiers, du sort de la campagne entière; en un mot,

harceler l'ennemi, ne lui laisser ni trêve ni repos. La noblesse féodale au contraire, toujours imbue des traditions anciennes, ne rêvait que grands coups de lance et d'épée ; elle marchait au combat comme à une fête, sans trop s'inquiéter des conséquences, et croyant tout gagné quand l'honneur était sauf. Aussi lorsque, sur l'avis de du Guesclin, Charles imposa aux seigneurs la réserve et la prudence, plusieurs regardèrent cette injonction comme une injure à leur courage, et quelques-uns parlèrent même de se retirer dans leurs châteaux.

Du Guesclin, selon son habitude, ouvrit la campagne par une surprise. Il se trouvait dans les environs du Mans, occupé à organiser son armée, lorsqu'un héraut, envoyé par le capitaine anglais Robert Knolles, campé non loin de là, vint offrir la bataille. « Ami, répondit Bertrand, par Dieu le justicier, ils me verront bientôt, et, s'il plaît à Dieu, plus tôt qu'ils ne désirent. » Aussitôt on prodigue au héraut les meilleurs vins de France, on l'enivre, on l'endort, on l'empêche de repartir. A la tombée de la nuit, le connétable monte à cheval, se met en marche sans bruit, sans trompette, à la tête d'une troupe choisie. Il parcourt douze lieues par une nuit obscure, par une pluie battante, et arrive à Pont-Vallain au point du jour, en face des Anglais. Ceux-ci n'ont pas le temps de se reconnaître ; ils sont surpris, attaqués, complétement défaits. A la suite de ce fait d'armes, les troupes de Robert Knolles se débandent et plusieurs places ouvrent leurs portes à du Guesclin. « Dans toutes les villes et châteaux où le soleil pénètre, dit celui-ci, je pénétrerai aussi. »

Le duc de Berry, frère du roi, assiégeait Limoges, alors au pouvoir des Anglais. Du Guesclin arrive devant la place, entre en négociations avec l'évêque et les bourgeois et les décide à ouvrir leurs portes. En apprenant cette reddition, Édouard III « jura sur l'âme de son père qu'il ferait chèrement payer leurs forfaits aux traîtres habitants. » En conséquence, il fit marcher son fils, le prince Noir, contre la ville, avec douze cents lances, mille archers et trois mille hommes de pied. Celui-ci, depuis longtemps malade, ne pouvait monter à cheval et fut obligé de se faire porter en litière jusque sous les murs de la cité. Après avoir reconnu les remparts, il aima mieux employer la mine que l'attaque et « fit incessamment fossoyer sous les remparts grand foison de mineurs. »

Cependant du Guesclin, qui se trouvait dans les environs avec deux cents lances seulement, ne cessait d'inquiéter les assiégeants; il leur coupait les vivres et s'était même emparé de la plupart des châteaux de la province. Lorsque les mineurs furent parvenus au-dessous des remparts ils dirent au prince de Galles : « Monseigneur, nous ferons renverser quand il vous plaira un grand pan de mur dedans les fossés, par quoi vous entrerez dans la cité tout à votre aise, sans danger. — Eh bien, répondit le prince, que demain, à l'heure de prime, votre ouvrage soit prêt. » Le lendemain, les mineurs mirent le feu à la mine; la brèche fut ouverte, et l'armée anglaise pénétra dans Limoges, avec son chef porté dans sa litière. « Là il y eut grande pitié, dit Froissart, car hommes, femmes et enfants se jetaient à genoux devant le

prince en criant : « Merci gentil sire ! » Mais il était si enflammé d'ardeur que point n'y entendait; nul était ouï, mais tous passés à l'épée, innocents et coupables. Il n'est si dur cœur qui, s'il eût été alors en la cité de Limoges, n'eût pleuré tendrement du grand meschief qui y était, car plus de trois mille personnes, hommes et femmes et enfants, y furent occis et décollés en cette journée. Dieu en ait les âmes, car ils furent bien martyrs. »

Le prince de Galles, épuisé par la maladie et par ce dernier effort, fut contraint de retourner en Angleterre afin de rétablir sa santé. Il profita de ce voyage pour ranimer dans l'esprit de son vieux père ses anciens projets de guerre et d'extermination et pour lui conseiller de tenter contre la France un effort décisif. En conséquence, une nombreuse armée fut réunie sur les côtes d'Angleterre et placée sous les ordres du duc de Lancastre, qui reçut le titre de lieutenant général pour les domaines du continent.

Parmi les seigneurs qui devaient faire partie de l'expédition se trouvait le duc Jean de Bretagne, qui, avant d'entrer en campagne, envoya un défi à Charles V. « Sire Charles de France, lui écrivit-il, depuis que je suis entré en la foi et hommage de la couronne de France, j'ai toujours fait mon devoir de vassal ; mais vous, sans aucune cause raisonnable, avez fait entrer votre connétable et vos hommes d'armes en mon duché, pris mes villes, châteaux et forteresses, et à moi fait tout plein d'outrages, dommages et vilenies non réparables ; c'est pourquoi je vous fais savoir que, par votre propre faute, je me

tiens du tout franc, quitte et déchargé de toute obéissance envers vous et votre couronne, et vous tiens et répute mon ennemi. »

L'armée anglaise débarqua à Calais vers la fin de juillet 1373; elle était divisée en trois corps comprenant trois mille lances et dix mille archers, sans compter un grand nombre de mercenaires. L'avant-garde était commandée par les comtes de Warwick et de Suffolk, maréchaux d'Angleterre; le corps de bataille, par les ducs de Lancastre et de Bretagne; l'arrière-garde, par le grand connétable Édouard le Dépensier. Le plan de campagne était de traverser la France du nord au midi, sans s'arrêter à aucune place forte, mais en dévastant tout le pays jusqu'en Aquitaine, dont on entreprendrait la conquête.

A l'approche de cette formidable invasion, Charles V appela à lui le connétable et Olivier de Clisson, son ami. Les deux hommes de guerre furent d'avis de ne pas se départir de la tactique prudente suivie depuis le commencement de la guerre. « Laissez cheminer ces Anglais, dirent-ils au roi; quand un orage et une tempête éclatent sur un pays, il finit par se disperser de lui-même: ainsi adviendra-t-il de ces Anglais. » D'après ces conseils, Charles V ordonna aux paysans de porter dans les villes et dans les lieux fortifiés leurs récoltes et leurs meubles précieux, et de transformer le pays que devait traverser l'armée anglaise en une immense solitude.

« Les Anglais chevauchaient tout serrés sans se débander, le bassinet en tête, toujours prêts à combattre et ne faisant jamais plus de trois lieues par jour. » Ils franchirent ainsi successivement l'Oise,

l'Aisne, la Marne et l'Aube; ils traversèrent la Champagne, la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin, sans attaquer sur leur route une seule place forte. L'armée française, sous les ordres de du Guesclin, chevauchait sur leurs flancs, les harcelait sans cesse, prenant et tuant tout ce qui s'écartait du corps de bataille. Mais ce fut au passage de la Loire et dans les montagnes du Centre que du Guesclin leur tua le plus de monde. Aussi « les Anglais n'eurent mie toutes leurs aises en ce voyage. »

Ils n'arrivèrent à Bordeaux qu'après cinq mois d'une marche désastreuse, n'ayant plus de chevaux, décimés par la faim, par les maladies, et réduits à six mille hommes. « Ils avaient bien perdu le tiers de leurs gens et plus, dit Froissart, et l'on voyait de nobles et illustres chevaliers, qui avaient de grands biens dans leur pays, se traîner à pied sans armure et mendier leur pain de porte en porte, sans en obtenir. » Une défaite en bataille rangée eût été moins fatale à l'armée anglaise que cette longue déroute de cinq mois, qui justifiait si complètement le plan de campagne de du Guesclin.

La guerre poursuivie dans le Ponthieu, la Guyenne, la Picardie (1369), l'Anjou, le Poitou, la Saintonge et la Bretagne (1371-1373), fut partout désastreuse pour les Anglais. Il ne leur resta bientôt plus, en France, que Bordeaux et Bayonne dans le Midi, et Calais dans le Nord, avec quelques châteaux. La défaite de Poitiers était vengée, le traité de Brétigny annulé.

Le pape Grégoire XI intervint enfin dans ce grand duel entre deux peuples; des conférences s'ouvrirent

à Bruges. Charles V, non content des conquêtes qu'il venait de faire, exigea la restitution de Calais ; il se faisait par là l'interprète du sentiment public qui éclatait dans le refrain d'une chanson populaire contre les Anglais : « Paix n'auront point s'ils ne rendent Calais. » Les Anglais ne voulurent pas y consentir, et le roi de France, voyant le prince de Galles usé par la maladie et son père Édouard III par l'âge, préféra signer seulement une trève qui n'engageait pas l'avenir (1375).

En effet, les deux princes anglais n'en virent pas l'expiration. « Le jour de la Trinité 1376, raconte Froissart, trépassa messire le prince de Galles et d'Aquitaine, fleur de toute chevalerie du monde en ce temps. » Un autre contemporain ajoute : « La bonne fortune de l'Angleterre semblait attachée à sa personne, car elle prospéra tant qu'il se porta bien, languit quand il fut malade et s'éteignit avec sa vie. Tant qu'il fut là, les Anglais n'avaient craint ni invasion de l'ennemi, ni rencontre sur les champs de bataille; avec lui périrent toutes leurs espérances. » Charles V fit faire à cet implacable adversaire un service funèbre « moult révéremment, » à la Sainte-Chapelle du Palais à Paris.

Le vieil Édouard III ne survécut guère à son fils. Les derniers jours de ce règne, qui avait été si glorieux pour les Anglais, furent pleins d'une profonde tristesse. Il répétait souvent en parlant de Charles V : « Il n'y eut oncques roi de France qui moins s'armât et qui me donnât tant à faire. » Un jour, en plein parlement, un évêque prit la parole devant lui sur ce texte : *Deus quos diligit castigat*. Sa santé déclinait

rapidement; enfin, le 21 juin 1377, un an seulement après son fils, il rendit le dernier soupir dans le petit manoir de Richemont, à l'âge de soixante-cinq ans.

La trêve avec les Anglais et la mort des vainqueurs de Crécy et de Poitiers permirent à Charles V de s'adonner tout entier à l'administration intérieure du royaume. Sa résidence favorite à Paris était l'hôtel Saint-Paul, situé entre la rue Saint-Antoine, la Seine, la rue Saint-Paul et la Bastille. C'était une réunion de plusieurs hôtels et jardins achetés successivement par ce prince; il y logeait les seigneurs et les grands officiers, et déjà se groupaient autour de la résidence royale les hôtels des princes du sang et des grands feudataires, qu'attirait la pompe de la cour. Cet abandon du château féodal et de la vie de province, consommera un jour la décadence des seigneurs en les réduisant au rôle de courtisans. Dès le règne de Charles V, les plus riches d'entre eux se faisaient construire à Paris des hôtels dans le style gothique, avec ces ornements nombreux et variés qui commençaient à surcharger le gothique simple et majestueux du XIII[e] siècle.

Charles V aimait à s'entourer de prélats instruits, de docteurs en droit canonique et en droit civil, de poètes et de savants. « Tant que sapience sera honorée dans ce royaume, répétait-il, il continuera à prospérer; mais quand elle sera chassée, il décherra. » Ce prince faisait traduire les livres de l'antiquité sacrée et profane; il employait à ce travail les plus habiles copistes, et le faisait exécuter sur parchemin, quelquefois sur papier, dont l'emploi com-

mençait à se généraliser. Ce fut l'origine de la bibliothèque royale du Louvre.

Il ne borna pas là ses soins. « Le roi, dit Christine de Pisan, sage artiste et vrai architecte, fit faire maintes places notables, édifices beaux et nobles à Paris et ailleurs : l'église si belle des Célestins, à la porte de laquelle se trouvent la sculpture de son image et celle de la reine son épouse, son hôtel Saint-Paul, le château du Louvre, le Pont-Neuf, la Bastille; et, dehors Paris, Beauté, qui est moult notable manoir, Plàisance, la noble maison; il fit réédifier et embellir Saint-Germain en Laye, Creil, Montargis, le château de Melun et autres lieux. »

La trève conclue avec l'Angleterre expira le 24 juin 1377. La guerre fut aussitôt reprise avec vigueur; une flotte française débarqua en Angleterre dont elle ravagea les côtes; Olivier de Clisson, le compagnon d'armes de du Guesclin, opéra en Bretagne, pendant que, dans le Midi le connétable lui-même assiégeait avec le duc d'Anjou les dernières places fortes encore au pouvoir des Anglais. Charles V dirigeait de loin, avec sa prudence et son activité ordinaires, l'ensemble des opérations : « Il avait, dit Froissart, des coureurs allant nuit et jour, et qui, du jour au lendemain, lui rapportaient nouvelles de quatre-vingts ou cent lieues à l'aide de relais disposés de ville en ville. »

Dans les premiers jours de juillet 1380, Bertrand du Guesclin vint mettre le siège devant la forteresse de Châteauneuf-de-Randon, située dans les montagnes du Gévaudan, « en jurant que jamais ne partirait de là qu'il n'eût le château à son plaisir. »

Tout était préparé pour un assaut général, lorsque le commandant de la place, effrayé de l'audace des assiégeants et désespérant de résister plus longtemps, promit de se rendre s'il n'avait pas reçu de secours dans un certain délai. On suspendit l'attaque, mais il ne fut pas donné à du Guesclin d'assister à la reddition de la forteresse. Il tomba subitement malade. Sentant sa fin approcher, il demanda son épée de connétable et pria son ami Olivier de Clisson de la remettre au roi de sa part. Le 13 juillet, la veille du jour fixé pour l'expiration de la trève, le mal fit de rapides progrès. « N'oubliez jamais, dit-il à ses vieux compagnons d'armes, en quelque pays que vous fassiez la guerre, que les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple ne sont pas des ennemis. » Après ces mots, il expira.

Le lendemain, le secours attendu par les assiégés n'étant point arrivé, le maréchal de Sancerre, lieutenant de du Guesclin, somma le commandant de capituler suivant sa promesse. Celui-ci répondit qu'il ne se rendrait qu'à du Guesclin. On lui apprit la mort du connétable : « Eh bien ! reprit-il, je porterai les clefs de la ville sur son tombeau. » Il sortit en effet à la tête de la garnison, traversa l'armée française, vint s'agenouiller devant les restes du grand capitaine et déposa les clefs de la place sur son cercueil. « Le roi Charles V, dit Froissart, fit faire à messire Bertrand, des obsèques aussi honorables que s'il eût été son propre fils, et le fit ensépulturer en l'église Saint-Denis, assez près de sa propre tombe, qu'il avait fait faire de son vivant. » De son côté, le peuple n'oublia pas le bon connétable,

dont la mémoire, grandissant avec le temps, se substitua peu à peu à celle des Olivier et des Roland, ces représentants de l'âge héroïque de la féodalité.

Deux mois seulement après la mort de son connétable, Charles V tomba malade et se mit au lit au château de Beauté-sur-Marne, près de Vincennes. « Comme sage et vaillant homme qu'il était, dit Froissart, il ordonna toutes ses affaires et manda ses deux frères en qui il avait la plus grande confiance, le duc de Berry et le duc de Bourgogne, et son beau-frère le duc de Bourbon, mais il ne fit pas venir son autre frère, le duc d'Anjou, parce qu'il le sentait trop convoiteux. « Mes chers frères, leur dit-il, je sens bien et connais que je ne puis longuement vivre; je vous recommande et donne en charge Charles mon fils; usez-en comme bons oncles doivent user de leurs neveux; couronnez-le au plus tôt que vous pourrez, après ma mort, et conseillez-le loyalement en toutes ses affaires. L'enfant est jeune et de léger esprit; il aura besoin d'être mené et gouverné de bonne doctrine; enseignez-lui ou faites-lui enseigner tous les points et les états royaux qu'il devra tenir, et mariez-le en lieu si haut que le royaume en vaille mieux. Dieu merci! les affaires de notre royaume sont en bon point. Le duc de Bretagne est un homme cauteleux et changeant, et il a toujours été plus Anglais que Français; c'est pourquoi tenez les nobles de Bretagne et les bonnes villes en amour; vous lui briserez ainsi ses intentions. Faites le seigneur Clisson connétable, car tout considéré, je n'en vois nul plus capable que lui. Quant à ces aides et taxes du royaume de France

dont les pauvres gens sont tant travaillés et grevés, usez-en en votre conscience, et ôtez-les le plus tôt que vous pourrez, car ce sont choses, quoique je les aie soutenues, qui me chagrinent et me pèsent au cœur ; mais les grandes guerres et les grandes affaires que nous avons eues de tous les côtés m'y ont obligé. »

Cet effort avait épuisé ses dernières forces ; à la prière de Bureau de La Rivière, un de ses conseillers, il bénit les assistants qui versaient d'abondantes larmes ; puis il ajouta : « Mes amis, allez-vous-en prier pour moi et me laissez, afin que j'achève en paix ma tâche. » Il écouta réciter l'histoire de la Passion, et lorsqu'on arriva vers la fin de l'Évangile de saint Jean, il commença à entrer en agonie et rendit le dernier soupir vers midi, le 26 septembre 1380, la quarante-quatrième année de son âge et la dix-septième de son règne.

CHAPITRE III*

PÉRIODE DE DÉSASTRES

Les Armagnacs et les Bourguignons

1380-1422

I

1380-1392

Caractère de Louis, duc d'Anjou, aîné des frères de Charles V; il s'empare de la régence.— Sacre du jeune roi Charles VI.— Réaction aristocratique et féodale.— Soulèvement du peuple de Paris, à l'instigation des communes flamandes.—Campagne de Flandre; victoire de Rosbecque.— Représailles contre les bourgeois de Paris.— Révolution de palais.— Les anciens conseillers de Charles V remplacent aux affaires les ducs de Berry et de Bourgogne, oncles du roi.— Charles VI perd la raison.

Louis, duc d'Anjou, l'aîné des frères de Charles V, n'avait point été mandé au lit du roi mourant, ainsi qu'on l'a vu, parce qu'il était « trop convoiteux. » C'était un prince actif, obstiné, ambitieux et avide. « Il était grand et d'un maintien pontifical, selon le

* Sources principales de ce chapitre :
Jehan Froissart, *Histoire et Chronique.*
Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, *Histoire de Charles VI et des choses mémorables advenues durant son règne,* de 1380 à 1422.
Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques de l'histoire de France.* 1400-1467.
Chronique de P. Cochon.

portrait qu'en trace Christine de Pisan, très-beau de corps et de visage, de très-grand courage, et moult désireux de seigneuries et de trésors. »

Bien qu'il n'eût point assisté aux derniers moments de son frère, il entretenait auprès de lui des amis secrets qui le mettaient au courant, instant par instant, des progrès de la maladie. Dès que le roi eut expiré, il pénétra dans le palais et s'appropria les joyaux et les trésors, qui s'élevaient, dit-on, à dix-neuf millions. En même temps, il s'empara de l'autorité, malgré les expresses dispositions de Charles V qui avait confié la régence à ses deux autres frères, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, et à son beau-frère le duc de Bourbon.

Mais ces trois princes n'étaient point disposés à abdiquer ainsi le pouvoir; ils avaient chacun leurs partisans et leurs hommes d'armes, et si le duc d'Anjou occupait Paris, ils avaient eu soin de se retirer à Melun avec le jeune roi Charles VI, à peine âgé de douze ans. Quelques seigneurs, parmi lesquels le chancelier Pierre d'Orgemont, intervinrent cependant et obtinrent que le différend serait soumis au conseil de tutelle, institué en 1374, et composé d'é-

Salmon, secrétaire et familier de Charles VI, *Mémoires*.

Anonymi, monachi sancti Dyonisii, *Historia Caroli VI* usque ad a. C. 1415.

Pierre de Fenin, escuyer de Charles VI, *Mémoires de Charles VI* depuis l'an 1407 jusque l'an 1422.

Jean Le Fèvre de Saint-Remy, chancelier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, *Histoire de Charles VI*, depuis 1407 jusque 1422.

Le Livre des faits du bon Messire Jean le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France et gouverneur de Gênes.

Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII. 1409-1449.

Chronique des quatre premiers Valois, 1327-1393.

vêques, de seigneurs, de gens du Parlement, de la Chambre des comptes et de bourgeois des bonnes villes.

La réunion fut très-agitée. Le duc d'Anjou, naturellement éloquent, soutint que la régence lui appartenait de droit, comme à l'aîné des frères, et par conséquent la garde et la tutelle du roi. Le chancelier d'Orgemont parla au nom des trois autres ducs et défendit les dernières volontés de Charles V. On ne parvenait point à s'entendre; les hommes d'armes que chacun des princes avait placé, par précaution, aux abords du palais, s'apprêtaient déjà à trancher le débat par la force. On les entendait s'écrier tumultueusement : « C'est à la pointe des lances et non par de vaines paroles qu'il faut en finir. » En ce moment l'avocat général Desmarets proposa de nommer quatre arbitres à qui les partis promettraient de s'en rapporter. Cette solution fut acceptée; les arbitres prêtèrent serment sur les saints évangiles de n'agir ni par haine, ni par intérêt, et de ne consulter que le bien du royaume. Ils décidèrent que le roi serait couronné immédiatement, suivant le désir de son père; que le duc d'Anjou garderait le titre de régent jusqu'au moment du sacre, et qu'ensuite il partagerait avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon la garde et la tutelle du roi, jusqu'à sa majorité fixée à quatorze ans, par une ordonnance de Charles V. Le duc d'Anjou obtint en outre, ce à quoi il tenait le plus, les joyaux, la vaisselle et l'argent; c'était pour lui le moyen de conquérir enfin ce trône de Naples, auquel il avait été appelé par Jeanne, la dernière reine.

Charles VI fut sacré à Reims en grande solennité; il parut accompagné de ses quatre oncles et d'un grand nombre de seigneurs et d'évêques. Après la cérémonie, eut lieu un grand festin, pendant lequel un incident faillit compromettre la bonne harmonie si difficilement rétablie. Suivant l'usage, les prélats occupaient la droite du roi; le duc d'Anjou avait choisi le siège qui se trouvait immédiatement à sa gauche; mais le duc de Bourgogne vint brusquement le réclamer en faisant valoir hautement les droits et les honneurs de premier pair de France : le duc d'Anjou fut obligé de céder, mais non sans manifester son mécontentement. Le festin fut servi par les plus hauts barons du royaume, le sire de Coucy, le connétable Olivier de Clisson, l'amiral Jean de Vienne, le sire de La Trémoille; ils étaient montés sur leurs chevaux de parade et revêtus de drap d'or. Pendant le repas on donna une représentation de *mystères*, sorte de drames religieux dans lesquels on représentait Dieu et les saints, les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Cependant les affaires étaient loin de s'arranger. Une réaction féodale contre les actes du feu roi Charles V s'accentuait de jour en jour : tandis que ses amis et ses conseillers étaient renvoyés et exilés, les seigneurs, écartés depuis longtemps des conseils de la royauté, reprenaient faveur avec les régents. Pour comble de désordre, le peuple menaçait de se soulever. Il reprochait au duc d'Anjou de ne point abolir les aides et les gabelles, suivant le désir exprimé par Charles V sur son lit de mort.

Dans une réunion de gens des petits métiers con-

voqués par le prévôt des marchands de Paris pour les exhorter à la patience, un savetier prit la parole : « Nous n'aurons donc jamais de repos, dit-il, et l'avarice des seigneurs nous chargera toujours d'exactions prises contre nos droits. On nous méprise trop ; on ne nous appelle point dans les assemblées des notables ; nous leur donnons tout notre avoir, nous prions pour eux, et avec nos impôts ils ne songent qu'à se vêtir d'or et de perles, et à bâtir de beaux hôtels. On accable la bonne ville de Paris, cette mère des autres villes du royaume. Que tous les bourgeois prennent les armes ; il vaut mieux mourir que de vivre si misérables et d'endurer tant d'injures. »

Plus de trois cents hommes répondent à cet appel et se portent vers le palais, en poussant des cris de fureur. Le duc d'Anjou, remarquable par son habileté, l'était également par son courage ; il ne s'effraya pas, reçut cette députation armée avec sang-froid, monta sur une table de marbre et, s'adressant aux séditieux, il leur rappela que la ville devait aux rois tous ses privilèges et tous ses monuments, qu'on avait toujours écouté les plaintes des bourgeois avec bonté ; puis, prenant un ton plus sévère, il reprocha aux Parisiens leur révolte, ajoutant toutefois qu'on s'occuperait de leur demande. Mais les conseillers effrayés de ces réclamations furent d'avis de céder, et le lendemain le roi abolit par lettres patentes les aides et les gabelles.

Cependant il fallait recouvrer d'un côté ce que l'on perdait de l'autre. Sept fois, dans le courant de l'année 1381, le duc d'Anjou réunit sans succès les

députés des trois ordres, pour en obtenir des subsides. Dans les principales villes on murmurait hautement : on comparait la royauté des successeurs de Philippe le Bel, qui avait sans cesse besoin d'argent, à l'ancienne royauté féodale de saint Louis, qui n'exigeait le plus souvent qu'un service militaire restreint et de faibles redevances en nature. Aussi déclara-t-on ennemi public tout député qui accorderait les subsides demandés par le régent. « De leur côté, les bourgeois de Paris, dit Juvénal des Ursins. prirent armures et habits de guerre, firent dizainiers, cinquanteniers et quarteniers, mirent chaînes par les rues et firent faire guet et garde aux portes. »

Le duc d'Anjou, sans se laisser intimider par cette attitude factieuse, résolut de faire proclamer l'impôt du douzième denier sur les denrées. Un crieur, plus courageux que les autres, accepta à prix d'or cette dangereuse mission. Le dernier jour de février 1382, il se rendit à cheval aux halles. Là, il annonça qu'on avait volé une partie de la vaisselle du roi et qu'on donnerait une bonne récompense à celui qui la rapporterait ; puis, changeant tout à coup de sujet, il s'écria que le lendemain on lèverait l'impôt, et s'enfuit aussitôt au galop de son cheval.

Dès le lendemain, les collecteurs se présentèrent aux halles ; l'un d'eux s'adressa d'abord à une pauvre vieille qui vendait du cresson. Mais celle-ci s'écria aussitôt : « Sus au collecteur ! » A l'instant, l'homme du fisc fut terrassé et mis à mort. Puis le cri de « Aux armes ! aux armes ! se répandant de la halle dans les divers quartiers de la ville, fut le signal de l'insurrection. Le petit peuple pénétra dans l'hôtel

de ville, s'empara des lances, des épées et des maillets de plomb qui s'y trouvaient; de là vint aux insurgés le nom de *maillotins*. Ainsi armée, la multitude poursuivit les agents du fisc et massacra tous ceux qu'elle put rencontrer.

De Vincennes où ils s'étaient réfugiés, les princes suivaient la marche de l'émeute; lorsqu'ils virent que le sentiment public commençait à se prononcer contre les excès qu'elle commettait, ils ouvrirent des négociations, par l'entremise des notables bourgeois et de l'Université. On convint de part et d'autre que la ville octroierait au roi un don de cent mille francs, et qu'en retour celui-ci abolirait la taxe, cause de la révolte, et serait reçu solennellement. (Mai 1382.)

Plusieurs villes de province suivirent l'exemple de la capitale : à Rouen, le peuple soulevé massacra les receveurs du fisc; à Châlons, à Troyes, à Orléans, à Sens, éclatèrent également des troubles séditieux. En Languedoc, les paysans se soulevèrent sous le nom de *tuchins* ou brigands.

Toutes ces révoltes, sous prétexte d'impôts, avaient leur foyer en Flandre, dans la puissante ville de Gand, qui depuis longtemps luttait contre ses comtes pour le maintien de ses franchises. « Or, regardez, dit Froissart, la grande diablerie qui se commençait à élever en France, et tous prenaient pied et ordonnance sur les Gantois, et disaient les gens des communes par tout le monde que les Gantois étaient bonnes gens, et que vaillamment ils se soutenaient en leurs franchises, dont ils devaient de tous être aimés et honorés. » Les Gantois entretenaient des

relations suivies avec les révoltés de Paris ; ils leur avaient même écrit de tenir bon, promettant de les secourir,

Les princes, voulant écraser la rébellion dans son principal centre, marchèrent au secours du comte de Flandre contre les Gantois révoltés. Le 28 novembre 1382, l'armée féodale, sous les ordres du jeune Charles VI et de son oncle le duc de Bourgogne, rencontra à Rosbecque les milices des communes flamandes, commandées par Philippe Arteweld, fils du fameux brasseur Jacques Arteweld. Avant d'engager l'action, celui-ci réunit ses capitaines dans un souper : « Mes compagnons, leur dit-il, nous aurons demain rude besogne, car le roi de France est là, en grande volonté de combattre. Ne vous alarmez point : nous défendons notre bon droit et les libertés de la Flandre. Les Anglais ne nous ont pas secourus, nous n'en obtiendrons que plus de gloire. Avec le roi de France est toute la fleur de son royaume. Dites à vos gens de tout tuer et de ne pas faire merci. Il ne faut épargner que le roi de France ; c'est un enfant, on doit lui pardonner; nous l'emmènerons à Gand pour lui apprendre à parler flamand. Quant aux ducs, comtes, barons et autres gens d'armes, tuez-les tous ; les communes de France ne nous en sauront pas mauvais gré ; je suis bien sûr qu'elles voudraient qu'il n'en revînt pas un. »

Le lendemain, la bataille s'engagea au milieu d'un épais brouillard ; les Flamands, formés en masses serrées, combattirent courageusement. Un moment même ils firent reculer les chevaliers français. Mais

le connétable Olivier de Clisson, employant la même tactique que du Guesclin à Cocherel, tourna l'ennemi, lui ferma la retraite et en fit un grand massacre. Cette journée coûta la vie à Arteweld et à environ vingt-cinq mille Flamands ; mais les Français perdirent également un grand nombre de chevaliers.

Les bourgeois de Paris, qui avaient soutenu de leurs vœux la cause des bourgeois de Gand, furent consternés, lorsqu'ils apprirent le triomphe des princes à Rosbecque. L'armée royale fit son entrée dans la capitale comme dans une ville soumise. La porte Saint-Denis fut renversée, et le jeune roi, accompagné de ses oncles, la foula aux pieds de son cheval. Les chaînes des rues furent enlevées, et les soldats logèrent chez les bourgeois, qui durent rapporter à l'hôtel de ville leurs armes et leurs maillets. Enfin, les plus compromis dans les révoltes antérieures furent arrêtés et condamnés.

Parmi eux se trouvait l'avocat général Jean Desmarets. « Pendant presque toute une année, dit le religieux de Saint-Denis, il avait servi de médiateur entre le roi et les Parisiens ; il avait souvent modéré la fureur du peuple et arrêté ses excès en l'empêchant de lâcher la bride à sa cruauté. Il remontrait toujours aux factieux que c'était s'exposer à une mort presque certaine que de provoquer la colère du roi et des princes. Mais, cédant aux prières de cette multitude rebelle et turbulente, au lieu de quitter Paris, comme avaient fait les autres personnes de sa profession, il y était resté, et, se jetant trop hardiment au milieu des orages de la discorde civile, il avait donné le

conseil de prendre les armes et de défendre la ville, ce qu'il savait bien déplaire au roi et aux grands. Conduit au supplice, il fut placé sur la charrette plus haut que les autres, afin qu'il fût mieux vu de tout le monde. » Pendant le trajet, quelques-uns des spectateurs lui crièrent : « Demandez merci au roi, maître Jean, pour qu'il vous pardonne vos fautes. » Il répondit : « J'ai servi bien et loyalement le roi Philippe son bisaïeul, le roi Jean et le roi Charles son père; jamais aucun de ces rois n'a eu rien à me reprocher, et celui-ci ne me reprocherait rien non plus, s'il avait l'âge et la connaissance d'un homme fait. Je ne pense pas que ce soit lui qui soit en rien coupable d'un tel jugement; je n'ai donc que faire de lui crier merci. C'est à Dieu seul qu'il faut demander merci, et je le prie de me pardonner mes péchés. »

Ces répressions ne produisirent point l'apaisement; la mésintelligence éclatait jusque dans les conseils du roi. Les anciens conseillers de Charles le Sage s'efforçaient d'éclairer le jeune roi sur la conduite de ses oncles et l'engageaient à gouverner par lui-même. De pareilles insinuations firent impression sur son esprit.

A quelque temps de là, au mois d'octobre 1388, se trouvant à Reims, il assembla un grand conseil de prélats et de barons, auquel assistaient les ducs de Bourgogne et de Berry; le duc d'Anjou était mort récemment en Italie. La scène était concertée d'avance : Charles pria son conseil de lui donner avis sur le moyen de rétablir les affaires du royaume. L'évêque de Laon, Pierre de Montaigu, répondit que le roi, âgé de vingt et un ans, était capable de gou-

verner seul sans le concours de ses oncles; l'archevêque de Reims, le connétable Olivier de Clisson, et tous ceux qui étaient hostiles aux régents soutinrent la même opinion. Les ducs de Bourgogne et de Berry, surpris de ce qu'ils entendaient, allaient prendre la parole, lorsque le roi dit gracieusement qu'il les remerciait de leurs bons et loyaux services. Les deux princes purent à peine maîtriser leur colère. « Le duc de Berry, dit un contemporain, s'en retourna en Languedoc dont il avait le gouvernement, et le duc de Bourgogne en ses terres et seigneuries, très-mal contents de n'avoir plus l'autorité dont ils jouissaient auparavant. Or, il advint que l'évêque de Laon, qui avait dit le premier son opinion dans le conseil de Reims contre les oncles du roi, assez tôt après alla de vie à trépas, bien piteusement; car il fut su que, de vrai, il avait été empoisonné, et il le connut et sentit bien lui-même, et pria et requit très-instamment que nulle enquête ou punition n'en fût faite. Il fut ouvert et on trouva le poison en son corps. »

Cette révolution de palais, en faisant revenir au pouvoir les ministres de Charles V, Bureau de la Rivière, Le Meunier de Novian, le Bègue de Vilaine, ramena l'ordre et l'économie dans les affaires. Les régents avaient projeté contre l'Angleterre une expédition formidable, pour laquelle on avait réuni quatorze cents vaisseaux armés et approvisionnés et dépensé sans résultat des sommes considérables; les nouveaux ministres abandonnèrent ce ruineux dessein et conclurent une trêve de trois ans. Ils diminuèrent les impôts par une bonne administration réformèrent la justice, rendirent aux bourgeois des

bonnes villes, et en particulier à ceux de Paris, une partie de leurs privilèges. C'était là de belles espérances qu'un triste événement fit subitement évanouir.

Peu auparavant, le connétable de Clisson avait été assailli à l'improviste et laissé pour mort par des hommes dévoués à Montfort, duc de Bretagne. Charles VI, voulant venger son fidèle serviteur, marcha avec une armée contre le coupable agresseur. « Il faisait, ce jour-là, très-âprement chaud, raconte un contemporain, plus qu'il n'avait fait de toute la saison; le roi n'était pas bien portant. Tout à coup, comme il chevauchait en la forêt du Mans, un homme, la tête et les pieds nus, et vêtu seulement d'une pauvre cotte de bure blanc, et montrant mieux qu'il fût fou que sage, s'élança d'entre deux arbres, prit hardiment les rênes du cheval du roi, l'arrêta tout coi et lui dit : « Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi! » — Cette parole entra dans la tête du roi, son esprit frémit, tout son sang se troubla. » On fit lâcher bride à l'inconnu qui s'éloigna en criant : « Tu es trahi! tu es trahi! »

Le roi cependant continua sa route et arriva, au sortir de la forêt, dans une grande plaine de sable; « le soleil était beau, clair et resplendissant; il n'y avait si habitué aux armes qui ne fût accablé par la chaleur. Et chevauchaient les seigneurs, l'un çà, l'autre là; le roi allait tout seul pour avoir moins de poussière. Il était vêtu d'une jupe de velours noir qui moult l'échauffait, et avait sur son chef un chaperon de vermeil écarlate et un chapelet de grosses perles. Deux pages marchaient derrière lui. L'un, s'étant

endormi, laissa choir le fer de sa lance sur le chapel de son camarade. Les deux aciers sonnèrent haut l'un contre l'autre. Le roi, qui encore avait en l'imagination les paroles que l'homme lui avait dites en la forêt, tressaillit soudain, et crut que grande foison d'ennemis lui couraient sus pour l'occire ; il piqua son cheval, tira son épée, et la levant pour férir n'importe sur quoi, il se mit à crier : « Avant! avant sur ces traîtres! » et courut sur ses pages, ne reconnaissant plus ni eux ni personne. A cette vue, le duc de Bourgogne s'écria : « Haro! le grand méchef; monseigneur est tout égaré! qu'on le prenne! » On le désarma à grand'peine : on le coucha moult doucement à terre, et on lui ôta sa jacquette de velours; mais il ne donnait nul signe de vie ni de connaissance, hors que les yeux lui tournaient en la tête d'étrange sorte. »

Le malheureux Charles VI avait perdu la raison (1392).

II

1392-1415

Les Oncles du roi reprennent le pouvoir. — Arrestation et condamnation des anciens conseillers de Charles V. — Louis duc d'Orléans, frère du roi et la reine Isabeau de Bavière ; ils disputent le pouvoir au duc de Bourgogne. — Celui-ci attache le peuple à sa cause par des promesses. — Impopularité du duc d'Orléans. — Tentatives de rapprochement. — Assassinat du duc d'Orléans. — Défense et réhabilitation du duc de Bourgogne. — Armagnacs et Bourguignons. — Bouchers et Cabochiens. — Chute du parti bourguignon. — Trève entre les partis.

Les deux oncles du roi, les ducs de Bourgogne et de Berry, qui accompagnaient Charles VI dans son

expédition, se concertèrent ensemble dès qu'ils le virent tombé en démence : « Nous n'avons que faire ici, dit le duc de Bourgogne, nous lui faisons plus de mal que de bien. Nous l'avons recommandé à ses chambellans et à ses médecins, ils le soigneront avec zèle. Mais nous, il nous faut penser au gouvernement du royaume; car encore faut-il qu'il y ait un gouvernement; sinon, tout irait mal. Il convient, mon frère, que nous partions pour Paris; tout s'y réglera mieux que sur cette frontière lointaine. Quand nous y serons, nous réunirons tout le conseil de France et l'on avisera si l'administration en sera confiée à notre neveu le duc d'Orléans, ou à nous. En attendant, il faudra transporter le roi tout doucement et avec précaution. — Oui, répondit le duc de Berry; mais où le conduira-t-on? La reine est grosse; il faut lui cacher ce malheur. » On se décida pour le château de Creil-sur-Oise, dont l'air était excellent.

Les deux oncles se rendirent en toute hâte à Paris, où ils convoquèrent une grande assemblée de seigneurs, de prélats et de gens des bonnes villes. On perdit quinze jours en discussions stériles sans pouvoir s'accorder. Enfin, on décida que le duc d'Orléans, frère du roi, n'étant âgé que de vingt et un ans, le gouvernement serait confié à ses oncles.

En reprenant le pouvoir, le duc de Berry songea d'abord à sa vengeance : « Ah! Clisson, la Rivière, Novian et Vilaine, s'écria-t-il, ont été durs et hautains envers moi! Voici l'heure où je vais les payer en la même monnaie et forgée à la même forge. »

Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, esprit plus sage et plus froid, laissait voir cependant les mêmes

intentions à l'égard des anciens conseillers du roi, tous hostiles aux revendications féodales. « Madame, disait-il à sa femme qui le poussait à l'action, il est bel et bon de dissimuler encore quelque temps. Or, voici que monseigneur le roi est, comme vous le savez, en fâcheux état. Maintenant la chance tourne contre le sire de Clisson et les autres conseillers; mon frère de Berry et moi nous en profitons. La verge qui doit châtier nos ennemis est déjà cueillie. Ayez un peu de patience, madame, chaque chose vient en sa saison, chacun à son tour, et nous ne tarderons pas à montrer à Clisson et aux autres qu'ils ont tenu une conduite coupable. »

Cependant le duc de Berry pressait son frère d'agir avec énergie, surtout contre le connétable de Clisson, dont l'immense fortune excitait sa cupidité; mais il n'était pas sans éprouver quelques craintes; « Comment s'y prendre d'une façon prudente, disait-il; notre neveu le duc d'Orléans le soutient grandement, et il a un fort parti parmi les barons de France; néanmoins si une fois nous le tenions, nous le mettrions en justice devant le parlement, que nous avons maintenant pour nous. — C'est vrai, répondit le duc de Bourgogne; la première fois qu'il viendra me parler, et il a affaire à moi demain, je le recevrai de façon qu'il verra bien qu'il n'est pas en faveur auprès de moi. »

Le lendemain, en effet, le connétable de Clisson se présenta à l'hôtel de Bourgogne. « Monseigneur, dit-il à l'oncle du roi, je viens réclamer l'argent qui est dû à beaucoup de chevaliers et d'écuyers; le chancelier et le trésorier me renvoient à vous. Puis-

que c'est vous et le duc de Berry qui gouvernez, veuillez me répondre sur ce point. — Clisson, répondit le duc, vous n'avez que faire de vous embarrasser de l'état du royaume ; il se gouvernera très-bien sans vos services, et c'est pour son malheur que vous vous en êtes mêlé. Où donc avez-vous pu amasser tant d'argent ? Mon frère de Berry ni moi, nous n'en avons pas tant à nous deux : sortez de ma présence : quittez sur-le-champ ma chambre, que je ne vous voie plus. Si je ne me retenais pas, je vous ferais crever l'autre œil. »

Clisson, comprenant qu'il n'était plus en sûreté à Paris, courut s'enfermer dans son château de Montlhéry, et de là dans sa bonne forteresse de Josselin en Bretagne, d'où il pouvait défier la colère des ducs. Il n'était que temps ; les autres conseillers furent poursuivis le même jour. Montaigu, averti assez tôt, parvint à s'échapper ; Le Mercier de Novian et le sire de Vilaine, moins heureux, furent saisis à Paris et enfermés au Louvre. Le sire Bureau de la Rivière fut pris dans son château d'Auneau, près de Chartres. On l'avertit que des hommes d'armes approchaient : « Leur ouvrirons-nous, lui demanda-t-on ? — Pourquoi pas ? dit-il. J'ai servi honnêtement le roi Charles de bonne mémoire et aussi le roi son fils ; je suis à la volonté de Dieu, et j'attends sans crainte le jugement du parlement de Paris. »

Les oncles du roi commencèrent à procéder juridiquement devant le parlement. Olivier de Clisson fut appelé par trois fois à la porte du palais, en haut du perron et à la porte de la chambre du parlement. Personne n'ayant répondu, on prononça

la sentence. Messire Olivier de Clisson était banni du royaume comme faux et mauvais traître à la couronne. Il devait payer cent mille marcs d'argent pour ses dilapidations, et était privé à perpétuité de l'office de connétable. Seul entre tous les juges, le duc d'Orléans, refusa de signer cet arrêt. On s'occupa ensuite des trois autres conseillers. La procédure fut longuement instruite, et ils allaient être condamnés, lorsque Charles VI, dans un moment de lucidité, demanda que les pièces du procès lui fussent apportées. Après en avoir pris connaissance, il ordonna de mettre les prisonniers en liberté. On confisqua cependant leurs biens meubles, et on leur défendit d'approcher de la cour de plus de quinze lieues.

Ce double arrêt satisfit à la fois la cupidité et l'ambition des ducs de Berry et de Bourgogne. Il demeurèrent seuls maîtres du pouvoir et l'exercèrent sans résistance pendant quelques années, qui d'ailleurs ne furent pas sans prospérité pour le royaume. Mais un parti nombreux et puissant ne tarda pas à se former contre eux. Il avait à sa tête Louis, duc d'Orléans, et la reine, la trop fameuse Isabeau de Bavière.

Le mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière avait eu lieu le 17 juillet 1385, Charles ayant à peine dix-sept ans, Isabeau quatorze. Cette jeune reine fut pour la France un funeste présent; tant que le roi eut sa raison, elle l'entraîna dans les fêtes les plus ruineuses pour l'État; lorsqu'il fut devenu fou, elle s'éloigna de lui et noua ailleurs des intrigues coupables, en attendant de se plonger dans tous les crimes. Parmi ces intrigues, son intimité

avec le duc d'Orléans devait avoir les conséquences les plus désastreuses; avide et ambitieuse, elle pressait vivement ce prince de s'emparer du gouvernement pour le partager avec elle. Louis d'Orléans était naturellement disposé à suivre de semblables conseils. Il portait depuis longtemps envie à ses oncles; ses mœurs étaient faciles, son caractère affable et léger, ses manières élégantes et gracieuses. Il plaisait à l'aristocratie féodale, à laquelle il prodiguait les fêtes et les tournois.

Mettant à profit l'absence du duc de Bourgogne, alors dans ses terres, Isabeau et Louis entourèrent le malheureux Charles VI. Incapable de résister longtemps, celui-ci, dans un moment de faiblesse, retira à ses oncles le gouvernement du royaume pour le confier à son frère. En apprenant cette disgrâce, le duc de Bourgogne s'empressa d'écrire au parlement de Paris : « Avisez et mettez-vous en peine pour que les intérêts de monseigneur le roi et de son domaine ne soient pas gouvernés comme ils le sont maintenant, car, en vérité c'est grande pitié et douleur que d'entendre ce qu'on m'en raconte. »

En effet, les plaintes s'élevèrent bientôt de toutes parts; un moine augustin, nommé Jacques Legrand, prêcha, en présence du roi et de la cour, contre la licence des mœurs et les abus de pouvoir : « Oui, sire, s'écria-t-il, le roi votre père, durant son règne, mit aussi des taxes sur le peuple; mais, avec leur produit, il construisit des forteresses pour la défense du royaume, il repoussa les ennemis, il s'empara de leurs villes, il épargna des trésors qui le rendirent le

plus puissant des rois de l'Occident. » S'adressant ensuite à Isabeau de Bavière : « Certes, dit-il, je voudrais vous plaire, noble reine, mais je préfère votre salut à la crainte que peut me causer votre colère. La seule déesse Vénus règne à votre cour. Les bombances et l'ivresse y font de la nuit le jour, et se mêlent aux danses lascives. La suprême noblesse de ce temps, c'est de fréquenter les maisons de bains, de porter de riches habits, à belles franges et à grandes manches. Voilà, ô reine, ce qui se dit à la honte de la cour; si vous ne voulez pas me croire, prenez l'habit de quelque pauvre femme et marchez par la ville, vous en entendrez parler assez de gens. »

Ému de ces reproches et du tableau qu'on lui traçait, Charles VI retrouva assez de lucidité pour revenir sur sa décision. On lui représenta, « que ce n'était une chose ni honorable, ni raisonnable de confier le gouvernement du royaume à un prince dont la jeunesse avait plus besoin d'être gouvernée que de gouverner. » Le duc de Bourgogne ressaisit ainsi le pouvoir, mais il l'occupait à peine qu'il tomba malade et mourut, après une courte maladie, le 27 avril 1404.

Cette mort semblait combler les espérances du duc d'Orléans et d'Isabeau ; mais Philippe le Hardi laissait un fils, héritier de ses desseins et de son ambition. Le nouveau duc de Bourgogne était un homme avide et violent, aussi incapable de prudence que de scrupules, sans esprit de gouvernement, mais sachant flatter les passions populaires, et d'ailleurs courageux jusqu'à la témérité, comme presque toute la noblesse de ce temps. Il revenait d'une croisade contre les Turcs, dont l'issue avait été malheureuse,

mais dans laquelle il avait mérité par son courage le surnom de Jean Sans-Peur.

Tel était l'homme en présence duquel le duc d'Orléans allait désormais se trouver. Ces deux princes avaient le même âge, trente-deux ou trente-trois ans, et une égale ambition. Le dissentiment éclata dès le mois de février 1405; au sein même du conseil du roi, à propos d'une nouvelle taille imposée par le duc d'Orléans.

Jean Sans-Peur, qui cherchait toutes les occasions de se concilier le peuple, prit la parole : « Je ne puis m'empêcher, dit-il, de déclarer que c'est un dessein tyrannique de vouloir charger le pauvre peuple d'une nouvelle taille. Le conseil peut ordonner ce qui lui plaira ; mais s'il s'accorde avec mon cher cousin d'Orléans pour mettre cette taille, je proteste tout haut que j'empêcherai bien que mes sujets en soient grevés; elle n'aura cours dans aucune de mes terres. » Malgré cette protestation, le parti du duc d'Orléans et de la reine étant tout-puissant à la cour, la taille fut votée, et, le 5 mars suivant, on la cria à son de trompe par la ville. Elle excita de violents murmures parmi le peuple, qui tourna dès lors les yeux vers le duc de Bourgogne, comme vers son protecteur.

Celui-ci, fidèle au rôle qu'il avait adopté, et décidé à précipiter les événements, rassembla les principaux bourgeois de Paris : « Vous savez, mes très-chers amis, leur dit-il, que je ne suis pas venu de si loin pour mes intérêts et que j'y ai été amené par l'intérêt du peuple accablé d'exactions insupportables. Il paraît qu'on vous en préparait de plus

rudes encore. On allait doubler l'impôt sur les marchandises, établir une taille à tant par feu, et d'autres tailles annuelles. Si je n'étais pas venu en personne et si je ne m'y étais pas fortement opposé, vous auriez ainsi achevé de perdre ce qui vous reste de biens mobiliers. Le duc d'Orléans persiste dans son dessein ; mais si vous voulez prendre les armes sous ma conduite, je vous jure qu'avant peu, je remettrai le royaume dans sa première tranquillité, et que vous jouirez plus paisiblement que jamais de l'entière possession de vos biens. » Les bourgeois se montrèrent disposés à suivre cet avis, et firent même quelques préparatifs de défense dans les rues.

Pendant que le duc de Bourgogne ralliait ainsi autour de lui la masse des bourgeois et du peuple, le duc d'Orléans semblait prendre à tâche de se rendre impopulaire. Une députation de l'Université de Paris étant venue vers lui, pour l'engager à un accommodement avec son rival, il se moqua de ses remontrances : « Vous n'appelleriez point d'hommes d'armes dans vos assemblées, leur dit-il, pour vous aider à résoudre un point de doctrine ; de même l'on n'a que faire de vous ici dans les affaires de guerre. Retournez à vos écoles, restez dans votre métier, et sachez que, bien qu'on appelle l'Université, la fille du roi, ce n'est pas à elle à s'ingérer dans le gouvernement du royaume. » Par cette conduite maladroite, le duc d'Orléans faisait la partie belle à son rival. « On s'attendait chaque jour, dit le religieux de Saint-Denis, à les voir recommencer la guerre ou attenter publiquement à la vie l'un de l'autre. »

Les autres princes essayèrent en vain de ménager

un accommodement entre les deux rivaux. Le duc de Berry, leur oncle, fut plus heureux ; à force de prière, il les décida à entendre ensemble la messe aux Augustins, le dimanche 20 novembre 1407. Ils communièrent à côté l'un de l'autre en signe de réconciliation, et, le surlendemain, le duc de Berry les réunit dans un grand dîner, où ils s'embrassèrent publiquement, se jurèrent amitié et burent à leur union ; le duc d'Orléans invita même le duc de Bourgogne à dîner chez lui, pour le dimanche suivant. Mais ce festin ne devait pas avoir lieu.

Le lendemain, mercredi 23 novembre, comme le duc d'Orléans, ainsi que cela lui arrivait souvent, soupait chez Isabeau, dans un hôtel qu'elle possédait rue Vieille-du-Temple, un valet de chambre du roi vint lui dire que son maître le demandait en toute hâte. Il était environ huit heures du soir et il faisait très-sombre. Le duc s'empressa de sortir; il tenait son gant à la main et chantait entre ses dents. Quatre ou cinq valets portant des flambeaux composaient seuls son escorte. Il avait fait à peine cent pas lorsqu'une vingtaine d'hommes armés, embusqués devant une maison nommée l'Image-Notre-Dame, s'élancèrent tout à coup en criant : « A mort! à mort! « Que me voulez-vous, dit le prince; je suis le duc d'Orléans? — C'est ce que nous demandons, » répondirent-ils, et ils le renversèrent à terre. Il voulut se lever sur ses genoux ; mais, atteint à la fois par plusieurs coups de hache, d'épée et de masse d'armes, il succomba sans pouvoir résister. Alors un homme coiffé d'un chaperon rouge qui lui couvrait le visage dit à haute voix : « Éteignez tout, et allons-nous-en :

il est mort. » Un des assassins donna un dernier coup de masse d'armes à la victime; puis ils s'enfuirent par la rue des Blancs-Manteaux, en criant : « Au feu! au feu!» pour couvrir la voix de serviteurs qui criaient : « Au meurtre! » Derrière eux, ils jetèrent des chausses-trappes, afin qu'on ne pût les poursuivre.

Le corps du duc d'Orléans fut transporté dans l'hôtel de Rieux, et de là dans l'église des Célestins, où on l'ensevelit en grande pompe. Le duc de Bourgogne, qui assistait à la cérémonie, tenait un des coins du drap mortuaire; il était en grand deuil et répandait d'abondantes larmes. On l'entendit même s'écrier : « Jamais plus méchant ni plus traître meurtre ne fut commis en ce royaume. »

Aussitôt après l'événement, le connétable avait mandé le prévôt de Paris pour constater le crime et commencer l'enquête. Celui-ci eut bientôt des indices, et vint dire au conseil des princes : « Si j'avais permission d'entrer en tous les hôtels des serviteurs du roi et des princes eux-mêmes, je pourrais découvrir les auteurs et les complices. » A ces mots, on vit le duc de Bourgogne pâlir; interrogé et pressé de questions, il prit à part son oncle le duc de Berry et lui avoua que c'était lui qui, tenté par le diable, avait tout ordonné. Il sortit aussitôt, fit seller des chevaux et courut sans s'arrêter jusqu'à la frontière de Flandre. Le duc d'Orléans avait toujours été impopulaire : aussi, selon la parole d'un chroniqueur, « de cette mort fut le commun peuple moult joyeux, » et il répétait : « Le bâton noueux est raboté, » faisant ainsi allusion au bâton noueux qui figurait

dans les armes d'Orléans, et au rabot qui se trouvait dans celles de Bourgogne.

En apprenant la mort de son mari, la duchesse d'Orléans, Valentine Visconti, fille du duc de Milan, accourut à Paris, avec deux de ses enfants, pour se jeter aux pieds du roi, qui jouissait en ce moment d'un peu de raison. « En grands pleurs et en grand deuil lui requirent qu'il eût souvenance de faire bonne justice de la mort de son unique frère; le roi les releva, les baisa et leur promit bonne et prompte justice, déclarant qu'il tenait l'outrage pour fait à lui-même. »

Malheureusement Jean Sans-Peur était trop puissant pour que la justice pût facilement l'atteindre; d'ailleurs on venait d'apprendre que, confiant dans sa force, il s'apprêtait à revenir à Paris, avec une escorte respectable. Même, en signe de défi, il avait fait placer sur la porte de son logement deux fers de lance, l'un émoussé, l'autre bien affilé, pour montrer qu'il fallait choisir entre la paix ou la guerre. Comme on lui conseillait de demander pardon au roi, il répondit, « que le roi et son conseil devaient au contraire l'avoir grandement pour agréable, pour avoir fait cette besogne, ainsi qu'il le prouva par trois grands maîtres en théologie de l'Université. » Enfin, il eut l'audace de faire son entrée dans Paris, le 20 février 1408, à la tête de huit cents gentilshommes et d'un grand nombre de gens d'armes, au milieu de la foule qui criait : « Noël, Noël! vive le duc de Bourgogne! »

Son premier acte fut d'exiger une audience solennelle de la cour et du conseil royal pour s'y justifier,

disait-il, de la mort du duc d'Orléans. Il fallut subir cette dernière honte. L'assemblée eut lieu le 8 mars de la même année, à l'hôtel Saint-Pol. Le cordelier Jean Petit, docteur en théologie, présenta la défense du duc de Bourgogne ; il démontra que « c'était droit, raison et équité d'occir un tyran, voire par aguet et embuches. » Puis Jean Sans-Peur se leva, et présenta à signer au roi un acte dans lequel on faisait dire au malheureux Charles VI, que le meurtre de son frère « ne lui avait causé aucune déplaisance. »

Une pareille comédie ne pouvait qu'accroître l'inimitié des maisons de Bourgogne et d'Orléans. Celle-ci, un moment privée de chef, rencontra dans la personne de Bernard VII, comte d'Armagnac, un homme capable de poursuivre à la fois la domination et la vengeance. Le fils aîné du duc assassiné, Charles d'Orléans, avait épousé peu auparavant la fille de Bernard. Celui-ci se trouva ainsi, pendant la minorité de son beau-fils, le chef naturel de la faction d'Orléans, qui prit dès ce moment le nom d'*Armagnac*.

Dès le mois de juillet 1411, le comte d'Armagnac envoya à Jean Sans-Peur des lettres de défi, par lesquelles il lui signifiait « que de cette heure en avant il lui nuirait de tout son pouvoir et par tous les moyens, et qu'il appelait à son aide, contre lui et sa déloyauté, Dieu et raison, et tous les prud'hommes de ce monde. » Le duc de Bourgogne se contenta de répondre qu'il se glorifiait hautement de la juste mort du duc d'Orléans.

La France se divisa entre les deux factions :

l'Ouest et le Midi s'armèrent en faveur des Armagnacs ; le Nord et l'Est en faveur des Bourguignons. Ces derniers, plus populaires, dominaient dans Paris, pendant que les Armagnacs occupaient la province. On reconnaissait les Bourguignons à un chaperon bleu, avec la croix blanche en sautoir, appelée croix de Saint-André, une fleur de lis au milieu, et la devise : « Vive le roy ! » Les Armagnacs portaient une écharpe blanche en signe de ralliement.

Jean Sans-Peur se fortifia dans Paris, dont il arma la populace : il en confia le commandement aux principaux bouchers de la ville. C'était une puissante corporation que celle des bouchers. Réunis autour de Saint-Jacques la Boucherie, ils formaient une sorte de caste héréditaire, ayant ses règlements, sa justice, sa police. On les redoutait à cause de leurs richesses et de leurs cruautés ; on se rappelait que souvent ils avaient défendu leurs privilèges avec la hache et le couteau. Trois familles, les Legois, les Saint-Yon et les Thibert, les dirigeaient : ce fut à ces hommes de sang que le duc de Bourgogne confia le gouvernement de la cité. Ils s'adjoignirent un certain Caboche, écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, maître Jean de Troyes, chirurgien et beau parleur, le bourreau Capeluche, et une troupe de garçons bouchers, habitués de profession à faire couler le sang.

Ces étranges maîtres de Paris parcouraient les rues, en brandissant les armes enlevées à leurs étalages. Si quelqu'un leur déplaisait, ils criaient : « C'est un Armagnac ! » et l'assommaient sur-le-champ. Ils pénétraient en bandes dans le conseil du

roi, qu'ils terrifiaient par leurs menaces. Les nobles et les riches bourgeois étaient dans de continuelles terreurs : plus de quinze cents, ayant à leur tête le prévôt des marchands, se réfugièrent à Melun.

Un jour les bouchers vinrent en foule à l'hôtel du Dauphin demandant à grands cris à l'entretenir. Le duc de Bourgogne, qui se trouvait là et qui, sans doute, n'était pas étranger à tout ce qui se passait, lui conseilla de leur parler avec douceur par la fenêtre. « Mes chers amis, dit le Dauphin, que voulez-vous ? non-seulement je vous écouterai, mais je ferai ce que vous voudrez. » Le chirurgien Jean de Troyes prit alors la parole au nom de tous. « Monseigneur, vous voyez vos très-humbles sujets, les bourgeois de Paris, en armes devant vous. Nous vous avons souvent sollicité d'ôter de votre service les traîtres qui vous gouvernent; nous sommes résolus de tirer aujourd'hui vengeance de leur trahison, et nous vous demandons de les mettre entre nos mains. » En achevant ces mots, l'orateur des bouchers remit au Dauphin une liste qui ne comprenait pas moins de cinquante seigneurs et gentilshommes. A cet acte d'audace, le Dauphin jeta sur le duc de Bourgogne un regard irrité : « Beau-père, lui dit-il, ceci m'est fait par vos conseils, et vous ne pouvez vous en justifier, car ce sont les gens de notre hôtel qui sont les principaux; mais comptez qu'une fois vous vous en repentirez, la besogne n'ira pas toujours ainsi à votre plaisir. » Jean Sans-Peur répondit, en s'excusant : « Monseigneur, vous vous informerez quand votre colère sera refroidie. » Cependant les séditieux enfoncèrent les portes de l'hôtel et s'emparèrent de

plusieurs seigneurs, qu'ils conduisirent prisonniers au Louvre. Des serviteurs du roi furent massacrés, et l'un d'eux jeté dans la Seine.

Tant d'excès amenèrent une réaction, à la faveur de laquelle la corporation des charpentiers prit parti contre celle des bouchers. « Nous verrons bien, disaient les charpentiers, qui est le plus en force à Paris, les frappeurs de cognée ou les abatteurs de bœufs. »

Cependant le parlement, les bourgeois et une grande partie du peuple réclamaient à grands cris l'ordre et la tranquillité. Le cri : « La paix! la paix! » commençait à retentir de toutes parts dans les rues. Un jour, une grande foule s'étant portée sur la place de Grève, les bouchers, suivant leur habitude, parlèrent contre la paix; mais on protesta : « Que ceux qui la veulent, cria une voix, passent à droite, et ceux qui ne la veulent pas, à gauche. » Les bouchers, comprenant qu'ils n'étaient pas les plus forts, ne tentèrent pas l'épreuve. Pendant ce temps, le duc de Bourgogne allait de Saint-Germain l'Auxerrois à la place de Grève, et de là à l'hôtel Saint-Pol, essayant de rallier ses partisans; mais il était trop tard; le peuple se prononçait énergiquement pour la paix. Déjà les principaux chefs des bouchers étaient en fuite, et le duc de Bourgogne lui-même dut les imiter.

La chute du parti bourguignon dans Paris amena, comme conséquence naturelle, le retour des Armagnacs. Le roi, dans un lit de justice tenu au Parlement, annula toutes les ordonnances portées contre eux, et leur fit jurer sur la vraie croix paix et union

avec le duc de Bourgogne et les autres princes du sang (1414).

Désespérant de pénétrer dans Paris, Jean Sans-Peur se décida à entrer en négociations. Comme on refusait de satisfaire à toutes ses prétentions, ses ambassadeurs dirent au Dauphin, qui traitait au nom du roi : « Très-redouté prince et très-noble seigneur, si vous n'accordez pas ce que monseigneur de Bourgogne vous demande, sachez qu'il ne jurera point la paix, ni ne la tiendra pas ; et si vous avez besoin de lui contre les Anglais, ni lui, ni ses sujets, ni ses vassaux ne s'armeront pour vous servir ou vous défendre. » Ce n'était pas là une vaine menace. Le nouveau roi d'Angleterre Henri V, revendiquant comme ses ancêtres ses prétendus droits à la couronne de France, venait de déclarer qu'il allait recommencer les hostilités. Pressé par la nécessité, le Dauphin s'empressa d'expédier des lettres par lesquelles le roi rendait à son cousin son amour et sa bonne grâce. « Nous défendons, ajoutait-il, à tous nos sujets quelconques, sous peine d'encourir notre indignation, que, par paroles, prédications, sermons ou autrement, ils ne disent ni fassent aucune chose à la charge ou au déshonneur de notre cousin de Bourgogne. »

L'œuvre de pacification intérieure étant achevée, au moins en apparence, tous les efforts se tournèrent contre le roi d'Angleterre, qui venait de débarquer avec une armée redoutable, à l'embouchure même de la Seine, près de Harfleur, le 14 août 1415.

III

1415-1422

Prétentions du roi d'Angleterre, Henri V. — Désastre d'Azincourt. — Les Armagnacs au pouvoir. — Exil d'Isabeau de Bavière. — Alliance d'Isabeau avec le duc de Bourgogne. — Triomphe des Bourguignons; massacre des Armagnacs. — Assassinat du duc de Bourgogne.— Les Bourguignons s'allient aux Anglais.— Mort de Charles VI; Henri VI roi d'Angleterre et le dauphin Charles sont simultanément proclamés rois de France.

Avant d'engager les hostilités, le roi d'Angleterre avait longtemps négocié. En janvier 1415, une ambassade solennelle arriva à Paris; elle y fut magnifiquement accueillie par des fêtes et des présents; mais les prétentions exorbitantes des Anglais empêchèrent une entente.

La France reprit les négociations, en envoyant à son tour une ambassade en Angleterre. L'archevêque de Bourges, qui était le principal négociateur, devait offrir au roi d'Angleterre la main de la princesse Catherine, fille de Charles VI, avec huit cent mille écus d'or, quinze villes d'Aquitaine et la sénéchaussée de Limoges, comme dot. Henri V rejeta ces propositions, en déclarant que, si on ne lui donnait pas la Normandie et toutes les provinces cédées par le traité de Brétigny, il irait reprendre les armes à la main une couronne qui lui appartenait de droit. Indigné de ces prétentions, l'archevêque de Bourges ne put s'empêcher de s'écrier : « O roi, que penses-tu de vouloir ainsi débouter le roi de France, notre sire, le plus

noble et le plus excellent des rois chrétiens, du trône d'un si puissant royaume? Crois-tu qu'il t'ait fait offrir sa fille avec une si grande finance et une partie de sa terre par peur de toi et des Anglais? Non, en vérité; il était mû par la pitié et l'amour de la paix; il ne voulait pas que le sang innocent fût répandu, et que le peuple chrétien fût détruit dans le tourbillon des batailles. Il appellera l'aide de Dieu tout-puissant, de la bienheureuse vierge Marie et de tous les saints. Alors, par ses armes et par celles de ses loyaux sujets, vassaux et alliés, tu seras chassé de son royaume et peut-être y mourras-tu ou y seras-tu pris. »

Les négociations étant ainsi rompues, le roi d'Angleterre se prépara à la guerre avec les subsides votés à l'avance par le parlement. Dès qu'il fut en état d'entrer en campagne, il passa la Manche avec six mille hommes d'armes, vingt-quatre mille archers, un grand nombre d'ouvriers et une artillerie formidable, et vint mettre le siège devant Harfleur. « Il eût été facile, dit le religieux de Saint-Denis, d'empêcher cette opération, et les habitants de la ville et des environs s'y seraient employés avec zèle, s'ils n'avaient compté que la noblesse du pays et l'armée royale commandée par le connétable Charles d'Albret viendraient à leur aide. » Cependant ils résistèrent héroïquement pendant deux mois, après lesquels il furent obligés de se rendre.

De son côté, la France, après un premier moment d'hésitation, se préparait à repousser l'envahisseur: on faisait publier, « par tout le royaume, que les nobles hommes accoutumés de porter les armes,

voulant avoir honneur, allassent nuit et jour devers le connétable, où qu'il fût. » Toute la noblesse féodale s'empressa d'accourir à la bataille comme à une fête; les bourgeois de Paris eux-mêmes offrirent d'équiper six mille hommes bien armés, en demandant pour toute faveur qu'on les fît combattre au premier rang. La proposition fut rejetée. En vain le duc de Berry rappela leur courage pendant la guerre civile et leurs exploits aux armées. Les anciens compagnons d'armes de du Guesclin, partisans des nouveaux principes militaires, appuyèrent cet avis; mais le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et les jeunes seigneurs, toujours épris des traditions chevaleresques et féodales, le repoussèrent énergiquement. « Qu'avons-nous à faire de ces gens de boutique! disaient-ils; nous sommes trois fois plus nombreux que les Anglais. » Les personnes sensées condamnèrent cette présomption et rappelèrent les journées de Crécy et de Poitiers, perdues par la faute de la noblesse : « A toutes les époques, disaient-elles, on a accepté les services de tous les hommes de cœur, quelle que fût leur condition. » D'autre part, on défendit aux ducs d'Orléans et de Bourgogne, dont on craignait toujours la rivalité, de se rendre à l'armée, pour prendre part aux opérations militaires. Le duc d'Orléans y vint malgré l'interdiction; mais Jean Sans-Peur, non content de s'abstenir lui-même, enjoignit à ses vassaux de Bourgogne, de Lorraine, de Picardie et d'Artois, de ne pas marcher à l'appel du roi; la plupart cependant bravèrent l'injonction et rejoignirent l'armée française.

Cette dernière se trouvait alors sur la Somme;

attendant au passage le roi d'Angleterre, qui, après la prise de Harfleur, se dirigeait vers Calais. Il lui tardait d'arriver dans cette ville, pour s'y ravitailler et réparer les pertes que la maladie avait occasionnées parmi ses troupes. Comme il approchait de la Somme, le connétable et les princes de France lui envoyèrent trois hérauts d'armes, afin de l'inviter, selon l'usage de la chevalerie, à prendre jour pour le combat. Il se contenta de répondre, « qu'il n'était nécessité de prendre ni jour ni place, car tous les jours on le pouvait trouver à pleins champs et sans fortifications aucunes. » En effet les deux armées se rencontrèrent le soir du jeudi 24 octobre 1415, à Azincourt, non loin du fameux champ de bataille de Crécy.

Les Français passèrent à cheval, sur un sol détrempé par la pluie, la nuit qui précéda le combat: elle fut triste et longue. Lorsque l'aurore se leva, hommes et chevaux étaient harassés de fatigues et épuisés avant de combattre. De leur côté, « les Anglais, dit un chroniqueur, sonnèrent toute la nuit leurs trompettes et plusieurs manières d'instruments de musique, tellement que toute la terre autour d'eux retentissait de leurs sons, nonobstant qu'ils fussent moult lassés et travaillés de faim, de froid et autres misères. Ils firent leur paix avec Dieu, confessant leurs péchés en pleurs et prenant le corps de Nôtre-Seigneur, car le lendemain sans faute ils attendaient la mort. » Il paraissait en effet peu probable que douze mille Anglais, décimés par les privations et les maladies, pussent résister à une armée de cinquante mille Français, composée de troupes fraîches.

La bataille s'engagea le lendemain à onze heures du matin. Les archers anglais firent pleuvoir une grêle de flèches sur la cavalerie féodale, dépourvue d'armes de traits. « D'ailleurs la place qu'occupaient les Français était molle et effondrée par les chevaux, en telle manière que, à grand'peine, se pouvaient mouvoir. Leurs hommes d'armes étaient si chargés de harnais qu'ils ne pouvaient aller avant. Ils étaient couverts de cottes d'acier, longues, passant les genoux et moult pesantes, et par dessous, harnais de jambes, et par dessus, blancs harnais, et de plus, bassinets de caruail. Ils étaient si pressés l'un de l'autre qu'ils ne pouvaient lever leurs bras pour férir les ennemis, excepté ceux qui étaient au premier rang. Les archers anglais, légèrement armés, les voyant ainsi déconfits, jetèrent arcs et flèches, et, prenant leurs épées, haches, maillets plombés et becs de faucons, entrèrent entre les Français; ils frappaient sur eux et les abattaient à tas, et semblait que ce fussent enclumes sur quoi ils frappaient; et tombèrent les nobles Français les uns sur les autres; plusieurs y furent étouffés, et les autres tués ou pris. »

Jamais désastre ne fut plus complet, plus humiliant. Les fiers chevaliers français n'avaient point été vaincus par des chevaliers anglais, mais par de simples archers à pied, par des mercenaires cinq fois moins nombreux. La ruine et l'impuissance de la féodalité militaire était complète et évidente. Huit mille gentilshommes, parmi lesquels le duc de Brabant, le comte de Nevers, tous deux frères de Jean sans Peur, le duc de Bar, le duc d'Alençon, le con-

nétable d'Albret, restèrent sur le champ de bataille, malgré des prodiges de valeur ; le duc d'Orléans fut blessé et resta longtemps perdu parmi les morts.

En apprenant cette épouvantable défaite, Jean Sans-Peur, qui d'ailleurs négociait sous main avec les Anglais, feignit une grande indignation et envoya un héraut d'armes au roi d'Angleterre pour le défier à feu et à sang. « Je ne recevrai point le gantelet d'un si noble et si puissant prince que le duc de Bourgogne, répondit Henri V sans se troubler ; si j'ai eu la victoire sur les nobles de France, ce n'est ni par ma prouesse, ni par ma force, ni par mon habileté : c'est par la grâce de Dieu. » Le duc de Bourgogne se mit aussitôt en marche pour Paris, à la tête de son armée, proclamant hautement qu'il allait châtier les Anglais et donner au roi secours et conseil, mais ne voulant en réalité que s'emparer du pouvoir. En approchant de la capitale, il apprit que son rival, le comte d'Armagnac, s'y trouvait déjà, et que le roi venait de le nommer connétable et surintendant général des finances. On lui dit en même temps que l'entrée de Paris lui était interdite de par le roi. Sans se déconcerter, il résolut de se créer des partisans dans les provinces, et lança un manifeste qui entraîna dans son parti les villes de Reims, Châlons, Troyes, Auxerre, Amiens, Rouen, par la promesse d'abolir les impôts et de « remettre le roi en sa franchise et seigneurie, et le royaume en justice. »

Pendant ce temps le comte d'Armagnac prenait ses mesures pour résister à la fois aux Anglais et aux Bourguignons. Il prononça la dissolution de la fameuse corporation des bouchers, emmena le roi faire

le siège de Senlis, et sévit contre Isabeau de Bavière, qui, après s'être raccommodée avec le duc de Bourgogne, troublait le royaume par ses désordres et ses intrigues. Les prétextes ne manquaient pas.

« On disait, raconte un chroniqueur, qu'il se commettait à la cour de la reine beaucoup de choses déshonnêtes. Quelles que guerres qu'il y eût, quelles que fussent les tempêtes et les tribulations du royaume, les dames et les demoiselles de l'hôtel de la reine menaient leur train accoutumé, faisaient grande dépense et portaient des habillements qui étonnaient fort tout le monde. Elles avaient à leurs cornettes des garnitures qui se tenaient droites au-dessus de la tête et s'étalaient tout à l'entour si largement, que pour passer les portes, il leur fallait se baisser et marcher de côté. La cour était un théâtre de profusion, de pillage et de débauche : une telle conduite déplaisait aux gens de bien. » Le comte d'Armagnac exploita habilement cette situation. Par une ordonnance signée du roi, Isabeau fut exilée à Tours, sous la garde de commissaires dévoués qui avaient ordre de surveiller tous ses actes et de lire toutes ses lettres.

Mais elle n'était pas femme à accepter facilement une pareille captivité. Elle fit secrètement porter par un de ses serviteurs son cachet d'or au duc de Bourgogne, avec ordre de lui dire qu'elle le suivrait, s'il venait la chercher. Jean-Sans Peur n'eut garde de manquer à un rendez-vous qui devait attacher à son parti la puissante et intrigante princesse. Dans la nuit du 1er novembre 1417, il leva le siège de Corbeil, commencé depuis trois semaines, et, s'avançant

jusqu'à deux lieues de Tours avec une nombreuse escorte, il instruisit la reine de son approche. Celle-ci ordonna à ses trois gardiens, malgré leur résistance, de venir avec elle à la messe, au couvent de Marmoutiers, hors de la ville. A peine y était-elle arrivée, qu'Hector de Saveuse, un des capitaines du duc de Bourgogne, se présenta à la porte, avec soixante hommes d'armes : « Sauvez-vous, madame, dirent les gardiens, voici une grande compagnie de Bourguignons ou d'Anglais. — Tenez-vous près de moi, leur répondit la reine. » En ce moment, Hector de Saveuse entra et la salua de la part du duc de Bourgogne : « Où est-il ? répliqua-t-elle. — Il viendra bientôt, » reprit le Bourguignon. Isabeau lui ordonna d'arrêter ses trois gardiens ; deux heures après, Jean Sans-Peur apparut avec ses hommes d'armes.

La reine fut conduite à Chartres en triomphe. De là, le 12 novembre suivant, elle écrivit aux bonnes villes du royaume pour les attirer dans le parti de Bourgogne : « Nous sommes venus à Chartres, disait-elle, en la compagnie de mon cousin, afin d'aviser et ordonner ce qui est nécessaire pour conserver et recouvrer la domination du roi mon seigneur, en prenant l'avis des bons prud'hommes, vassaux et sujets. C'est pourquoi, très-chers et bons amis, nous qui devons avoir le gouvernement de ce royaume durant l'empêchement de mon seigneur, nous vous sommons et requérons, en son nom, de vous maintenir en accord avec les intentions de notre cousin de Bourgogne, sans aucunement entendre ou obtempérer à aucune lettre ou mande-

ment quelconque donné au nom de mon seigneur ou de mon fils le Dauphin. »

Jamais la cause bourguignonne n'avait semblé plus près de triompher. Beauvais, Senlis, Amiens, Troyes, Reims et Châlons « se tournèrent bourguignones et prirent la croix de Saint-André. » En même temps, Jean Sans-Peur fut reçu dans Beaumont, Pontoise, Mantes, Meulan et Saint-Germain.

Restait Paris, où les Bourguignons avaient conservé de nombreux partisans. Parmi eux se trouvait un jeune homme nommé Perrinet Le Clerc, fils d'un riche marchand de fer, quartenier et gardien de la porte Saint-Germain. Dans les derniers jours de mai 1418, il déroba les clefs sous le chevet du lit de son père et ouvrit secrètement la porte aux Bourguignons, qui pénétrèrent dans la ville en criant : « Notre-Dame de la Paix ! Vive le roi ! Vive Bourgogne. » Le peuple, toujours disposé à changer de maître et à suivre le courant, répéta le même cri et se rangea sans hésiter dans le parti de Bourgogne. Le connétable d'Armagnac, qui s'était caché chez un maçon, fut livré et jeté en prison avec ses principaux partisans.

Aussitôt bouchers et cabochiens reprirent la direction du mouvement, et lui imprimèrent un caractère féroce : « La ville et les bourgeois n'auront jamais de repos, disaient-ils, tant qu'il restera un Armagnac. » Le seigneur de l'Isle-Adam et le prévôt de Paris ayant essayé de calmer ces furieux, dont le nombre, dit-on, s'élevait à quarante mille : « Maugrebleu de votre justice et de votre pitié ! s'écrièrent-ils ; maudit soit de Dieu quiconque aura pitié de

ces traîtres d'Armagnac ! ce sont des Anglais, ce sont des chiens. Ils avaient déjà fait des étendards pour le roi d'Angleterre, et ils voulaient les planter sur les portes de la ville. Ils nous faisaient travailler pour rien, et quand nous demandions ce qui nous était dû, ils nous disaient : Canailles, n'avez-vous donc pas un sou pour acheter une corde et vous aller pendre ? De par le diable, ne nous en parlez plus ; ce que vous direz ne servira à rien. » Le prévôt de Paris n'osa résister à ces forcenés : « Faites ce qu'il vous plaira, » dit-il, en détournant la tête.

La foule, conduite par les bouchers et par le bourreau Capeluche, se rua sur la tour du palais où se trouvait enfermé le connétable d'Armagnac, et le mit à mort. Elle eut même l'idée atroce, par dérision, d'enlever à son cadavre, dans le dos, une bande de peau, afin, disait-elle gaiement, que lui aussi il portât la bande blanche d'Armagnac. Le cadavre resta trois jours exposé aux outrages des passants. Quand il tomba en décomposition, on le jeta, sans prêtre ni prières, dans une fosse commune, au Marché-aux-Pourceaux. Les massacres continuèrent, avec la même férocité, aux prisons du Temple, du Petit-Châtelet, de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Eloi. Le compte rendu fait au parlement porta le nombre des morts à huit cents ; le bruit public, à quinze cents. On citait parmi les victimes, outre le connétable d'Armagnac, le chancelier, les évêques de Saintes, de Coutances, d'Évreux, de Senlis et de Bayeux, l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne, deux présidents au parlement, et une foule de nobles, de bourgeois et de soldats.

Le duc de Bourgogne et la reine Isabeau ne rentrèrent à Paris que le 14 juillet suivant, un mois après les scènes de carnage accomplies par leurs partisans. Ils étaient les maîtres de la situation; le parti national semblait frappé à la tête et au cœur. Le Dauphin Charles, devenu, sur ces entrefaites, l'héritier de la couronne par la mort de ses deux frères, s'était retiré à Poitiers, où il préparait la résistance contre les Anglais et les Bourguignons coalisés. En effet, grâce à la complicité du duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre avait enlevé Caen, Argentan, Alençon, Bayeux, occupé presque toute la Normandie, et mis le siège devant Rouen, dont il s'empara le 18 janvier 1419.

La prise de cette importante cité amena une explosion du sentiment national, auquel Jean Sans-Peur lui-même n'osa pas résister. Il eût préféré demeurer l'allié des Anglais, mais il fut obligé de faire, ou tout au moins de feindre une alliance avec le Dauphin. Dans une première entrevue près de Corbeil, on jeta les bases d'un rapprochement. On convint d'une seconde sur le pont de Montereau, pour décider les points laissés en suspens. Quelques amis du duc de Bourgogne, qui voyaient avec peine cet accommodement et qui étaient gagnés aux Anglais essayèrent de le dissuader; ils affirmèrent que le lieu avait été choisi et disposé par les gens du Dauphin, tous anciens serviteurs du duc d'Orléans et du comte d'Armagnac. Malgré ces conseils, Jean Sans-Peur persista.

Il arriva au rendez-vous, devant Montereau, le 10 septembre 1419, vers deux heures; Tanguy du Chatel s'y rendit également de la part du Dauphin. Il fut convenu que le duc et le Dauphin entreraient sur le

pont chacun d'un côté et seulement avec dix hommes d'armes. « Sur le pont, durent être faites barrières, et au milieu une manière de parc bien fermé, où il y aurait une entrée du côté du château et une autre du côté de la ville; à chacune de ces entrées serait une porte que garderaient les gens de chacun des deux princes. » Pendant qu'on réglait ainsi toutes les dispositions, un valet de chambre accourut tout hors de lui vers le duc: « Monseigneur, lui dit-il, avisez à vous-même; sans faute vous serez trahi. — Nous nous fions à votre parole, dit Jean Sans-Peur à Tanguy. — Mon très-redouté seigneur, répondit celui-ci, j'aimerais mieux être mort que de faire trahison à vous et à nul autre. » Les soupçons du duc furent levés par ces paroles et il se rendit à l'entrevue.

Il fléchit le genou en abordant le Dauphin, qui le fit aussitôt relever et lui ordonna de se couvrir. La conversation s'engagea. Peu à peu le duc s'échauffa, et un moment même il mit la main à son épée. « Mettez-vous la main à l'épée en présence de monseigneur le Dauphin? » s'écria un des assistants. Un mouvement éclata soudain; Tanguy et plusieurs autres sommèrent le duc et les siens de reculer, craignant un attentat contre la personne du Dauphin. Au milieu du tumulte, les épées sont tirées; les cris: Alarme! alarme! retentissent. Le Dauphin est emmené à la hâte hors du pont. Alors, par le guichet entr'ouvert, se précipitent des gens armés, en criant: Tuez! tuez! « En ce moment, Tanguy du Chatel férit si roidement le duc d'une hache parmi le visage, que Jean tomba à genoux, et plusieurs autres l'abattirent à terre comme mort. Un nommé Olivier

Layet l'acheva, en lui boutant une épée par dessus son haubergeon tout dedans le ventre. »

Les partisans du Dauphin voulurent jeter le corps du duc dans la rivière; mais il fut sauvé par le curé de Montereau, et « le lendemain on le mit en la bière des pauvres, vêtu seulement de son pourpoint et de ses chausses, et on l'enterra ensuite dans l'église de Notre-Dame de Montereau, sans linceul et sans poêle sur sa fosse. » Il y avait douze ans que le duc de Bourgogne avait fait assassiner le duc d'Orléans, dans la rue Vieille-du-Temple, à Paris. Le meurtre avait appelé le meurtre; mais, dans la voie des représailles, nul ne savait où l'on s'arrêterait (1).

La nouvelle de l'assassinat de Jean Sans-Peur produisit à Paris, où ce prince avait de nombreux partisans, une grande effervescence. Le 12 septembre, deux jours seulement après l'attentat, une assemblée de nobles, de bourgeois et de gens du peuple prêta serment « de résister de corps et de toute puissance à l'entreprise des criminels infracteurs de la paix, et de poursuivre la vengeance et réparation contre les coupables de la mort et homicide du feu duc de Bourgogne. » En même temps, la reine Isabeau écrivit à la veuve de Jean Sans-Peur de mettre sur pied tous ses vassaux pour venger son mari.

Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à peine âgé de vingt-deux ans, n'avait pas besoin de

(1) Pour tout ce qui concerne cette période, M. de Beaucourt a bien voulu mettre à notre disposition les feuilles manuscrites de son *Histoire de Charles VII*, à laquelle il travaille depuis vingt ans et qui renouvelle sur ce point la science historique. Nous espérons que ce monument de patientes et laborieuses recherches sera bientôt livré au public.

ces encouragements; il jura de tirer vengeance « des traîtres, parjureurs, et homicides de Montereau. » Ensuite, du consentement d'Isabeau de Bavière et des Parisiens, il ouvrit des négociations avec le roi d'Angleterre Henri V, qui, à la faveur de ces désordres et de la complicité des Bourguignons, s'était emparé, d'un grand nombre de places fortes dans le Perche, le Vexin, le Beauvaisis et la Normandie. « Mieux valent les Anglais que les Armagnacs, répétait-on à Paris ; il faut qu'Anglais et Bourguignons soient tous d'un même parti pour faire guerre à mort au Dauphin et aux siens. »

Ce fut dans la cathédrale de Troyes, le 21 mai 1420, que fut conclu l'infâme traité qui livrait aux Anglais la couronne de France et tout le royaume. Le malheureux Charles VI, tombé au pouvoir d'Isabeau de Bavière et des Bourguignons, signa, sans s'en douter, l'exclusion de son propre fils du trône de France.

« Est accordé, disait-il, que nous donnons notre fille Catherine en mariage au roi d'Angleterre Henri V. De suite après notre trépas, la couronne et royaume de France demeureront et seront perpétuellement à notre dit fils le roi Henri d'Angleterre et à ses héritiers. Comme nous sommes empêché d'aviser par nous-même et de vaquer à la disposition des affaires, la faculté et l'exercice de gouverner et d'ordonner la chose publique seront et demeureront, notre vie durant, à notre dit fils le roi Henri. Il travaillera également à remettre en notre obéissance les places que tient le parti du Dauphin ou d'Armagnac. Considérés les horribles et énormes crimes et délits perpétrés audit royaume de France par

Charles, soi-disant Dauphin de Viennois, il est accordé que nous, notre dit fils le roi Henri, et aussi notre très-cher fils Philippe, duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix ni de concorde avec ledit Charles, ni traiterons ou ferons traiter, sinon du consentement et du conseil de tous et des trois États des deux royaumes de France et d'Angleterre. »

Paris n'eut qu'un cri d'enthousiasme pour célébrer ce pacte monstrueux. Lorsque, le 1er décembre, les rois de France et d'Angleterre, le duc de Bourgogne et la foule des princes anglais firent leur entrée solennelle dans la capitale, « tous les bourgeois qui en avaient les moyens, se vêtirent de rouge, afin d'honorer lesdits rois; toutes les rues, depuis la seconde porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, furent noblement encourtinées, et furent faits dans la rue de la Calandre, devant le Palais, des échafauds de cent pas de long sur lesquels on représenta un moult piteux mystère de la Passion de Notre-Seigneur, au vif, selon qu'elle est figurée autour du chœur de Notre-Dame de Paris; et en toutes les rues, rencontraient les princes processions de prêtres revêtus de chapes et de surplis, portant reliquaires et chantant *Te Deum laudamus*, ou *Benedictus qui venit!* »

Six jours après, de prétendus États généraux, arbitrairement composés de députés bourguignons, ratifièrent le traité de Troyes, et octroyèrent au roi d'Angleterre, régent du royaume de France, des subsides pour guerroyer les Armagnacs. Le 3 janvier suivant, le dauphin Charles et ses partisans furent déclarés, par un arrêt du parlement, traîtres et inhabiles à succéder à toutes dignités et prérogatives.

L'infortuné prince, retiré derrière la Loire, où il organisait le parti national, en appela « à la pointe de son épée. » Ses troupes battirent les Anglais à Baugé en Anjou, mais elles ne purent empêcher la prise de Meaux et de plusieurs autres places.

Les choses en étaient là, lorsque la mort simultanée des rois de France et d'Angleterre vint donner au traité de Troyes une application immédiate.

Le roi d'Angleterre Henri V mourut le premier, le 31 août 1422. Sept semaines après, le 21 octobre, ce fut le tour de Charles VI. Le pauvre fou, que ses contemporains appelèrent *le Bien-Aimé*, ne fut assisté à ses derniers moments que de son chancelier, de son premier chambellan et de son confesseur. Aucun prince du sang, pas même le duc de Bourgogne, n'accompagna ses restes à Saint-Denis. Il fallut qu'un Anglais, le duc de Bedford, rendît ce dernier devoir au roi de France. Avant de fermer la tombe, les hérauts d'armes tenant leurs masses renversées crièrent à haute voix : « Dieu fasse paix à l'âme de Charles VI roi de France, et Dieu donne bonne vie à Henri VI, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur. »

Le dauphin Charles se trouvait à Meun-sur-Yèvre, lorsqu'il reçut cette nouvelle. « Il en eut au cœur grande tristesse, dit Monstrelet, pleura très-abondamment et prit aussitôt une robe noire. Le lendemain, il se rendit à la messe vêtu d'une robe vermeil, et alors fut levée la bannière de France, et les hérauts d'armes du Dauphin crièrent haut et clair : Vive le roi de France, Charles VII! »

CHAPITRE IV *

PÉRIODE DE TRIOMPHE

Charles VII et Jeanne d'Arc

1422-1461

I

1422-1431

Enfance de Jeanne d'Arc. — Les Apparitions. — L'Entrevue avec Charles VII. — Délivrance d'Orléans. — Combats divers. — Cérémonie du sacre à Reims. — Siège de Compiègne; captivité de Jeanne. — Pierre Cauchon. — L'Interrogatoire. — L'Exécution. — La Réhabilitation.

Non loin des sources de la Meuse, dans une vallée calme et riante, au milieu de prairies, de champs, de vergers et de vignobles, est situé le petit village de Domremy. Les montagnes qui le dominent étaient

* SOURCES PRINCIPALES DE CE CHAPITRE :
ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chroniques de l'Histoire de France*, depuis l'an 1422 jusqu'en 1467.
JEAN CHARTIER, historiographe de France, *Hist. de Charles VII*, depuis l'an 1422, jusqu'à l'an 1462.

couronnées au XVe siècle par de sombres et antiques forêts, où, d'après l'imagination populaire, les fées se livraient autrefois à des danses joyeuses.

C'est dans cet obscur village que, le 6 janvier 1412, Jacques d'Arc et Isabelle Romée mirent au monde une fille qu'ils appelèrent Jeanne; la mère avait rêvé, peu auparavant, qu'elle accouchait de la foudre. C'était une famille d'honnêtes laboureurs, craignant Dieu et nourrisant leurs enfants du travail de leurs mains. La petite Jeanne grandit au milieu de ces bons exemples, jusqu'à l'âge de treize ans; son temps se passait à filer en priant et à garder les troupeaux.

Un jour d'été, vers midi, tandis qu'elle se trouvait dans le jardin de son père, elle aperçut du côté de

MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chronique* de l'an 1444 à 1461.
JACQUES LE BOUVIER SAINT-BERRY, roi d'armes, *Histoire chronologique du roi Charles VII*, de 1423 à 1461.
Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans, dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France.
L'Histoire et discours du siège qui fut mis devant la ville d'Orléans, avec la venue de Jeanne la Pucelle, mise en lumière par la diligence de LÉON TRIPPAULT.
Histoire abrégée des actions de la Pucelle jusqu'au sacre de Charles VII.
Mémoires de Jacques du Clercq, escuier, sieur de Beauvoir en Ternois, 1448-1467.
GUILLAUME GRUEL, *Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France*, de 1413 à 1457.
Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, par J. QUICHERAT.
MESSIRE OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires de* 1435 *à* 1461.
THOMAS BAZIN, *évêque de Lisieux; Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI.*
Chronique de la Pucelle d'Orléans.
Journal d'un bourgeois de Paris, sous Charles VI et Charles VII jusqu'en 1449.
GEORGES CHASTELLAIN, *Chronique du bon chevalier*, 1430-1470.
Journal de la paix d'Arras entre le roy Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, recueilli par D. ANT. DE LA TAVERNE.

l'église une grande lumière, et entendit une voix qui lui disait : « Jeanne, sois bonne et sage enfant, va souvent à l'église. » La pauvre petite eut grand' peur. Les apparitions se multiplièrent; elles devinrent familières avec l'innocente paysanne. C'était l'archange saint Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine. Un jour, entre autres, saint Michel lui dit : « Jeanne, va au secours du roi de France et tu lui rendras son royaume. » Elle répondit en tremblant : « Messire, je ne suis qu'une pauvre fille, je ne saurais chevaucher, ni conduire les hommes d'armes. » La voix reprit : « Tu iras trouver messire Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et il te fera mener au roi. Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront t'assister. »

Pendant plusieurs années la pauvre fille résista, effrayée d'une mission si nouvelle, et rebutée par les réprimandes de son père qui la traitait de folle et de visionnaire.

Seul, un de ses oncles se laissa persuader et consentit à la conduire auprès du capitaine de Vaucouleurs. Baudricourt se moqua d'elle. Jeanne ne se découragea pas : « Capitaine messire, lui dit-elle, sachez que Dieu, depuis quelque temps, m'a plusieurs fois fait savoir et commandé que j'aille devant le gentil Dauphin qui doit être le vrai roi de France, pour qu'il me baille des gens d'armes, que je lève le siège d'Orléans, et que je mène le roi sacrer à Reims. » Baudricourt se décida enfin, lui donna une épée et une escorte, la fit revêtir d'un vêtement de guerre et la congédia, sans avoir grande confiance, en lui disant : « Allez, et advienne que pourra. »

Le 6 mars 1429, vers midi, Jeanne d'Arc fit son entrée dans la ville de Chinon où se trouvait alors Charles VII. « Elle était habillée en homme, avait les cheveux coupés court, un gippon ou pourpoint qui se liait avec ses chausses au moyen de vingt aiguillettes, une huque ou robe courte. Elle était chaussée de houseaux, sorte de souliers à guêtres, armés de longs éperons, coiffée d'un chaperon de laine découpé. Un haubert ou plastron protégeait sa poitrine. Une lance, une épée, une dague étaient ses armes offensives. Elle montait un cheval que son oncle avait payé douze francs. »

Elle se présenta devant le roi, « humblement, comme une pauvre petite bergerette, » dans la grande salle du château de Chinon. Ce prince était alors âgé de vingt-six ans, et n'avait point encore manifesté les grandes qualités qu'il devait déployer plus tard. Il n'était pas belliqueux par nature, mais savait au besoin payer de sa personne ; on le disait « beau parleur et piteux envers pauvres gens. » Avant de faire introduire Jeanne, il avait eu soin, pour éprouver sa mission, de se confondre parmi les seigneurs de sa cour. Mais celle-ci, conduite par ses *voix*, alla droit à lui. « Dieu vous donne bonne vie, gentil prince, lui dit-elle. — Ce n'est pas moi qui suis le roi, répondit Charles, et, montrant un seigneur de son entourage richement habillé : Voilà le roi ! » Mais Jeanne, sans se laisser déconcerter : « Au nom de Dieu, gentil prince, c'est vous qui l'êtes et non un autre. » Charles lui demanda son nom et ce qu'elle voulait : « Gentil Dauphin, dit-elle, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande le Roi des cieux, par moi, que vous serez sa-

cré et couronné à Reims, et que vous serez lieutenant du Roi des cieux, qui est roi de France. » Elle lui dit ensuite plusieurs choses à voix basse, dont le roi fut très-étonné et très-joyeux, puis tout à coup élevant la voix : « Je te dis, de la part de Dieu, s'écria-t-elle, que tu es vrai héritier de France et fils du roi. »

Charles cependant n'était pas complétement gagné; il la remit entre les mains d'une commission d'ecclésiastiques qui lui firent subir de longs interrogatoires. L'un d'eux lui ayant dit que, pour chasser les Anglais, elle n'avait pas besoin de gens d'armes, puisqu'elle venait de la part de Dieu : « En nom Dieu, répondit-elle, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. » Un autre, Limousin d'origine, et « bien aigre homme, » après l'avoir accablée de questions dans son français limousin, lui demanda quelle langue parlaient ses prétendues voix célestes : « Meilleure que la vôtre, » repartit vivement la paysanne lorraine, qui commençait à s'impatienter de toutes ces lenteurs. « Croyez-vous en Dieu, continua le Limousin, sans s'émouvoir. — Mieux que vous, » reprit Jeanne.

Elle avait ainsi raison de ses juges, soit par la simplicité et la vérité de ses affirmations, soit par la vivacité de ses saillies. Ceux-ci, vaincus par l'évidence, se décidèrent enfin à adresser au roi un rapport favorable.

Dès lors on s'occupa de l'équiper pour la mettre à la tête d'un petit corps d'armée destiné à conduire à Orléans un convoi de vivres et de munitions. La Hire et Xaintrailles, qui s'étaient illustrés dans les rangs

des Armagnacs, devaient l'accompagner. Avant de se mettre en route, la sainte fille voulut avoir une arme. Guidée par ses *voix* qui ne l'abandonnaient pas, elle révéla qu'il y avait dans l'église Sainte-Catherine de Fierbois, cachée derrière l'autel, une épée dont la garde était marquée de cinq croix. On l'y trouva en effet, et dès ce jour elle ne la quitta plus, quoiqu'elle ne s'en servît jamais, ne voulant tuer personne de sa main. Outre son épée, elle se procura un étendard blanc semé de fleurs de lys d'or; on y voyait d'un côté Dieu au milieu d'une nuée et deux anges à ses pieds, avec cette inscription; *Jésus*, *Marie;* sur l'autre, était représenté l'écu de France soutenu par deux anges. Un second étendard plus petit qu'elle fit faire en même temps, représentait un ange offrant un lys à la sainte Vierge.

Quand elle fut prête à partir, la Pucelle dicta le manifeste suivant qu'elle fit envoyer aux Anglais :

« † Jésus, Maria. † Roi d'Angleterre et vous, duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France, faites raison au Roi du Ciel, rendez à la Pucelle les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, et toute prête à faire paix si vous voulez faire raison. Celui qui tiendra le royaume, c'est le roi Charles, vrai héritier, car telle est la volonté de Dieu. Si vous ne voulez croire les nouvelles de la Pucelle. nous frapperons de bons horions, et nous vous bouterons hors du royaume avec si grand tapage que, depuis mille ans, il n'y en aura pas eu un si grand. Écrit le mardi de la Sainte Semaine, de par la Pucelle. » Après cette sommation, Jeanne d'Arc se mit

en route pour Orléans, à la tête de son petit corps d'armée.

La France était alors dans une situation extrême. Le roi anglais Henri VI, reconnu par les États généraux, le parlement, l'université, par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, et par la triste Isabeau de Bavière, régnait sur Paris, l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Flandre, l'Artois, la Normandie, en un mot, sur presque tous les pays au nord de la Loire, et sur la Guienne, qui appartenait depuis longtemps aux Anglais. Le véritable roi de France, le malheureux Charles VII, que ses ennemis appelaient par dérision le *roi de Bourges*, n'était reconnu que dans une partie du Centre et du Midi, dans la Touraine, l'Orléanais, le Berry, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et le Lyonnais.

Avant l'entrée en scène de la Pucelle, plusieurs engagements avaient eu lieu entre les deux partis; mais toujours au détriment des Français. Ceux-ci, malgré l'appui des Écossais, avaient été successivement vaincus, à Cravant près d'Auxerre (1423), et à Verneuil en Normandie (1424). Certain d'achever bientôt la conquête de la France, le lieutenant du roi d'Angleterre, le duc de Bedford, avait fait venir une nouvelle armée avec laquelle il assiégeait Orléans. Les plus grands capitaines du parti français, Dunois, Villars, Guitry, Gaucourt, Culant, s'étaient jetés dans la place. Malgré leur héroïque résistance, Orléans allait capituler, lorsque Dieu suscita la bergère de Domremy.

Elle approchait à la tête de sa petite troupe, dont elle avait renouvelé par son exemple le courage et

les mœurs. Un groupe de prêtres ouvrait la marche en chantant des hymnes; venait ensuite l'armée, composée de vieux routiers et de ribauds tout émus et attendris. Ils n'osaient même plus jurer; c'était là, pour La Hire en particulier, une grande privation. La Pucelle, touchée de pitié, permit au brave capitaine de jurer seulement, « par son bâton. » A force de prières et d'exemples, elle l'amena même à faire sa confession. Elle fut courte. « J'ai fait, dit-il au prêtre, tout ce qu'homme d'armes peut faire. » Et il ajouta en recevant l'absolution : « Sire Dieu, je te prie de faire pour La Hire ce que La Hire ferait pour toi, si j'étais Dieu, et que tu fusses La Hire. »

Jeanne arriva devant Orléans le 29 avril 1429. Dunois vint au-devant d'elle, et l'introduisit dans la ville avec son convoi et ses hommes d'armes. Les habitants la reçurent avec de grandes démonstrations d'enthousiasme : « ils avaient, dit le journal du siège, une aussi grande joie que s'ils avaient vu Dieu descendre parmi eux. Ils se sentaient tout réconfortés et comme désassiégés par la vertu divine, qu'on leur avait dit être dans cette simple pucelle. »

Le siège d'Orléans durait depuis sept mois; dix jours suffirent à Jeanne d'Arc pour le faire lever. Les Anglais, attaqués sur plusieurs points à la fois, furent chassés de toutes leurs positions. Mais, dans une de ces sorties, la Pucelle fut blessée par une flèche, ainsi qu'elle l'avait prédit à son confesseur. Le dimanche 8 mai, les assiégés, voyant que les Anglais, découragés par leurs échecs, s'apprêtaient à se retirer, résolurent de les assaillir. Avertie de ce projet, Jeanne, malgré sa blessure, revêtit à la hâte sa cotte

de mailles et courut s'opposer à la bataille : « Pour l'amour et l'honneur du saint dimanche, s'écria-t-elle, ne les attaquez pas, c'est la volonté de Dieu; s'ils veulent partir, qu'on les laisse aller. Pour nous, allons rendre grâces à Dieu! »

Orléans une fois délivré, Jeanne rejoignit le roi à Tours. Celui-ci, dit une chronique, « l'eût volontiers baisée de la joie qu'il avait. » Elle, sans perdre de temps, le pressa d'aller se faire sacrer à Reims : « Je ne durerai guère plus d'un an, dit-elle, il faut songer à bien besogner cette année, car il y a beaucoup à faire. »

Pour faciliter ce difficile voyage, la Pucelle enleva successivement aux Anglais les places de Jargeau, de Meung-sur-Loire et de Beaugency. Le 18 juin, on livra, sur son avis, une grande bataille à Patay, entre Orléans et Châteaudun : « Avez-vous de bons éperons, dit-elle, avant l'action à ses hommes d'armes, car nous aurons bon compte des Anglais, et il nous faudra les poursuivre. » La victoire fut éclatante; Talbot et la plupart des capitaines anglais restèrent prisonniers. Dès lors, la route de Reims était ouverte, et Jeanne décida Charles VII à partir, malgré les périls et la longueur du voyage. La ville de Troyes, qui se trouvait sur le chemin, fut prise après deux jours de siège. Quelques jours après ce fut le tour de Châlons, dont l'évêque apporta lui-même les clefs au roi. Enfin, le 16 juillet 1429, Charles, ayant auprès de lui la Pucelle portant son étendard, fit son entrée solennelle dans la ville de Reims.

Le sacre fut fixé au lendemain, qui était un diman-

che. A l'église, pendant la cérémonie, Jeanne se tint auprès du roi, son étendard à la main ; quand il eut été sacré et couronné, elle se prosterna devant lui, embrassa ses genoux, et lui dit, en versant d'abondantes larmes : « Gentil roi, maintenant est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, montrant ainsi que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir. »

Dès ce moment elle sembla regretter son pays et ses premières occupations. Quelques jours après Dunois qui chevauchait à ses côtés lui demanda : « Savez-vous quand vous mourrez et en quel lieu ? — Je ne sais, dit-elle, car je suis à la volonté de Dieu. J'ai accompli ce qu'il m'a commandé, de lever le siège d'Orléans, et de faire sacrer le gentil roi. Je voudrais bien qu'il voulût me faire ramener auprès de mes père et mère, garder leurs brebis et leur bétail, et faire ce qui était ma coutume. »

Cependant le duc de Bedford se trouvait dans une situation difficile ; non-seulement il désespérait de conquérir le centre de la France, mais le nord même commençait à lui échapper. Laon et Soissons avaient fait leur soumission au roi légitime; les villes de Crécy, de Coulommiers, de Provins, de Château-Thierry avaient chassé leurs garnisons anglaises. Ce mouvement national, qui semblait se propager, engagea les généraux de Charles VII à faire une pointe sur Paris ; ils attaquèrent même la porte Saint-Honoré où Jeanne fut blessée, mais sans pouvoir pénétrer dans la ville. Ils se vengèrent de cet insuccès, en s'emparant de Compiègne, après un siège assez long.

Cette étape devait être la dernière pour la Pucelle

Depuis quelque temps, elle répétait avec insistance « que ses voix l'avertissaient de son sort et qu'elle serait prise avant la Saint-Jean; quand et comment elle l'ignorait. » Un jour, après avoir entendu la messe et communié, elle dit à ceux qui l'entouraient : « Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que de bref je serai livrée à mort ; je vous supplie, priez Dieu pour moi. »

Sur ces entrefaites, les Anglais et leurs alliés les Bourguignons étant venus mettre le siège devant Compiègne, Jeanne fit une sortie à la tête de ses gens. Mais, soit imprudence, soit trahison, avant que les derniers rangs de son escorte, parmi lesquels elle se trouvait, fussent rentrés dans la ville, on leva le pont et on baissa la herse. La Pucelle fut aussitôt entourée par une vingtaine d'ennemis ; l'un d'eux « roide homme et bien aigre, » la renversa à terre, et tous lui crièrent : « Rendez-vous à moi. » Elle se livra à un chevalier du duc de Bourgogne qui la saisit, et l'emmena prisonnière. C'était le 23 mai de l'année 1430.

La nouvelle de la prise de la Pucelle arriva à Paris le 25 au matin. Dès le lendemain, le greffier de l'université envoya une sommation au duc de Bourgogne, « tendant à ce que la Pucelle fût remise pour ester en droit et pour répondre au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maîtres de l'université de Paris. » Cette requête demeura sans effet et Jeanne fut livrée aux Anglais, moyennant une somme de dix mille livres. Ce fut l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, qui fut chargé de la juger, sous

prétexte qu'elle avait été prise dans son diocèse. C'était bien là le juge qu'il fallait aux Anglais.

Pierre Cauchon était de cœur aussi Anglais que Bourguignon ; il avait pris part aux excès des Cabochiens, et, en 1418, s'était fait nommer commissaire pour juger les prêtres armagnacs. Le duc de Bourgogne avait récompensé ce zèle par l'évêché de Beauvais. Mais les habitants de cette ville, favorables à la cause de Charles VII, n'avaient pas tardé à le chasser. En désespoir de cause, l'ambitieux prélat s'était alors retourné vers les Anglais. Le procès de la Pucelle lui parut une occasion de faire éclater son zèle envers ses étranges protecteurs, et il la saisit avec empressement. « Nous allons voir un beau procès, » s'écria-t-il un jour avec une joie non déguisée.

Cette œuvre d'iniquité n'était pas aussi facile que le croyait l'évêque de Beauvais. Lorsqu'il voulut, à Rouen où il s'était installé, composer son tribunal, il rencontra une énergique réprobation parmi les membres les plus éminents du clergé, qui tenaient à séparer leur cause de la sienne. L'abbé de Jumièges, Nicolas de Houppeville, déclara qu'il ne siégerait pas dans un procès aussi illégal : « L'évêque de Beauvais, dit-il, appartient au parti ennemi de la Pucelle; d'ailleurs, le cas a été jugé par l'archevêque de Reims, son métropolitain, qui a approuvé la conduite de Jeanne. » Pour se venger de ce refus, Cauchon non content d'assigner devant lui l'abbé de Jumièges, le fit arrêter et jeter en prison. Un autre membre ne consentit à siéger que sur une menace de mort. C'est devant un tribunal ainsi constitué que Jeanne

fut appelée à comparaître pour le 21 février 1431, dans la chapelle du château de Rouen.

Dès son arrivée dans cette ville, la Pucelle avait été enfermée d'abord dans une cage de fer, ensuite dans une chambre obscure de la tour du château, les fers aux pieds, sous la garde de quatre ou cinq hommes d'armes. Au jour fixé, Pierre Cauchon commença son interrogatoire, en la requérant de jurer qu'elle dirait la vérité sur toutes choses. « Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger, répondit-elle ; peut-être me demanderez-vous des choses que je ne vous dirais pas. En ce qui touche mes révélations, par exemple, vous pourriez me demander de dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire ; aussi, je serai parjure, ce que vous ne devriez pas vouloir. » Comme l'évêque insistait : « Vous me chargez trop, dit Jeanne, je ne veux prêter le serment de dire toute la vérité que sur les choses qui touchent la foi. Je viens de la part de Dieu, et je n'ai rien à faire ici ; renvoyez-moi à Dieu de qui je viens. — Vous croyez-vous dans la grâce de Dieu? lui demanda Cauchon. — Si je n'y suis, Dieu veuille m'y garder. » Elle avait parfois des réponses sublimes. Cauchon lui ayant demandé : « Pourquoi votre étendard a-t-il été présent au sacre de Reims plutôt que celui des autres capitaines. — Il avait été à la peine, répondit-elle, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. » D'autres fois elle avait des reparties qui fermaient la bouche à ses juges. « Sainte Marguerite parle-t-elle anglais ? lui demanda Cauchon. — Comment parlerait-t-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais? — Saint Michel est-il nu?

— Pensez-vous, répondit-elle, que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ! »

La menace des peines corporelles fut aussi impuissante sur cette simple fille des champs que cet interrogatoire artificieux et subtil. « Vraiment, dit Jeanne à qui on avait montré les instruments de torture, si vous me deviez faire arracher les membres et faire partir l'âme hors du corps, je ne vous dirais autre chose ; et si je vous disais autre chose, après je vous dirais toujours que vous me l'auriez fait dire par force. » Ennuyé de ces délais, Cauchon se décida à précipiter le dénoûment. Le mardi 29 mai, il réunit trente-neuf ou quarante assesseurs, gagnés d'avance, et leur exposa les faits à sa manière. Jeanne fut déclarée coupable à l'unanimité, et condamnée à être brûlée vive le lendemain.

Le 30 au matin, en apprenant sa condamnation, la pauvre fille se sentit défaillir : « Hélas ! me traite-t-on si horriblement et si cruellement qu'il faille que mon corps, net entier et qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres ? Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être brûlée ! » Pierre Cauchon étant arrivé au même instant : « Évêque, lui dit-elle, je meurs par vous ; si vous m'eussiez mise aux prisons de l'Église et aux mains des concierges ecclésiastiques compétents et convenables, ceci ne fût pas advenu ; j'en appelle de vous devant Dieu. » Elle put ensuite se confesser et communier.

A neuf heures, la fatale charrette, attelée de quatre chevaux, arriva dans la cour du château. On revêtit Jeanne d'une chemise longue ; on la coiffa

de la mitre des condamnés, sur laquelle, étaient représentés des diables et des flammes, avec ces mots : *Hérétique*, *relapse, apostate*, *idolâtre*. Dans ce costume, elle monta sur la charrette : l'appariteur Massieu et le dominicain Ladvenu, son confesseur, prirent place à ses côtés. Cent vingt Anglais, armés d'épées, de lances, de bâtons, formaient l'escorte. Jeanne priait et pleurait ; par moments on l'entendait s'écrier : « Rouen ! Rouen ! est-ce ici que je dois mourir ! »

Quatre échafauds s'élevaient sur la place du Vieux-Marché, où se pressait une foule innombrable. Les deux premiers étaient occupés par les personnages de distinction désireux de prendre leur part de cette fête lugubre ; sur le troisème, se tenait Nicolas Midi, le prédicateur désigné ; le quatrième enfin, le plus élevé de tous, était le bûcher, surmonté d'un poteau, sur lequel étaient inscrits ces mots en gros caractères : « Jeanne, qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, divineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mécréante en la foi, vengeresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice de diables, apostate, schismatique et hérétique. »

Jeanne écouta dans le plus grand silence le prédicateur Nicolas Midi, qui termina son sermon par ces mots : « Jeanne, va en paix, l'Église ne peut plus te défendre ; elle te livre au bras séculier. » Le juge laïque Raoul Bouteiller, bailli de Rouen, allait prononcer la sentence, tandis que le confesseur adressait encore à Jeanne ses dernières exhortations, lorsqu'un cri s'éleva du milieu des soldats anglais : « Prêtres, nous

ferez-vous dîner ici ? » Le bailli effrayé dit aux gardes d'emmener de suite la condamnée; puis se tournant vers le bourreau : « Fais ton devoir, » lui dit-il.

Jeanne s'agenouilla sur le bûcher et prononça une dernière prière. Elle se leva ensuite, et la foule ne l'aperçut plus qu'à travers les flammes qui l'environnaient de toutes parts. Ceux qui étaient plus rapprochés l'entendirent protester jusqu'au dernier moment que ses voix étaient divines et que ses révélations venaient de Dieu; puis elle dit : *Jésus ! Marie !* et expira. Quelques Anglais riaient, mais la foule était profondément impressionnée, et l'on rapporte que, vaincu par l'émotion, Pierre Cauchon lui-même versa des larmes. Un des soldats affirma qu'au moment où elle rendait le dernier soupir, il aperçut une colombe qui s'élançait hors des flammes et s'envolait au ciel. En revenant du supplice, le secrétaire du roi d'Angleterre s'écria : « Nous sommes tous perdus, nous avons brûlé une sainte. »

Vingt-quatre ans après cette immolation, le roi Charles VII, qui avait été impuissant à arracher Jeanne d'Arc au bûcher, fit adresser au pape Calixte III une requête en réhabilitation. La procédure fut reprise avec soin, et, le 7 juillet 1456, la sentence portée contre la Pucelle fut cassée publiquement; on ordonna « une procession générale et sermon solennel en la place de Saint-Ouen et au Vieux-Marché, ou ladite Pucelle avait été cruellement et horriblement brûlée; plus une plantation de croix convenable sur la place du Vieux-Marché, les juges se réservant de faire faire notable signification de

leur sentence dans les cités et lieux insignes du royaume. » De son côté, la ville d'Orléans, que la Pucelle avait délivrée des Anglais, s'associa à cette réparation en élevant sur le pont de la Loire une statue en bronze représentant Jeanne d'Arc agenouillée devant Notre-Dame et deux anges à ses côtés.

II

1431-1453.

Tentatives pour réconcilier le duc de Bourgogne et le roi de France. — Double incident. — Congrès d'Arras. — Paris ouvre ses portes aux troupes royales. — Entrée solennelle de Charles VII dans la capitale. — Les Anglais sont repoussés au midi, au nord et dans l'ouest. — Fin de la guerre de Cent ans.

Le jour même où elle faisait sacrer le roi à Reims, Jeanne d'Arc avait adressé la lettre suivante au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, toujours allié aux Anglais : « † Jhésus, Maria. Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jeanne la Pucelle vous requiert, de par le Roi du ciel, mon droiturier souverain seigneur, que le roi de France et vous fassiez bonne paix, ferme, qui dure longuement. Et je vous fais savoir, pour votre bien et pour votre honneur, que vous ne gagnerez point de bataille contre les loyaux Français ; et que tous ceux qui guerroyent audit saint royaume de France, guerroyent contre le roi Jhésus, roi du ciel et de tout le monde. »

Au lieu de se rendre à ces instances, le duc de Bourgogne continua les hostilités dans l'Ile-de-France, la Picardie et la Champagne. Après la mort de la Pu-

celle, le légat du pape Eugène IV renouvela la tentative de réconciliation. Mais elle serait demeurée sans résultat, si deux circonstances survenues, l'une à la cour d'Angleterre, l'autre à la cour de France n'étaient venues faciliter un rapprochement.

La sœur du duc de Bourgogne, épouse du duc de Bedford, avait puissamment contribué à maintenir l'alliance anglo-bourguignone. Sans qu'on pût s'y attendre, cette princesse mourut à Paris, le 13 novembre 1433, à l'âge de vingt-huit ans. Le prince anglais se remaria presque aussitôt, sans même consulter le duc de Bourgogne. Ce dernier, indigné d'un pareil affront, et d'ailleurs mécontent depuis longtemps de ses alliés, laissa éclater sa colère. « En quoi, s'écria-t-il, ai-je motif de céder devant lui ? Il est de la maison de Lancastre et fils d'un roi d'Angleterre ; et moi ne suis-je pas de la maison de France, qui est la plus noble du monde ? Le père de mon aïeul n'était-il pas roi de France ? Il est grand seigneur, dit-il, mais a-t-il seulement la moitié autant de terres et de domaines que moi ? Il est régent de ce royaume, il y est tout-puissant ; mais cette puissance, qui la lui a donnée, si ce n'est moi ? Et s'il ne le sait pas il l'apprendra quand je lui aurai retiré ma faveur. »

Sur ces entrefaites, une révolution de palais éclata fort à propos à la cour de France. Parmi les conseillers de Charles VII, le plus impopulaire était le sire de la Trémoille. Incapable de conduire les opérations militaires, il arrêtait tout par son impuissance et par sa présomption. Un parti nombreux s'était formé contre lui, dans le but de le renverser. Le complot

était tramé en secret chez le connétable Arthur de Richemont, alors retiré dans son château de Parthenay. En juin 1433, quatre jeunes seigneurs, accompagnés d'un grand nombre d'hommes d'armes, pénétrèrent par surprise, au milieu de la nuit, dans la chambre de la Trémoille, au château de Coudray, près Chinon. Ils le trouvèrent au lit, le saisirent, sans qu'il pût se défendre, et lui portèrent même un coup d'épée pendant qu'il se débattait. L'ayant ainsi fait prisonnier, ils l'enfermèrent au château de Montrésor.

Charles VII prit son parti de l'événement et replaça à la tête de l'armée le connétable de Richemont. Celui-ci, quoique ambitieux et intrigant, était à la fois un homme de guerre exercé et un négociateur habile; mais, ce qui était plus important, on le savait ouvertement favorable à la paix. Ces dispositions pacifiques, concourant avec la rivalité naissante du duc de Bourgogne et du duc de Bedford, ouvrirent la voie à la réconciliation.

Une première entrevue eut lieu à Nevers entre le connétable et Philippe le Bon qui jurèrent mutuellement de s'employer de tout leur pouvoir au rétablissement de la concorde. Peu après, le duc de Bourgogne et sa troisième femme Isabelle de Portugal s'étant rendus à Paris, l'Université vint à leur rencontre et leur adressa un grand discours en faveur de la paix. Une députation des bourgeoises se présenta dans le même but, auprès de la duchesse : « Mes bonnes amies, répondit celle-ci, la paix est la chose du monde dont j'ai le plus grand désir ; j'en prie jour et nuit le Seigneur notre Dieu, car je crois

que nous en avons tous grand besoin, et je sais pour certain que messire Philippe, mon mari, a très-grande volonté d'exposer pour cela son corps et son bien. » Cédant à ces instances et à son propre désir, le duc de Bourgogne consentit enfin à une conférence générale qui devait avoir lieu au mois de juillet 1435, dans la ville d'Arras, en présence des légats du pape.

Presque tous les princes de l'Europe, plusieurs universités et un grand nombre de villes s'y firent représenter. On y voyait les ambassadeurs du pape, de l'empereur Sigismond, des rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Pologne, de Danemark, de Navarre, de Naples, de Sicile, de Chypre, des ducs de Bretagne et de Milan. Plusieurs cardinaux, beaucoup d'évêques, une foule de docteurs en théologie et en droit s'y trouvaient également. Les ambassadeurs anglais, le duc de Bourgogne avec ses principaux vassaux, les représentants de Charles VII arrivèrent les derniers. La question qui allait se débattre méritait bien ce grand concours de princes, car il s'agissait de mettre enfin un terme à cette longue guerre entre la France et l'Angleterre qui durait depuis un siècle.

La conférence s'ouvrit, à l'abbaye de Saint-Waast, par un sermon de Laurent Pinon, évêque d'Auxerre, confesseur du duc de Bourgogne, sur ce texte tiré de l'Ancien Testament : « Je te prie, qu'il n'y ait point de querelle entre toi et moi, non plus qu'entre tes pasteurs et mes pasteurs, car nous sommes frères. » Les cardinaux prirent ensuite la parole, énumérèrent tous les malheurs de la guerre, et, au nom de l'Église

et du pape, conjurèrent les princes de conclure une paix solide et durable.

Les Anglais, admis à exposer les premiers leurs prétentions, proposèrent seulement une trêve et le mariage de leur roi Henri VI avec une fille de Charles VII. Les ambassadeurs français déclarèrent qu'ils n'avaient pas mission de faire une trêve, mais une paix définitive. Ils demandèrent que le roi d'Angleterre renonçât tout d'abord à ses prétendus droits à la couronne de France et à tout le pays qu'il occupait sur le continent. Les légats du pape s'étant interposés pour faire triompher la conciliation, ne réussirent qu'à s'attirer des reproches. « Ce n'est point chose juste et légitime, leur dirent les Anglais, de travailler comme vous le faites, à conclure la paix sans nous, entre le duc de Bourgogne et le roi Charles, notre adversaire, car le duc a juré avec nous des traités dont il ne peut s'écarter. » Les légats supplièrent de nouveau en faveur de la paix, mais les Anglais persistèrent dans leurs prétentions, et, le 1er septembre, ils annoncèrent formellement qu'ils quittaient l'assemblée, pour retourner en Angleterre.

Français et Bourguignons restants seuls en présence, l'entente devint plus facile. En effet, Philippe de Bourgogne « était, selon un chroniqueur, Français de sang, de cœur, de volonté ; il appartenait à la noble maison de France, à laquelle il devait toute sa grandeur. Il voyait le royaume détruit, et le pauvre peuple réduit au désespoir. D'ailleurs les Anglais l'avaient souvent offensé et s'étaient maintes fois montrés envers lui orgueilleux et insolents ; il avait

donc peu à gagner dans leur alliance, et, depuis plusieurs années, il ne recevait d'eux aucun secours dans ses embarras et ses détresses. » Les légats du pape mirent à profit ces bonnes dispositions : « Nous vous conjurons, lui dirent-ils, par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'autorité de notre saint père le Pape, du saint concile assemblé à Bâle et de l'Église universelle, de renoncer à la vengeance dont votre esprit est malheureusement agité contre le roi Charles, en mémoire de l'assassinat du feu duc Jean, votre père ; rien ne peut vous rendre plus agréable aux yeux de Dieu, ni augmenter davantage votre renommée en ce monde. »

Le duc de Bourgogne était déjà très-ébranlé par ces prières, lorsque deux nouvelles, arrivées coup sur coup, achevèrent de triompher de son indécision. Le duc de Bedford venait de mourir à Chanteraine, près de Rouen, le 14 septembre, et la reine Isabeau de Bavière était à la dernière extrémité. Le premier, régent de France pour les Anglais, avait reçu ses serments de fidélité ; la seconde l'avait entraîné dans l'alliance odieuse avec l'Angleterre. Ces deux morts semblaient rendre à Philippe le Bon sa parole et sa liberté d'action ; il se décida à accepter les propositions du roi de France et à signer la paix, sans s'inquiéter de l'Angleterre.

Les conditions furent onéreuses pour la France. Charles VII désavouait le meurtre de Jean Sans-Peur et cédait à ce dernier les comtés d'Auxerre, de Mâcon, plusieurs villes sur la Somme, avec quatre cent mille écus d'or. En conséquence, un des envoyés du roi de France s'agenouilla devant le duc, en lui

demandant merci, de la part de Charles VII, pour le meurtre de son père. Philippe le Bon le releva, l'embrassa et prêta le serment de tout oublier. Une messe solennelle et un *Te Deum* furent chantés pour célébrer la paix (21 septembre 1435).

Le traité d'Arras fut accueilli, dans toute la France, avec des transports de joie. Quand Paris en reçut la nouvelle, il n'hésita pas à se déclarer pour le véritable roi de France. Malheureusement, la ville était toujours au pouvoir des Anglais, qui s'y étaient fortifiés. Il fallut que le connétable de Richemont s'avançât à la tête d'une armée, pour en former le siège. En approchant des remparts, il reçut un avis secret d'un bourgeois de Paris, nommé Michel Lallier, qui lui disait de se rendre le jour suivant, vendredi 13 avril, au matin, à l'une des portes.

Le lendemain, le connétable, suivi d'une troupe choisie, se présenta devant la porte Saint-Michel; mais un homme posté sur la muraille lui fit signe de s'arrêter, en agitant son chapeau, et lui cria : « Tirez à la porte Saint-Jacques, celle-ci est gardée; on besogne pour vous aux halles! » Le connétable, longeant les remparts, arriva à la porte Saint-Jacques : « Qui est là? demandèrent les bourgeois qui faisaient le guet. — C'est Monseigneur le connétable, » répondit-on du dehors. A ces mots, le pont-levis fut abaissé et le connétable introduit dans Paris, au milieu d'une foule toujours grossissante qui criait : « La paix, la paix! Vivent le roi et le duc de Bourgogne! — Mes bons amis, répétait Richemont, le bon roi Charles vous remercie cent mille fois, et moi de par lui, de ce que vous lui rendez si doucement la première

cité de son royaume. S'il y a quelqu'un parmi vous, de quelque état qu'il soit, qui ait forfait envers Monseigneur le roi, tout lui est pardonné, tant aux absents qu'aux présents. »

Cependant les Anglais s'étaient réfugiés dans la Bastille, avec l'intention de s'y défendre; mais, lorsqu'ils virent la ville entière se soulever contre eux, le peuple courir aux armes, et chacun arborer à la fois la croix blanche de France et le sautoir bourguignon de Saint-André, réunis enfin après de si longues divisions, ils jugèrent plus prudent d'opérer leur retraite. Une porte de la Bastille donnait sur les champs ; ils sortirent par là, sans être inquiétés, et gagnèrent la Seine, où ils s'embarquèrent à la hâte.

Il y avait environ quinze ans qu'ils occupaient Paris, dont la population, égarée par les partis et les discordes civiles, les avait honteusement acclamés. Mais, enfin, le sentiment national se réveillait tout d'un coup, et il n'y eut qu'un cri pour maudire ces étrangers : « On voyait bien, disait-on, qu'ils n'étaient pas en France pour y rester ; on n'en a pas vu un semer un champ de blé ou bâtir une maison ; ils détruisaient leurs logis sans jamais songer à les réparer ; ils n'ont peut-être pas relevé une cheminée. Il n'y avait que leur régent, le duc de Bedford, qui aimât à faire des bâtiments et à faire travailler le pauvre peuple; il aurait voulu la paix; mais le naturel de ces Anglais est de guerroyer toujours avec leurs voisins ; aussi ils finissent tous mal. Dieu merci, il en est déjà mort en France plus de soixante-dix mille. »

L'entrée des troupes royales dans Paris entraîna

la soumission de plusieurs places voisines, comme Saint-Denis, Chevreuse, Marcoussy, Montlhéry. En même temps, Charles VII, qui semblait avoir retrouvé subitement l'activité et l'énergie, s'empara de plusieurs villes dans le Centre et dans le Midi. Il se distingua particulièrement au siège de Montereau, où il se mit « vaillamment en les fossés dans l'eau jusqu'au dessus de la ceinture, passant outre à pied de mur, montant par une échelle durant l'assaut, l'épée au poing, et pénétrant dans la ville alors qu'il s'y trouvait très-peu de ses gens. »

Il y avait dix-neuf ans que ce prince n'était pas entré dans sa capitale, c'est-à-dire depuis le jour où Tanguy du Chatel l'avait emporté, tout enfant, enveloppé dans les draps de son lit. Le moment était enfin venu d'en reprendre solennellement possession et d'affirmer ainsi, aux yeux de toute la France, le triomphe du roi légitime.

Le 12 novembre 1437, Charles VII, revêtu d'une armure d'argent et monté sur un cheval caparaçonné de velours bleu à fleurs de lys d'or, entra dans Paris, aux acclamations d'une foule innombrable. Autour de lui chevauchaient le dauphin Louis, le connétable de Richemont, le comte d'Angoulême, frère du duc d'Orléans, les comtes de Tancarville, du Maine, de la Marche, de Vendôme, le grand maître d'hôtel Gaucourt, La Hire, le roi d'armes de France, portant la cotte d'armes de Charles VII; le grand-écuyer Xaintrailles, portant le heaume royal. L'ancien écuyer de la Pucelle, Jean d'Aulon, tenait le cheval du roi par la bride, comme si la vierge de Domremy conduisait encore elle-même cette marche triomphale.

En arrivant à la porte Saint-Denis, Charles VII aperçut au-dessus de sa tête, un enfant habillé en ange, qui paraissait descendre du ciel, et tenait un écu d'azur à trois fleurs de lys d'or. En même temps, des voix accompagnées d'instruments, chantèrent :

Très-excellent roi et seigneur,
Les manants de votre cité
Vous reçoivent en tout honneur
Et en très-grande humilité.

Charles ne resta que trois semaines à Paris. Les affaires du royaume nécessitaient sa présence dans le Midi, où il dirigea, à deux reprises, une vigoureuse attaque contre les Anglais. Il leur enleva successivement Tartas, Saint-Sever, Dax, Marmande, la Réole, Blaye, Bourg-sur-Mer, et reçut l'hommage des principaux seigneurs du pays (1442). L'année précédente, il avait fait une campagne dans l'Est, et s'était signalé au siège de Pontoise.

Après une trève de cinq ans (1444-49), qui permit à la France de se refaire, les hostilités reprirent avec plus d'ardeur. L'armée royale pénétra en Normandie, et, en deux campagnes, terminées par la bataille de Formigny, occupa toute cette province (1450). Dunois marcha ensuite contre la Guyenne, et s'empara de Bayonne et de Bordeaux (1451) ; deux ans après, les Anglais ayant fait un retour offensif, furent définitivement vaincus au combat de Castillon, où périt le célèbre capitaine anglais Talbot.

Les Anglais ne possédaient plus en France que Calais. La guerre de Cent ans, qui avait coûté tant de sang et tant de ruines, se trouvait ainsi glorieusement terminée.

« Alors, écrit Thomas Basin, une joie immense se répandit dans toute la France. En proie depuis longtemps à des terreurs continuelles, enfermés dans les murailles de leurs villes, condamnés à la prison, les populations se réjouirent comme des gens rendus à la liberté après un long et dur esclavage. On voyait des troupes de l'un et de l'autre sexe sortir dans la campagne et visiter les temples et les oratoires dédiés aux saints, pour s'acquitter des vœux qu'ils avaient faits dans leurs détresses. Un fait surtout était admirable et l'œuvre de Dieu même; avant la trêve, la haine était si violente entre les deux partis, hommes d'armes et peuple, que personne, soldat ou bourgeois, ne pouvait, sans péril pour sa vie, sortir et passer d'un lieu à un autre, s'il n'était muni d'un sauf-conduit. Mais, dès que la trêve fut publiée, chacun allait et venait comme il voulait, en pleine liberté et sécurité, soit dans le même pays, soit dans des pays soumis à des dominations diverses; et ceux-là même qui, avant la promulgation de la trêve, ne semblaient se complaire que dans une féroce effusion de sang humain, se délectaient maintenant dans les douceurs de la paix et passaient les journées en fêtes et en danses avec des ennemis naguère aussi sanguinaires qu'eux-mêmes. »

III

1444-1461

Portrait de Charles VII. — Le Conseil du roi. — Réorganisation des finances. — Réformation de la justice. — Les *Écorcheurs* et les *retondeurs*. — Substitution d'une armée permanente à l'armée féodale. — Protestation et révolte des seigneurs. — Le Dauphin Louis, chef des révoltés. — Répression de la révolte. — Jugement et condamnation du duc d'Alençon. — Mort de Charles VII le Victorieux.

Les chroniqueurs nous représentent Charles VII, comme un homme de taille ordinaire, d'une physionomie gracieuse et ouverte, aux traits pâles, au visage amaigri, à la parole agréable et persuasive, au maintien noble et digne. Lorsqu'il portait le vêtement long encore en usage à cette époque, il ne manquait pas d'élégance; mais si, pour se conformer à la mode, il revêtait la courte tunique de couleur verte, ses jambes petites et presque difformes, ses genoux trop gros apparaissaient aux regards et le rendaient disgracieux. « Il était solitaire, dit Henri Baude, qui semble avoir appartenu à sa cour, vivant sobrement, aimant joyeuseté. Son jeu était aux échecs ou à tirer de l'arbalète; son serment, *Saint Jean! Saint Jean!* Il prenait ordinairement chaque jour deux repas seulement; il parlait et buvait peu. Il entendait tous les jours trois messes, c'est à savoir une grande messe courte et deux basses messes, et disait ses heures sans y faillir. » D'autres chroniqueurs ajoutent : « Il avait merveilleuse habileté, vive et fraîche

mémoire, était grand faiseur et beau raconteur, bon latiniste et bien sage en conseil. Il était piteux envers pauvres gens, ne s'armait pas volontiers, et n'eût point fait la guerre s'il eût pu s'en passer. »

Ce prince, qui n'aimait pas la guerre, employa tous les loisirs qu'elle lui laissa à la réorganisation du royaume, à l'administration et aux finances. Il régla son temps avec un soin extrême. Le lundi, le mardi et le jeudi, il travaillait avec le chancelier et s'occupait des affaires relatives à la justice qu'il s'efforça de rendre aussi accessible aux pauvres qu'aux riches. Le mercredi, il recevait les maréchaux, les capitaines et tous les gens de guerre qui avaient à l'entretenir des affaires militaires. Le même jour et le vendredi, c'était le tour du conseil des finances. « Aucune fois, ajoute un chroniqueur, il prenait le jeudi, ou partie du jour, pour sa plaisance. »

Ce prince avait su s'entourer de conseillers habiles et de capitaines exercés, ce qui lui mérita le surnom de *Bien Servi*. Nous avons vu à l'œuvre Jeanne d'Arc, le connétable de Richemont, Dunois, Xaintrailles, La Hire. Il faut signaler également Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France, autrefois homme de guerre intrépide, devenu conseiller sage et éclairé, à une époque où le conseil était aussi nécessaire que l'action; Guillaume Coussinot, successivement maître des requêtes et bailli de Rouen, qui fut plusieurs fois envoyé en Angleterre pour traiter de la paix; les frères Jean et Gaspard Bureau, fils d'un simple bourgeois de Paris, qui réorganisèrent l'artillerie; enfin, le plus célèbre de tous par son infortune, Jacques Cœur, conseiller et argentier du roi. Égale-

ment fils d'un bourgeois, Jacques Cœur s'éleva, par son habileté et par sa persévérance, à une immense fortune. Il s'adonna au commerce et noua des relations avec la plupart des villes de l'Orient; ses navires couvraient toutes les mers. Il fut, pour les finances, le principal conseiller de Charles VII.

Celui-ci connaissait d'ailleurs le prix de l'argent, car il avait été à l'école de l'adversité. En 1422, étant encore dauphin, sa détresse était si grande, que, pendant son séjour à Bourges, le chapitre de Saint-Etienne dut lui fournir à crédit une partie de sa nourriture, et il ne put acquitter sa dette de quatre mille livres parisis qu'en 1435. Vers la même époque, il essayait des bottes neuves et en avait déjà chaussé une, lorsque le cordonnier, apprenant qu'il n'avait pas d'argent, la lui retira vivement, en refusant de lui livrer sa marchandise à crédit.

Avec le succès, et grâce à une administration éclairée, la situation financière du royaume s'améliora peu à peu. Dès le 25 décembre 1443, Charles VII promulgua une ordonnance « sur le fait et gouvernement des finances, pour obvier aux grands abus qui ont été faits et se font chaque jour par les receveurs et autres, lesquels n'ont tenu compte de toutes les ordonnances faites au temps passé. » Cette sage réforme éleva les revenus publics à deux millions trois cent milles livres, provenant de trois sources principales : le domaine, les aides et gabelles, les tailles.

Pendant tout le moyen âge, les revenus du domaine avaient suffi à la royauté. Philippe le Bel et ses successeurs y ajoutèrent les gabelles ou impôt sur le

sel, et les aides, contributions extraordinaires en argent, que Charles V rendit fixes et régulières. Ces ressources ne suffisant plus, on y ajouta les tailles, que les États provinciaux votaient chaque année. Charles VII, le premier, les rendit permanentes pour les pays de la langue d'oïl. Seuls, le Languedoc, le Dauphiné et les provinces étrangères au domaine continuèrent à voter l'impôt dans leurs réunions d'*états*, d'où ils prirent le nom de *pays d'états*, par opposition au reste de la France, appelé *pays d'élection*, parce que le gouvernement y faisait lever les impôts par les *élus*.

En même temps que les finances, Charles VII réforma la justice. En 1442, une assemblée, réunie à Nevers, ayant réclamé contre la lenteur des procédures, le roi répondit « qu'il désirait de tout son pouvoir la bonne administration de la justice et l'abréviation des procès; qu'il punirait ceux qui agiraient contrairement à ses vues et qu'il écrirait pour cet objet à sa cour du parlement et à ses autres cours de justice. » L'ordonnance parut le 28 octobre 1446; elle portait qu'à l'avenir, en cas de vacance dans le Parlement, toutes les Chambres assemblées désigneraient deux ou trois candidats, parmi lesquels elles indiqueraient le plus capable; que tous les membres de la Cour seraient tenus à la résidence; qu'ils devaient se trouver au palais dès six heures du matin, sous peine d'être privés de leur traitement; enfin, on leur recommandait d'éviter les formalités inutiles et les longs discours. « Pour ce que les avocats en plaidant leurs causes, souventes fois sont trop longs et prolixes en pré-

faces, réitérations de langage, accumulations de faits et de raisons sans cause, et aussi en répliquant et dupliquant, voulons et ordonnons, par notre dite cour leur être enjoint, sur leur serment, que dorénavant ils soient brefs le plus que faire se pourra, et s'ils y font faute, qu'ils payent amende arbitraire. »

Mais la réforme la plus difficile et en même temps la plus nécessaire était celle de l'armée, ou, pour mieux dire, des bandes indisciplinées, qui dévastaient les provinces, pillaient et massacraient les habitants.

Dès l'année 1433, dans une réunion des trois états à Orléans, Juvénal des Ursins, évêque et comte de Beauvais, adressait au roi des plaintes pathétiques sur les ravages des gens de guerre : « Dieu sait, disait-il, les tyrannies qu'a souffert le pauvre peuple de France, par ceux qui le dussent avoir gardé. Que d'églises ont été par eux brûlées et détruites; combien de bonnes gens ont été brûlés et massacrés dedans. Elles sont devenues réceptacles à larrons, ribauds, meurtriers et toutes mauvaises gens, étables à chevaux. Les routiers jettent les reliques en lieux profanes, non honnêtes; ils prennent les corporaux et autres habillements d'église et les appliquent à d'autres usages très-déshonnêtes et abominables à nommer. Et pour les pauvres prêtres, gens d'église, religieux et autres pauvres laboureurs tenant votre parti, on les prend et emprisonne, on les met aux fers, dans des fosses, en lieux pleins de vermine, et on les laisse mourir de faim. Oh! Dieu, les tyrannies qu'on leur fait! On rôtit les uns; aux autres on

arrache les dents, on les bat de gros bâtons, et ils ne peuvent se délivrer qu'à grande rançon. Et ne prennent pas seulement les hommes, mais les femmes et les filles, et les emprisonnent. Tous ces délits sont commis, non par les ennemis, mais par ceux qui se disent les partisans du roi. »

Dans le Midi, on désignait ces bandes sous le nom de *routiers;* dans le Nord, sous ceux d'*écorcheurs* et de *retondeurs*. « En 1435, dit un contemporain, vinrent au pays de Champagne trois ou quatre mille hommes de guerre, qui dommagèrent grandement le pays, et n'y avait homme, femme ni enfant qu'ils ne dépouillassent jusqu'à la chemise. Leurs capitaines étaient un nommé de Chabannes et deux bâtards de Bourbon, et le peuple les nommait vulgairement les *écorcheurs*. La cause pourquoi ils avaient ce nom, était que toutes gens qu'ils rencontraient, de leur parti comme d'autre, étaient dévêtus de leurs habillements tout au net, jusqu'à la chemise. »

Plusieurs de ces chefs de bandes étaient des seigneurs qui mettaient ainsi à profit les loisirs que leur laissait le métier des armes. Le plus célèbre fu Rodrigue de Villandrando, comte de Ribadeo, qui épousa en 1432, une fille naturelle du duc de Bourbon. Toute ville qui lui refusait rançon était prise d'assaut. Le Languedoc, où il avait juré « de chevaucher en long et en travers jusqu'à totale destruction, » vivait dans de perpétuelles angoisses. Sur la fin de ses jours, par un retour qui n'était pas rare chez ces hommes aux passions violentes, on vit le vieux routier, expier par le jeûne, la prière et les austérités, une vie de crimes et de pillage.

Le Bâtard de Bourbon, son beau-frère, eut une fin moins heureuse. Pour occuper ses loisirs dans l'intervalle des hostillités contre les Anglais, il réunit tous les écorcheurs sans emploi, dont La Hire fut lui-même un des capitaines, et mit au pillage la Normandie, l'Anjou, le Berry, l'Auvergne et la Champagne. « Mais un jour, dit un chroniqueur, un homme et sa femme se vinrent plaindre au roi et à monseigneur le connétable d'un grand outrage que le Bâtard de Bourbon leur avait fait, car il les avait fait battre et découper tant, que c'était pitié à voir. » Charles VII, qui depuis longtemps songeait à réprimer ces excès, ordonna au connétable de Richemont de poursuivre le Bâtard de Bourbon et de le faire prisonnier. Il ne fallut pas longtemps pour instruire le procès de ce chef de brigands; car, de toutes parts, s'élevaient contre lui des témoins et des victimes. Condamné à mort, il fut cousu dans un sac et précipité dans l'Aube, genre de supplice qu'il avait appliqué lui-même à un grand nombre de malheureux.

Mais ces répressions individuelles ne suffisaient pas. Depuis un siècle, à Crecy, à Poitiers, à Azincourt, on avait pu se convaincre que le système militaire de la féodalité avait fait son temps, et était désormais insuffisant pour protéger la société. Un grand capitaine formé à l'école des chefs de partisans, du Guesclin, et une femme envoyée de Dieu, Jeanne d'Arc, avaient seuls, dans cette longue et triste guerre de Cent ans, réparé les fautes des armées féodales et relevé l'honneur et les affaires de la France.

Ce fut en 1439 et en 1445 que parurent les ordon-

nances qui transformaient définitivement et radicalement l'organisation de l'armée. Elles portaient création de quinze compagnies d'ordonnance, commandées chacune par un capitaine à la nomination du roi, et composées de cent lances. Chaque lance comprenait six personnes : l'homme d'armes, son page ou valet, trois archers et un coutelier, sorte d'écuyer armé d'un couteau ou baïonnette ; en tout, six cents hommes, tous à cheval.

Avant d'en prendre le commandement, les capipitaines durent prêter le serment suivant, qui exprimait suffisamment le but de l'ordonnance : « Je promets et jure à Dieu et à Notre-Dame, que je garderai justice et ne souffrirai aucune pillerie et punirai tous ceux de ma charge que je trouverai avoir failli, sans y épargner personne, et sans aucune tromperie, et ferai faire réparation des plaintes qui viendront à ma connaissance, à mon pouvoir, avec la punition des susdits ; et je promets de faire faire à mon lieutenant semblable serment que dessus. »

Après la cavalerie, Charles VII organisa une infanterie nationale. Jusqu'alors, l'infanterie n'avait été composée que « de marauds et bellistres, mal armés, mal complexionnés, fainéants, pilleurs et mangeurs de peuples. » Une ordonnance de 1448, déclara que des commissaires se transporteraient dans chaque paroisse, se renseigneraient sur l'homme le plus habile à tirer de l'arc et de l'arbalète, puis annonceraient aux paroissiens que, selon le plaisir du roi et pour la défense du royaume, ledit archer serait franc de toutes tailles et du guet,

et recevrait en outre quatre livres par mois, pour tout le temps qu'il serait sous les armes. L'ordonnance ajoutait : « Chaque archer se tiendra continuellement en habillement suffisant et convenable de salade, dague, épée, arc, trousse, jaque ou huque et brigandine. »

Au point de vue militaire, cette révolution ne le céda en rien à celle que Philippe le Bel, un siècle et demi auparavant, avait accomplie dans la justice et les finances. Par l'institution des compagnies d'ordonnance, la royauté assujettit à une discipline étroite cette noblesse féodale, turbulente et guerrière, qui combattait à l'aventure, accordait son concours ou le refusait à son gré, et parfois même prenait les armes contre son suzerain. Par la création des francs-archers, elle se mit en rapport direct avec le peuple, sans l'intermédiaire des seigneurs. La noblesse, à laquelle Philippe le Bel avait déjà enlevé ses pouvoirs judiciaires, perdit ainsi, avec ses privilèges militaires, le dernier moyen d'influence et de gouvernement qui lui restât encore. Sa décadence était dès lors inévitable.

Cette réorganisation de l'armée ramena dans les provinces la paix et la sécurité depuis si longtemps bannies. « Elle fit cesser, dit un contemporain, les tyrannies et exactions des gens d'armes aussi admirablement que par miracle ; elle fit, d'une infinité de meurtriers et de larrons, en un tour de main, des gens résolus et d'une vie honnête ; rendit les routes et les forêts sûres et sans danger pour les voyageurs. Ensuite de quoi, de plusieurs endroits du royaume, commencèrent les marchands de divers lieux à tra-

verser de pays à autre, à exercer leurs marchandises et à faire leur négoce de commerce. Pareillement, les laboureurs et autres gens du plat pays, qui avaient été de longtemps en grande désolation, s'efforçaient de tout leur pouvoir à labourer et réédifier leurs maisons et habitations, et avec cela à défricher et essarter leurs terres, vignes et jardinages très-diligemment; et firent tant, avec l'aide des seigneurs, gentilshommes et gens d'église, que plusieurs villes et pays qui, longtemps auparavant, avaient été comme non habités, furent remis sus et repeuplés assez abondamment. Ils remerciaient Dieu qui leur faisait la grâce de demeurer paisibles en leurs lieux, ce qu'ils n'avaient pu faire la plus grande partie de leur vie. »

Si la masse du peuple, la petite noblesse de campagne, les bourgeois et les gens d'église étaient satisfaits de la réforme de l'armée, il n'en était pas de même de certains grands seigneurs.

Parmi les mécontents se trouvaient les ducs de Bourbon et d'Alençon et le sire de La Trémoille. Ce dernier, qui désirait venger sa disgrâce, était l'âme du complot. Les deux Blanchefort, Antoine de Chabannes et plusieurs autres chefs de routiers et d'écorcheurs se joignirent à eux, avec une partie de leurs bandes.

Cependant il fallait aux révoltés un chef dont le nom et la haute situation pût servir à la fois de garantie pour le succès et de protection en cas de défaite. Le dauphin Louis, plus tard Louis XI, qui venait d'atteindre sa dix-septième année (1440), était un esprit adroit et astucieux, inquiet et remuant,

d'une ambition indifférente aux moyens. Il accueillit avec empressement la proposition de se mettre à la tête de la conspiration et déclara qu'il se sentait capable « de faire très-bien le profit du royaume, à la place de son père. »

Mais Charles VII, avec une rapidité qui déconcerta toute résistance, poursuivit les rebelles de ville en ville, de forteresse en forteresse, à travers le Poitou et le Bourbonnais, centres de la rébellion. Le comte d'Eu intervint alors, « pour voir s'il pourrait trouver moyen d'aucune bonne réunion entre le roi et les seigneurs. » Il persuada au Dauphin que son père était disposé à le recevoir en grâce. Sur cet avis, le jeune Louis se mit en route pour se rendre auprès du roi, en compagnie des ducs de Bourbon, des sires de La Trémoille, de Chaumont et de Prie, ses complices dans la révolte.

Lorsqu'ils furent arrivés à une demi-lieue de Cusset, où se trouvait Charles VII, ils rencontrèrent un messager qui signifia aux compagnons du Dauphin de ne pas s'avancer plus avant, parce qu'ils ne seraient pas reçus. « Mon compère, dit le Dauphin au duc de Bourbon, puisque le roi ne pardonne point aux gens de mon hôtel, Pasques Dieu! je n'irai point. — Monseigneur, repartit le duc de Bourbon, en tâchant de l'apaiser, tout s'arrangera; ne vous mettez point en peine. D'ailleurs, il n'y a plus à choisir, voici l'avant-garde du roi. » En effet, il n'y avait plus moyen de revenir en arrière, et le Dauphin se décida à paraître devant son père avec le duc de Bourbon.

Ils s'agenouillèrent humblement devant lui par trois fois, en lui demandant pardon : « Louis, dit

Charles VII à son fils, soyez le bienvenu, quoique vous ayez beaucoup tardé. Allez, pour aujourd'hui, vous reposer en votre hôtel; demain nous vous parlerons. » Se tournant ensuite vers le duc de Bourbon : « Mon cousin, dit-il, j'ai déplaisance de la faute que vous avez commise contre notre majesté, et ce n'est pas la première; gardez-vous d'y retomber dorénavant. » Le Dauphin s'étant hasardé alors à demander la grâce de La Trémoille, de Chaumont et de Prie : « Je n'en ferai rien, répondit le roi, et ne les veux point voir : je consens qu'ils se retirent dans leurs maisons et s'y tiennent. — En ce cas, monseigneur, répliqua le Dauphin, il faut que je m'en retourne, car je leur ai promis votre grâce. — Louis, répondit sévèrement le roi, les portes sont ouvertes, et si elles ne vous sont pas assez grandes, je vous ferai abattre quinze ou vingt toises de mur pour votre passage; allez où bon vous semblera; vous êtes mon fils, et ne pouviez vous engager envers personne sans mon consentement. Mais, s'il vous plaît vous en aller, allez-vous-en, au plaisir de Dieu; nous en trouverons assez de notre sang qui nous aideront à maintenir notre honneur et notre seigneurie mieux que vous n'avez fait jusqu'ici. » A ces mots, le roi lui tourna le dos. Il destitua ensuite tous ses officiers, à l'exception de son confesseur et de son cuisinier. Il lui laissa cependant l'administration du Dauphiné, sous le contrôle du chancelier de France.

Ainsi finit la *praguerie;* on appela de ce nom cette révolte des seigneurs, en souvenir du soulèvement des hussites dans la ville de Prague.

Le Dauphin était trop remuant pour demeurer tranquille dans son gouvernement de Dauphiné, où il s'était retiré dès 1447. Il noua des relations avec les princes voisins, signa des traités en son nom, se créa une petite armée, et fit de sa cour le rendez-vous des seigneurs mécontents. De tous côtés des plaintes arrivaient à Charles VII sur l'administration de son fils et sur ses armements secrets : « Monseigneur le Dauphin est à Valence, lui écrivit Antoine de Chabannes en 1456 ; il a mandé tous les nobles de son pays jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et tous ceux qui sont en état de porter les armes. Il a fait crier que tout homme eût à retirer ses biens dans les places fortes ; tout le pays s'effraye. » Sans hésiter, le roi, ordonna au sire de Chabannes de pénétrer en Dauphiné avec une armée, et de s'emparer du Dauphin. Celui-ci n'essaya pas une résistance inutile ; il fit seller un bon cheval, et, avec six compagnons d'armes seulement, s'enfuit au galop à travers le Bugey et la Bresse, à Saint-Claude en Franche-Comté, dans les domaines du duc de Bourgogne, où il arriva après une course de trente lieues.

Philippe le Bon, que sa longue hostilité contre Charles VII avait préparé au rôle de protecteur du Dauphin, l'accueillit avec empressement, et lui donna pour résidence le château de Genappe en Brabant, avec une pension de deux mille cinq cents livres par mois. En apprenant cette réception, Charles VII s'écria avec ironie : « Mon cousin de Bourgogne a reçu le renard dans sa cour, il verra bientôt ce que deviendront ses poules. » Et, comme on essayait de lui persuader que le Dauphin ne tarderait pas à

reconnaître sa faute et à se soumettre : « Louis, répondit-il, en faisant des signes d'incrédulité, n'est pas changeant en ses desseins, ni léger dans sa créance; je doute qu'il revienne ici de longtemps, et je n'ai nullement en gré ceux qui le conseillent. » Il connaissait bien son fils, car ses prévisions se réalisèrent : il ne le revit jamais.

Parmi les seigneurs qui avaient refusé le plus obstinément d'accepter l'autorité royale, se trouvait le duc d'Alençon, prince du sang. Il n'avait pas craint de s'allier avec les Anglais contre son souverain. Se faisant l'écho des plaintes de l'aristocratie féodale, il accusait hautement Charles VII d'abaisser la noblesse au profit de la roture. « Les manières du roi contre moi et contre tous ceux de son sang me font un grand déplaisir, disait-il. Quand nous venons le voir, nous sommes souvent cinq ou six jours sans être admis et avoir audience; il n'est entouré que de méchantes gens de petit état, sortis de bas lieu : ce sont eux qui le gouvernent. » Pour couper court à ces récriminations, Charles VII résolut de frapper un grand coup. Le duc d'Alençon fut arrêté à Paris dans son hôtel, jugé dans toutes les formes, déclaré criminel de lèse-majesté, dépouillé du titre de pair de France, et condamné à mort. Par une sorte d'ironie, ce fut un conseiller du roi, sorti de la roture, Jean Bureau, trésorier de France, qui donna lecture de la sentence au grand seigneur de sang royal. Cependant le roi, satisfait de cet exemple, commua la peine de mort en un emprisonnement perpétuel.

Les épreuves d'un règne aussi agité et l'abus des plaisirs avaient affaibli avant l'âge la santé de

Charles VII. Les scandales excités par sa liaison avec Agnès Sorel (1444-1449), ensuite avec Antoinette de Maignelas (à partir de 1450), et les révoltes continuelles du Dauphin l'avaient rendu taciturne et soupçonneux; il redoutait sans cesse un empoisonnement. Atteint d'une grave fluxion et d'un abcès dans la gorge, il refusa toute nourriture, malgré les instances de son fils de prédilection, Charles, duc de Berry, qui lui offrait de goûter les aliments qu'on lui présentait. Cette longue abstinence épuisa ses dernières forces. Le 22 juillet 1461, se sentant plus fatigué que de coutume, il demanda quel était le saint du jour; on lui répondit que c'était sainte Madeleine : « Ah! fit-il, je loue mon Dieu et je le remercie de ce qu'il lui plaît que le plus grand pécheur du monde meure le jour de la pécheresse. » Il fit venir son confesseur, reçut les derniers sacrements, et expira peu après.

« Le peuple du royaume, dit un contemporain, fut très-déplaisant de sa mort; il y eut de grands cris et lamentations; car en son temps il avait bien sagement et grandement tenu et gouverné son peuple en paix et en prospérité. » Le convoi royal, parti de Meun-sur-Yèvre, arriva le 5 août à Paris, et le 8 eut lieu à Saint-Denis le service funèbre. Quand on eut descendu le corps dans la tombe, un héraut d'armes cria à haute voix, en abaissant sa masse : « Dieu ait l'âme de Charles septième, roi très-victorieux; » puis il reprit après un moment de silence : « Vive le roi Louis onzième!

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE CINQUIÈME

LA ROYAUTÉ ET LA FÉODALITÉ

Louis le Gros. Philippe-Auguste

CHAPITRE PREMIER

RÉPRESSION DES GUERRES FÉODALES

Louis VI le Gros. Les Communes.

CHAPITRE II

AFFERMISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE

Suger et Saint Bernard.

CHAPITRE III

SUPRÉMATIE DE LA ROYAUTÉ SUR LA FÉODALITÉ.

Philippe-Auguste.

LIVRE SIXIÈME

APOGÉE DE LA MONARCHIE FÉODALE

Saint Louis

CHAPITRE PREMIER

SOUMISSION DES GRANDS SEIGNEURS FÉODAUX

Blanche de Castille et saint Louis.

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT ROYAL.

Saint Louis et Alphonse de Poitiers.

CHAPITRE III

SUPRÉMATIE INTELLECTUELLE ET MORALE DE LA ROYAUTÉ.

Saint Louis

LIVRE SEPTIÈME

TRANSFORMATION DE LA ROYAUTÉ

Philippe le Bel et ses fils.

CHAPITRE PREMIER

DÉCADENCE DE LA FÉODALITÉ JUDICIAIRE

Philippe le Bel et les Légistes.

CHAPITRE II

DÉCADENCE DE LA MONARCHIE DE L'ÉGLISE.

Boniface VIII. — Clément V.

CHAPITRE III

RÉACTIONS FÉODALE ET LÉGISTE.

Louis X. — Philippe V

LIVRE HUITIÈME

DÉCADENCE DE LA FÉODALITÉ MILITAIRE

Guerre de cent ans.

CHAPITRE PREMIER

PÉRIODE DE REVERS

Philippe VI. — Jean le Bon

CHAPITRE II

PÉRIODE DE SUCCÈS

Charles V et Du Guesclin.

CHAPITRE III

PÉRIODE DE DÉSASTRES

Les Armagnacs et les Bourguignons

CHAPITRE IV

PÉRIODE DE TRIOMPHE.

Charles VII et Jeanne d'Arc.

SAINT-QUENTIN. — IMPRIMERIE JULES MOUREAU.





